PALLI

·BIBLIOTECA·
·LVCCHESI·PALLI·

Grande Salone
22-II.-34

ESCLUSO
DAL PRESTITO

III 22 II 34

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLÉMENTS

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Google

DU MÊME AUTEUR :

Cours d'économie industrielle fait au Conservatoire des Arts et Métiers,
pendant les années 1836-37 et 38, par M. BLANQUI,
recueilli par M. BLAISE (des Vosges) et JOSEPH GARNIER. 3 vol. in-8°.

Cours complet théorique et pratique d'arithmétique à l'usage des négociants,
par MM. WANTZEL et JOSEPH GARNIER. 1 vol. in-8°, 1838.

Introduction à l'étude de l'économie politique,
discours d'ouverture du Cours d'économie politique à l'Athénée royal.
Brochure in-8° de 48 pages, 1843.

Nouvelle édition annotée de
l'Essai sur le principe de population de Malthus,
avec une introduction de M. Rossi et une notice par Charles Comte.
1 vol. grand in-8°, 1845,
faisant partie de la **Collection des principaux économistes.**

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE DE PREVOT ET DROUARD.

22522

ÉLÉMENTS

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

EXPOSÉ

DES NOTIONS FONDAMENTALES

DE CETTE SCIENCE,

PAR

JOSEPH GARNIER,

Professeur d'économie politique à l'Athénée royal,
un des rédacteurs du *Journal des économistes*, du *Dictionnaire du commerce*, etc.

Que la nation soit instruite des lois générales de l'ordre naturel qui constituent évidemment les sociétés.
QUESNAY, *Maximes*.

PARIS.

GUILLAUMIN, LIBRAIRE,

Éditeur du *Dictionnaire du commerce et des Marchandises*, du *Journal des économistes*, de la *Collection des principaux économistes*, etc.

14, RUE RICHELIEU.

1846.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Il y a quinze à vingt ans qu'ont été publiés les résumés les plus justement estimés que nous ayons en économie politique. Depuis, bien que les préjugés de l'école protectioniste et les vagues espérances du *socialisme* aient pris plus d'empire dans les esprits que les arguments de la science, comme des travaux d'un mérite éminent ont été publiés [1], que des évènements politiques et industriels inattendus se sont succédé, que des questions nombreuses ont été agitées, que des phénomènes économiques nouveaux se sont accomplis et que de vastes expériences ont été faites, l'on a pu vérifier sur une plus grande échelle les lois immuables de la production et de la consommation des richesses. Peut-être qu'après avoir tant sacrifié aux vieilles erreurs de la balance du commerce, tant méconnu le principe de population, tant compté sur les vertus de je ne sais combien de panacées différentes, l'on éprouvera enfin le besoin de faire étudier à la jeunesse les principes d'une

[1] Le *Cours complet* de J.-B. Say ne date que de 1829.

science qui utilise les faits de la STATISTIQUE, profite des observations de l'HISTOIRE et de la GÉOGRAPHIE, guide, plus que tout autre, l'ADMINISTRATION des États, indique les véritables théories du COMMERCE et de l'INDUSTRIE des nations; d'une science indispensable à l'âge mûr, chargé de demander ou de faire des lois sur les intérêts publics et privés, et dont le premier devoir serait de ne pas méconnaître celles de la nature et de la raison.

Il m'a semblé, en étudiant l'économie politique, et plus tard en la professant [1], que quelques-uns des auteurs qui ont voulu vulgariser des *Éléments* ou des *Principes* d'économie politique s'étaient laissé aller au désir de publier, d'une manière trop exclusive, les principes de leur économie politique. J'ai tâché d'éviter ce grave inconvénient et de n'offrir à mes lecteurs que l'exposé et la démonstration des doctrines les plus généralement admises : j'ai voulu faire, si je puis parler ainsi, la grammaire de la science, en m'appuyant sur l'opinion des meilleurs auteurs, que j'ai trouvés plus souvent d'accord que ne le pensent ceux qui les critiquent sans les avoir lus.

J'ai fait tous mes efforts pour que ce résumé pût être distingué par des définitions choisies, l'ordre dans les matières, l'enchaînement des propositions acceptées et des problèmes à résoudre, la clarté et la justesse des démonstrations, la sobriété dans les faits et dans les chiffres;

[1] A l'une des écoles de commerce de Paris et à l'Athénée royal.

Digitized by Google

enfin je me suis appliqué à me maintenir dans l'orthodoxie scientifique. Toutefois, le précis élémentaire que je présente au public a seulement pour but d'apprendre à lire dans les livres des maîtres et à écouter leurs leçons. Il n'a pas plus de prétention que n'en indique son titre ; il est destiné à servir de première lecture à ceux qui ont entendu dire du bien ou du mal de la science, et qui veulent se faire une idée exacte des questions qui font partie de son domaine, afin de lire ensuite avec fruit les ouvrages pour l'intelligence desquels il faut avoir une préparation sans laquelle on est exposé à se laisser égarer.

Comme j'ai plutôt cherché à élucider qu'à innover, j'ai tantôt pris dans mes modèles des phrases textuelles, et tantôt j'ai analysé, rapproché, commenté de nombreux passages d'écrits divers, pour les adapter à mon cadre.

Quelques chapitres ont été faits avec un seul auteur ; dans d'autres, j'ai combiné deux ou plusieurs autorités. Dans tous j'ai introduit la méthode, la forme et les compléments qui m'ont paru les plus convenables pour un traité élémentaire, et dont, par conséquent, je suis seul responsable.

Les écrits qui m'ont principalement servi de guides sont ceux de Quesnay, de Turgot, d'Adam Smith, de Malthus, de Ricardo, de J.-B. Say, de M. Rossi. Le lecteur retrouvera souvent aussi des traces de l'usage que j'ai dû faire des livres publiés par les autres économistes français ou étrangers.

Digitized by Google

ÉLÉMENTS
DE
L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

PRODUCTION DE LA RICHESSE.

1re SECTION. — *Notions élémentaires et analyse de la production.*

CHAPITRE Ier.

PREMIÈRES NOTIONS.

I. Définition de l'économie politique et de la richesse. — II. Notions élémentaires sur l'utilité et la valeur. — III. Notions élémentaires sur les échanges et la monnaie.

§ I. Définition de l'Économie politique et de la Richesse.

1. L'ÉCONOMIE SOCIALE OU SCIENCE SOCIALE considère les lois qui président au développement des sociétés humaines, et recherche quels sont les moyens de rendre ces sociétés heureuses et puissantes. Elle comprend surtout, entre autres sciences morales et politiques, l'ÉCONOMIE POLITIQUE ou simplement l'ÉCONOMIE, c'est-à-dire la science de la richesse, qui a pour but de déterminer comment la richesse est et

doit être produite, répartie et consommée dans l'intérêt de la société tout entière [1].

2. On entend par *richesse, richesses* ou *biens,* tout ce qui sert à satisfaire nos besoins, nos plaisirs matériels ou moraux [2].

Les richesses sont de deux sortes : les *richesses naturelles* et les *richesses artificielles* ou *sociales* (J.-B. Say).

3. Les richesses naturelles sont données *gratuitement* et avec profusion par la nature : l'air, la lumière, l'eau, la force expansive de la vapeur, etc.

4. Les richesses artificielles ou sociales sont le fruit d'un concours de moyens qui ne sont pas gratuits, et nous ne les obtenons qu'avec des travaux, des économies, des sacrifices. Exemple : les aliments, les vêtements, les maisons, etc. Pour en jouir, il faut les avoir créées ou obtenues en les échangeant contre d'autres biens.

Bien que la richesse produite ne doive pas occuper exclusivement la pensée de l'économiste, elle constitue cependant l'objet principal de la science.

5. La jouissance et la possession exclusives de ces richesses artificielles ou produites constituent le droit de propriété reconnu et garanti par la société.

Les terres cultivables, qui sont des richesses naturelles, sont comprises dans les richesses sociales, parce que certains hommes se les sont appropriées à

[1] Plusieurs écrivains emploient souvent *économie sociale* comme synonyme d'*économie politique.*

[2] Voyez ce qui est dit sur les besoins de l'homme, sur les produits *immatériels,* au chap. III, § VI.

l'exclusion de tous les autres. Il en est de même d'une source, d'une chute ou d'un cours d'eau, qui peuvent rendre des services. Il semble, au premier abord, que le droit du propriétaire soit une injustice; mais il résulte de l'expérience des peuples qu'une terre, par exemple, devenue propriété, fournit à ceux-là même à qui elle n'appartient pas plus de moyens de subsister que si elle était sans propriétaire ou au moins sans possesseur [1].

§ II. Notions élémentaires sur l'utilité et la valeur.

6. On apprécie, on *mesure* les richesses au moyen de leur *valeur*.

7. Ce qui fait d'abord que les choses ont de la valeur, c'est leur *utilité* [2]; et les choses sont utiles quand elles servent à nos besoins ou à nos plaisirs.

8. L'utilité, source première de la valeur, peut être directe ou indirecte. Elle est directe, lorsqu'elle est fondée sur la possibilité d'une application immédiate des choses à la satisfaction de nos besoins : telle est la valeur d'un pain pour l'homme qui a besoin de manger. L'utilité est *indirecte* dans les choses qui ne sont qu'un moyen de nous procurer ce qui est propre à satisfaire des besoins qu'elles ne peuvent satisfaire elles-mêmes. Un homme possède deux morceaux de pain : avec l'un il apaise sa faim, c'est l'utilité directe;

[1] Voir la note sur le principe de *propriété*, 3e partie.

[2] Du latin *uti*, se servir. Voir page 5 quelle est, avec l'utilité, l'autre source de la valeur.

l'autre, il le donne, pressé par la soif, en échange d'un liquide, c'est l'utilité indirecte.

9. Adam Smith a nommé *valeur en usage* ou *valeur usuelle* la valeur qui provient de l'utilité directe, qui satisfait immédiatement nos besoins; et *valeur en échange* celle de la seconde, qui nous procure, par le troc, les choses qui satisfont immédiatement nos besoins [1].

10. La valeur n'est donc que l'expression d'un rapport de nos besoins avec les choses qui constituent la richesse. Ainsi, valeur et richesse, sans être synonymes, sont deux expressions nécessairement corrélatives.

11. Dans toutes les richesses naturelles ou produits qui satisfont nos besoins, M. Rossi distingue : 1° les choses qui n'ont que la valeur en usage; l'air, par exemple, est utile, mais il ne se vend pas; 2° les choses qui ont la valeur en usage et la valeur en échange, comme la plupart des produits; 3° celles qui, après avoir été douées de valeur en usage et de valeur en échange, perdent de nouveau la qualité de choses échangeables, pour garder exclusivement leur valeur en usage : tels sont, en général, les objets de notre consommation.

12. Ce qui fait encore qu'une chose a plus de valeur en échange, quand d'ailleurs elle a de la valeur

[1] M. Rossi a admis ces expressions. J.-B. Say a dit *valeur d'utilité* pour la première, et *valeur échangeable* pour la seconde. Les physiocrates appelaient *valeur vénale* la valeur en échange.

en usage, c'est qu'elle est produite d'une manière limitée; c'est qu'elle n'est pas à la disposition de tout le monde. L'air est utile, mais il n'a pas de valeur échangeable, parce que chacun le respire en général selon ses besoins. L'eau de la Seine, à Paris, est aussi à la disposition de tout le monde; mais, comme il faut aller la chercher, et faire pour cela un sacrifice ou se donner une peine, la plupart des habitants consentent à la payer : l'eau a donc dans ce pays une valeur en échange. Elle avait une valeur *naturelle* comme l'air; le porteur d'eau lui a *donné* une utilité ou plutôt une valeur nouvelle, la valeur en échange. C'est ainsi que J.-B. Say a reconnu deux utilités, l'utilité *naturelle* et l'utilité *donnée*.

13. La valeur en échange a donc deux sources : 1° l'utilité des choses; 2° la difficulté plus ou moins grande de les obtenir; et l'on peut dire avec Genovesi : « Les seules choses qui n'aient pas de valeur sont celles qui ne satisfont pas nos besoins, ou celles qui, tout en les satisfaisant, ne manquent à personne. »

§ III. Notions élémentaires sur les échanges et la monnaie.

14. Dans une société industriellement constituée, comme celle qui existe dans tous les pays qui sont plus ou moins civilisés, personne ne crée tous les produits dont il a besoin. De là découle la nécessité de *commercer* ou d'*échanger* ce que l'on produit en un seul genre ou en quelques genres seulement, et au delà

de ses besoins, contre tous les objets nécessaires [1].

Cet échange direct est presque toujours impossible. Un libraire, par exemple, qui n'a que des livres, ne peut guère payer son boulanger, son cordonnier, etc., avec des livres. Admettez que ses fournisseurs veuillent se prêter quelquefois à cet échange, ils ne tardent pas à être pourvus de livres. Heureusement, il y a dans la société actuelle une marchandise exceptionnelle, privilégiée, la *monnaie,* que les acheteurs de volumes donnent au libraire, et que celui-ci peut redonner à ceux qui lui vendent.

15. Du rôle de cette marchandise intermédiaire, que tout le monde accepte pour les raisons que nous indiquerons plus tard, il résulte que nous ne vendons que pour acheter. Lorsque nous vendons, c'est-à-dire que nous échangeons un objet contre du numéraire, c'est pour en acheter quelque autre bien; si nous transmettons cette somme à une autre personne, c'est elle qui l'emploiera à un achat quelconque; si nous la fondons, nous pouvons dire que nous avons acheté un lingot, etc. Une vente n'est donc que la moitié d'un échange; il en est de même de l'achat : ainsi, pour échanger, il faut vendre et acheter.

16. C'est la valeur d'un produit en autres produits qui importe à nos intérêts, et non pas seulement le rapport que ces produits peuvent avoir avec l'argent. En effet, nous verrons, et l'on peut d'ailleurs facile-

[1] *Commercer*, obtenir par le procédé du commerce, *cum merce*, avec marchandise.

ment comprendre que, si l'argent est abondant, il est à bon marché, et le cultivateur en a davantage pour son blé; mais aussi ce dernier est obligé d'en donner davantage pour avoir du café ou tout autre produit. Tandis que, si le froment vient à valoir davantage ou moins relativement aux autres produits, le cultivateur, avec son froment, obtient une plus grande quantité de ces mêmes produits.

C'est donc la valeur du froment et non celle de l'argent qui l'intéresse. Si l'Amérique n'avait pas renfermé de nombreuses mines d'or et d'argent, ces deux métaux seraient bien moins communs; mais les richesses du monde seraient les mêmes. Si, par exemple, il y avait moitié moins de numéraire, le cultivateur, en vendant son blé, ne retirerait que moitié moins d'espèces; le café et les autres produits ne vaudraient que moitié moins aussi. Les valeurs, en général, seraient les mêmes, quoique exprimées par moins de chiffres : la fortune d'un homme qui a *un* millier d'écus de rente n'est pas plus petite que celle d'un homme qui a un revenu de *trois* mille francs.

17. Ces principes bien simples ont souvent été méconnus dans le monde. Le sang a été versé pour accaparer dans un pays, de préférence à un autre, les métaux précieux [1], et pourtant, en en réunissant, qu'a-t-on fait, si ce n'est grossir le chiffre de tous les inventaires. Encore une fois, l'or, l'argent et les mon-

[1] Voir ce qui est dit plus loin (3e partie) au sujet de la *balance du commerce.*

naies ne sont point recherchés pour eux-mêmes, mais en proportion de ce qu'ils peuvent acheter.

18. Si les richesses sont toujours évaluées en argent [1] et non en autres valeurs, c'est parce que les monnaies jouissent, comme intermédiaires dans les échanges, de certaines propriétés qui les rendent plus commodes que toute autre marchandise [2].

La monnaie n'est qu'un dénominateur commun de plusieurs valeurs. Supposons que nous ayons une maison, deux chevaux, un rouleau de vingt-cinq pièces d'or, nous n'aurions qu'une idée confuse de la valeur de ces objets, si nous les appréciions par les nombreuses choses que nous pourrions obtenir en échange; mais en convertissant leur valeur en une même marchandise, en convertissant au même dénominateur, c'est-à-dire en *monnaie*, et en disant qu'une maison vaut dix mille francs, les deux chevaux quatre mille francs, et les vingt-cinq pièces d'or cinq cents francs, en tout quatorze mille cinq cents francs, nous nous faisons une idée aussi nette que possible de la valeur absolue de tous ces objets et de leur valeur relative.

19. Il faut encore remarquer que ce qui constitue la richesse est absolument indépendant de la nature de la marchandise qui sert à faire l'évaluation; en d'autres termes, une valeur est une richesse, non

[1] Synonyme de *monnaie*.

[2] Voir au chapitre IX, § 1, où toutes ces propriétés sont analysées.

parce qu'elle peut procurer à son acquéreur des écus, mais tout ce que des écus peuvent acheter : c'est la faculté d'acheter qui fait que les choses sont des richesses, et c'est cette faculté qu'on appelle valeur.

20. Ces considérations suffisent quant à présent; plus loin, nous examinerons à fond la nature intime de la monnaie. C'est une des plus importantes questions de l'économie politique [1].

CHAPITRE II.

DE LA VALEUR.

I. Propriétés de la valeur. — II. De la mesure de la valeur. — III. De la valeur des choses en monnaie ou du prix courant; — Comment le prix est réglé pour l'offre et la demande ;—Comment le prix est réglé par les frais de production. — IV. Du prix originaire.

§ I. Propriétés de la valeur.

21. Quoi qu'un peu aride, la notion de la valeur doit être étudiée d'abord : c'est la notion fondamentale de l'économie politique. Après avoir constaté les propriétés de la valeur, nous dirons comment, en l'absence d'une mesure absolue de la valeur, on la détermine cependant avec le plus d'approximation possible.

22. *Toutes les valeurs égales sont également pré-*

[1] Voir au chapitre IX.

cieuses, et l'on serait dans l'erreur en s'imaginant que la valeur qui est dans l'or ou l'argent des mines est une valeur plus précieuse que celle qui réside dans le premier objet venu : l'une et l'autre n'équivalent qu'à ce qu'elles peuvent acheter. En effet, si 8 francs en argent ou en or valaient plus que 8 francs en marchandises, trouverait-on des acheteurs qui voudraient donner 8 francs en métal pour obtenir 8 francs en marchandises? La réflexion fait donc tomber le préjugé de ceux qui s'imaginent qu'une valeur en métaux est supérieure à une autre valeur, pourvu que celle-ci soit bien reconnue et facilement échangeable. Ce principe sera mis hors de doute quand nous parlerons des monnaies.

23. Le rapprochement suivant, en nous faisant comprendre l'importance des valeurs créées par une seule profession, comparativement à celle des valeurs créées par les mines d'Amérique, peut compléter les idées que nous venons d'émettre. J.-B. Say apprécie de la manière suivante les valeurs créées par les cordonniers en France. Sur 32 millions d'hommes (il y en a maintenant plus de 34), les trois quarts seulement, ou 24 millions, portent des souliers, et en usent quatre paires par an. Cette estimation donne 96 millions de paires qui, avec les exportations, les bottes et autres chaussures de toute espèce, peuvent hardiment être élevées à 100 millions. Le cordonnier augmente la valeur de son cuir d'au moins 3 francs, car il faut deux journées d'ouvrier pour une paire, et l'ouvrier le plus modeste gagne au moins 1 fr. 50 par

jour : or, 100 millions de paires à 3 francs valent 300 *millions de francs pour les cordonniers seulement*, sans compter les valeurs produites par les tanneurs, les chamoiseurs, les fabricants d'étoffes, de rubans, etc., qui ont fourni les matières premières. Eh bien! l'on sait, d'après M. Humboldt, l'auteur le mieux renseigné jusqu'à présent, que les mines réunies du Pérou, du Brésil et du Mexique ne produisent que 234 millions de francs. Ainsi, les cordonniers de France produisent plus de valeurs que les mines du Pérou.

24. Mais, *pour qu'une valeur soit une richesse, il faut que ce soit une valeur reconnue*, non par le possesseur uniquement, mais par tout autre individu. Si, pour acquérir une maison, personne n'offre au delà de trente mille pièces de 1 franc, c'est une preuve qu'elle ne vaut réellement que 30,000 francs, quelque évaluation qu'il m'ait plu d'en faire. Il n'est pas inutile d'insister sur des observations si communes. On ne s'entend pas toujours, dit J.-B. Say, faute de concevoir les vérités les plus simples [1].

25. Les besoins changent avec les mœurs et les usages des nations; ils changent encore avec l'âge, les goûts, les passions des individus. La raison peut les condamner; elle doit les contenir dans de justes bornes, mais il faut les faire entrer en ligne de

[1] En mathématiques, on commence par poser en principe que la partie est plus petite que le tout; que le plus court chemin d'un point à un autre est la ligne droite, et autres axiômes qui pourraient être pris pour des simplicités par des esprits irréfléchis.

compte dans les appréciations économiques, aussitôt que les hommes se montrent disposés à faire des sacrifices pour les satisfaire. Aux yeux du moraliste, une fleur artificielle, une bague, peuvent passer pour des objets inutiles; mais, aux yeux de l'économiste, ils ont de la valeur du moment que les hommes y trouvent assez de jouissances pour y mettre un prix quelconque. La satisfaction de la vanité, a dit J.-B. Say, est quelquefois pour l'homme un besoin aussi impérieux que la faim.

26. *La principale propriété de la valeur est d'être essentiellement variable.* En effet, la valeur a pour source l'utilité; l'utilité dérive de nos besoins et des moyens de les satisfaire, variant aussi à l'infini. Il s'ensuit forcément que le rapport que nous avons appelé valeur doit aussi être variable à l'infini. La valeur est bien une quantité positive, fixe, arrêtée, mais elle ne l'est que pour un instant donné, et il est dans sa nature d'être perpétuellement variable, de changer notamment d'un lieu à un autre, d'un temps à l'autre.

27. Cette variabilité complique les questions de l'économie politique; elle rend les phénomènes souvent très difficiles à observer et les problèmes également très difficiles à résoudre.

§ II. De la mesure de la valeur.

28. Comme on ne peut mesurer les quantités qu'avec une autre quantité prise arbitrairement pour servir de terme de comparaison, il s'ensuit qu'on ne

peut mesurer les valeurs qu'avec une valeur *essentiellement variable*, et par conséquent qu'il n'y a pas *d'étalon, de mètre* de la valeur; et enfin qu'on ne peut apprécier la grandeur absolue de la valeur des choses, mais seulement leur grandeur relative et comparative. En disant qu'une maison vaut 50,000 francs, nous n'affirmons rien autre chose, si ce n'est que la valeur de cette maison est égale à celle d'une somme de 50,000 francs; mais la valeur elle-même de cette somme n'est point une valeur existant par elle-même, abstraction faite de toute comparaison, et on ne peut s'en faire une idée qu'en la comparant avec toutes les choses que l'on peut obtenir en échange, avec celle de la maison, par exemple.

29. C'est là une nouvelle difficulté pour l'économie politique; mais cette science n'est pas seule à avoir des points sans solution; les propriétés de la valeur ne sont peut-être pas plus fugitives que celles de l'électricité. Avons-nous pour apprécier le calorique une mesure absolue? Le thermomètre n'accuse pas la quantité absolue de chaleur, mais seulement des *rapports* ou des résultats de comparaison.

30. Puisque toute richesse est variable et relative suivant les lieux et les temps, on ne peut comparer deux portions de richesse que lorsqu'elles sont dans le même temps et le même lieu. A moins d'exception, 1,000 francs de cette année valent plus ou moins que 1,000 francs de l'année dernière; 1,000 francs à Paris ne sont pas la même chose que 1,000 francs à Londres, que 1,000 francs à Toulouse, car aujour-

d'hui ils valent moins dans le premier cas et plus dans le second. En changeant de pays, le climat, les impôts, les mœurs, etc., influent sur la valeur des choses. Il est donc de toute impossibilité de comparer *exactement* les richesses de deux nations; car, si elles existent dans le même temps, elles ne peuvent pas exister dans le même lieu. Quand donc on évalue les capitaux et les revenus de l'Angleterre et de la France en kilogrammes d'or pour les comparer, on compare deux choses qui ont un nom commun, les mêmes propriétés physiques, mais qui n'ont pas au même degré la même valeur, c'est-à-dire la seule quantité qui en fasse des richesses échangeables. Ainsi, vouloir comparer les richesses de deux époques ou de deux pays différents autrement que d'une manière approximative, c'est vouloir faire l'impossible.

31. Plusieurs économistes se sont appliqués à déterminer la loi générale qui règle la variation de la valeur en échange. Les uns ont cru la trouver dans la formule de *l'offre et de la demande;* d'autres dans celle des *frais de production.* Nous expliquons plus bas ces deux théorèmes, après avoir étudié la nature du *prix courant*, c'est-à-dire du prix des choses en monnaie.

32. De ce que nous avons dit sur la nature intime de la valeur, il résulte pour le lecteur que la recherche d'un étalon de la valeur doit être au moins fort difficile. En effet, les efforts tentés jusqu'à présent ont montré l'impossibilité d'arriver à un résultat sa-

tisfaisant, et l'on peut dire, avec J.-B. Say, que c'est là la quadrature du cercle de l'économie politique. Nous n'aborderons pas ici la démonstration complète de cette assertion, trop longue et trop abstraite pour trouver place dans ces *éléments*, et nous nous bornerons à affirmer, sur la foi des maîtres :

33. 1° Qu'il n'y a pas de mesure certaine et immuable de la valeur;

2° Que la monnaie n'offre point une mesure certaine, un étalon de la valeur;

3° Qu'il en est de même du blé et du travail humain.

Ces trois propositions ont été démontrées avec un rare talent par M. Rossi [1]. J.-B. Say y a aussi consacré trois beaux chapitres [2]. Nous reviendrons seulement sur la seconde proposition en parlant des monnaies [3].

§ III. De la valeur des choses en monnaie ou du prix courant. — Comment ce prix est réglé par l'offre et la demande. — Comment ce prix est réglé par les frais de production.

34. Nous admettons dès à présent que l'argent ne peut pas plus qu'un autre produit servir de mètre, de mesure à la valeur; mais que les propriétés dont

[1] *Leçons d'économie politique*, 1er vol., 9e, 10e et 11e leçons.

[2] *Cours complet d'économie politique*, 3e partie, 13e, 14e et 15e chapitres.

[3] Voyez le chapitre IX.

jouissent les métaux précieux font que l'on convertit le plus souvent, dans les affaires, la valeur des produits plus ou moins approximativement en celle de pièces d'or ou d'argent, ou bien encore en celle de signes en cuivre ou en papier, qui représentent une certaine quantité de ces pièces [1]. Or, la valeur d'une chose en argent est ce qu'on appelle son *prix courant,* qu'on peut encore définir la quantité de monnaie pour laquelle on trouve couramment à acheter ou à vendre un produit.

35. Dans la pratique, le prix courant oscille toujours jusqu'au moment où l'acheteur et le vendeur s'entendent, l'un offrant un peu moins, l'autre demandant un peu plus que le taux qu'ils finissent par accepter tous deux.

36. Nous avons vu qu'il ne suffit pas qu'une chose soit utile pour qu'elle ait de la valeur, et que, si cette chose utile est à la portée de tout le monde, personne n'en veut rien donner. D'autre part, on remarque que, si les choses rares sont en général les plus recherchées, il faut cependant qu'elles satisfassent des besoins [2], car autrement personne ne veut de ce qui n'est bon à rien.

La valeur en échange ayant deux sources : la propriété qu'ont les choses de satisfaire nos désirs et nos besoins ou d'être utiles, et leurs disproportions avec ces mêmes besoins ; et cette valeur étant de sa na-

[1] Ces deux propositions seront démontrées au chap. XI.

[2] Plus ou moins raisonnables, mais impérieux.

ture variable et mobile, c'est le moment d'indiquer les lois de ces variations.

Les économistes en ont trouvé deux : la loi de *l'offre et de la demande*, et celle des *frais de production.*

37. *Le prix des choses est réglé par l'offre et la demande.*

De ce que la même somme, 120 fr., par exemple, peut acheter des quantités inégales de deux marchandises, un kilogramme de safran et cinq cents kilogrammes de blé, c'est-à-dire cinq cents fois plus de l'une que de l'autre, cinq cents fois plus de blé que de safran, on en a conclu :

Qu'une chose est d'autant plus chère qu'elle est moins offerte, et d'autant moins chère qu'elle est plus offerte ;

Ou, réciproquement, *qu'une chose est d'autant plus chère qu'elle est plus demandée, ou d'autant moins chère qu'elle est moins demandée ;*

38. Ou, en d'autres termes, que *la valeur d'une chose est en raison* DIRECTE *de la* DEMANDE *qu'on en fait, et en raison* INVERSE *de* L'OFFRE *qu'on en fait.*

39. Reste à expliquer les mots *offre* et *demande.* L'offre n'est pas seulement ce qu'il y a sur le marché, mais encore ce que la production peut y mettre facilement. Il y a un million de bas en magasin ; dans quelques jours, les fabriques peuvent en avoir encore un million, voilà l'offre. De même, la demande n'est pas tout ce qui peut être désiré, mais tout ce qui peut être désiré raisonnablement et acheté. Je demande

un magnifique tapis de Perse avec une fortune modeste; si ce tapis vaut quelques centaines de francs, ma demande est réelle; s'il vaut des milliers de francs, ma demande ne figure pas sur le marché. Je fais un rêve et ne peux penser à acheter, à moins toutefois que l'énergie de ce besoin ne me domine, de sorte que la demande renferme encore l'idée du besoin modifié selon les circonstances.

Au fond, la formule de l'offre et de la demande renferme donc, dit M. Rossi, la solution du problème; mais, comme elle a besoin de commentaires, on en a cherché une autre.

40. *Le prix des choses est réglé par les frais de production.*

C'est Ricardo qui a pensé que le prix des produits était mieux représenté par la somme de toutes les dépenses, de tous les frais que nécessite la création d'un produit. Il sera indiqué plus loin comment on apprécie ces frais en industrie.

41. Ricardo, pour arriver à cette conclusion, s'est appuyé sur ces principes: que nul ne produit pour le plaisir de produire, que tous les producteurs courent après les gros profits, et que nul n'achète sans les moyens d'acheter ni au delà de ces mêmes moyens. D'où il résulte que, lorsque le prix d'une denrée ne rembourse pas les frais de production, la production de cette denrée diminue ou s'arrête complètement. Ces principes sont incontestables.

42. La formule de Ricardo est plus facile à comprendre que celle de l'offre et de la demande. Malheu-

reusement elle est incomplète. D'abord elle a l'inconvénient très faible, il est vrai, de ne pas s'appliquer aux richesses naturelles appropriées, qui ont une valeur en échange sans avoir coûté des frais de production. Ensuite, elle suppose une liberté indéfinie de retrait chez les consommateurs et une liberté indéfinie de concurrence du côté des producteurs. Mais le blé, par exemple, quel que soit son prix, sera toujours forcément acheté; il en est de même d'une foule de produits dont les mœurs nous imposent l'usage. Pour ce qui concerne les producteurs, la concurrence peut être indéfinie dans les travaux manufacturiers et commerciaux; mais la production agricole est basée sur la propriété, qui est jusqu'à présent un monopole nécessaire [1]. Il n'y a pas de concurrence possible pour les subsistances au delà de certaines limites. Les vins, les mines sont concentrés sur certains points fort circonscrits; la production en est limitée. Ce sont là des monopoles naturels. Ricardo en signale d'un autre ordre; les produits du génie, un tableau, un écrit, sont des monopoles aussi. Il en de même d'une bonne position; le jardinier des environs de Paris a un monopole en comparaison de celui de Pontoise.

43. Mais les monopoles artificiels sont encore plus nombreux et plus variés. Les brevets d'invention, les priviléges d'auteur, les propriétés établies dans certaines enceintes réservées (celles des villes de

[1] Voyez Rossi, *Cours d'économie politique*, 1er vol., 7e et 8e leçons.

guerre, par exemple), les lois qui prohibent certains produits ou en gênent l'entrée et la sortie pour favoriser certaines industries, les impôts qui pèsent sur tel ou tel produit, sont autant de monopoles qui influent sur les prix, et qui ne sont pas compris dans la formule de Ricardo.

44. Les théories que nous venons d'exposer sont celles qui expliquent le mieux jusqu'à présent la marche naturelle des choses, lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes. Cependant, il est évident qu'elles sont encore vagues et que la formule exacte et complète du prix courant est encore un problème à résoudre.

45. Mais, au milieu des erreurs et des lois qui dominent la société, il arrive fort souvent que le prix reçoit d'autres influences que celles qui résultent des frais de production et des besoins des consommateurs. Alors la cause accidentelle n'agit qu'autant qu'elle dure, car la loi générale reprend peu à peu son empire, lorsqu'elle n'est plus contrariée.

46. Il arrive souvent que l'autorité fixe le prix de certaines denrées. Dans ce cas, le consommateur paie le produit à un prix abusif; ce n'est plus un *échange*, c'est un déplacement au profit du vendeur ou de l'acheteur. C'est, dit M. Say, comme si l'autorité rendait une ordonnance ainsi conçue : « Chaque fois que vous achèterez quelque chose, vous donnerez au marchand, ou le marchand vous donnera telle somme en sus du prix naturel. » (*V.* le paragraphe suivant.)

47. En peu de mots, voilà comme on peut formu-

ler une loi de *maximum*, c'est-à-dire une loi qui fixe les prix au delà desquels la vente est prohibée. De pareilles lois nuisent à la production, car personne ne veut plus travailler à perte. Elles nuisent à la consommation, car on ne trouve pas de produits à acheter, soit qu'on n'en fabrique plus, soit qu'on cache ceux qui existent. Ceux qui ont beaucoup de moyens s'approvisionnent plus que de coutume, et ceux qui n'ont que des moyens ordinaires ne peuvent s'approvisionner. De là les disettes, les paniques et les catastrophes qui s'ensuivent.

48. D'autres causes fortuites, physiques et morales peuvent aussi influer sur l'offre et la demande. De ce nombre sont la crainte d'une bonne ou d'une mauvaise récolte, la mode, etc. Mais l'action de ces causes n'a qu'un temps, et leur influence est d'autant plus facile à prévoir que l'on a des idées plus justes sur les causes permanentes qui établissent l'offre et la demande.

En résumé, il faut dire, avec Genovesi, la valeur des choses, ou, pour parler d'une manière plus correcte, leur prix « est un rapport dont les termes sont fixés par la nature, et non par le caprice de l'homme [1]. »

§ IV. Du prix originaire.

49. Dans l'analyse de la production, il est important de distinguer du *prix courant* le *prix origi-*

[1] Genovesi, 2e part., chap. I.

naire. Ce prix originaire a été appelé aussi *prix réel* par J.-B. Say, dans ses premiers ouvrages. Adam Smith l'a nommé *prix naturel*. Say n'a pas adopté ce dernier mot dans le sens de Smith : il en a fait un synonyme du prix courant, parce que le prix courant s'établissant de lui-même, est le plus naturel sans cesser d'être aussi réel.

Par *prix originaire*, J.-B. Say entend la somme des frais de production la première fois que le produit paraît dans le monde. Or, ce prix originaire est une échelle mobile : il varie à chaque instant, toutes les fois qu'une nouvelle façon est donnée au produit, façon agricole, manufacturière ou commerciale. Cependant, on peut le considérer comme fixé à un moment donné, et alors il est, comme l'a fort bien dit M. Scialoja : « Le centre immobile vers lequel, dans ses oscillations, tend le prix de vente (ou prix courant) ; et l'offre et la demande peuvent être comparés à une force centrifuge variable, sans cesse contenue par une force centripète constante. »

50. Nous verrons que les frais de production peuvent baisser sans que le producteur en soit lésé; par conséquent, la baisse du prix originaire ne lui est pas nuisible. Au contraire, cette baisse est d'un grand avantage pour la société, surtout lorsqu'elle porte sur tous les produits à la fois; car alors elle équivaut à une augmentation de richesses.

51. Cette manière de voir permet de donner la solution d'une des questions les plus contestées de l'économie politique. Si la richesse générale est la

réunion de la valeur de toutes les choses, comment se fait-il qu'une nation soit d'autant plus riche que ces choses y sont à plus bas prix?... Parce que notre fortune consistant dans une certaine quantité de fonds productifs (*V.* page 30), elle est, comme dit J.-B. Say, d'autant plus considérable que ces fonds productifs peuvent acquérir par leur emploi plus de produits : ce qui a lieu lorsque ces derniers sont au meilleur marché possible. Ainsi s'explique l'aisance plus générale depuis cinquante ans, à tel point que de simples artisans sont plus aisés et plus instruits que des princes d'autrefois.

CHAPITRE III.

ANALYSE DE LA PRODUCTION.

I. De ce qu'il faut entendre par la production des richesses. — II. De quoi se composent les travaux de l'industrie. — III. Des instruments généraux de l'industrie : la terre, le travail, le capital. — IV. Comment les trois instruments fonctionnent pour produire. — V. Comment on apprécie les frais de production et les progrès en industrie. — VI. S'il y a un travail improductif. — Analogie des produits immatériels avec tous les autres. — VII. Classification des industries.

§ I. De ce qu'il faut entendre par la production des richesses.

52. Produire ou créer de la valeur, ou créer de la richesse, c'est donner de l'utilité aux choses, ou bien encore c'est augmenter celle qu'elles ont déjà. Nous

ne pouvons tirer du néant un seul atome de matière; mais nous pouvons créer des qualités qui font que des matières sans valeur en acquièrent une et deviennent des richesses. C'est en cela que consiste la *production* en économie politique; c'est là le miracle de l'industrie humaine [1]; et les choses auxquelles elle a donné de la valeur se nomment des *produits* ou des *valeurs* [2].

53. L'industrie ne pouvant créer la matière, son action se borne à réparer, transporter, combiner, transformer les molécules dont elle se compose. Les matières sur lesquelles s'exerce cette action prennent le nom de *matières premières*.

Un *cultivateur* prend des semences, des engrais, les met dans une espèce de creuset que nous nommons *champ*, et, à la suite de certaines opérations que l'expérience lui a enseignées, il se trouve que les principes contenus dans la terre et les engrais, joints à ceux que lui fournit l'atmosphère, se changent en végétaux, en fourrage. Ensuite, à l'aide d'un autre instrument *(un mouton)*, ce même cultivateur modifie les particules qui composent son herbe, et en fait de la laine.

Un *manufacturier* achète la laine de ce cultivateur, la dégraisse, la carde, la file, en fait un tissu qui,

[1] « Produire n'est pas créer, mais réunir utilement des sommes utiles. » Gioia, livre 1er, chap. IV.

[2] Ce dernier mot est aussi employé, par extension, dans le langage des affaires, pour désigner les effets de commerce ; *billets, mandats, lettres de change, etc.*

après avoir été teint, foulé et apprêté, forme nos vêtements.

Un *commerçant* fait subir à cette laine ou à ce tissu, ou encore à l'indigo qui doit les colorer, l'opération du transport qui met ces objets sous la main du fabricant, et procure ainsi à ce dernier la possibilité de s'en servir.

54. Ces opérations ont des analogies entre elles. Lorsqu'un teinturier combine dans ses cuves de l'eau, de l'alun, de l'indigo et d'autres matières premières, n'exerce-t-il pas une industrie analogue à celle du cultivateur qui, suivant les procédés de son art, combine de l'eau, des engrais, des sucs que lui fournissent la terre et les airs. Le teinturier favorise ses combinaisons à l'aide de la chaleur d'un fourneau; le cultivateur se sert de la chaleur du soleil; le teinturier confie son étoffe à sa chaudière, comme le cultivateur confie ses semences à son champ.

55. Après ces considérations qui résument plusieurs pages de J.-B. Say, entrons plus avant, avec M. Rossi, dans le phénomène de la production.

Le mot ambitieux de création ne pourrait guère s'appliquer qu'aux productions du génie. Jusqu'à un certain point, Newton a *créé* la théorie de l'attraction; Corneille, la tragédie du Cid; mais, dans la production matérielle, c'est bien différent: l'homme ne met, en définitive, du sien, comme l'a dit Mill, que le mouvement [1].

[1] Voyez James Mill, *Éléments d'économie politique*, traduits par Parisot, page 8.

Celui qui trace un sillon détermine un mouvement qui déchire le sein de la terre, par cela seul plus féconde. Dans une manufacture, le plus ignorant des manœuvres, le plus habile des mécaniciens, ne produisent que des mouvements que celui-là ne raisonne pas, que celui-ci sait calculer. Le chimiste, enfin, se borne à associer ou à séparer les corps ; il détermine les phénomènes, mais il n'en est pas la cause.

56. La production est donc, en dernière analyse, une application de forces, donnant pour résultat un produit *propre à satisfaire nos besoins*, et, non comme quelques économistes l'ont dit, un produit propre à être échangé, parce que cette définition ferait penser que la valeur en échange seule est richesse, ce qui n'est point exact, la richesse comprenant aussi bien la valeur en usage que la valeur en échange.

57. M. Rossi admet dans le phénomène de la production trois éléments :

Une *force*, un *mode d'application*, un *résultat;* en d'autres termes, la cause, l'effet et le passage de la cause à l'effet.

Les forces ou causes sont indispensables dans la production, et peuvent même agir seules. Les autres éléments ne sont pas indispensables, ils aident les premiers à produire, ils contribuent à la production; mais ils ne la font pas [1].

[1] Voyez le paragraphe sur les *instruments de la production*.

§ II. De quoi se composent les travaux de l'industrie.

58. L'exécution d'un produit exige le concours de plusieurs personnes et de plusieurs connaissances. On y retrouve : 1° le travail du savant, 2° celui de l'entrepreneur, 3° celui de l'ouvrier.

Le savant découvre, l'entrepreneur applique et l'ouvrier exécute.

59. Les *savants*, en découvrant et en accumulant les connaissances, sont perpétuellement nécessaires, bien qu'un ouvrier ou un chef d'atelier, par exemple, n'aient la plupart du temps pas besoin d'être chimistes, ou physiciens, ou mécaniciens. Si les savants et les livres que nous possédons étaient anéantis, les arts iraient quelque temps par leur propre impulsion, mais ils tomberaient bientôt dans une routine aveugle ; les méthodes cessant d'être rectifiées, dégénèreraient graduellement. Ce n'est pas là une supposition gratuite : on ne sait plus faire des ciments inaltérables comme les anciens, des peintures à fresque comme à Thèbes ; le travail des obélisques, le feu grégeois et les miroirs d'Archimède incendiant la flotte ennemie, sont autant de procédés oubliés. La perte des sciences entraînerait la non-satisfaction de certains besoins au même prix. L'avantage de consommer serait successivement ravi tantôt à une classe, tantôt à une autre. Cette quantité d'utilités qui, en s'échangeant les unes contre les autres, sont la vie du

corps social, disparaîtraient par degrés, et l'on retomberait dans la barbarie.

60. Mais il faut que la science soit appliquée, et cette application, qu'elle soit ou non indiquée par le savant, est l'ouvrage de *l'entrepreneur*.

Celui-ci doit savoir apprécier les besoins physiques de l'homme, ses passions, ses goûts et ses richesses.

61. Comme un entrepreneur ne peut tout faire de ses mains, la tâche de l'ouvrier consiste à exécuter les diverses opérations avec ses forces musculaires, et alors ce n'est qu'un manouvrier; mais cette tâche peut exiger, avec le travail manuel, de l'intelligence, de l'adresse et même du talent.

62. On comprend que la même personne peut remplir ces trois rôles différents. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de produit où l'on ne puisse découvrir les traces des trois genres de travaux. Un fruit, par exemple, paraît être uniquement le produit de la seule fécondité du sol ; mais on a dû recueillir les procédés de culture, apprécier les moyens de les appliquer et les avantages qui en résulteraient; enfin, les exécuter ou les faire exécuter.

63. Par ce qui précède, on voit que l'entrepreneur est l'agent principal [1] de la production. Pour créer des produits, c'est-à-dire pour utiliser les recherches

[1] « L'action intellectuelle est aussi nécessaire au phénomène de la production que l'action physique. » Gioia, 2e partie, livre 2, chap. III.

des savants et les travaux des ouvriers, en appréciant les besoins, en trouvant les moyens de les satisfaire et en constituant une bonne administration, il doit avoir pour qualité principale le jugement et un ensemble de talents qui fait partie du génie des affaires [1]. Il peut se passer en partie de science, puisqu'il emploie celle des autres; il peut éviter de mettre la main à l'œuvre, en se servant des mains d'autrui; mais, sans jugement, il se ruine, en produisant à grands frais des non-valeurs. Aussi, tout ce qui tend chez un peuple à rectifier le jugement, à donner des idées justes sur chaque chose, est favorable à la production des richesses [2].

64. Les trois opérations dont nous venons de parler se retrouvent dans la création des produits immatériels. (*Voyez* plus loin, § VI.)

§ III. Des instruments généraux de l'industrie : la terre, le travail, le capital.

65. L'industrie la plus grossière ne peut se passer d'instruments. Le sauvage a des armes, des filets, des outils pour façonner, une hutte et des peaux pour se

[1] M. Dunoyer traite longuement ce sujet dans son livre *de la Liberté du travail*, 2e vol., page 47.

[2] D'après ces considérations, il devient facile d'apprécier si l'instruction est bien ou mal dirigée chez un peuple où la plupart des citoyens sont entrepreneurs. A ce point de vue, la discussion du programme de l'enseignement appartient aussi à l'économie politique.

couvrir. Dans un État civilisé, ces instruments sont très nombreux et très variés.

66. De ces instruments, les uns, comme les routes liquides sur l'Océan et les rivières, l'action des vents, les forces physiques, etc., sont des instruments gratuits à la disposition de tout le monde. On peut les appeler instruments *naturels communs* ou *non appropriés*.

67. La nature fournit encore à l'homme industrieux le pouvoir productif de la terre cultivable; elle lui offre des métaux, des marbres, des pierres de toute espèce, des houilles, etc., etc., dont quelques hommes se sont emparés à l'exclusion de tous les autres, et ont constitué des propriétés reconnues par tous. On peut leur donner le nom d'instruments naturels *appropriés*.

68. Parmi les instruments naturels appropriés, le plus important est la terre cultivable, divisée entre un nombre plus ou moins grand de propriétaires. Elle forme ce qu'on appelle les *fonds de terre*, les *propriétés foncières* ou simplement LA TERRE.

69. D'autres instruments ne sont pas de création naturelle, mais le fruit d'une industrie antérieure. Ce sont des produits tels que des marchandises, des outils, des bâtiments, des bestiaux, des sommes de monnaie, etc., qui servent à la reproduction et qu'on appelle *capitaux* ou simplement LE CAPITAL.

70. Lorsqu'il y a sur un fonds de terre des bâtiments, des clôtures, des améliorations, en un mot, ces choses sont des produits de l'industrie, unis au

fonds naturel approprié, mais constituant un *fonds capital*. Ces deux fonds, quoique divers par leur origine, appartiennent ordinairement au même propriétaire.

71. Mais ce ne sont pas là les seuls instruments de la production. Parmi les moyens naturels et appropriés, il en est un très puissant, les forces de l'homme ou simplement LE TRAVAIL, si bien analysé par Adam Smith.

72. En résumé les fonds appropriés qui constituent essentiellement les trois instruments généraux, l'économiste les désigne sous le nom de *terre*, de *capital* et de *travail*, « dénominations, à vrai dire, peu heureuses ; le mot de terre ne présentant pas à l'esprit l'ensemble des forces naturelles appropriées, tandis que celui de travail indique plutôt l'acte que la puissance, ou, si l'on veut, plutôt l'effet que la cause. » (Rossi.)

Quant au mot capital, la langue usuelle lui assigne un sens trop exclusivement métallique.

73. Les dissemblances entre ces trois instruments sont profondes. Le travail et la terre sont des forces primitives; le capital n'est jamais qu'un résultat; c'est l'épargne appliquée à la reproduction ; l'homme emploie comme instrument de production ce qu'il pourrait employer comme moyen de jouissance. Le travail en tant que puissance n'est point transmissible ; les possesseurs d'esclaves ne l'on rendu tel qu'en le dénaturant. Le capital et la terre, au contraire, sont régulièrement et légitimement dans le commerce.

Les capitaux, les terres peuvent être estimés par le prix qu'on en tirerait si on voulait les vendre. Quant aux facultés industrielles qui ne sont pas aliénables, elles ne peuvent avoir un prix courant, mais on peut les estimer par le loyer qu'elles peuvent rendre, par le revenu qu'on en peut tirer.

La différence entre les trois instruments sera plus nettement établie dans les chapitres spéciaux que nous leur avons consacrés.

74. Le capital étant le fait de l'homme, c'est avec raison qu'on l'appelle du travail accumulé. En outre, les talents acquis sont évidemment une autre espèce de capital, qu'on peut nommer *capital moral,* et que J.-B. Say a reconnu sous le nom de *fonds de facultés industrielles.*

75. Après avoir divisé les instruments généraux de la production en instruments *communs* et en instruments *appropriés,* en instruments *naturels* et en instruments *produits;* après les avoir divisés également en moyens *intellectuels* et en moyens *physiques,* en moyens *naturels* et en moyens *acquis,* on peut encore distinguer les moyens *directs* et les moyens *indirects.*

76. Les moyens directs sont les trois instruments : terre, capital et travail, dont il vient d'être question.

77. Les moyens indirects sont très nombreux. M. Rossi range sous ce nom tous ceux qui favorisent la production : l'échange, la circulation des richesses, la monnaie (un des principaux agents de cette circu-

lation), l'instruction publique, le travail gouvernemental qui procure au producteur justice et protection. De cette analyse découle la démonstration de tout ce qui est dit au paragraphe des produits immatériels.

78. On peut dire, en résumé, que le fonds productif d'une nation se compose :

1° Des instruments *naturels communs ou non appropriés*, comprenant *la mer*, *les cours d'eau publics*, *l'atmosphère*, *la chaleur du soleil*, *les lois de la nature physique*, etc., etc., qui sont à la disposition de tout le monde;

2° Des instrumeuts *naturels appropriés*, comprenant :

LA TERRE	la terre exploitée, y compris les cours d'eau, les mines, etc., devenues des propriétés;
LE TRAVAIL	du *savant*, dépositaire des connaissances; de *l'entrepreneur*, cultivateur, manufacturier ou commerçant; des *ouvriers*, agents de l'entrepreneur;

3° Des intruments *artificiels* ou *acquis*, c'est-à-dire :

LE CAPITAL comprenant tous les produits résultant d'une industrie antérieure.

Ces deux derniers instruments sont plus parti-

culièrement le sujet des recherches économiques [1].

79. En suivant les considérations de M. Rossi, on peut aussi dresser le tableau suivant, qui complète ses savantes analyses.

Les moyens directs sont :

1° Les instruments naturels (donnés par la nature).	matériels, *la terre* ou *le travail;* intellectuels, *le travail.*
2° Les instruments acquis par l'homme.	matériels, *les capitaux;* intellectuels, *les études* ou *le capital moral.*

Les moyens indirects sont :

L'*échange*, la *circulation*, la *monnaie*, variété du capital, un des principaux agents de la circulation; le *gouvernement*, qui administre, protége et rend la justice, etc.; l'*éducation* et l'*instruction*, qui perfectionnent le travailleur.

§ IV. Comment les trois instruments fonctionnent pour produire.

80. En dernière analyse, la source de toutes les choses consommables c'est la TERRE; le moyen par lequel l'homme puise à cette source, c'est le TRAVAIL intellectuel et physique.

[1] J.-B. Say a donné un tableau semblable dans son Cours. Nous avons cru pouvoir le modifier au profit de la clarté.

Pour travailler, l'homme s'aide du résultat d'un travail antérieur et accumulé, qui se présente sous forme d'outils, de constructions, de provisions, etc., et que l'on appelle CAPITAL.

Ce capital ou fonds social comprend deux grandes classes de forces : celles que le travail a réalisées *dans les choses*, et celles qu'il a développées *dans les hommes*, soit au *physique* soit au *moral*.

81. L'instrument-terre, l'instrument-capital et l'instrument-travail [1], ont besoin dêtre réunis pour produire, et il sera démontré, dans le cours de cet ouvrage, que la puissance du travail et du capital ne se développe tout entière que lorsque les deux instruments sont appliqués, sur une grande échelle, à de vastes entreprises [2].

L'entrepreneur d'industrie loue une terre ou un capital.

Le simple ouvrier, qui n'a qu'une capacité industrielle insuffisante pour créer un produit, la met aux gages d'un autre homme qui a la capacité industrielle de réunir les différents moyens de production, et qui, sous le nom de *cultivateur*, de *manufacturier*, de *commerçant*, les fait servir à un but commun, à la création des produits.

82. Le propriétaire d'un capital, ou le *capitaliste*, qui ne fait pas valoir son capital, jouit de sa faculté

[1] J.-B. Say se sert ici du mot *industrie;* les trois expressions que nous reproduisons sont de M. Rossi.

[2] Voyez ce qui est dit de l'*instrument-capital, de la division du travail* et *des machines*.

productive et en reçoit un PROFIT qui porte le nom de *loyer*, lorsque la propriété se compose principalement de maisons, d'ateliers, de magasins, et celui d'*intérêt*, quand le capital est évalué en espèces, ou bien encore tout autrement.

83. Le *propriétaire foncier* qui ne fait pas valoir sa terre jouit néanmoins de la faculté productive qui est en elle, et en retire une RENTE par le moyen du *fermage*.

84. L'ouvrier qui loue ses facultés personnelles en tire une RÉTRIBUTION ou un SALAIRE. Les *gages* d'un domestique, les *appointements* d'un employé, les *honoraires* d'un avocat, sont un salaire [1].

85. La création d'un produit est le résultat d'une pensée unique qui fait concourir une foule de moyens à une seule fin. C'est, en général, l'entrepreneur qui a une idée et qui réunit tous les instruments pour l'appliquer. Il fait concourir à son but la volonté des travailleurs et celle des propriétaires fonciers ou capitalistes qui lui confient des fonds. Il perçoit un profit s'il est capitaliste, et une rétribution ou salaire comme travailleur intelligent.

86. Mais l'entrepreneur n'est pas seul producteur; tous les travailleurs et tous les propriétaires d'instruments concourent à la production. Le travailleur et le possesseur de facultés industrielles font le sacrifice de leur temps et de leur talent pour contribuer à la

[1] Le mot de *rétribution*, proposé par M. Rossi, comprend mieux ces diverses acceptions que celui de *salaire*.

production ; le propriétaire foncier pourrait faire de sa terre un parc d'agrément, et il la consacre à la culture ; un capitaliste pourrait dissiper son bien pour son plaisir, et il le livre à un emploi productif. Ainsi, les propriétaires fonciers et les capitalistes doivent être rangés dans la classe des producteurs ; car le propriétaire foncier produit par le moyen des facultés productives de son fonds ; le propriétaire d'un capital produit par le moyen de son capital ; de même que l'industriel par le moyen de ses facultés industrielles. Mais, pour cela, il ne faut pas que la terre soit en friche ni le capital oisif.

Contribuer à la production par sa terre ou son capital, c'est évidemment faire un métier commode ; mais l'on n'a pas trouvé jusqu'à présent d'organisation sociale acceptable sans propriétaire.

Il résulte bien de cette analyse qu'il y a des propriétaires plus intéressants que d'autres, et qu'il n'y a qu'un rapprochement artificiel entre la fonction du producteur travailleur et du producteur propriétaire.

87. Une même personne peut évidemment être producteur à différents titres, et être à la fois propriétaire ou capitaliste, entrepreneur et ouvrier. En général, l'entrepreneur est presque toujours plus ou moins capitaliste. L'ouvrier lui-même fournit à la rigueur une petite portion du capital qui se trouve employé : il est rare que le plus pauvre compagnon marche sans outils.

88. Lorsque le fonds est un instrument naturel

non approprié, c'est-à-dire lorsqu'il n'appartient à personne, comme dans la pêche du poisson, des perles, du corail, etc., on peut obtenir des produits avec du travail et des capitaux seulement.

89. Dans les industries manufacturières et commerciales, le travail et le capital suffisent également, et le fonds de terre n'est pas absolument nécessaire ou du moins il est de peu d'importance, puisqu'on ne doit donner ce nom qu'à l'emplacement occupé par les ateliers et les magasins.

90. On a tiré de là cette conséquence que *l'industrie manufacturière* et *l'industrie commerciale d'une nation ne sont point bornées par l'étendue de son territoire, mais bien par l'étendue de ses capitaux.* Des exemples nombreux peuvent être cités à l'appui de cette proposition. Les Genèvois, qui vivent dans l'abondance, ont un territoire borné qui ne produit pas le dixième de ce qui est nécessaire à leur subsistance ; l'aisance habite dans les gorges infertiles du Jura, près de Neuchâtel, parce qu'on y excerce plusieurs arts mécaniques. Au XIIIe siècle, Venise, sans aucune possession de terre en Italie, devint assez riche par son commerce pour conquérir la Dalmatie, les îles de la Grèce et Constantinople.

§ V. Comment on apprécie les frais de production et les progrès en industrie.

91. Les instruments dont nous venons de parler rendent des services dans la création des produits,

chacun par une action qui lui est propre, et l'on comprend que l'on doit retrouver, dans la valeur du produit, le paiement de chacun de ces services, savoir :

1° Le SALAIRE ou la RÉTRIBUTION du travail des ouvriers et des entrepreneurs ;

2° Le PROFIT des capitaux ;

3° La RENTE ou le *fermage* de la terre ;

Suivant la judicieuse observation de M. Rossi, le profit doit comprendre les valeurs nécessaires au *remboursement des avances* faites par le capitaliste et à l'*amortissement* de son capital qui se détériore.

Il faut dire aussi que la rente territoriale n'entre dans les frais de production, selon Ricardo et les partisans de sa théorie, que dans certains cas ; et que le mot *fermage* est impropre, car il peut y avoir *rente*, que la terre soit affermée ou non. (*V.* le chapitre XI.)

92. La *production* peut être considérée comme un grand *échange* dans lequel tous les producteurs, entrepreneur en tête, donnent tout ce qui constitue les frais de production, pour recevoir les *produits* représentant une quantité quelconque d'utilité produite. Or, pour que cet échange soit normal, il faut que la valeur de tout ce qui est détruit soit balancée par la valeur de la chose produite.

93. En considérant la production comme un grand échange, il est facile de voir ce qui constitue les progrès de l'industrie chez un peuple. Ce progrès existe quand une nation multiplie ses produits sans

multiplier ses frais, ou, ce qui revient au même, lorsqu'elle diminue ses frais sans diminuer ses produits, sans diminuer la quantité d'utilité produite. Car, en produisant, elle troque des frais de production qui ont une valeur moindre que les produits obtenus.

94. Ces progrès se font d'abord au profit du producteur, qui, pour la même valeur qu'il dépense, reçoit en échange une valeur plus grande ; et, lorsque la connaissance du procédé se répand, que la concurrence fait baisser le prix du produit au niveau de ses frais de production, c'est le consommateur, c'est le public qui jouit de la découverte.

95. Nous venons de parler d'utilité produite ; on conçoit bien qu'un prix plus bas équivaut à une utilité plus grande. En effet, si, avec des frais de production qui valent 3 francs, j'obtiens une paire de bas dont les frais de production montaient auparavant à 6 francs , c'est tout comme si, avec 6 francs, j'obtenais deux paires de bas au lieu d'une.

96. Ainsi, il est clairement démontré que les progrès de l'industrie sont avantageux pour les consommateurs, c'est-à-dire pour la société en général. D'un autre côté, lorsqu'un entrepreneur obtient *plus* de produits pour les mêmes frais, ne peut-il pas, sans qu'il en résulte pour lui le moindre préjudice, donner le produit à meilleur marché? Plus il baissera ses prix, plus (comme nous le verrons mieux plus tard) il trouvera des consommateurs qui lui feront faire en plusieurs fois le bénéfice qu'il faisait en une. Il est évident que c'est perdre que se donner plus

de peine pour le même profit ; mais, outre que le consommateur gagne toujours, il arrive souvent que, par suite de l'amélioration des procédés, une grande production se fait aussi facilement qu'une petite. D'ailleurs, il est dans la nature des progrès d'entraîner quelques souffrances : c'est une utopie que de rêver les uns sans les autres.

97. On ne peut parvenir à diminuer les frais de production sans diminuer la production, que par l'un ou l'autre de ces deux moyens :

1° En tirant un meilleur parti des instruments de travail qui sont appropriés, et dont il faut acheter les services ;

2° En remplaçant des services qu'il faut acheter par les services gratuits des instruments naturels non appropriés.

98. *Premier moyen.* Prenons d'abord pour exemple le fonds productif de la terre. Il y aura progrès si on ne fait pas de *jachères*, c'est-à-dire si on ne laisse pas reposer un quart de terrein par an, et si on y plante, après les céréales, des turneps, des pommes de terre pour engraisser les bestiaux. De même, sans payer un plus fort intérêt, on peut tirer plus de parti d'un capital, si l'on supprime des chômages, des fêtes ; si l'on a une série d'ouvriers pour le jour et une autre pour la nuit, afin d'obtenir plus de service des bâtiments et des machines. De même encore, dans la main-d'œuvre, on fait un échange plus avantageux des services personnels, lorsqu'on obtient plus de produits pour les mêmes dépenses, ou, ce qui

revient exactement au même, lorsqu'on dépense moins en main-d'œuvre pour obtenir les mêmes produits. Aujourd'hui, pour les grandes largeurs, avec le système de la navette volante, un ouvrier, sans prendre plus de peine, sans être plus payé, fait l'ouvrage de deux.

99. Il faut remarquer qu'en tirant meilleur parti des instruments de travail, leurs propriétaires n'en sont pas moins bien payés. Que l'entrepreneur fasse ou non des jachères, le propriétaire n'en reçoit pas moins son fermage; qu'il emploie plus ou moins bien son capital, qu'il tire un parti plus ou moins avantageux du travail des ouvriers, le propriétaire foncier n'en perçoit pas moins le fermage convenu, le capitaliste n'en touche pas moins ses intérêts, et les ouvriers leurs salaires, pourvu toutefois que ceux-ci ne se fassent pas trop concurrence. (*Voyez* le chapitre IV, DE LA POPULATION.)

100. *Second moyen.* Mais les plus grandes conquêtes réservées à l'industrie se trouvent dans l'emploi des fonds productifs non appropriés. La nature nous ouvre un inépuisable trésor de matériaux et de forces qui, n'appartenant à personne, sont à la disposition de tous. Il suffit à l'industrie d'apprendre à s'en servir. Le vent recueilli dans les voiles pousse les marchandises à travers les mers; la vapeur emprisonnée dans un cylindre, travaillant autant que des millions de chevaux, produit les merveilles auxquelles nous assistons, et a permis, au dire de Huskisson, à l'Angleterre de vaincre Napoléon. La lumière dessine

comme l'artiste le plus habile, l'électricité se laisse appliquer à plusieurs arts, au grand avantage de la santé des ouvriers, etc. Ces forces existaient depuis la création, et longtemps elles n'ont contribué en rien à la satisfaction des besoins de l'homme.

§ VI. S'il y a un travail improductif. — Analogie des produits immatériels avec les autres.

101. Nous avons reconnu l'analogie du capital matériel et du capital immatériel, c'est-à-dire l'analogie des forces développées par le travail dans les choses et sur les hommes. Il nous reste à établir que tout travail, dans la véritable acception de ce mot, est productif de richesse et de produits analogues.

102. Une utilité peut être créée, capable de satisfaire un besoin, devenir même le sujet d'un échange et par conséquent être de la richesse, sans être incorporée à aucun objet matériel. Un médecin, un avocat, produisent une utilité qui satisfait des besoins et qu'ils peuvent vendre. C'est un produit immatériel parfaitement analogue *économiquement* à un produit matériel.

Car les opérations du savant, de l'ouvrier, de l'entrepreneur s'y retrouvent. Un homme étudie le droit; il se fait *savant;* il devient *entrepreneur* en se faisant avocat, et *ouvrier* en plaidant ou en donnant des conseils.

On retrouve en effet dans cette production une

force, la puissance du travail; l'application de cette puissance, le travail, et un résultat économique, c'est-à-dire la satisfaction d'un besoin.

Mais cette production est *indirecte*, en ce sens que les médecins, par exemple, en soignant la santé des producteurs, contribuent favorablement à leurs travaux, et dans le même ordre que le travail gouvernemental, dont il vient d'être question à propos de la définition de la production.

103. Il n'y a donc d'autre travail improductif que celui qui ne produit absolument rien, c'est-à-dire le travail absurde d'un fou, qui n'est pas du travail. Quant à l'oisif, il ne fait aucun travail, il sacrifie à la paresse.

104. Une erreur qui fait méconnaître par Malthus, Sismondi et autres les produits immatériels, et qui a fait classer comme oisifs ou comme travailleurs improductifs, et conséquemment nuisibles, une classe intéressante de producteurs, est due à une inattention de Smith, exagérée par les autres économistes. En effet, le grand écrivain entendait bien, par travail productif et travail improductif, le travail qui donne des produits matériels et le travail qui donne des produits immatériels parfaitement analogues; seulement, il a laissé l'honneur de cette analyse à J.-B. Say. D'ailleurs son observation sur ce point ne fut pas complète, et en avançant « qu'il ne reste rien du travail du domes-« tique, par exemple, il s'est trompé, disons-le, au « delà de ce qu'il était permis à Adam Smith de se

« tromper. » (Rossi.) En effet, le domestique, en rendant des services à son maître, permet à celui-ci de s'occuper d'autres travaux.

105. Que, si on répond qu'un excès de valets ruine, cela revient à dire que l'on se ruine en mettant dix chevaux où un suffirait ; en bâtissant une maison de cent mille francs, quand une de cinquante suffirait; en jetant son argent par la fenêtre, ou en faisant des erreurs de calcul. Le producteur est tenu d'avoir du jugement et d'apprécier le moment où il doit cesser de faire ou d'employer des produits immatériels.

106. Les produits immatériels sont donc analogues à tous les autres, et cette analogie est facile à suivre. Les produits matériels varient par des gradations insensibles quant à leur forme, à leur étendue, à leur durée. Si nous ne nous attachons qu'à cette dernière propriété, nous voyons que la vaisselle, par exemple, dure plus qu'une étoffe, et celle-ci plus qu'un fruit. Maintenant, d'un produit comme les cerises, qui se consomme peu après sa création, nous pouvons descendre à ceux qui se consomment nécessairement à l'instant même de leur création, tels qu'une représentation théâtrale, une leçon de professeur, une visite de médecin. Tous ces produits satisfont nos besoins ou nos goûts, et constituent des richesses (2 et 25).

107. Ainsi, le travail auquel on doit les produits immatériels est productif. Le militaire qui défend son pays au prix de ses jours, l'administrateur qui surveille la richesse publique, le juge protecteur du bon

droit, le professeur qui vulgarise la science, etc., fournissent une utilité indirecte, il est vrai, mais véritable, en échange des salaires qu'ils reçoivent.

108. A quoi donc sont conduits ceux qui croient que les produits immatériels sont des richesses? A négliger, dans les appréciations, une foule de productions intéressantes, indispensables, et à méconnaître les véritables services rendus par des professions honorables.

109. Le principe est démontré; mais, puisque des économistes du premier ordre, comme les Malthus, les Sismondi, etc., se sont abrités derrière le vague des paroles de Smith, nous pousserons avec M. Rossi la réfutation jusqu'à ses dernières conséquences. On a dit qu'il ne restait rien après la consommation d'un produit immatériel. Que laisse le chanteur, le souvenir? et, quand vous avez bu du champagne et mangé du pain, que reste-t-il de ces produits matériels?...

110. On a dit encore que les produits immatériels ne pouvaient être accumulés, et que cela leur ôtait leur qualité de produits. D'abord, il y en a qui peuvent s'accumuler, nous l'avons déjà prouvé; les forces intellectuelles sont analogues aux forces physiques; le père qui met son fils en apprentissage capitalise pour son fils, pour lui-même, pour la société; et d'ailleurs, puisqu'on invoque la faculté d'accumulation, accumule-t-on des fruits et les produits matériels analogues?

111. En résumé donc, si l'on emploie les formules

des *produits matériels* et des *produits immatériels*, ce ne doit pas être pour distinguer les résultats d'un travail productif et ceux d'un travail improductif, mais seulement des nuances d'un travail productif. Désormais, dit M. Rossi, la réunion du mot travail et du mot improductif est un non-sens.

112. Les considérations qui précèdent font rentrer en partie dans le domaine de l'économie toutes les industries immatérielles dont l'étude lie cette science à la science sociale. Une observation attentive montre que les arts physiques, intellectuels et moraux, que toutes les fonctions qui agissent sur les hommes et perfectionnent leurs facultés, sont régies pas les mêmes lois économiques que celles qui agissent sur les choses. (123).

§ VII. Classification des industries.

113. La *production* des produits matériels se réduit à prendre les matières premières et à les rendre dans un état où elles ont une valeur plus grande ; ce qui s'opère par l'action de l'*industrie*.

Il n'y a en réalité qu'une industrie avec une multitude d'arts différents ; mais on a trouvé plus commode, pour étudier l'action industrielle, de former des groupes principaux, et de réunir, dans chaque groupe, les professions qui ont quelque analogie entre elles. Ainsi on distingue le plus généralement les travaux,

1° De *l'industrie agricole* ou de *l'agriculture ;*

2° De *l'industrie manufacturière* ou de *l'industrie* proprement dite ;

3° De *l'industrie commerciale* ou du *commerce.*

114. On classe ainsi, sous le titre d'*industrie agricole*, tous les travaux qui ont pour but de prendre à la nature les matières premières, même celles qui ne supposent pas la culture du sol : tels sont les produits du chasseur, du pêcheur et du mineur.

115. On peut de même comprendre sous le titre d'*industrie manufacturière* tous les travaux qui s'exercent sur une matière première, même lorsqu'on ne la façonne que pour sa propre consommation. Tous les travaux de femme qui se font dans l'intérieur des ménages sont, à la rigueur, des travaux manufacturiers.

116. Enfin, on range dans l'*industrie commerciale* tous les travaux qui ont pour objet de revendre ce qu'on achète, sans faire subir aux produits d'autre transformation essentielle que le transport et la division par parties, afin que le consommateur puisse se procurer la quantité dont il a besoin, et dans le lieu où il lui est commode de la trouver. On fait le commerce tout aussi bien dans de vastes comptoirs que dans les plus petites boutiques. Les hommes qui crient de l'eau dans les rues font un commerce.

117. Ces classifications sont arbitraires ; car la nature semble, dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre physique, avoir cherché à effacer les classifications plutôt qu'à les marquer. Les manières dont les choses peuvent être modifiées et appropriées à notre usage se fondent les unes dans les autres par des

nuances imperceptibles. Le cultivateur est manufacturier quand il presse sa vendange pour en faire du vin; le jardinier est négociant quand il porte ses légumes au marché; le commerçant lui-même empiète sur les attributions du manufacturier, pour peu qu'il manutentionne les objets sur lesquels il exerce son commerce. Chaque ménage a un fonds de terre dans son potager et un atelier dans sa cuisine; enfin, puisque les occupations de la société tout entière ne sont qu'une série continuelle d'échanges, nous sommes tous commerçants.

118. M. Dunoyer [1] a proposé de former une quatrième classe, celle de l'*industrie extractive*, qui comprendrait l'exploitation des mines, des forêts, des pêches, et en général toutes celles qui ont pour but une extraction, et qui ne rentrent qu'un peu forcément dans les trois grandes divisions classiques. Dans l'état actuel du développement industriel, cette addition à la nomenclature n'est point hors de propos.

119. D'un autre côté, Destutt de Tracy, dans son *Traité d'économie politique* [2], après avoir établi que toutes les opérations de la nature et de l'art se réduisent à des transmutations, à des changements de forme et de lieu, admet seulement deux industries, celle qui est relative au changement de forme, l'*industrie*

[1] *Journal des économistes*, tome III, page 1, et *de la Liberté du travail*, vol. II, p. 106. Guillaumin, 1845.

[2] Cet ouvrage forme la 4e partie de son *Idéologie*, 1 volume in-18, 1823.

fabricante, y compris l'agriculture, et celle qui est relative au changement de lieu, l'*industrie commerçante*, et que M. Dunoyer appelle aussi *industrie voiturière* ou *voiturage*. Il n'est pas mauvais de se familiariser avec ces divisions : l'esprit s'habitue aux analyses et aux comparaisons.

120. M. Dunoyer, en suivant l'ordre le plus simple et celui d'après lequel les grandes classes des arts agissent sur le monde matériel, les examine dans l'ordre suivant :

1° L'industrie extractive;

2° L'industrie voiturière;

3° L'industrie manufacturière;

4° L'industrie agricole.

« Je ne sais, dit-il, si, des arts qui agissent sur les choses, l'agriculture est le plus important; mais il est probablement le plus difficile, puisqu'il est le dernier à se perfectionner. » En effet, la vie intervient dans les opérations de cette quatrième classe de travaux.

M. Dunoyer sépare, on le voit, ce qu'on appelle un peu trop généralement le commerce, en deux parties; il donne un nom particulier à l'art de *déplacer* les choses, et réserve le nom de commerce à la fonction des *échanges*, qui est réellement commune à toutes les industries.

121. On a beaucoup disputé sur la prééminence des diverses industries. Aussi longtemps qu'on a cru que l'or et l'argent étaient les seules richesses, on n'a accordé la faculté de produire qu'aux mines de métaux précieux, et l'Amérique a été longtemps consi-

dérée comme le pays le plus productif de la terre. Suivant ceux qui soutiennent ce *système* dit *exclusif* ou de la *balance de commerce,* il n'y a que le commerce, et même le commerce avec l'étranger qui puisse augmenter les richesses d'un pays qui n'a point de mines. Les physiocrates ou les économistes du XVIIIe siècle ont voulu prouver que les produits de l'agriculture étaient les seules *richesses* [1]. Enfin, d'autres ont exagéré l'importance des manufactures. Mais nous savons maintenant que la valeur d'un produit quelconque est exactement de même nature que celle qui se trouve dans l'or et l'argent, puisqu'elle peut acquérir par l'échange les mêmes objets que l'on peut acquérir au moyen de ces métaux. Nous savons aussi que cette valeur qui constitue nos propriétés, nos richesses, peut être le résultat des opérations de l'industrie agricole, de l'industrie manufacturière et de l'industrie commerciale.

122. Il est juste de dire que, dans quelques pays, c'est l'une de ces trois industries qui prédomine. Ainsi, l'on peut dire qu'en général la France est plus particulièrement agricole, l'Angleterre manufacturière et la Hollande commerçante [2].

123. Les industries qui comprennent les arts qui agissent sur les choses ne sont pas exclusivement du

[1] Voir, pour comprendre la théorie physiocratique, ce qui est dit au chapitre XI, DE LA TERRE, et à la note relative à l'histoire des doctrines économiques.

[2] Depuis un quart de siècle, tous les pays tendent à développer chez eux toutes les branches du travail humain.

domaine de l'économie politique; d'autres sciences en font l'objet de leurs études sous d'autres aspects. De même, en réservant à toutes les sciences morales le rôle qui leur appartient, l'économie peut, elle aussi, sans empiéter, et au point de vue de la production et de la distribution des produits immatériels, comprendre dans ses investigations les arts qui agissent sur les hommes. M. Dunoyer a traité ce sujet plus à fond qu'aucun autre économiste [1]. Voici la classification qu'il donne :

1° Les arts, qui ont pour objet la conservation et le perfectionnement de l'homme physique : la danse, l'escrime, l'équitation, la gymnastique, la natation, l'art du médecin, du chirurgien, du dentiste, de l'oculiste, du pédicure, etc., etc.;

2° Les arts qui travaillent à la culture de l'imagination et des facultés affectives : la peinture, la sculpture, la musique, la poésie; en un mot, les beaux-arts ;

3° Les arts qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles : les sciences, la littérature, l'enseignement ;

4° Les arts qui travaillent à la formation des habitudes morales : le sacerdoce, l'art de gouverner.

124. La culture d'à peu près tous ces arts est aujourd'hui comprise dans l'expression de *professions libérales*. On pourrait donc dire, par opposition aux trois grandes industries agricole, manu-

[1] *De la Liberté du travail*. Voyez surtout le tome III.

facturière et commerciale, l'*industrie libérale*, si cet adjectif *libérale* n'avait vraiment trop de prétention en présence des avantages que présentent les entreprises plus particulièrement dites industrielles. Nous pensons également qu'on doit renoncer aussi à dire *industrie intellectuelle,* car il faut en agriculture, en commerce, en manufactures, autant d'intelligence que dans les professions qu'on appelle plus volontiers intellectuelles. C'est d'ailleurs une étude qu'on n'a pas encore assez faite que celle de l'équivalence des fonctions [1].

[1] Il faut dire ici que la doctrine des produits immatériels, soutenue par des économistes du premier mérite, comme MM. J.-B. Say, Rossi, Dunoyer, etc., a trouvé des contradicteurs; et que la classification de M. Dunoyer a récemment soulevé au sein de l'Académie des sciences morales et politiques des réclamations assez vives de la part de philosophes et de littérateurs célèbres. L'un d'eux s'est écrié qu'il ne pourrait jamais se résoudre à appeler *la vertu un produit...* Certes, il serait ridicule qu'un physicien cherchât à expérimenter sur les propriétés physiques ou chimiques de la vertu; mais, dans l'économie des nations, il est utile de faire entrer en ligne de compte cette valeur ajoutée à l'homme.

2e SECTION. — *Du rôle des trois instruments de production : le* Travail, *la* Terre, *le* Capital.

CHAPITRE IV.

DU TRAVAIL, premier instrument de production. — Du principe de population.

I. De la notion du travail. — II. De la doctrine de Malthus. — III. Du principe de population.

§ I. De la notion du travail [1].

125. Le travail, avons-nous déjà dit, c'est l'application des forces de l'homme à la production. Il y a un travail physique et un travail intellectuel. Presque toujours, si ce n'est toujours, ces deux forces se mêlent dans une certaine proportion : donc le travail est un instrument mixte en économie politique ; le manouvrier travaille, comme le médecin, comme l'artisan, comme l'homme de science, comme l'artiste, comme l'homme d'État.

126. Mais travail n'est pas synonyme d'opération ; et bien qu'en langage usuel on dise métaphoriquement que le bœuf, le navire, la machine à vapeur travaillent, ce bœuf, cette machine ne sont pour les

[1] Il n'y a pas en économie politique de notion plus importante; elle est un des fondements de la science pour un grand nombre d'économistes, et le fondement principal pour plusieurs autres.

économistes que des outils, des forces matérielles qui n'ont ni la moralité, ni l'intelligence, ni la liberté, ni les droits de l'homme, de l'ouvrier qui en dispose.

Cependant l'opinion contraire a eu des défenseurs [1], et le travailleur n'a plus été qu'une machine, une partie du capital. De là à l'esclavage il n'y a qu'un pas : ainsi le veut la logique.

127. Quant à nous, nous ne confondrons pas ce que la main de Dieu a séparé par un abîme que la science n'a ni le droit ni le pouvoir de combler. (Rossi.)

128. Le travail comprenant celui de l'intelligence et des organes, est une force primitive comme la terre; mais il est immatériel et non *transmissible*.

La puissance réside dans l'homme; et l'homme intelligent, libre, responsable, et constamment sous l'empire de la loi morale, devient non-seulement le moyen, mais encore le but de la production, car c'est à son profit que s'opère la distribution.

129. Ainsi la morale fait partie de l'économie et contrôle les conclusions qui découlent logiquement de prémisses mal posées. Si l'économie décidait, par exemple, que l'esclavage et le travail des enfants sont très avantageux dans la production, la morale interviendrait; tout comme elle intervient quand la médecine a condamné certaines existences désormais inutiles, et qu'on ne prive pourtant pas de la vie [2].

[1] M. Mac Culloch. Voyez la réfutation de M. Rossi, *Journal des économistes*, 26.

[2] C'est ainsi que M. Droz a pu dire que l'économie politique était le meilleur auxiliaire de la morale.

130. Si le possesseur de l'instrument-travail, le travailleur, est le but de la société, et si celle-ci, en sa qualité d'entrepreneur général, ne doit pas l'abandonner, le sort du travailleur résume la science, et toutes les questions de population sont des questions de premier ordre et interviennent pour ainsi dire dans toutes les autres solutions de la science.

Or, la population est régie par un principe dont l'économiste doit tenir compte, principe qui influe sur le nombre et la multiplication des hommes, et dans l'exposition duquel nous trouverons l'occasion de combattre de graves erreurs.

§ II. De la doctrine de Malthus.

131. Malthus, préoccupé de graves questions sociales soulevées par les évènements de 89, a fait de laborieuses recherches sur la population de tous les pays du globe, à toutes les époques de l'histoire, et il a généralisé son système, en le formulant, pour la première partie, par deux propositions devenues célèbres [1].

132. Première proposition. — La population, si aucun obstacle ne s'y opposait, se développerait incessamment, suivant une progression géométrique et sans limites assignables.

Deuxième proposition. — Les moyens de subsi-

[1] *Essai sur le principe de population*, avec une introduction par M. Rossi, une notice biographique par Ch. Comte, et des notes par MM. Prevost et Joseph Garnier. 1 vol. grand in-8°, chez Guillaumin, 1845.

stance [1], au contraire, ne peuvent jamais se développer que suivant une progression arithmétique, comme un, deux, trois, quatre, etc.

En d'autres termes et d'après ce qui s'est passé en Amérique, la population doublant tous les 25 ans, croîtrait comme

1, 2, 4, 8, 16,
en 25 ans, en 50 ans, en 75 ans, en 100 ans, en 125 ans, etc., tandis que les moyens de subsistance ne croîtraient que comme

1, 2, 3, 4, 5.

Le point de départ étant le même, une différence se révèlerait dès le troisième terme, et serait bientôt incommensurable.

133. Ces deux propositions se démontrent facilement. Abstraitement, il est évident que, si un donne deux (et nous allons voir que la population peut tripler ou au moins doubler, comme le prouve l'exemple de l'Amérique), par la même raison deux donneront quatre, quatre donneront huit. Si donc les obstacles matériels, la liberté humaine (que Malthus ne négligeait pas), ne contrariaient la reproduction de l'espèce humaine, elle couvrirait le globe, à l'instar de la première graine venue.

L'homme peut reproduire à seize ans; mettons vingt ans; et la femme jusqu'à quarante-cinq; mettons

[1] Par *subsistances*, par *aliments*, il faut entendre tout ce qui est indispensable à l'homme pour vivre : la nourriture, le vêtement, l'habitation : *cibaria et vestitus et habitatio* du jurisconsulte romain.

quarante : un couple peut donc être apte à la reproduction de son espèce pendant vingt ans au moins. Déduisez, si vous voulez, la moitié de ce temps pour l'allaitement et tous les accidents possibles ; vous trouverez encore que chaque mariage vous donnera dix enfants. Mettez-en seulement six, soit trois couples nouveaux qui, au bout de vingt ans, peupleront de la même manière que le premier couple, en supposant qu'il soit *naturel* qu'environ la moitié des humains périsse avant vingt ans, comme cela a lieu maintenant. La population a donc tendance à tripler en vingt ans, ou du moins à s'accroître d'une manière prodigieuse (J.-B. Say).

134. Mais voici des faits acquis à la science. La population des États-Unis a *doublé* plus d'une fois dans le courant du dernier siècle en moins de 25 ans ; et depuis cinquante ans (1790 à 1840), elle a plus que quadruplé ; déduction faite des émigrations européennes, et malgré une forte proportion d'esclaves qui ne se reproduisent pas avec la même fécondité que les hommes libres [1].

135. Or, cette multiplication rapide est en harmo-

[1] Voici le relevé de six recensements :

en 1790 il y avait	3,927,827 hab.	1820	9,638,131
1800	5,305,925	1830	12,866,020
1810	7,239,814	1840	17,062,566

Si l'on divise le chiffre de 1840 par celui de 1790, on trouve que la population a plus que quadruplé en 50 ans. On compte maintenant plus de 15 °/o d'esclaves. Malthus avait établi sa loi dans sa première édition de 1798 : donc les recensements postérieurs l'ont vérifiée.

nie avec les phénomènes analogues de la nature. Un pavot produit 32,000 graines, un orme 100,000, une carpe fait 342,000 œufs, une jusquiame couvrirait le globe en quatre ans; deux harengs rempliraient la mer en dix ans, l'océan couvrît-il toute la terre; enfin, à l'heure qu'il est, l'Europe pourrait être peuplée entièrement par les descendants de la famille Montmorency [1].

Cet accroissement de l'espèce humaine est encore en harmonie avec ce qu'on remarque après les catastrophes qui ont fait un vide dans la population; les mariages sont plus fréquents et plus féconds, les naissances se multiplient [2].

136. La seconde proposition est encore exacte; car, pour qu'elle ne fût pas vraie, il faudrait qu'il n'y eût pas d'obstacles au développement des céréales, du blé, par exemple. Or, la terre qui donne les subsistances est limitée; de plus elle ne produit qu'à l'aide du travail et des capitaux, qui sont aussi limités. (65 et suiv.)

En second lieu, on peut admettre par hypothèse que, tant qu'on appliquera des capitaux aux terres de première qualité, la production pourra augmenter en

[1] Les Hébreux entrés en Égypte n'étaient que 70; quatre siècles après, il y en avait 600,000 en état de porter les armes. Un homme et une femme, naufragés en 1590, à l'île des Pains, avaient produit 12,000 individus, lorsque les Hollandais la découvrirent. Tous ces chiffres sont cités par J.-B. Say.

[2] On peut citer comme exemple récent ce qui s'est passé après le choléra.

proportion de la population; mais cette proportion ne sera plus la même avec des terres de deuxième et de troisième qualité. Troisièmement, la puissance productive de la terre s'épuisant en quatre ou cinq ans, il faut la laisser reposer ou la bonifier par un excès d'engrais, c'est-à-dire par excès de capitaux. Quatrièmement enfin, quand la terre vieillit et produit moins, des hommes robustes n'en succèdent pas moins à d'autres hommes; et ceux-là, plus nombreux et plus jeunes, ne tendent pas moins à se reproduire davantage.

137. Maintenant, pourquoi cette loi naturelle qui s'est réalisée plusieurs fois aux États-Unis sous nos yeux, avant et depuis l'ouvrage de Malthus, n'a-t-elle pas toujours eu, pourquoi n'a-t-elle pas partout son cours? La Providence a donné à l'union des sexes l'attrait du plaisir et la joie de la paternité; et c'est avec peine que la religion, la morale, la loi et l'autorité paternelle, peuvent contenir et diriger cet élan qui porte les deux sexes à l'union et à la propagation de notre espèce! Quels ont été les obstacles plus énergiques que ces causes si puissantes?

De deux choses l'une : ou ces millions d'êtres ne sont pas nés, ou bien ils n'ont pas vécu.

138. Or voici ce qui se passe sur le globe. Dans certains pays de l'Amérique du sud, de l'Europe même, il n'y a qu'une population hâtive qui ne vieillit pas; à Nidjni-Novogorod, six cent soixante-un enfants sur mille n'atteignent pas la sixième année [1]; ail-

[1] Il n'en meurt en France que 476; c'est-à-dire 135 de moins par mille.

leurs, au contraire, sur quelques points de la France, de la Suisse, de l'Angleterre, les naissances y sont proportionnellement moindres, la vie plus longue. Donc il y a des pays où les hommes naissent inutilement pour mourir bientôt, après avoir augmenté la souffrance des autres.

139. Ces faits avaient été observés même dans l'antiquité; mais Malthus les a constatés d'une manière plus générale et plus scientifique, et c'est à lui que revient l'honneur de la découverte du principe de population. Car la découverte d'une vérité n'appartient pas tant à celui qui l'entrevoit qu'à celui qui la démontre et la vulgarise [1].

140. Cette tendance augmente la misère des classes pauvres, et empêche, quand elle n'est pas combattue par la liberté de l'homme, toute amélioration durable de leur condition. Si, par exemple, la nourriture d'un pays est à peine suffisante pour dix millions d'hommes, quand il en vient un million de plus, les pauvres vivent plus mal; leur nombre fait baisser

[1] Quesnay avait dit : « Qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus. » xxve Maxime. Smith écrivait en 1775 (*Richesse des nations*, livre I, chapitre VIII) : « Naturellement, toutes les espèces animales multiplient à proportion de leurs moyens de subsistance, et aucune espèce ne peut jamais multiplier au delà. » — « Dans la majeure partie de l'Europe, il faut au moins, à ce qu'on prétend, cinq cents ans pour doubler le nombre des habitants, tandis que, dans plusieurs de nos colonies de l'Amérique septentrionale, il double, dit-on, en vingt ou vingt-cinq ans. » n° V., p. 513, édit. Guillaumin.

les salaires par la concurrence et hausser les subsistances.

141. Après avoir posé les deux propositions, Malthus a énuméré les obstacles qui se sont opposés, qui s'opposent encore et dont l'un doit toujours s'opposer au développement de la population.

142. Selon Malthus, quand les hommes n'usent pas de leur liberté pour limiter les naissances, la population tend à déborder les subsistances, et alors l'équilibre se rétablit par la mort. Il y a donc deux espèces d'obstacles au développement de la population : ceux qui empêchent les naissances, les obstacles *préventifs* ; ceux qui détruisent les hommes nés, les obstacles *répressifs* [1].

143. *Les obstacles répressifs* sont toutes les calamités qui font périr les hommes avant le terme ordinaire : les lieux insalubres que les malheureux sont obligés d'habiter, la malpropreté, la mauvaise nourriture, l'insuffisance des vêtements, l'abus des liqueurs fortes, la débauche, etc.; enfin la famine, qui engendre tous les maux. En disant que les obstacles répressifs sont le VICE et la MISÈRE, Malthus a résumé la nomenclature précédente des obstacles qui agissent directement ou indirectement par les germes qu'ils laissent après eux, et, partant, les douleurs morales qu'ils engendrent.

Quant à la famine, son action est instantanée. Les enfants, les vieillards, les malades, les êtres faibles,

[1] Malthus les nomme positifs : le mot n'est pas heureux.

en un mot, succombent les premiers, et les êtres forts, s'ils résistent, se ressentent plus tard des privations qu'ils ont endurées.

De la misère résultent les complications politiques, qui ont presque toujours amené les guerres qui tuent directement, et, par suite, les dévastations qui tuent encore. Malthus fait sur ce point des recherches complètes, et la lecture de son livre est indispensable aux historiens pour expliquer une foule d'évènements anciens et modernes.

144. *Les obstacles préventifs*, selon Malthus, peuvent se réduire à deux fort opposés: la *débauche*, qui détruit la fécondité, et la *contrainte morale*[1] (*moral restraint*), qui la proportionne aux besoins de la société.

La débauche, qui est toujours le vice et presque toujours la misère, et que nous avons vu agir comme moyen répressif, comprend l'incontinence et la promiscuité, dont on constate les effets dans l'état d'esclavage, la polygamie et la prostitution de notre pays, qui est un des restes de l'esclavage ancien.

§ III. Du principe de population.

145. En résumé, Malthus a prouvé:

1° *Que la population a partout et toujours une*

[1] Par CONTRAINTE MORALE, Malthus a entendu le célibat réfléchi, les mariages tardifs et la prudence dans le mariage.

tendance naturelle à dépasser les moyens de subsistance;

2° *Que, quand l'homme, par sa prudence, ne parvient pas à contre-balancer cette loi, c'est la mort qui s'en charge, la mort précédée du vice et de la misère.*

146. Tel est le principe de population professé, après Malthus, par plusieurs économistes, au nombre desquels il nous suffira de citer J.-B. Say et M. Rossi [1].

La notion de ce principe nous suffit quant à présent. Reste à tirer les conséquences pour l'amélioration des classes pauvres ; à combattre la discussion des exagérations et des illusions dans lesquelles sont tombés les adversaires de cette doctrine de sens commun ; à fortifier enfin les réflexions de ceux qui trouvent dans la liberté de l'homme un contre-poids suffisant à la tendance de la population à dépasser les subsistances.

147. Jusqu'au commencement de ce siècle, jusqu'à Malthus, les législateurs, les hommes d'État, les philosophes, partaient de cet aphorisme : *Là où est la population, là est la force.*

Personne ne contestait cette proposition, et toutes les institutions sociales s'entendaient pour faire grossir le chiffre de la population. On ne se doutait pas qu'il faut que les hommes se proportionnent au capital disponible, afin que le travail et le capital produisent le

[1] Voyez son *Cours d'économie politique* et l'*introduction* qu'il a mise en tête de l'édition du *Principe de population*, publiée par Guillaumin.

meilleur effet possible; et l'on croyait que, s'il était constaté que mille travailleurs produisent un million, il fallait se hâter de se procurer dans l'État deux mille travailleurs pour avoir deux millions.

148. Nos lois ont pris naissance sous l'impression de ces idées, et aujourd'hui législateurs et publicistes invoquent encore cette doctrine.

La religion chrétienne dit: *Crescite* et *multiplicamini*; la poésie a mis ce couplet dans l'hymne charmante de l'enfant à son réveil:

> *Donne une famille nombreuse*
> *Au père qui craint le Seigneur;*
> Donne à moi sagesse et bonheur
> Pour que ma mère soit heureuse.
>
> LAMARTINE.

La morale pousse aux mêmes tendances. La politique croit que c'est le propre d'un bon gouvernement et d'un législateur éclairé de faire tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter la population [1]. Enfin beaucoup d'économistes n'ont jamais cherché à savoir s'il fallait suivre les idées reçues, ou les combattre.

149. Dans cet état de choses et en présence du développement effrayant que prend la misère des classes pauvres, il est important d'examiner cette question, de constater le principe de population, et s'il n'en ressort pas qu'il faut s'opposer à son exten-

[1] On répète tous les jours avec approbation la réponse brutale faite à Mme de Staël par l'empereur: « Quelle est, aurait dit l'illustre écrivain, la femme que vous préférez? — Madame, celle qui fait le plus d'enfants! »

sion; on verra peut-être qu'il est au moins superflu de l'encourager.

CHAPITRE V.

DU TRAVAIL, instrument de production (SUITE). — De la division du travail.

I. Ce qu'est la division du travail et sa puissance. — II. Utilité de la division du travail dans les différentes professions. — III. De la division du travail entre les nations. — IV. Origine de la division du travail; des limites qu'elle rencontre. — V. Des inconvénients reprochés à la division du travail.

§ I. Ce qu'est la division du travail et sa puissance.

150. Un emploi judicieux des instruments de travail augmente de beaucoup leur faculté de produire.

Il se présente un exemple célèbre et une confirmation frappante de cette vérité dans les effets qui résultent de *la division du travail*. On désigne ainsi, depuis Adam Smith, cette séparation des occupations, au moyen de laquelle chaque personne en particulier fait toujours la même opération ou du moins un petit nombre d'opérations.

Selon la belle expression de M. Rossi, c'est là le grand levier de l'industrie moderne, aperçu par quelques personnes de l'antiquité, mais que l'on n'a pu perfectionner qu'à l'aide du *capital*. (*V.* plus loin.)

151. Adam Smith, qui, le premier, a analysé les avantages de la division du travail avec une grande sagacité, ne craint pas de dire que c'est à cette seule cause qu'il faut attribuer la supériorité des peuples civilisés sur les sauvages [1].

152. Observons maintenant la division du travail dans une industrie spéciale, la fabrication des cartes à jouer, par exemple ; ce ne sont pas les mêmes ouvriers qui préparent le papier dont on fait les cartes ni les couleurs dont on les empreint. En ne faisant attention qu'au seul emploi de ces matières, on trouve qu'un jeu de cartes est le résultat de plusieurs opérations dont chacune occupe une série distincte d'ouvriers et d'ouvrières, qui s'appliquent toujours à la même opération [2].

[1] On a objecté que Smith n'avait pas inventé la division du travail; personne n'a jamais eu cette prétention pour lui. Ce que Smith a *inventé*, c'est l'analyse savante des avantages de la division et des grands résultats qui en découlent.

[2] Ainsi, on peut compter :

Les ouvriers qui épluchent les bouchons et les grosseurs qui se trouvent dans le papier; les ouvriers qui collent ensemble les trois feuilles de papier dont se compose le carton; ceux qui mettent ce carton en presse; ceux qui colorent le côté destiné à former le dos ; ceux qui impriment en noir le dessin des figures; ceux qui impriment en rouge le dessin des figures; ceux qui l'impriment en jaune, etc.; ceux qui font sécher les cartons au réchaud; ceux qui les lissent dessus et dessous; ceux qui les coupent d'égale dimension; ceux qui les assemblent pour former des jeux; ceux qui impriment les enveloppes des jeux; ceux qui enveloppent

En somme, chaque carte ne subirait pas moins de *soixante et dix* opérations; et s'il n'y a pas soixante et dix séries d'ouvriers dans chaque manufacture de cartes, c'est parce que la division du travail n'y est pas poussée aussi loin qu'elle pourrait l'y être, et que le même ouvrier est chargé de deux, trois ou quatre opérations distinctes.

L'influence de ce partage des occupations est immense. Voici des chiffres cités par J.-B Say:

Trente ouvriers en un seul jour produisaient 15,500 cartes, ce qui fait 500 cartes par ouvrier. Or, un ouvrier, même habile dans son art, en le supposant obligé de faire à lui seul toutes les opérations, ne ferait peut-être pas deux cartes par jour ou la 250e partie.

153. Dans la fabrication des épingles, dix ouvriers faisant dix-huit opérations, produisaient déjà, du temps de Smith, qui choisit cet exemple pour faire sa démonstration, 48 milliers d'épingles, environ 4,800 chacun; tandis que, si un seul homme devait dresser le fil, le couper, faire la pointe, faire la tête, blanchir, etc., il aurait de la peine à faire une vingtaine d'épingles.

154. La production des aiguilles est encore un exemple saillant.

Pour tirer les fils d'archal, les mettre en bottes, les tremper, les couper, les calibrer, les aiguiser,

les jeux; ceux qui achètent et vendent pour la fabrique, qui paient les ouvriers, qui tiennent les écritures, etc., etc.

palmer les aiguilles (faire les têtes), les percer, les canneler, etc., etc., on compte cent vingt opérations. Or, il n'est pas rare de voir des fabriques qui produisent 100,000 aiguilles par jour avec peu d'hommes et peu d'outils.

155. Ces exemples pourraient être multipliés à l'infini. Nous n'en citerons plus qu'un, à l'adresse de certains écrivains qui, n'ayant pas compris la portée de la belle loi d'Adam Smith, ont cru pouvoir rire des économistes et des « 48,000 épingles de leur maître. » Se moquer n'est pas toujours comprendre et encore moins prouver. Un jour, l'illustre Prony, l'une de nos gloires mathématiques, se promenait dans les rues de Londres, se laissant aller, selon son habitude, à ses réflexions, peut-être mieux à ses distractions, lorsqu'en passant devant l'étalage d'un libraire, ses yeux furent attirés par le titre du livre qu'Adam Smith venait de publier quelques années auparavant. Ce titre éveilla son attention. Prendre le livre et le parcourir furent l'affaire d'un instant; et tout naturellement il lut le chapitre sur la division du travail, qui inaugure ce grand ouvrage. Ce fut pour le savant français comme un trait de lumière. Il s'était chargé de dresser des tables logarithmiques et trigonométriques pour la nouvelle division centésimale du cercle, plus une table des logarithmes des nombres de 1 à 200,000; et l'érection de cet immense monument mettait en peine son génie créateur. Il en avait pour un siècle, même avec d'habiles coopérateurs. L'exemple des épingles vient le tirer d'embar-

ras. Il forme une section de cinq ou six savants pour la recherche des nouvelles formules, une seconde section de sept à huit autres savants mettait les formules en chiffres, une troisième section calculait. Dans chacune de ces sections, la besogne fut divisée; dans la troisième, par exemple, des sections spéciales faisaient les additions, d'autres les soustractions, etc., d'autres les preuves. De cette façon, l'illustre géomètre parvint à manufacturer en quelques années dix-sept gros in-folio en chiffres.

La division du travail peut donc aussi être employée avec succès aux travaux de l'esprit.

156. Adam Smith attribue cette puissance prodigieuse à trois causes. *Premièrement*, les ouvriers ne perdent pas de temps à changer d'occupation, de place, de position ou d'outils, et l'attention, toujours plus ou moins paresseuse, n'a pas besoin de se préoccuper d'objets nouveaux.

157. *Deuxièmement*, l'esprit et le corps acquièrent une habileté extraordinaire dans les opérations simples et souvent répétées. Qu'un forgeron, dit-il, accoutumé à manier le marteau, mais novice dans l'état de faire des clous, soit obligé d'en fabriquer, ce ne sera qu'avec une peine extrême qu'il en fera 2 ou 300 dans un jour, même de mauvaise qualité. Un autre forgeron qui sera accoutumé à ce même travail, mais qui n'en aurait pas fait son métier unique et principal, ne donnerait guère que 800 à 1,000 clous par jour; tandis que les jeunes gens au-dessous de vingt ans, qui font constamment ce travail, peuvent en fa-

briquer plus de 2,500 dans un jour; et ce, bien entendu, sans le secours des machines qui ont été inventées pour faire certaines espèces de clous. Dans la fabrique des aiguilles, que nous venons de citer, ce sont les enfants qui *marquent* (percent) les aiguilles palmées à l'aide d'un poinçon sur lequel ils frappent. Cette opération se fait avec une rapidité extrême et une adresse incomparable, et il n'est pas rare de voir ces petits travailleurs percer le cheveu le plus fin et faire passer un autre cheveu à travers pour provoquer le pour-boire des visiteurs.

A la longue, l'adresse d'un travailleur devient prodigieuse; voyez les évolutions d'un pianiste, la rapidité d'une plieuse de journaux, d'un compositeur d'imprimerie, et de tous ceux enfin qui répètent souvent la même opération.

158. *Troisièmement*, la séparation des travaux fait découvrir les procédés les plus expéditifs; elle réduit chaque opération à une tâche fort simple et toujours répétée. Or, ce sont de pareilles tâches qu'on parvient aisément à faire exécuter par des outils ou des machines. Une partie des mécanismes employés dans les métiers où le travail est le plus subdivisé ont été originairement trouvés par de simples ouvriers dont toutes les pensées étaient tournées vers les moyens d'alléger la tâche qui faisait leur unique occupation. Dans les premières machines à vapeur, on avait coutume de se servir d'un petit garçon dont l'unique emploi était d'ouvrir au moment convenable le robinet par où s'injectait l'eau froide dans la vapeur.

Un d'eux, tourmenté du besoin d'aller jouer avec ses camarades, remarqua qu'en liant un cordon au manche du robinet, et qu'en attachant l'autre bout du même cordon au même levier, le robinet s'ouvrirait et se fermerait sans qu'il s'en mêlât, ce qui lui laisserait la liberté de jouer à son aise. Ainsi fut inventé l'un des plus ingénieux perfectionnements de la machine à vapeur.

159. C'est encore au moyen de la division que les procédés de toute espèce arrivent à la plus grande perfection possible. Dans la teinture, par exemple, et dans un pays comme Lyon, il y a des industriels renommés pour les noirs, d'autres pour les roses, etc., et qui ne font exclusivement que les noirs ou les roses.

160. Ce n'est pas seulement dans une manufacture, dans des ateliers que nous pouvons admirer les effets de la division : c'est dans le monde entier, c'est partout. Les sciences elles-mêmes n'atteignent un haut degré de perfection que lorsque ce sont des hommes différents qui se livrent aux innombrables recherches dont elles se composent. Les naturalistes, par exemple, sont classés en astronomes, en physiciens, en chimistes, en géologues, en minéralogistes, en botanistes, en zoologues, etc. ; et chaque branche de l'histoire naturelle peut encore se subdiviser en plusieurs rameaux : ainsi la pesanteur, le calorique, l'électricité, l'optique, le magnétisme, l'acoustique, sont autant de parties diverses qui occupent la vie entière de physiciens très actifs.

S'agit-il, pour entrer dans un autre ordre d'idées, de l'industrie commerciale : on y trouve non-seulement le commerce en gros, le commerce de détail, celui d'exportation, celui d'une province à l'autre, de la Méditerranée, des Indes, des États-Unis, etc., mais encore celui de chaque espèce de marchandise et de chaque variété de marchandise. C'est au moyen de cette subdivision que les produits arrivent plus facilement et à meilleur marché à la portée des consommateurs. Comment se fait-il, en effet, que nous ayons des vêtements si bien appropriés à nos besoins et à si bon marché? C'est parce que ce sont des producteurs différents qui font nos chapeaux, nos habits, notre linge, nos bas, nos chaussures. Combien de professions diverses concourent à la production d'un habit: le cultivateur-nourrisseur de brebis, le laveur de laine, le fabricant de drap (dans lequel se confondent dix ou douze professions); le tailleur, les fileuses qui ont fait son fil, le boutonnier, les producteurs de toutes les autres fournitures et de tous les outils qui servent à tous ces travailleurs! combien ne faudrait-il pas d'années pour terminer un habit, s'il fallait qu'un seul homme fût chargé de toutes les opérations, en admettant même qu'il fût assez habile et assez savant?

§ II. Utilité de la division du travail dans les différentes professions.

161. Ce qui précède nous montre quel pauvre calcul on ferait en voulant cumuler les fonctions de

plusieurs industries pour s'en attribuer les profits. Nul ne peut exécuter une partie de production à meilleur compte que celui qui s'en occupe exclusivement. Un tailleur se procurera bien à meilleur marché ses chapeaux, s'il les prend chez son voisin que s'il veut les confectionner lui-même.

162. Le même raisonnement peut s'appliquer à beaucoup d'autres cas, où l'erreur du calcul ne paraît pas tout à fait si ridicule, sans être moins réelle. C'est surtout la façon que donne l'industrie commerciale que l'on cherche à remplacer. Le commerce ne faisant en général que transporter les produits, ou les diviser pour les mettre à la portée du consommateur, chacun, sans être négociant par état, se croit volontiers le talent et les moyens de suppléer à l'espèce de façon que donne un négociant à une marchandise. Mais, en calculant rigoureusement, on voit qu'il est rare de retirer de semblables opérations l'avantage qu'on s'était promis : 1° d'abord, on est victime de son inexpérience, et l'on paie pour les fautes que l'on fait dans un métier qu'on ne connaît pas; 2° on est exposé non-seulement à être trompé sur les qualités, mais à perdre par les avaries; 3° si la marchandise ne convient pas tout à fait, il faut néanmoins la garder, tandis qu'un marchand a plusieurs moyens de placer, chez certaines pratiques, une marchandise qui ne convient pas à d'autres; 4° il faut un local pour loger une marchandise qu'on a fait venir en provision, et qui ne peut être consommée qu'au bout d'un certain temps; 5° l'avance du prix coûte, en gé-

néral, un intérêt qui est une augmentation de prix ; 6° on consomme quelquefois d'une marchandise dont on a une provision un peu plus qu'on n'aurait fait, si l'on eût toujours attendu que le besoin eût forcé d'acheter ; 7° on ne compte pas les faux-frais, les risques, toutes choses qui, pour n'avoir pas été rigoureusement appréciées dans le calcul économique qu'on a cru faire, ont néanmoins une valeur qui renchérit ce qu'on s'est imaginé acquérir à meilleur compte ; 8° enfin, pour faire cette opération, on a souvent négligé des affaires bien autrement essentielles. Et qu'a-t-on épargné ? Le plus souvent, on a évité de payer à un commerçant un bénéfice réduit à n'être tout juste que le salaire d'une façon productive qu'il a fallu donner également, et qui a coûté bien plus cher. L'attention et les soins que l'on donne à son affaire principale sont généralement les mieux récompensés, parce que ce sont les plus éclairés, les mieux dirigés, ceux où l'on est le mieux servi par son expérience. Lorsqu'on veut courir après plusieurs sortes de bénéfices, on risque de les voir s'échapper tous.

162 bis. Au contraire, *diviser le travail* c'est l'*abréger*, le *simplifier*, et, par conséquent, obtenir vitesse et économie. La division du travail c'est du travail prêté d'une manière et rendu de toutes les autres [1].

Les publicistes, qui traitent, dans tous les cas,

[1] Carli, *Économie nationale*, chap. XIII. « N'est-ce pas là, s'écrie M. Scialoja, la plus belle définition de la nature de toute division du travail. » (*Principes d'Économie sociale*, page 63.)

le commerçant de *parasite*, ont-ils bien réfléchi à la vérité de ces détails ?

§ III. De la division du travail parmi les nations.

163. Les diverses nations du globe ne produisent pas toutes les mêmes choses; la France a surtout du vin, la Russie du chanvre et du goudron, la Pologne du blé, l'Espagne des laines : et s'il est préférable pour un cordonnier d'acheter ses meubles à son voisin l'ébéniste, et réciproquement pour celui-ci de se faire habiller par son voisin le tailleur, de même, la Russie ne doit pas vouloir faire du vin dans ses steppes, et la France du goudron avec ses vignes. Ces deux nations agiraient au rebours de leurs intérêts ; le sens commun leur indique la voie des échanges comme une conséquence naturelle de la différence des climats.

164. Cependant la question n'est pas toujours aussi simple et tous les produits n'ont pas une origine si nettement tranchée; il y en a même que divers pays peuvent réclamer comme indigènes, et qui laissent à plusieurs peuples l'espoir d'une nationalité souvent trompeuse. De ce nombre sont, par exemple, le fer et la houille : le fer, que réclament à des titres différents l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Espagne, l'Allemagne, etc. ; la houille, que réclament aussi avec les mêmes droits la France, l'Angleterre, la Belgique, etc. On rirait sans doute si l'on voyait des producteurs vouloir faire du vin savoureux en Sibérie; mais on ne serait pas étonné de les voir fabri-

quer en France du fer, s'ils savaient se passer de la protection des douanes, qui imposent des sacrifices aux consommateurs, et engagent la production dans une voie artificielle.

165. La différence du sol et du climat n'est pas la seule cause qui diversifie les industries : le passé, les lois, les mœurs d'un peuple modifient également les conditions du travail. On peut remarquer aujourd'hui en Europe que, soit par hasard, soit par des circonstances particulières la plupart des peuples sont parvenus à se faire, d'une industrie commune à plusieurs, une spécialité nationale pour laquelle ils lutteront longtemps avec avantage. Il est en outre peu d'industries que chaque population ne cherche à introduire chez elle. Il résulte de cette tendance une série de phénomènes très complexes que les administrateurs et les hommes d'État favorisent sans trop se rendre compte des résultats économiques qui en résultent, et comme pour obéir à des préjugés et à des sophismes économiques. Mais ce n'est pas le moment d'approfondir cette question pratique, dont les éléments varient avec chaque industrie, et dont la solution n'est d'ailleurs possible que lorsque l'on a étudié le principe de liberté qui sera traité dans le courant de cet ouvrage, chap. XIII.

§ IV. Origine de la division du travail; limites qu'elle rencontre.

166. La division du travail, de laquelle naissent

tant d'avantages, n'est pas le résultat d'une combinaison humaine; elle s'est introduite naturellement, et l'on peut remonter aux causes qui l'ont produite.

L'animal industrieux ne travaille qu'aux produits qu'il peut consommer par lui-même, sa jeune famille comprise. L'homme sait faire d'une seule chose beaucoup au delà de ce qu'il faut pour satisfaire le besoin qu'il a de cette chose, et échanger le surplus contre d'autres objets que la civilisation lui rend nécessaires. L'intérêt de chaque individu lui fait une loi de choisir une seule occupation, et de s'y tenir, afin de produire le plus possible d'objets échangeables. Ainsi les échanges sont la première cause de la division du travail. Or, la faculté des échanges ne peut se rencontrer qu'avec le principe de la propriété. L'existence des *frères moraves* et des sociétés coopératives, où les occupations sont séparées et les produits communs, ne sont point, pour J.-B. Say, une objection à cette assertion. Premièrement, parce qu'ils existent dans des lieux policés qui leur garantissent leurs propriétés; en second lieu, parce qu'ils admettent un certain échange mutuel des travaux de leurs sociétaires, et enfin parce qu'il n'est pas prouvé que ce mode d'association puisse se perpétuer, faute de ce stimulant qui naît du droit de chaque individu à posséder exclusivement ce qu'il produit par ses moyens personnels, et à en jouir exclusivement [1].

167. De ce que la division du travail est fondée

[1] *Voy.* aux notes ce qui est dit sur le principe de propriété.

sur la possibilité d'un échange, nous pourrons conclure qu'elle est nécessairement bornée par l'étendue du *marché*. On entend par ce mot, en économie politique, toute ville, tout pays où l'on peut trouver l'écoulement des produits fabriqués. Ainsi l'Europe est devenue un marché pour les thés de la Chine, pour les sucres de l'Inde, pour les cotons de l'Égypte. En effet, si trente ouvriers, avec une division de travail bien entendue, peuvent fabriquer 15,500 cartes dans un jour, c'est que le fabricant trouve à vendre ce nombre : car, s'il ne pouvait écouler que 5,000 cartes, il emploierait deux ou trois fois moins d'ouvriers, et par conséquent chacun de ses ouvriers serait chargé de plus d'opérations différentes. Dans une petite ville où l'écoulement des produits est difficile, où le marché est peu considérable, plusieurs travaux d'une nature différente sont exécutés par la même main. Un homme y est à la fois médecin, chirurgien et pharmacien; tandis que, dans une grande ville, la fonction de chirurgien, par exemple, se subdivise en plusieurs autres; et c'est là seulement qu'on trouve des dentistes, des oculistes, des accoucheurs beaucoup plus habiles qu'ils ne pourraient l'être sans cette circonstance. Aussi voyons-nous que c'est dans les villes que les arts se perfectionnent pour se répandre ensuite sur toute la surface d'un pays.

On peut faire une observation pareille dans ce qui a rapport à l'industrie commerciale. Voyez un épicier de village : la consommation bornée des denrées qu'il débite l'oblige à être en même temps mar-

chand de mercerie, papetier, cabaretier, souvent même écrivain public, tandis qu'à Londres, à Amsterdam, à Paris, il y a des magasins spéciaux pour les thés, les huiles, les vinaigres, etc. Il en résulte que ces marchands connaissent mieux la denrée, les diverses qualités qu'elle présente, tous les usages auxquels elle peut s'appliquer, et les différentes contrées d'où l'on peut en faire venir ; leur boutique est bien mieux assortie pour le consommateur.

168. Il y a peu de divisions dans les travaux délicats; on en fabrique peu : par leur prix élevé, ils ne sont à la portée que d'un petit nombre d'acheteurs. La division se réduit à peu de chose dans la bijouterie fine; et, comme nous avons vu qu'elle est une des causes de la découverte et de l'application des procédés les plus ingénieux, c'est précisément dans les productions d'un travail exquis que de tels procédés se rencontrent plus rarement.

169. Nous avons dit que l'étendue de la division du travail est en raison directe de la facilité des débouchés. Or, la facilité des débouchés est elle-même en raison directe de la facilité des transports. Eh bien! la division du travail est peu avancée dans la fabrication des produits dont le transport est difficile ou coûteux (ces expressions sont synonymes); et si la division du travail est peu avancée, c'est que l'industrie elle-même est en retard. Les poteries sont dans ce cas en France. Elles sont lourdes, grossières, et chaque localité est obligée d'avoir les siennes.

170. Il suit de là que les pays maritimes sont plus favorables à la division du travail ; car le transport par mer est le moins dispendieux de tous. Aussi est-il à remarquer que les pays les plus avantageusement situés auprès de la mer sont ceux qui ont non-seulement fait le commerce les premiers, mais encore cultivé avec succès les autres arts industriels : c'est ainsi que les premiers grands exemples d'industrie et de civilisation se rencontrent chez les nations qui entouraient autrefois la Méditerranée.

171. La découverte de la boussole a facilité d'une manière prodigieuse la division du travail, en permettant à un grand nombre de pays de perfectionner leur navigation et d'étendre leur marché, surtout lorsqu'on a su lier par des canaux l'intérieur des terres avec les fleuves et les côtes. L'application de la vapeur et les chemins de fer auront les mêmes résultats.

172. La division du travail est très compatible avec les travaux manufacturiers en général, à cause de la nature même de ces travaux, et aussi parce que la plupart des produits sont d'un transport facile. Mais l'industrie agricole est celle des trois qui admet le moins la division du travail, à cause de la variété des façons qu'il faut donner à la terre et du changement des saisons [1].

Un homme ne peut pas semer ou récolter toute

[1] La division du travail s'applique davantage à la grande culture, soutenue par un capital suffisant, qui exige un grand nombre de travailleurs et des travaux divers.

l'année ; ainsi une grosse ferme occupe moins d'ouvriers qu'une petite manufacture d'épingles ; sauf les moments de récolte, elle n'a guère plus de dix ouvriers qui vont aux champs quand il fait beau, qui travaillent dans l'intérieur quand il pleut, et qui, tous, se chargent de plusieurs genres d'occupations.

173. La division du travail est encore limitée par l'étendue des capitaux. Car, pour que la division soit grande, il faut un grand nombre de travailleurs, et, pour cela, il faut un local spacieux, un approvisionnement considérable en matières premières, des machines nombreuses, etc., c'est-à-dire de grands capitaux. Il y a exception, si l'industrie s'exerce sur des matériaux de peu de valeur, et au moyen d'outils peu dispendieux, et surtout si les travaux sont répartis dans plusieurs entreprises. Il y a une assez grande division dans la confection d'une paire de gants ; le nourrisseur de bestiaux, l'équarrisseur, le mégissier, le corroyeur, le coupeur de peaux, le couseur, ne sont pas les mêmes personnes, et chacun exerce sa profession avec un capital assez restreint. Ce qu'il y a d'ailleurs de remarquable, c'est qu'une grande entreprise où l'on tenterait de réunir ces diverses opérations ne pourrait probablement pas les exécuter avec la même économie.

§ V. Des inconvénients reprochés à la division du travail.

174. Un auteur français [1], M. Lemontey, et plu-

[1] *Influence morale de la division du travail.* C'est un

sieurs personnes après lui, ont examiné l'influence que la division du travail peut avoir relativement aux travailleurs en particulier, et relativement aux travailleurs en général. Plusieurs des observations qui ont été faites méritent d'être méditées, parce qu'il convient de connaître toutes les conséquences des faits qu'on observe, sauf à balancer les inconvénients par les avantages.

175. *Ire objection.* Avec la division du travail, un homme finit par ne représenter toute sa vie qu'un levier ; tel autre, qu'une cheville ou une manivelle. Le sauvage disputant sa vie aux éléments, et subsistant de sa pêche et de sa chasse, est un composé de force, de ruse, de sens et d'imagination. Le laboureur que la variété des saisons, des sols, des cultures et des valeurs, force à des combinaisons incessantes, reste un être pensant ; mais l'ouvrier qui n'a jamais levé qu'une soupape ou fabriqué que la vingtième partie d'une épingle, perd son intelligence et sa moralité ; son intelligence, parce qu'il ne sait faire que le vingtième d'un produit ; sa moralité, parce qu'il n'a pas l'occasion de réfléchir à ses devoirs ni d'élever son âme à Dieu.

article qui fait partie d'un volume in-8° publié en 1801, sous le titre *Raison et Folie.*

On donne généralement à ce travail plus d'importance que l'auteur n'y en a mise. M. Lemontey n'a pas positivement affirmé les inconvénients de la division. Il s'est plutôt demandé si cette division ne pourrait pas avoir des inconvénients.

On ne peut pas nier qu'il n'y ait une dégénération dans les facultés de l'individu, lorsque *toute* son occupation, *toute* son attention, *tous* ses soins, sont dirigés vers une opération de détail constamment répétée. Cependant on aurait tort de croire qu'une opération de ce genre entraîne un abrutissement nécessaire, si le travailleur a quelques loisirs et un salaire convenable. Un homme à beau être scieur de pierres, par exemple, une partie de son temps est consacrée à sa femme, à ses enfants, à ses camarades, à ses plaisirs, à des relations, en un mot, où la partie intelligente et sensible de son être trouve quelque aliment [1]; et même, pendant son travail, plus la besogne sera simple, plus son esprit reposé pourra s'occuper de ses affaires et de ses idées personnelles, aussitôt que le sommeil aura reposé ses forces, si ce n'est même pendant que son corps agit mécaniquement. Mais il ne faut pas confondre les effets de l'excès du travail et de la médiocrité des salaires qui proviennent de l'excès de population, avec ceux de la division du travail. Ce sont là deux questions bien différentes.

[1] J.-B. Say rappelle Sedaine, l'un des plus agréables auteurs dramatiques du siècle dernier, qui avait commencé par être scieur de pierres.

L'examen attentif de ce qui se passe dans les ateliers où le travail est divisé conduit aux conclusions que nous donnons ici. Il y a souvent, il est vrai, division du travail et dépravation en même temps; en y regardant de près, on s'apercevra bien que l'une n'est pas la cause de l'autre.

L'on peut encore ajouter que ceux qui, dans les arts, se vouent aux opérations les plus machinales, ne sont pas en général les sujets les plus distingués. Celui qui a de l'étoffe pour faire un bon appareilleur, dit J.-B. Say, ne reste pas scieur de pierres. A ce sujet nous ferons même observer que tous les travaux productifs sont, par l'effet de la répétition forcée, un peu mécaniques. Faire des calculs, résoudre des équations, corriger des épreuves ou des fautes de grammaire, préparer des médicaments, etc., c'est faire des travaux analogues au polissage des corps ou à toute autre besogne considérée comme moins relevée. D'autre part, quand un travailleur intelligent concentre son attention sur une opération, cette opération, quelque simple qu'elle soit, se divise et se ramifie. Le champ étant moins vaste, les recherches sont plus profondes. De là ces observations qui conduisent aux découvertes. Comment, disait quelqu'un à Newton, avez-vous fait pour découvrir votre principe de l'attraction? — En y songeant sans cesse, répondit-il. On est loin, répétons-le, d'avoir suffisamment réfléchi à l'équivalence des fonctions.

Mais rien ne prouve jusqu'à présent que la séparation des travaux déprave le moral.

Nous ne voyons pas que, dans les campagnes, où la division est moins avancée, la supériorité morale ou intellectuelle (abstraction faite des autres causes de démoralisation) soit plus marquée chez l'ouvrier des champs que chez celui des ateliers. L'ouvrier des campagnes est-il moins routinier, plus loyal et moins

dupe des charlatans? et le sauvage peut-il être un argument?

176. *IIe objection.* Comme le travail devient d'une extrême simplicité, l'ouvrier peut y être remplacé par le premier venu. De plus, il ne retrouve pas facilement ailleurs une place analogue; il reste vis-à-vis du maître dans une dépendance aussi absolue que décourageante, et l'on diminue le prix de la main-d'œuvre, sans qu'il puisse s'y opposer.

Nous répondrons à cette objection en développant le principe de population : il faut toujours que le nombre des hommes soit proportionné au travail disponible. Que l'ouvrier soit plus ou moins habile, il est rare qu'on ne puisse le remplacer, et ce n'est pas là un inconvénient exclusif pour les travaux simples. Il n'y a de vraiment assurés contre la concurrence que les ouvriers qui ont un talent hors ligne, un véritable monopole.

177. On peut aussi dire, jusqu'à un certain point, que la division du travail lie le sort de l'ouvrier à celui du fabricant, et rend sa position plus stable. Car la suspension des travaux, nuisant au fabricant, celui-ci ne se décide qu'à la dernière extrémité à laisser chômer ses machines et ses capitaux. Tandis que l'ouvrier qui fait tout par lui-même et a des outils qui lui appartiennent, est plus facilement congédié par celui qui l'occupe ; à moins, toutefois, que les travailleurs ne se fassent, par leur nombre, une trop grande concurrence.

178. La division du travail tend encore à transfor-

mer le travail individuel en un travail d'association, et la loi découverte par Adam Smith, qui a fait faire tant de progrès aux industries, semble avoir dans l'avenir une influence immense [1].

179. Dans cette question, il ne faut pas confondre l'influence de la séparation des opérations avec l'influence des machines dont il est parlé plus loin à propos du *capital*. Le travail des machines peut rendre superflu l'emploi de beaucoup d'ouvriers, mais ne simplifie pas le travail de ceux qu'elles occupent. Avec la tondeuse actuelle, deux ouvriers font autant d'ouvrage que quinze ou vingt hommes; mais les deux ouvriers ont au moins autant d'intelligence que des tondeurs ordinaires.

180. Nous remarquerons que la division du travail étant favorable à l'invention des machines, sert, par cela même, à relever la dignité humaine. Car, du moment qu'un homme n'a plus à faire que la fonction d'une cheville ou d'une manivelle, on le décharge de cette fonction pour en charger un nouveau mécanisme. Le progrès ne doit pas s'arrêter, et si aujourd'hui la division du travail, encore incomplète, force l'homme à faire une besogne stupide, et le réduit aux fonctions de machine, elle tend à le dispenser de jour en jour d'une foule de travaux écrasants qui le rendent quelquefois encore roue, volant ou bête de somme.

[1] Voyez à ce sujet le livre de M. J. Proudhon : *de l'Ordre dans l'humanité*, chap. *Économie politique*.

CHAPITRE VI.

DU TRAVAIL (SUITE). — **De la liberté du travail.**

I. Position de la question. — II. Exemple des corporations; inconvénients de ce système. — III. De la division officielle des professions et de l'apprentissage; bases de toute organisation artificielle du travail. — IV. Des exceptions que le système de liberté comporte.

§ I. Position de la question.

181. Le principe de liberté, tant controversé, a été méconnu par l'école mercantile, proclamé par l'école de Quesnay [1], et victorieusement démontré par Adam Smith, J.-B. Say, et tous les économistes vraiment dignes de ce nom.

Cette question est susceptible de division, et, pour la facilité de l'exposition, nous la considérons d'abord sous le point de vue du travail proprement dit, de la production de la richesse ; plus tard, nous parlerons de la liberté de circulation, de la liberté du commerce.

182. En ce moment, dit M. Rossi, la question est encore purement scientifique pour ainsi dire, car elle n'a point pénétré dans la direction générale

[1] *Maximes*, tome II de la *Collection des principaux économistes*. Paris, Guillaumin, 1845.

des affaires, si ce n'est dans quelques États secondaires. La plupart des gouvernements croient qu'il faut règlementer l'industrie, permettre certaines choses, et en défendre d'autres.

Il en est résulté que certaines branches de travail ont pris une direction artificielle dont l'industrie et la société souffrent, mais dans laquelle des intérêts sont engagés, intérêts qui se groupent, se défendent et s'organisent en systèmes soi-disant économiques et gouvernementaux.

L'économiste a donc pour mission de montrer la vérité dans ces intérêts qui s'enchevètrent, d'indiquer les moyens de remplacer, par cette vérité, l'erreur suivie jusqu'à ce jour, et d'appliquer ces moyens quand il arrive aux affaires.

183. Mais, pour prendre à partie chaque industrie factice, il est bon de légitimer le principe de liberté que nous invoquons dans le domaine économique [1].

Les défenseurs des règlements ont prétendu qu'il fallait discipliner le travailleur par un *apprentissage* forcé, pour développer toutes ses facultés; le surveiller par une bonne *organisation*, pour avoir des produits plus beaux et meilleurs, pour limiter la concurrence et maintenir le taux des salaires; enfin, que l'autorité de l'histoire était pour eux.

184. Débarrassons-nous d'abord de ce dernier

[1] On a combattu le principe de liberté en en montrant l'absurdité en morale et en politique. « Le tour peut être spirituel, l'argument n'est pas sérieux. » (Rossi.)

argument ; il est sans force. Le travail, nous l'avons déjà dit, a été méprisé jusqu'en 89 ; il l'est encore dans les trois quarts du monde, et il n'est réellement émancipé que dans les livres. Tant qu'il a été servile, on a naturellement eu peur de lui ; on a cru qu'il fallait le comprimer, le diriger, et, par contre, le règlementer ; de sorte que les restrictions n'avaient point un sens économique ; elles n'avaient point pour but une production plus féconde, une circulation plus active, une distribution plus équitable. Or, c'est de ce point de vue qu'il faut discuter la question aujourd'hui.

185. Pour mieux préciser les assertions des organisateurs prohibitifs, restrictifs, etc., nous examinerons le système des corporations, tel que l'a trouvé la révolution de 89. Nous en démontrerons l'inutilité et les inconvénients, et, si l'on peut voir ensuite que les nouveaux systèmes règlementaires proposés pèchent par les mêmes points, nous aurons prouvé que la liberté est encore le meilleur procédé de rendre le travail utile, et de mettre la population en état de s'équilibrer avec les moyens et les produits du travail [1].

§ II. Exemple des corporations ; inconvénients de ce système.

186. Pour compléter notre réfutation de l'autorité de l'histoire, constatons qu'au fur et à mesure que

[1] Ce principe sera vrai tant qu'on ne viendra pas avec

les travailleurs des communes s'émancipèrent, ils se groupèrent sous l'invocation d'un saint personnage, pour se défendre contre le pillage; car il faut, suivant les belles expressions de M. Rossi, se représenter les classes des hommes libres paraissant au milieu des lances féodales comme des herbes et des fleurs bien tendres et bien jeunes, qui poussent au milieu des ronces et des épines.

Leur organisation avait un but politique [1], et non un but industriel; l'apprentissage n'était qu'une initiation ; aujourd'hui, les travailleurs sont suffisamment protégés, et il serait au moins maladroit de vouloir leur faire perdre un temps précieux et des frais d'administration inutiles. Après 89, les corporations eussent été une anomalie ; d'ailleurs, jamais l'agriculture n'a pu se plier à un classement ; la nature du commerce ne l'y a pas trop portée non plus, et même plusieurs parties de l'industrie s'y sont montrées rebelles. D'autre part, et comme contre-épreuve, au fur et à mesure que les dangers politiques cessaient, et que la royauté, de plus en plus

une organisation exempte de défauts et basée sur la nature humaine. Un reproche à faire aux réorganisateurs, c'est qu'ils ne pénètrent pas assez avant dans les difficultés économiques, et qu'ils veulent résoudre des problèmes sans les bien poser.

[1] Le livre d'Estienne Boyleau, qui, de concert avec saint Louis, organisa le premier les corporations, ne contient guère que cent cinquante professions réglementées. Cette organisation fut une œuvre de simple police.

puissante, put protéger tous les sujets, les tiraillements au sein des corporations se firent sentir. Le génie protesta le premier, et, si on avait besoin de preuves, il suffirait de citer les déboires et les tribulations des inventeurs.

Argant, pour nous donner la lampe à double courant d'air, eut à lutter avec les lampistes, les potiers, les chaudronniers, les serruriers de fer, les serruriers de laiton, dont il utilisait les outils avec les procédés.

Réveillon, l'inventeur des papiers peints, ne serait pas arrivé à son but, s'il n'avait eu assez d'influence pour faire déclarer son établissement *manufacture royale;* il put ainsi lutter, avec un caractère officiel, contre les industries et les manufactures anciennes, qui l'accusaient de vol et d'usurpation de priviléges [1].

D'autres exemples seraient inutiles : à ceux qui ne seraient pas suffisamment éclairés, il faudrait faire plus d'histoire [2].

187. Pour arriver au nœud de la question, nous distinguerons deux résultats économiques importants

[1] A la veille de 89, cette fabrique, établie rue Montreuil-Saint-Antoine, où le travail avait été *émancipé* par ordonnance royale, fut saccagée dans une émeute, tant l'innovation avait déplu à ceux-là même à qui elle devait le plus servir.

[2] Voyez dans la *Revue de jurisprudence et de législation*, 3e livre, 1843, dans un mémoire de M. Wolowski, les interminables querelles des *poulaillers* et des *rôtisseurs*.

dans le système des jurandes et des maîtrises, ou dans un système analogue : la division officielle des métiers et l'apprentissage; or,

La division officielle des professions est impossible;

Et l'apprentissage est impuissant et tyrannique.

188. La démonstration de la première proposition est facile.

Aujourd'hui, le génie de l'invention se sert de la vapeur, demain de l'électricité; ici, de la lumière, là-bas, du calorique ; tantôt il découvre des vérités nouvelles, tantôt il montre une meilleure application des vérités anciennes. C'est une décomposition et une recomposition constantes des combinaisons de l'esprit et des réactions de la nature. Dans cet état de choses, est-il permis de songer à classer les travaux humains, à mettre des barrières dans telle ou telle voie? Laissons faire le génie ; il plane sur nous : lui seul, ministre de la Providence, régit le travail.

189. Passons à la seconde proposition : *l'apprentissage est impuissant et tyrannique.*

L'apprentissage est, dit-on, la garantie du savoir de l'ouvrier, de la bonne foi du producteur, et il préserve de la concurrence.

Au point de vue de l'instruction, la liberté est un excitant plus actif.

La bonne foi était, avec les corporations, moindre qu'aujourd'hui, à en juger par les interminables peines prononcées contre les fraudes.

Quant à la diminution de la concurrence, c'est

un singulier moyen, il faut l'avouer, que de proscrire les travailleurs. Et que pouvaient-ils faire, chassés qu'ils étaient de toutes les confréries. Une pareille tyrannie est possible quand il y a des professions qui manquent de bras ; avec une plénitude universelle, comment la caractériser ? Mais alors même qu'il y a des professions qui manquent d'hommes, de quel droit me forceriez-vous à m'y livrer. Vous croyez que la cordonnerie a besoin de bras, occupez-vous-en ; moi, je veux courir le risque de la boulangerie, c'est mon goût, c'est le seul travail qui me convienne.

190. Il faut donc chercher ailleurs le moyen de pallier l'excès de concurrence dont on ne peut nier les avantages. Mais on a dit que la difficulté d'aborder un métier, un gagne-pain, rendait et rendrait encore les classes ouvrières plus prévoyantes. Ceci est un hommage à la doctrine de Malthus, en ce sens qu'on avoue la nécessité de maintenir la population dans de certaines bornes.

Outre que rien ne prouve que le travailleur artificiellement enrégimenté voulût être prudent, pour que l'argument eût de la valeur, il faudrait que toutes les professions fussent parfaitement classées, ce qui a été démontré impossible, et que le nombre des travailleurs fût limité dans chaque profession ; car que ferait-on de l'excédant ? ne faut-il pas au moins laisser à ceux qui sont de trop la satisfaction de frapper aux portes, et l'espoir d'en trouver une qui pourra s'ouvrir ?

191. Maintenant ne parlons que pour mémoire des

niaiseries que le temps avait accumulées et accumulerait dans ces organisations artificielles. Il fallait des années pour passer maître en l'art de rôtisseur [1]; le boucher faisait un apprentissage, et le boulanger n'en faisait pas; les femmes étaient exclues des broderies ! Les uns avaient le droit d'employer la graisse de bœuf, les autres celle de mouton; ceux-ci avaient le privilége du chanvre, ceux-là ne devaient filer que le lin. Malheur aux savetiers, s'ils empiétaient sur les cordonniers.—Où en serions-nous donc aujourd'hui pour cette industrie, qui aurait un élément de discorde de plus, les bottiers; et qui donc emploierait le cuir vernis ou le cuir imperméable ?

192. Jusqu'à présent, nous ne nous sommes occupé que des travailleurs; quant au consommateur, il était rançonné impitoyablement.

Nous voulons bien admettre que les syndics faisaient une police suffisante pour la quantité; mais pour les prix, on comprend bien que les fabricants ne les baissaient jamais. Nous nous bornerons en ce moment à cette observation; plus loin, à propos de la *liberté du commerce*, nous prendons plus vivement en main la cause du consommateur.

[1] Certaines choses, pour avoir changé de nom, n'en sont pas moins divertissantes. Mon goût me porte à commander des batteries ou à perfectionner la courbure des routes, ou bien la fabrication du tabac, il faut que je produise mon chef-d'œuvre, *id est*, une *version latine?* sans cela point de bachelier : or quiconque n'est pas bachelier ne peut aborder une longue série de professions.

§ IV. Des exceptions que le système de liberté comporte dans la production.

193. D'après ce qui précède, il est évident que, s'il faut admettre les règlements, c'est dans le moins de cas possible, toutes les fois seulement que la morale et la salubrité publique, ou, si l'on veut, la politique[1], l'exigeront; mais en dehors de la science de la production et du bon marché.

Nous reconnaissons qu'il peut y avoir des garanties à demander au médecin, au pharmacien, au notaire, à l'avoué, à l'huissier, à l'agent de change; et que c'est dans ces professions surtout que l'intervention du gouvernement peut être légitimée. Cette intervention ne serait pas aussi facile à justifier pour les professions d'avocat, de boulanger, de boucher, de courtier, d'ingénieur, de professeur, etc.

Le gouvernement intervient en exigeant des garanties, une certaine capacité, par exemple, en fixant le nombre des producteurs et en s'en réservant la nomination.

Pour concilier tous les avantages dont le consommateur a droit de jouir, il semble que le meilleur système serait celui qui ne demanderait que des garanties de capacité seulement quand cela est indispensable, comme pour le médecin et le pharmacien; qui ne fixerait pas le nombre des charges, pour laisser un

[1] L'économiste ne fait cette concession qu'à regret; les partisans du système restrictif en abusent presque toujours.

libre cours à la concurrence, et qui ne ferait jamais nommer les titulaires par le gouvernement.

La capacité est indispensable aux pharmaciens et aux médecins; le public ne sait choisir d'une manière convenable, comme dans les autres professions où il fait lui-même justice des mauvais producteurs. La probité est nécessaire dans toutes les professions, dans les deux que nous venons de nommer, comme dans celles d'avoué, de notaire, d'huissier et d'agent de change. Mais comment la constater? L'expérience prouve que le gouvernement est impuissant sur ce point: ce qu'il y a à faire, c'est de laisser le nombre des producteurs libres, afin que le public puisse choisir; cela vaut mieux que l'exclusion par voie administrative.

193 bis. Les monopoles ou *charges* d'avoués, de notaires, d'huissiers, d'agents de change, ont donné lieu dans ces derniers temps à une grande question sur la justice et l'opportunité de la suppression de la *vénalité* de ces charges, principale cause des scandales qui ont épouvanté la société dans ces derniers temps. En ce moment, le gouvernement a l'air de choisir; mais en réalité c'est le titulaire qui élit son successeur; d'un autre côté, le montant de la vente n'est qu'un impôt mis sur le consommateur. Le gouvernement ne peut pas augmenter les charges et amener la concurrence; ni changer l'état actuel des choses en transformant en un emploi ce qu'il a laissé accaparer comme une propriété.

La question est peu soluble; le mal empire tous

les jours, et le gouvernement se trouve dans la nécessité de spolier les titulaires des professions officielles, ou de dépenser des millions pour reprendre son droit. C'est au même point qu'en est la question de l'abolition de l'esclavage, qu'en était la question des sucres, et c'est le point où en seront tous les monopoles, quand on voudra les faire cesser.

194. Nous ne donnons évidemment pas à cette proposition : *que le travail doit être libre*, tout le développement qu'elle comporte ; mais le lecteur s'apercevra qu'elle est le corollaire de beaucoup d'autres propositions démontrées dans cet ouvrage; et qu'en dernière analyse la liberté résume les conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance, non-seulement dans les arts qui s'appliquent aux choses, mais encore dans ceux qui ont pour but de perfectionner soit les facultés affectives, soit les facultés intellectuelles, soit les mœurs, soit les habitudes morales des hommes[1].

[1] Voyez sur cette question de la vénalité des charges deux chapitres du 1er volume du Cours de M. Rossi.

Voyez aussi sur la liberté du travail : Adam Smith et J.-B. Say, et encore l'ouvrage de M. Dunoyer, intitulé *de la Liberté du travail*, 3 vol. in-8°, chez Guillaumin, 1845. M. Dunoyer n'admet aucune exception.

CHAPITRE VII.

DU CAPITAL, troisième instrument de production.

I. De la nature du capital. — II. Des différentes espèces de capitaux. — III. Comment se forment les capitaux. — IV. De la possibilité d'évaluer le capital national.

§ I. De la nature du capital.

195. Nous avons déjà vu (chap. III, § III) que le capital diffère des deux autres instruments de la production, en ce qu'il est artificiel, obtenu par l'homme, et que sa puissance peut s'augmenter presque indéfiniment : « Il est presque, dit M. Rossi, la vie matérielle des États, la mesure de leur civilisation et de leur progrès... Le capital, sous cent formes diverses, met en mouvement, anime et double les forces sociales; c'est à l'aide du capital que les hommes se rapprochent...., que les goûts se multiplient et que peu à peu l'homme s'élève dans l'échelle de ses besoins et de ses jouissances. »

196. Le capital, nous l'avons dit, ce sont les instruments appropriés dont l'industrie a besoin; les bâtiments, les outils, les bestiaux, les marchandises, les monnaies[1], etc., et encore les clientelles, la

[1] Deux chapitres spéciaux sont consacrés aux machines et aux monnaies, VIII et IX.

chalandise d'un magasin, d'un cabinet, d'un journal, etc., que l'on peut vendre ou louer; et les capacités, les talents acquis, dont on tire aussi un profit en les louant.

197. Donc, à un certain point de vue, *l'homme est un capital.* Mais ici M. Rossi fait une distinction importante. On est, selon lui, inexact, quand on dit que l'enfant capitalise tout ce qu'il consomme, comme le chien et le bœuf, instruments qu'on peut briser à plaisir. L'homme est tenu de vivre et on est tenu de le nourrir, comme il est tenu de travailler. Mais, lorsque le moment du travail *naturel* est venu, si on lui fait faire un apprentissage quelconque, il épargne, il capitalise tout le travail naturel dont il est capable, et dont on le prive pendant l'apprentissage.

Le petit pâtre, l'enfant des manufactures dépensent tout leur travail, ils ne capitalisent pas, ou presque pas; l'apprenti capitalise bien davantage, puisque son père se prive d'une partie de son travail, et lui laisse acquérir, cumuler des connaissances dont il pourra disposer plus tard.

198. Pour bien saisir quelle est la nature des capitaux et les fonctions qu'ils remplissent dans les opérations productives, il faut comprendre deux expressions : *avance* et *consommation*, dont nous allons nous servir. Une avance est une valeur employée de telle sorte qu'elle se trouvera rétablie plus tard. Ce n'est pas une valeur perdue, comme si elle servait à satisfaire nos besoins, ceux de notre fa-

mille, ou ceux des personnes auxquelles nous les donnons; c'est une valeur consommée et qui cependant rentrera dans nos mains. De même que *produire* signifie, en économie politique, non pas créer de la matière, mais créer de la valeur, *consommer* signifie, non pas détruire de la matière, mais détruire de la valeur; car l'homme est aussi impuissant à détruire un atome de matière qu'à le créer. Ainsi, par consommation, il faut entendre la destruction partielle ou totale de l'*utilité,* de cette quantité morale ou plutôt économique qui donne à la matière la valeur qui en fait une richesse. Bien que la valeur capitale soit conservée, les produits dont le capital se compose sont véritablement consommés selon toute la rigueur du mot, car l'utilité qui se trouvait en eux est détruite. Quand la couleur de l'indigo a passé dans du drap bleu, l'indigo, comme drogue de teinture ayant une valeur, a été véritablement consommé, puisqu'il n'a plus conservé aucune valeur échangeable.

199. Si donc nous observons de quoi se compose l'opération d'un entrepreneur, nous remarquons: 1° qu'elle consiste à consommer les objets sur lesquels s'exerce son industrie, des outils et des journées d'ouvriers; 2° que toutes ces *consommations* ne sont que des *avances*, puisqu'il en sortira un produit dont la valeur le remboursera. Ces avances et ces consommations semblent moins faciles à remarquer dans l'industrie commerciale que dans les deux autres; mais ne peut-on pas regarder les marchandises ache-

tées comme la matière première sur laquelle s'exerce notre industrie? Nos expéditions ne sont-elles pas des consommations analogues aux semences que nous confions à la terre; et les marchandises qui nous arrivent en retour ne sont-elles pas des récoltes, des produits nouveaux résultant de cette consommation et nous remboursant nos avances? Les fonctions d'un capital sont de fournir la valeur de ces avances, de se laisser consommer pour renaître sous d'autres formes, de se laisser consommer de nouveau pour renaître encore, et ainsi de suite, constamment, d'une manière productive. En moins de mots, un capital est une somme de valeurs consacrées à faire des avances à la production; c'est l'entrepreneur qui le consomme et le reproduit, soit que le capital lui appartienne en propre, soit qu'on le lui prête.

200. Aussitôt que les avances faites en faveur d'une production sont remboursées par la réalisation du produit qui en est résulté, on peut les employer de nouveau, de sorte que le même capital sert souvent à plusieurs productions dans la même année. Un boulanger pourrait, à la rigueur, acheter, jour par jour, la farine dont il fait son pain et le bois dont il chauffe son four; et il peut vendre son pain jour par jour aussi. Cette portion de son capital est alors avancée trois cent soixante-cinq fois par an, et elle rentre autant de fois. Dans le raffinage du sucre, les avances sont faites au moins pour deux mois; elles le sont au moins pour douze dans le tan-

nage des cuirs ; elles le sont pour davantage encore dans le commerce d'exportation.

201. La connaissance de la nature intime du capital est, selon M. Rossi, l'une des parties les plus épineuses de l'économie politique. Sur ce point, quelques auteurs se contredisent, émettent des propositions vagues, complexes et mal définies, qui jettent de l'obscurité dans les déductions et de l'incertitude dans l'appréciation des résultats pratiques.

D'après le même économiste, il faut définir le capital : *un produit épargné destiné à la reproduction*. Cette définition comporte trois notions : celles du *produit*, de l'*épargne* et de la *reproduction*.

J.-B. Say n'a souvent fait entrer, dans sa définition, que les deux premières ; il a entendu par capital : *la simple accumulation des produits*.

202. M. Rossi, pour bien expliquer sa pensée, analyse le travail du sauvage qui, après avoir tué une bête, fait trois parts : celle qu'il mange, celle qu'il garde pour le lendemain, celle qui pourra lui servir à chasser, les cornes de l'animal, par exemple, qui seront un instrument de travail, un instrument de production, un capital enfin. Pour M. Rossi, l'économie pour le lendemain n'est pas un capital : sans cela, il faudrait dire que la fourmi capitalise.

De cette manière d'entrevoir la nature des choses, il résulte des conséquences importantes.

203. 1° L'épargne n'est pas, comme on l'a dit, un agent de la production, à moins qu'on ne parle au figuré, et qu'on ne veuille dire que l'épargne conduit

au capital. L'épargne n'est qu'un fait négatif : ne pas consommer ce n'est pas produire [1].

204. 2° Connaître le montant des produits épargnés d'un pays, ce n'est pas connaître son capital, c'est-à-dire la portion des produits appliqués à la reproduction [2].

205. 3° Les monnaies ne sont un capital que lorsqu'elles sont destinées à la reproduction ; parce qu'alors la valeur des écus ne se dissipe pas et ne fait que changer de forme. Quant aux sommes d'argent qui nous viennent de nos profits, de nos revenus, et qui sont destinées à subvenir à nos besoins de famille, elles ne font partie d'aucun capital (*Voyez* plus loin) : ainsi, s'il y a trois milliards de numéraire en France, et s'il y en a le tiers habituellement employé à l'entretien des familles (203), il n'y a sur le numéraire de France que deux milliards qui fassent partie de ses capitaux.

206. Il est peut-être encore utile de rappeler ici que, pour qu'une somme de valeurs porte le nom de capital, il n'est nullement nécessaire qu'elle soit en

[1] « Que les propriétaires et ceux qui exercent des professions lucratives ne se livrent pas à des épargnes stériles, qui retrancheraient de la circulation et de la distribution une portion de leurs revenus ou de leurs gains. » Quesnay, XXIe Maxime, *Physiocrates*, p. 101, *Collection des principaux économistes*. Guillaumin.

[2] Destutt de Tracy a dit en parlant des choses épargnées : « C'est ce que l'on appelle ordinairement des capitaux, et que moi je nomme tout simplement des *économies*. » *Traité d'Économie politique*, p. 99.

espèces : or, si on évalue un capital en monnaie, c'est pour se rendre compte de son importance et lui donner une dénomination commune à d'autres (18). Ainsi, *les capitaux d'un pays sont différents de son numéraire*. En effet, toutes les fois que l'on emploie une valeur capitale, on la met sous la forme qui convient le mieux au but qu'on se propose. Veut-on faire des achats, on réduit son capital en espèces ; veut-on faire des spéculations, des envois, on le réduit en marchandises, en objets d'exportation; veut-on faire des manufactures, on le transforme en machines, en bâtiments, etc. Cependant, toutes les fois que l'on commence une entreprise, on est dans l'usage de réaliser ses valeurs capitales et de les échanger contre une somme de numéraire, parce qu'avec ce numéraire on effectue plus facilement de nouvelles transformations, et cela à cause des propriétés de la monnaie. Telle est la raison pour laquelle le public ne voit le capital que dans les valeurs métalliques [1].

207. D'après la définition que nous adoptons, on ne peut pas appeler capital les comestibles, les habits, les meubles [2] et tous les fonds de consommation qui servent à l'entretien des travailleurs et des

[1] Ainsi, transformer ses capitaux en numéraire par une vente, c'est, dans un langage usuel, mais peu logique, *réaliser*, comme si une valeur était plus réelle en espèces qu'autrement.

[2] A moins qu'il ne s'agisse de ceux d'un hôtel garni, de ceux d'un marchand, etc.

capitalistes. J.-B. Say a bien classé ces fonds au rang des *capitaux productifs* d'utilité et d'*agrément;* mais M. Rossi, suivant l'idée sur laquelle Smith ne s'est pas suffisamment arrêté, pense qu'il ne faut faire figurer ces fonds qu'avec les revenus, pour ne pas faire double emploi. Selon lui, la nature du capital n'embrasse pas les salaires, les avances faites aux travailleurs.

208. Les conséquences de cette manière de voir sont immenses; l'homme n'est pas une machine; c'est un instrument *sui generis*, qui doit être forcément nourri, logé, habillé. La machine à vapeur n'est destinée qu'à produire ; elle n'est qu'un moyen ; l'homme est à la fois le moyen et le but. C'est ce qui le distingue de l'esclave ancien [1]; sans cela, il n'y aurait plus que deux instruments de production, la terre et le capital.

209. On conçoit l'analogie des maisons d'habitation avec les comestibles, les habits, etc. Quand on s'en sert et quand on les loue, on ne fait qu'en retirer une portion du revenu de ceux qui les habitent.

Ainsi, tout ce qui donne un revenu n'est pas un capital. Dix mille francs prêtés ne sont, à l'instar d'une maison, un capital que si l'emprunteur les fait produire. Sinon, les cinq cents francs de rente sortent d'un autre capital dont la société est privée.

210. En étudiant la nature des capitaux, une

[1] Voyez 7e leçon, *Cours d'Économie politique.*

question se présente, dit J.-B. Say: si la production, si la création de nouvelles valeurs ne sert qu'à rembourser l'avance faite par l'emploi des capitaux, il semble qu'il n'y ait point de production nouvelle ; et alors, l'action industrielle remplaçant une valeur existante par une valeur tout à fait semblable, devient inutile. Sans doute ; mais, en admettant l'hypothèse qu'une entreprise industrielle a, dans le cours d'une année, rétabli son capital, tel qu'il était au commencement de la même année, tous les producteurs qui ont concouru à cette production ont vécu durant le même espace de temps, et ils ont produit, outre la valeur capitale, la valeur de tout ce qu'eux-mêmes ont consommé pour leur entretien.

C'est ici le lieu de rappeler à l'avance que M. Rossi nous enseigne que le capital et le travail peuvent aussi donner un produit net, qu'il propose d'appeler *produit net industriel*, pour ne pas le confondre avec le *produit net territorial*.

§ II. Des différentes espèces de capitaux.

211. Adam Smith a divisé les capitaux en deux classes : les *capitaux fixes* et les *capitaux circulants*.

212. Il entend par CAPITAUX FIXES ceux qui peuvent donner un revenu sans changer de maître : tels sont les *bâtiments* qui servent à la production, les *améliorations* faites sur la terre, les *machines* et les instruments qui facilitent ou abrégent le travail,

ainsi que les *talents* utiles acquis par les travailleurs.

213. Il réserve le nom de *capitaux circulants* à ceux qui ne donnent des profits que par des échanges successifs; tels sont les *monnaies* et autres *valeurs* de circulation, les *matières premières,* que la production doit transformer, y compris les *travaux faits,* comme ceux de l'*horlogerie*, par exemple; y compris encore les *approvisionnements* des boulangers, des bouchers, des fermiers, des brasseurs, etc., qui sont, comme le drap, des matières premières destinées à servir à l'alimentation et aux autres besoins du travailleur.

214. Adam Smith fait observer que des professions différentes exigent des proportions très différentes entre le capital fixe et le capital circulant qu'on y emploie. Ce serait là une indication bien utile à donner aux producteurs, qui souvent ne réussissent pas pour avoir fixé trop de capitaux et trop appauvri les fonds de roulement. Mais cette indication ne pourra être donnée, ce nous semble, que par l'expérience des producteurs intelligents, et après des enquêtes fort difficiles. On comprendra l'importance de cette observation, en réfléchissant au nombre de ceux qui bâtissent un palais là où un hangar eût suffi à l'exploitation; de ceux qui dépensent la grande masse de leurs capitaux à des travaux d'ostentation, trop peu productifs, quand ils ne sont pas complètement stériles.

215. Une autre observation, c'est que les capitaux fixes ou engagés, malgré les réparations qu'on peut y faire, tendent à se détériorer, et perdent même une

bonne partie de leur valeur, lorsqu'on veut en changer la destination.

216. A ce sujet, J.-B. Say pense qu'en général la valeur des améliorations faites sur un fonds de terre est le capital le plus solidement acquis à une nation. Le commerçant peut fuir avec son capital, même en marchandises : le propriétaire foncier, au contraire, en desséchant et en défrichant, crée des valeurs qui restent. On ne voit plus de traces de la brillante existence de plusieurs villes, autrefois riches de leur grand commerce, tandis que la Lombardie, la Flandre, malgré les guerres prolongées dont elles ont été si souvent le théâtre, sont encore au nombre des contrées les mieux cultivées et les plus populeuses de l'Europe.

217. Une capacité acquise, un talent se détériorent aussi par l'usage, par l'âge surtout ; et leur analogie avec les autres capitaux fixes est complète.

218. Il y a donc des *capitaux matériels* et des *capitaux immatériels*, ces derniers comprenant les clientelles, et toutes les capacités acquises, désignées sous le nom de *capital moral* dont on n'a pas toujours bien précisé le sens. Les capitaux immatériels ont été désignés par J.-B. Say sous le titre de fonds de *facultés industrielles*, ou simplement de *fonds industriel*.

219. Au point de vue strict de la science, les matières premières, qui sont des *produits*, ne seraient pas des *capitaux*, c'est-à-dire des *instruments* ; mais, avec la distinction de capitaux fixes et de capitaux cir-

culants, cette irrégularité disparaît, parce que les matières premières sont produites, épargnées et destinées à la reproduction, et forment un capital véritable qu'on peut, à la rigueur, appeler *capital-matière* par opposition au *capital-instrument*.

220. Il y a encore, par opposition aux choses appartenant spécialement aux citoyens, un *capital public* qui comprend surtout les voies de communication [1]. Le *capital national* est la somme du capital public et de tous les capitaux privés. Si l'on pouvait connaître le chiffre proportionnel du capital de chaque pays, on aurait une excellente mesure de sa situation économique et de ses dispositions morales.

221. Les capitaux sont aussi considérés comme *productifs* ou comme *improductifs*, selon les circonstances. Il y a des capitaux qui ne concourent à aucune espèce de production, au moment où on les considère : on leur a donné le nom de *capitaux improductifs*. Les rentrées, par exemple, demeurent oisives et improductives jusqu'au moment d'être réemployées ; des sommes en caisse en attendant un paiement; des étoffes en magasin, restant sans teinture, faute de couleurs, d'ouvriers ou de fonds, etc., sont des capitaux improductifs.

222. Les capitaux engagés sont souvent improductifs : leur production se trouve arrêtée, soit par le défaut d'ouvrage, soit par des réparations, soit

[1] J.-B. Say les classe dans ce qu'il appelle les *capitaux productifs d'utilité et d'agrément*.

enfin par le défaut de demande. Cet inconvénient arrive fréquemment aux capitaux engagés, parce qu'ils ne sont guère propres qu'à une seule production ; il arrive plus souvent là où manquent la sécurité, la liberté et l'aisance. En effet, le défaut de sécurité et de confiance engage souvent les possesseurs des capitaux disponibles à ne pas les faire valoir, de peur de les compromettre, et à perdre les intérêts plutôt que de hasarder le principal. La Banque de France à souvent des sommes considérables en dépôt, dont elle ne paie point d'intérêt, qu'elle garde en nature et qu'on lui laisse, simplement parce qu'on les croit plus sûrement gardées dans ses caves. Au temps où la sécurité était moins grande que de nos jours, au temps de la chevalerie et de la féodalité, on réduisait en argent et en or les valeurs qu'on amassait, et l'on enfouissait son trésor. Adam Smith dit que ce devait être, au milieu des rapines et des exactions du moyen âge, une pratique bien générale, puisque les souverains regardaient comme une branche de leur revenu la découverte des trésors, qui fit plus tard la base de beaucoup de romans et de comédies. Cette manie existe encore ; mais elle a beaucoup diminué, et il est à remarquer d'ailleurs que la sécurité est en raison de la capacité et des connaissances des capitalistes : plus ils savent, mieux ils jugent ce que font les hommes auxquels ils sont obligés de se confier, et moins ils risquent.

223. Il y a encore des *capitaux fictifs*. Voyez le chapitre IX, MONNAIES.

§ III. Comment se forment les capitaux.

224. Les capitaux se forment par l'épargne des profits et par l'accumulation d'épargnes successives, dans le but, non de thésauriser, de mettre en tas, mais pour faire des avances à la production [1].

225. *On épargne en dépensant de l'argent, aussi bien qu'en entassant des écus sur des écus*, pourvu qu'on dépense à titre d'avance et pour une consommation qui sera remboursée par des produits. En un mot, il y a capital, quelle que soit la chose dans laquelle réside la valeur épargnée; et si un intérêt, un appointement, un salaire, une épargne, sont conservés quelque temps sous forme de monnaie, c'est pour attendre, sous cette forme plus commode, que la somme, grossie par plusieurs accumulations successives, soit assez forte pour être placée. Il y a, de cette manière, dans chaque pays bien des petites portions de capitaux dont l'emploi est retardé, et dont la somme totale, chez un peuple nombreux, actif et économe, forme un capital improductif très considérable.

226. Une autre espèce d'épargne est celle qu'on fait en se procurant des talents, en élevant un enfant, etc. Si ces talents sont lucratifs, ils représentent un capital dont la valeur est dans les profits qu'ils peuvent procurer. Si ce sont des talents d'agrément, les profits n'en

[1] Voyez aux *notes complémentaires* pour distinguer l'*épargne* de la *parcimonie* et de l'*avarice*.

sont pas moins réels, puisqu'ils satisfont un plaisir. L'*homme*, fût-il un simple manouvrier, est, nous l'avons déjà dit, un capital accumulé obtenu par une suite de privations et d'épargnes. Lorqu'il n'est bon à rien, c'est un capital improductif [1].

227. Les propriétaires fonciers et les capitalistes qui reçoivent leur fermage et l'intérêt de leurs capitaux en un ou deux paiements chaque année sont quelquefois embarrassés pour placer leurs épargnes. Les entrepreneurs d'industrie, au contraire, ont des facilités de toute espèce; leur métier consiste à faire travailler des capitaux, et la moindre de leurs épargnes peut être employée incontinent à augmenter la matière sur laquelle s'exerce leur industrie. Il n'en est pas de même pour les petits producteurs, les ouvriers de tout genre dont les économies se font par petites sommes et souvent par fractions de francs. C'est à ces derniers que les caisses d'épargne sont venues rendre un grand service en facilitant la réunion des petites épargnes. Un ouvrier qui met de côté deux francs par semaine ne peut pas tirer parti de cette faible somme; il est obligé d'accumuler les économies de plusieurs semaines, de plusieurs années. Mais, s'il existe une caisse d'épargne qui mérite la confiance, l'ouvrier y porte ses deux francs; cent autres en font autant, et dès lors la caisse a deux cents francs à placer le même jour, et chacun de ces ou-

[1] Il est bon de rapprocher ce qui est dit ici avec ce qui a été exposé chap. III, § VII, à propos de la classification des industries.

vriers profite, dès le même jour, de l'intérêt de ses deux francs.

228. Toute économie est difficile : l'épargne est par conséquent une vertu ; car les producteurs ne peuvent épargner que la portion de leurs profits qui excède leur nécessaire et qu'ils ravissent à leurs plaisirs et à leurs passions. Lorsqu'un genre d'industrie donne d'assez gros profits, la concurrence s'y précipite et les réduit. Des procédés secrets, des positions exceptionnelles sont des cas rares, et les accumulations des nations se composent plutôt d'une multitude de petites épargnes que d'un petit nombre de grandes, qui sont elles-mêmes l'ouvrage des années. Quant aux accumulations faites à la faveur de gains abusifs par suite de monopoles, de sinécures, de jeux, etc., elles ressemblent à toutes les fortunes qui sont le fruit de la spoliation ; elles exercent une grande action dissolvante sur le moral des nations : ce ne sont pas leurs profits annuels que les accumulateurs ajoutent à leurs capitaux, c'est une partie des profits des producteurs légitimes.

229. D'après la manière dont se forment les capitaux, il est facile de voir que les épargnes ne diminuent pas les dépenses, et que, dans une ville industrielle où l'on épargne beaucoup, on dépense encore plus que dans une résidence princière où l'on dissipe énormément. Toutefois, les dépenses sont autres. Un peuple économe (ce qui ne veut dire ni avare ni parcimonieux) et observateur dépense tous ses revenus à produire les objets les plus demandés, et,

comme ces objets les plus demandés sont tout juste ceux qui se vendent le mieux, on voit la production se diriger alors vers les produits qui sont propres à la consommation reproductive.

230. Si l'intelligence de l'homme est la cause de sa supériorité, cette intelligence se révèle par les procédés qu'elle emploie, surtout à rassembler les moyens de production, à créer d'un produit beaucoup plus que nous n'en pouvons consommer, et à troquer le surplus contre ce qui nous manque. Les peuplades qui ne connaissent pas ces moyens, dit J.-B. Say, se rapprochent des animaux, et elles tendent à disparaître de la surface de la terre, si la civilisation ne vient à leur secours.

§ IV. De la possibilité d'évaluer le capital national [1].

231. Nous avons dit, avec M. Rossi, que, si l'on pouvait connaître le chiffre proportionnel du capital d'un pays, on aurait une excellente mesure de sa situation économique et de ses dispositions morales. Mais cette connaissance est impossible d'une manière exacte. Supposons d'abord que la statistique fût assez bien faite pour que l'on connût tous les produits français, nous serions encore loin de savoir la somme des produits *épargnés* et la somme de ceux qui sont *destinés* à la reproduction. Or, le rapport du capital

[1] L'analyse présentée dans le second paragraphe est indispensable pour traiter cette question.

avec la richesse totale varie selon les mœurs, les habitudes, les circonstances du pays, et l'on comprend que ce sont là des éléments difficiles à préciser par des chiffres. Ensuite il est de la nature du capital de varier encore d'un jour à l'autre, selon les évènements. Une crise, une catastrophe, une bonne nouvelle, influent sur l'esprit des capitalistes, qui guident la direction des épargnes, préférant souvent l'inaction sans gain à un emploi productif, mais dangereux. Il y a bien un rapport entre le taux des profits et l'accroissement ou la diminution des capitaux qui se font concurrence; mais ce rapport n'est jamais connu que d'une manière fort vague, d'autant plus qu'il dépend encore du nombre des travailleurs qui demandent le capital. *Voyez* plus haut la théorie de l'offre et de la demande (28).

232. Il ne faut donc songer à évaluer le capital national que d'une manière très approximative; et J.-B. Say aurait encore raison en disant qu'aucun livre de statistique n'offre une appréciation tolérable sur ce point. Pour arriver à un résultat passable, il faudrait, dit le même économiste, interroger tous les entrepreneurs d'industrie, depuis le gros armateur jusqu'au plus petit carreleur de souliers. Comment connaître les fortunes individuelles? qui a jamais eu le temps et la possibilité de faire un inventaire, et qui donc peut obtenir des gens la connaissance exacte de leur avoir, de leurs dettes, etc.; même quand il s'agit d'un fonds de terre, les amendements peuvent-ils être appréciés à leur juste valeur?

233. Et puis, pour faire un pareil travail, on est obligé d'additonner des unités d'inégales grandeurs, et nous savons que le numéraire d'une époque et d'un lieu donnés ne vaut pas celui d'une autre époque ou d'un autre endroit (30-280).

En France même, les francs ou les grammes d'argent de deux localités ou de deux époques ne sont pas des unités de valeurs pareilles. Ainsi, quand Ganilh dit, dans sa *Théorie* de l'économie politique (tome I, p. 206), que la somme des capitaux français s'élevait, en 1789, à 47 milliards 236 millions 105,729 francs; quand Becke fait monter les capitaux anglais à 57 milliards 600 millions, rien ne nous prouve qu'ils ne se sont pas trompés du simple au double (Say).

234. J.-B. Say estimait cependant trop peu ce genre de travaux; car toute la question est dans le degré d'exactitude. Si les calculs sont faux, ils valent moins que rien; si, au contraire, on venait un jour à les faire vrais ou simplement approximatifs, ils pourraient servir de base à l'économiste. Tous les travaux consciencieux doivent converger vers ce but; se montrer, en attendant, sobres de conséquences, et indiquer surtout avec précision les bases de leurs évaluations.

CHAPITRE VIII.

DU CAPITAL (SUITE). Effet des MACHINES et des INVENTIONS sur la production.

I. Rôle et avantages des machines.—II. Les machines n'ont qu'un inconvénient.—III. L'introduction des machines est inévitable. —IV. Des circonstances qui contre-balancent l'inconvénient des machines.—V. Des machines de l'industrie voiturière.—Des chemins de fer.

§ I. Rôle et avantages des machines.

235. Il faut entendre par *outils* et *machines* les instruments dont l'homme arme sa faiblesse pour agir sur les objets matériels. Les outils sont des machines fort simples; les machines sont des outils plus compliqués. Il n'y a pas entre ces deux instruments d'autre différence.

236. Les machines augmentent la puissance de l'homme dans la production; elles font partie des capitaux, elles sont la conséquence de la division du travail, de l'accumulation des capitaux. C'est donc le moment d'en étudier le rôle en économie politique.

237. Les machines suppléent au travail des hommes [1], en mettant en jeu des forces naturelles, soit

[1] On a compté en France, en 1842, 3,052 machines à vapeur, qui, avec une force de 39,000 chevaux-vapeur, représentent une population de huit cent mille hommes.

qu'elles procurent un meilleur emploi du travail des hommes, soit qu'elles fassent obtenir une même quantité de produits par le moyen d'un moins grand nombre de travailleurs. C'est en ceci même que consiste leur principal avantage, qui passe pour un grand inconvénient aux yeux de tous ceux qui regardent le malheur de ne pas fournir de l'ouvrage aux indigents comme supérieur au léger inconvénient de payer un produit plus cher. Mais ce que ces personnes regardent comme un *léger* inconvénient, dit J.-B. Say, est le principal obstacle qui s'oppose aux progrès des sociétés. En effet, supposez que les produits ne coûtent aucun sacrifice, on les obtiendra pour rien; les travailleurs, il est vrai, ne trouveront pas d'ouvrage, mais aussi ils n'auront pas besoin de travailler. Or, toute économie de travail est un pas vers ce but. Ce but, on ne l'atteindra évidemment jamais; mais l'économie de travail amène progressivement le bon marché des produits au profit de la société. Qui donc pourrait considérer comme un malheur la découverte qui ferait trouver le pain cuit dans les champs, le vin coulant de la vigne, les tissus confectionnés sur le dos des animaux et les instruments sortant tout faits des mines. Or, si les machines n'opèrent pas ces merveilles, elles remplissent une partie de nos vœux, qu'on croyait jadis des utopies, et elles économisent notre temps et nos peines.

238. Les effets des machines vont être rendus plus apparents par un exemple de J.-B. Say : un moulin à eau ordinaire peut moudre chaque jour

36 hectolitres de blé; avec des moulins à bras, il faudrait 168 hommes pour faire le même travail. En mettant ce chiffre à 150 pour notre appréciation, nous avons 150 ouvriers à 2 francs, dans les environs de Paris, coûtant 300 francs. Dans le même canton, l'usage d'un cours d'eau, non compris le local et les machines pour lesquels la dépense se compense dans les deux système, peut coûter 3,000 fr. Or, 3,000 francs répartis sur 300 jours de travail donnent une dépense de 10 francs par jour, au lieu de 300 francs qu'aurait coûté le travail des hommes. Le tout sans tenir compte des interruptions résultant de la lassitude ou de la mauvaise volonté des ouvriers, sans tenir compte de l'horrible fatigue qu'a si longtemps occasionée la nécessité de tourner la meule.

On a donc économisé 290 fr. pour 36 hectolitres de blé ou 8 fr. par hectolitre : c'est la moitié du prix du blé lui-même; de plus, la dépense que chaque ménage a faite en pain a pu être réduite au moins aux deux tiers de celle que l'on faisait chez les anciens.

239. On ne nie pas cette économie; mais on prétend qu'elle a été obtenue aux dépens des tourneurs de meule, dont les profits sont diminués d'autant, et que les richesses ne sont que déplacées. Mais on ne peut nier qu'en payant 290 francs de moins aux tourneurs de meule, on leur laisse la disposition de leur temps et de leur travail, qui dès lors peuvent être employés à la création de nouveaux produits. — Qui achètera ces nouveaux produits? persistera-t-on à dire..... Les mêmes qui ont épargné 290 francs sur

la farine. Ainsi la farine est devenue plus abondante et moins chère, plus d'hommes ont pu en faire et en acheter.

240. *Les machines multiplient les produits intellectuels et émancipent le travail.* Si les diverses façons que réclame le sol ne pouvaient se donner que par le moyen de la bêche, ou d'autres instruments aussi peu expéditifs; si nous ne pouvions faire concourir à ce travail la charrue et les animaux, qui sont aussi des machines, il est probable qu'il faudrait employer, pour obtenir les denrées alimentaires, la totalité des bras qui s'appliquent actuellement aux arts industriels. La charrue a donc permis à un grand nombre d'hommes de se livrer aux arts, même les plus futiles, et, ce qui vaut mieux, à la culture de toutes les facultés de l'esprit et du cœur.

241. Grâce aussi à l'intervention des machines, l'ouvrier est successivement débarrassé des travaux les plus pénibles et les plus dégoûtants, de ceux enfin qui peuvent l'abrutir, le ravaler davantage. L'état duquel il faut constamment se rapprocher, c'est celui d'une société où toute action machinale serait exécutée par des animaux ou des machines, et où tous les travailleurs ne seraient que des inspecteurs des moteurs aveugles.

§ II. Les machines n'ont qu'un inconvénient.

242. Ces faits ne sont pourtant pas aussi décisifs qu'on pourrait le supposer, et plusieurs publicistes

combattent l'introduction des machines. M. de Sismondi surtout à signalé leurs funestes effets. M. de Sismondi, partant de ce principe que les besoins des nations sont une quantité fixe, dit que toutes les fois que la consommation dépasse les moyens qu'on a de produire, toute découverte nouvelle est un bienfait pour la société, et que, lorsque la consommation suffit pleinement à la production, toute découverte semblable est une calamité. En réponse, J.-B. Say n'admet pas que les besoins d'une nation soient une quantité fixe et assignable, parce que la population augmente et parce que l'on fait tous les jours usage de produits inconnus à ceux qui sont venus avant nous, tout comme nos neveux feront usage de produits dont nous ne nous formons aucune idée. Il fait remarquer en outre que les produits créés par un producteur lui fournissent les moyens d'acheter les produits créés par un autre; qu'à la suite de cette double production, ils sont mieux pourvus tous deux, et qu'en général, s'il y a excès dans un genre, c'est qu'il y a défaut dans un autre. Si on lui objecte que certains besoins ont des bornes nécessaires, et qu'il ne faut pas dans un pays plus de chapeaux, par exemple, que de têtes, il répond que la multiplication des produits autres que les chapeaux multiplie les têtes. Ces propositions seront développées au chapitre XII.

243. M. de Sismondi se plaint aussi qu'une découverte ne produit d'autre bien que d'approvisionner les consommateurs à meilleur marché. Il ne fait pas attention que le *meilleur marché* est synonyme de

plus grande *abondance*. Or, ce qu'une machine fait de plus qu'on ne faisait auparavant est un supplément qui se résout en objets quelconques susceptibles d'augmenter notre bien-être (237).

244. M. de Sismondi a dit encore et on a répété après lui qu'*il vaut mieux qu'un pays soit peuplé de citoyens que de machines*. La réponse est péremptoire : les machines ne diminuent pas la quantité des aliments; si donc il y a des hommes qui en manquent, c'est un vice de distribution qui n'a rien à voir avec le rôle des machines.

245. Mais il faut avouer que les machines obligent les hommes à changer d'occupations, ce qui ne s'opère pas sans inconvénients. On ne fait pas un nouvel apprentissage sans peine; on ne peut pas le faire à l'instant même, et on ne trouve pas à l'instant même non plus l'occasion de faire valoir son travail, son industrie. De là des déchirements et des crises auxquels on n'a su remédier jusqu'à présent que par des palliatifs trop peu efficaces. C'est là encore un problème à résoudre, qui intéresse les classes pauvres et la société tout entière. L'inconvénient est d'autant plus grand que l'introduction est plus soudaine. C'est ainsi que la découverte du métier à filer et de la machine à vapeur, faite coup sur coup vers la fin du dix-huitième siècle, a amené tant de complications, en changeant tous les systèmes de fabrication.

246. Cependant, comme ces inconvénients ne sont que passagers et qu'ils ne peuvent d'ailleurs pas arrêter les progrès au moyen desquels les nations

arrivent à la civilisation, à l'abondance, c'est une raison de plus, puisque la société y trouve son avantage, pour qu'on cherche un moyen de dédommager ceux qu'une nouvelle invention déshérite. On n'a trouvé jusqu'à présent que la création de travaux publics pour y déverser le superflu momentané des ouvriers, et des conseils d'économies, en prévision de la crise. Mais, hélas ! il n'est pas toujours facile d'économiser, quand on n'a que le nécessaire. Quant aux travaux officiels, on ne peut guère y pourvoir qu'avec l'impôt, et l'impôt c'est surtout le pauvre qui le paie. D'ailleurs, ces travaux ne peuvent être qu'une ressource très bornée et très provisoire. L'on arrive donc à cette conclusion que les mauvais effets d'une machine seront d'autant moins sentis que la société sera mieux organisée et que les membres déclassés y pourront trouver plus facilement une occupation lucrative.

247. Mais il ne faut pas rendre les machines responsables des crises et des engorgements produits, soit par la fièvre des spéculations, soit par une mauvaise législation douanière, soit par l'impéritie des entrepreneurs, c'est-à-dire par l'ignorance.

§ III. L'introduction des machines est toujours inévitable.

248. On a tout simplement songé à proscrire les machines; mais qui ne voit que cette introduction est inévitable, et que le pays qui les repousserait

ne ferait qu'en aggraver les inconvénients. Si la France n'avait pas adopté les machines à filer le coton, les cotonnades auraient été fabriquées ailleurs, et l'on aurait changé un mal pour un autre. En y réfléchissant, on voit que la question n'est pas là. Il ne s'agit pas de savoir si l'on fera ou non refluer un fleuve vers sa source; mais de prévoir les ravages de ce fleuve, de diriger ses écarts, et surtout de profiter du bienfait de ses eaux.

249. Une autre considération domine aussi la question. Si l'on admettait la prohibition des machines, il y aurait impossibilité d'établir une distinction entre les machines qu'il faut permettre et celles qu'il faut prohiber : la poulie, les tenailles, le rabot, la charrette, la charrue, la machine à filer, la roue hydraulique, la machine à vapeur et toutes les découvertes chimiques et physiques, sont plus sœurs qu'on ne pense.

On a encore proposé de ne garder que les plus nécessaires, les moins compliquées, celles qui ôtent le moins d'ouvrage aux ouvriers; enfin, on a proposé de ne proscrire que les nouvelles. Mais, en abordant ces divers systèmes de classifications, on ne tarde pas à voir l'impossibilité d'agir. Il est curieux de parcourir la liste des machines que sont forcés d'admettre les ennemis les plus déclarés des machines, soit parce que leur construction nourrit des milliers de travailleurs, soit parce qu'elles font ce que les hommes ne sauraient faire : de ce nombre sont les pendules, les presses, les pompes, les armes, etc., qui

occupent tant d'ouvriers; les scies circulaires, les moulins, toutes les machines de marine et jusqu'aux machines à vapeur, qu'on ne peut remplacer pour gouverner les navires, épuiser les mines, etc., etc. Et la charrue surtout, comment la remplacer? Mais nous venons de nommer l'instrument qui résume tous les arguments. Que de progrès dans cette machine! que de services! que d'intelligences rendues à la liberté! (240).

§ IV. Des circonstances qui contre-balancent l'inconvénient des machines.

250. Fort heureusement, plusieurs circonstances atténuent les inconvénients qui peuvent résulter momentanément, pour la classe ouvrière, de l'introduction des machines expéditives.

1° Les machines sont en général chères, et il faut de grands capitaux pour les mettre en œuvre. Si cette difficulté n'empêche pas leur adoption définitive, elle en retarde du moins l'époque. On en trouve la preuve convaincante dans l'histoire des développements de la plupart des industries.

2° L'esprit de routine, la crainte des innovations, la peur de perdre les capitaux, retardent l'application des machines, rendent la transition graduelle et font quelquefois disparaître les inconvénients.

3° A mesure que les arts se perfectionnent, l'invention des machines devient plus difficile. Il y a tel art où l'on fait exécuter par une force aveugle tout ce

qu'il est possible de lui faire exécuter, et où l'homme fait toutes les fonctions où l'intelligence est de rigueur.

251. Autres considérations. Le défaut d'ouvrage n'est pas plus funeste là où il n'y a pas de machines: ce ne sont point les suppléments au travail des bras qui occasionnent la misère des peuples; mais bien l'excès de population, le défaut d'industrie et d'activité, la pénurie des capitaux, une mauvaise administration, etc. On ne voyait guère de machines en Angleterre au temps de la reine Élisabeth, et cependant c'est de cette époque que date la loi sur l'entretien des pauvres, qui les a tant multipliés. Et de nos jours les ouvriers ne sont nulle part si malheureux que dans les pays où l'on n'a pas encore introduit les moyens expéditifs: ils meurent de faim en Pologne et en Chine. Une autre vérité c'est que les produits manufacturés sont exposés à de grandes vicissitudes de mode ou autres, quel que soit le procédé de fabrication.

252. Dans plusieurs cas, les machines expéditives, loin de supprimer le travail, l'ont multiplié. En effet, tout procédé expéditif, en réduisant les frais de production, met le produit à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs. L'expérience prouve même que les consommateurs augmentent dans une proportion plus rapide que le prix, surtout quand le procédé améliore le produit. On a vu la baisse d'un quart dans le prix doubler la consommation[1].

[1] Voir chapitre XII, des *débouchés*.

Nous ne citerons que deux exemples :

253. 1er exemple. *L'imprimerie.* Quoique la presse mécanique permette à chaque travailleur de faire autant d'ouvrage que 200 hommes, la multiplication des livres, les arts qui en dépendent : la gravure des poinçons, la fonte des caractères, la fabrication du papier, les professions d'auteur, de correcteur, de relieur, de libraire, etc., occupent cent fois autant de travailleurs que le même genre de production en occupait autrefois. Et quelle différence de forme et de prix entre les manuscrits d'autrefois et les livres d'aujourd'hui !

254. 2e exemple. *La filature du coton.* Quand on observe la perfection des machines à filer le coton et l'admirable rapidité avec laquelle les bobines se couvrent de fils, on serait tenté de croire qu'elles ont dû laisser sans ouvrage la plupart des ouvriers et des ouvrières qui filaient auparavant : or, c'est précisément le contraire qui est arrivé. On ne comptait en Angleterre, avant l'invention des machines, que 5,200 fileuses au petit rouet et 2,700 tisseurs, en tout 7,900 ouvriers; tandis qu'en 1787, dix ans après, on comptait 150 mille fileurs et 247 mille tisseurs, ou 352 mille ouvriers ! En comparant le coton importé à cette époque et celui importé de nos jours, on trouve 2 millions de travailleurs (Say). Tenons compte des exagérations des documents statistiques; nous ne pourrons manquer de reconnaître l'accroissement considérable du travail humain produit par l'invention de machines destinées à le suppléer,

sans mettre en ligne les matelots, les voituriers, les négociants, commis, courtiers, indienneurs, teinturiers, mécaniciens, détaillants, qui s'en occupent chacun à leur manière. Les documents manquent pour la France; mais tout porte à croire qu'on arriverait à des résultats analogues. Plusieurs personnes compétentes admettent aujourd'hui 720 mille ouvriers pour l'Angleterre et 600 mille pour la France [1].

L'histoire de l'industrie du coton fournirait matière à des développements considérables, si nous pouvions analyser le prodigieux accroissement de consommation en cotonnade dans le monde entier, les travaux accessoires de toute espèce, qui ont été créés dans l'ordre manufacturier, commercial et agricole, et les produits de toute espèce qu'il a fallu créer, comme cela sera démontré plus tard, pour acquérir ces immenses valeurs en tissus de coton [2].

[1] Cours de M. Blanqui, recueilli par MM. Blaise (des Vosges) et Joseph Garnier. 1837-38, page 39.

[2] Les chiffres suivants, ajoutés à ceux de la population cotonnière, cités ci-dessus, peuvent servir de jalons dans cette appréciation. Déjà, en 1834, M. Moreau de Jonnès, dans sa *Statistique de la Grande-Bretagne*, 1er vol., page 281, résume ainsi la situation de l'industrie du coton de la Grande-Bretagne et de la France:

Production annuelle des fabriques.

En Angleterre	900	millions de francs.	
En France	250	d°	plus d'un quart.

Consommation intérieure générale.

En Angleterre	400	millions.	
En France	193	d°	plus de moitié.

Les machines à filer le coton, loin de réduire le salaire des ouvriers, l'ont au contraire fait monter dans les dix premières années de l'invention. Une femme gagnait 2 fr. 50 cent. au lieu de 1 fr., et un homme gagnait 5 fr. au lieu de 2. La main-d'œuvre a baissé depuis par l'accroissement disproportionné de la population.

§ V. Des machines de l'industrie voiturière. — Des chemins de fer.

255. Le perfectionnement des voies de communication diminue les frais de production et fait avancer l'industrie d'un peuple. Il y a un rapport intime entre le développement des machines de l'industrie voiturière et celui des débouchés, qui sera caractérisé à propos de la circulation de la richesse [1].

256. Notre époque sera surtout remarquable par le perfectionnement des voies de communication : fleuves, canaux, routes, chemins de fer [2]. Ces der-

Consommation individuelle.

En Angleterre	16, 66 francs	
En France	6, 86	un tiers.

Nous trouverions des chiffres curieux, en constatant les progrès de certaines villes dans la Grande-Bretagne, à la suite de l'industrie cotonnière. Manchester avait 41,000 habitants en 1775, et 195,000 en 1835. En France, les industries de Saint-Quentin, Tarare, Lille, de l'Alsace, de la Champagne, de la Normandie, ont prospéré pour la même cause.

[1] Voyez le chapitre XII.

[2] Bien que le développement des voies de communication ait fait surgir dans ces derniers temps de grands problèmes

niers surtout semblent devoir contribuer à changer la face du monde.

257. A la suite et à l'aide de cette formidable vapeur, qui fut au monde physique ce que la révolution française était, à peu près à la même époque, au monde moral, les résultats que produisent et doivent produire ces nouvelles communications sont incalculables; la statistique nous les apprendra quelque jour. Attendons-nous à les trouver imprévus, extraordinaires. Les dizaines de voyages deviendront des milliers; certains villages seront des villes, quelques villes perdront leur importance; et peut-être, comme l'a dit l'évêque d'Orléans [1], la France sera une immense ville, entourée de gigantesques faubourgs. Une agitation universelle sera imprimée aux industries locales : les unes seront ravivées, les autres s'évanouiront; des joies, des douleurs inattendues, seront le résultat des phases nouvelles que suivra la production, si radicalement modifiée par ces nouveaux et puissants organes circulatoires; en somme, il y aura dépérissement dans quelques détails, mais revivification dans l'ensemble. Rien ne peut donner une idée de la révolution mystérieuse qui va s'accomplir, pas même les effets grandioses qui, vers la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci,

de travaux publics et de finances, la question au point de vue de la science n'est pas encore suffisamment élaborée, et c'est ce qui légitime la brièveté de nos considérations dans ces *éléments*.

[1] Inauguration du chemin, 1er mai 1843.

ont été produits dans la filature du coton et dans toutes les industries dépendantes et similaires; c'est encore la vapeur qui est la cause première, et avec la vapeur l'application si simple de deux rails. L'impulsion est donnée; les États-Unis, l'Angleterre et la Belgique sont, depuis plusieurs années, sillonnées par ces nouvelles voies de communication; l'Allemagne et la Russie y ont déjà entrevu une énorme influence; la France a besoin de doubler le pas, si elle veut se mettre à la tête de ce mouvement des idées, car ce sont les idées surtout qui rasent la terre, avec la vapeur des locomotives : les produits ne viennent, pour ainsi dire, qu'en seconde ligne; et pour bien des problèmes réputés inabordables, l'on trouvera des solutions inattendues dans les résultats obtenus par les nouvelles voies de communication.

258. Tout ce que nous avons dit des machines s'applique aux *découvertes* de toute espèce, à tous les procédés, de quelque nature qu'ils soient, et qui ont pour but de faire mieux, plus vite, et, en définitive, à meilleur marché.

CHAPITRE IX.

DU CAPITAL (SUITE). Du capital en MONNAIES.

I. Rôle et qualités de la monnaie.—II. Qualité des métaux précieux.—III. Considérations sur la valeur des monnaies ; la monnaie n'est ni un signe des valeurs ni la mesure exacte des valeurs. — IV. Comparaison de la valeur des différents métaux monnayés.—Monnaies de cuivre.— V. Considérations sur la forme, la composition et le nom des monnaies.—VI. Du numéraire.

§ I. Rôle et qualités de la monnaie.

259. Nous avons dit (chap. Ier, § III) que chacun ne pouvant créer tous les produits, on a recours à l'*échange* pour se procurer tout ce dont on a besoin ; et que cet échange direct étant presque toujours impossible, on commence par échanger les produits qu'on fait contre de la monnaie (c'est vendre), pour échanger ensuite la monnaie contre les autres produits qui sont nécessaires (c'est acheter).

260. Plus un pays est civilisé, plus la division du travail et les échanges y sont nombreux, et plus la monnaie joue un rôle important. Ce rôle et la nature intime de cette partie du capital, instrument puissant de circulation, n'ont été bien analysés que vers la fin

du siècle dernier par les physiocrates [1] et l'école d'Adam Smith. Cette ignorance, qui n'est plus dans la science, mais qui n'a abandonné ni le public ni l'administration, est la cause première d'une foule d'erreurs, de mauvaises doctrines et de dispositions funestes de la part des gouvernants et des gouvernés [2]. Il n'y a donc pas, selon nous, d'étude plus indispensable que celle de la monnaie, quand on veut juger sainement les questions d'intérêt matériel. C'est pourquoi nous avons donné à ce sujet un assez grand développemeut.

261. D'après ce que nous savons de la valeur et de la fonction que la monnaie joue dans les échanges, il est facile de voir que chaque marchandise peut servir d'échelle ou de mesure commune pour la comparaison de la valeur de toutes les autres, de sorte que l'on peut poser en principe :

1° Que toute marchandise est monnaie ;

2° Et réciproquement, que toute monnaie est marchandise.

262. Mais toute marchandise ne présente pas une échelle des valeurs également commode. Pour qu'une marchandise soit propre à servir comme moyen d'échange et qu'elle devienne *monnaie* [3], il faut qu'elle ait plus que toutes les autres les propriétés suivantes :

[1] Boisguillebert et Law entendaient déjà cette question.— Turgot l'a traitée de main de maître.

[2] Voir les *notes complémentaires* de la IIIe partie.

[3] Du latin *moneta*, de *monere*, avertir.

263. 1° Il faut qu'elle ait une certaine *utilité*, d'où découle une *valeur* propre, naturelle.

264. 2° Qu'elle ait cette valeur, pour ainsi dire, *stable*, c'est-à-dire qu'elle la conserve pour tout le monde, depuis l'instant où on la reçoit en vendant, jusqu'à celui où on la donne en achetant. Il faut donc qu'elle conserve autant que possible la même utilité, et que la quantité existante, ainsi que les obstacles à sa production, soient toujours les mêmes. Il faut donc aussi qu'elle résiste le plus possible au frottement et aux agents chimiques.

265. 3° Qu'elle puisse être *divisée*, fractionnée de telle sorte qu'on puisse acheter avec elle des objets de toute valeur; c'est-à-dire qu'elle doit être d'une telle uniformité et d'une telle homogénéité que chaque fragment ait les mêmes qualités, sans qu'il en résulte une altération dans la valeur.

266. 4° Qu'elle soit *transportable* avec la moindre dépense et le moindre danger possible, c'est-à-dire qu'elle ait une grande valeur sous un petit volume et qu'on puisse l'enfermer dans un petit espace.

267. 5° Que sa valeur soit facile à *constater* par tout le monde; c'est-à-dire qu'elle reçoive facilement une empreinte indiquant cette valeur à tout le monde.

6° De toutes ces qualités il en résulte une sixième : par suite de la confiance publique, cette marchandise connue et appréciée circule encore avec plus de facilité d'une province à l'autre, d'une nation à l'autre.

268. Avec toutes ces qualités, tous les vendeurs

accepteront, dans la plupart des cas, plus volontiers de la monnaie que toute autre marchandise. Mais ceci n'est pas toujours vrai : si un teinturier, par exemple, a besoin de cochenille, ce produit lui convient mieux que des espèces.

269. Nous venons de parler de la valeur des monnaies; constatons bien, sauf à nous répéter, que *la valeur des monnaies n'est point arbitraire* et qu'elle *ne peut jamais dépendre d'une autorité quelconque ;* mais qu'elle est uniquement le résultat du libre accord qui a lieu entre le vendeur et l'acheteur. Aussitôt que la monnaie est altérée, le prix des choses s'élève : c'est une loi naturelle. L'expérience a démontré que nul pouvoir au monde ne saurait forcer à recevoir une monnaie pour plus qu'elle ne vaut : car, dans ce cas, ou l'on cacherait sa marchandise, ou bien l'on traiterait secrètement, ou bien encore l'on stipulerait des conditions qui déguiseraient une partie du prix. En d'autres termes, la valeur des monnaies est sujette aux oscillations de l'offre et de la demande, et se règle aussi sur les frais de production. Quand la quantité des monnaies s'accroît et que leur valeur diminue, le prix des choses augmente en proportion.

270. Il n'existe que deux marchandises qui possèdent entièrement l'utilité, la constance dans la valeur, la divisibilité et les autres qualités que nous venons d'énumérer. Ces deux matières sont depuis les temps les plus anciens l'Or et l'Argent, que l'on désigne sous le nom de métaux précieux. Le diamant et les pierreries se rapprochent de ces deux marchan-

dises, mais il leur manque le caractère de divisibilité et la possibilité de recevoir des empreintes. Avec un diamant de soixante mille francs, on ne fera pas soixante morceaux d'une valeur de mille francs. Voyez au paragraphe suivant (275) ce qui est dit sur le *platine,* qui a un instant servi de métal monétaire.

271. Les monnaies idéales, imaginaires ou de convention, prises pour unités d'évaluations moyennes, ne sont employées par les hommes que parce qu'elles expriment des quantités réelles de telle ou telle marchandise. Quand le nègre Mandigo, qui vend de la poudre d'or aux Arabes, rapporte toutes les denrées à une mesure appelée *macute*, et que les voyageurs disent fictive, il n'y a nul doute qu'il comprend par ce mot un poids ou un volume quelconque de poudre d'or ou de toute autre marchandise, parfaitement bien déterminé dans son esprit; absolument comme le négociant hollandais acceptait et donnait le florin de banque, monnaie imaginaire, en parfaite connaissance de cause, absolument comme le brocanteur forain qui compte par pistoles, par pièces, par têtes ou de toute autre façon.

272. L'histoire nous apprend que différents peuples ont eu des monnaies faites avec des matières diverses. Aux époques où les métaux maintenant les plus communs étaient rares, on les employait à cet usage : les Lacédémoniens ont eu des monnaies de *fer;* les premiers Romains en avaient de *cuivre* [1]. Le

[1] Elles avaient, dit-on, la valeur d'un mouton, et por-

sel a servi de monnaie en Abyssinie (Montesquieu), la *morue*, à Terre-Neuve; les *clous*, dans un village d'Écosse (Smith); les *coquillages*, aux Maldives et dans quelques parties de l'Inde et de l'Afrique [1]; les grains de *cacao*, au Mexique; le *cuir*, en Russie, jusqu'à Pierre Ier (Storch) [2].

Mais ces marchandises prises pour monnaies, parce qu'elles avaient chacune quelques-unes des propriétés que nous venons d'indiquer, n'ont pu avoir longtemps cours, lorsque les nations qui les ont employées ont été conduites à trafiquer au delà d'une certaine limite; parce qu'elles étaient d'un maniement peu commode, et parce que, hors d'un certain territoire, les raisons qui les avaient fait accepter comme monnaies n'existaient plus.

§ II. Qualités des métaux précieux.

273. Les nombreuses propriétés que possèdent l'*or* et l'*argent* [3] leur donnent le privilége d'être,

taient l'empreinte de cet animal : d'où l'expression *pecunia*, monnaie, de *pecus*, troupeau.

[1] Ces coquillages, appelés *cauris*, servent à faire des colliers, des bracelets, etc.

[2] Les historiens de l'époque saxonne, en Angleterre, parlent, dit-on, souvent d'une monnaie vivante (*living money*), qui était autorisée par la loi, et qui consistait à payer en esclaves et en bétail (*cattle*) toute espèce de marchandises mises en circulation.

[3] L'or est inoxydable à la température ordinaire et à une haute température, à l'air sec et à l'air humide; il ne s'al-

sous un petit volume, aptes à une foule d'usages, soit pour des objets de luxe, soit pour des objets d'une utilité scientifique ou industrielle. Outre ces propriétés qui les font rechercher, ces deux métaux joignent l'avantage d'être rares et d'une production coûteuse et bornée. L'or est celui des deux qui les possède au premier degré; c'est aussi celui qui vaut davantage, c'est-à-dire celui pour lequel on consent à donner en échange une plus grande quantité de marchandises quelconques. Cette rareté et cette difficulté d'extraction paraissent au premier abord un mal, en ce qu'ils privent beaucoup d'individus de l'usage des métaux précieux pour les ustensiles et pour les meubles; mais c'est là un fort petit inconvénient, qui devient même nul quand les métaux précieux sont employés comme monnaie. En effet, leur rareté, en donnant une grande valeur à un petit objet, permet de transporter à peu de frais, d'un endroit à l'autre, des valeurs considérables.

tère pas dans l'eau, peu ou presque pas dans les acides, les alcalis, les sels et les composés de toute espèce. Ce métal est employé pour faire des bijoux, des ornements et des ustensiles. On en fait aussi le pourpre de cassius et la poudre d'or pour dorer sur porcelaine.

L'argent a les mêmes propriétés chimiques, mais à un degré moindre; il s'oxyde un peu plus facilement, et il est plus attaquable par les agents chimiques, notamment par l'hydrogène sulfuré qui se dégage des fosses d'aisances, des œufs, de certains estomacs et des objets putréfiés, et qui le couvre d'un sulfure d'argent noir et pulvérulent. Ce métal a aussi des usages nombreux et bien connus.

274. On a songé, il y a vingt-cinq ans, à faire du platine un métal monétaire à l'instar de l'or et de l'argent; ce corps jouit en général (à l'éclat métallique près) des mêmes propriétés physiques et chimiques, et se trouve aussi dans les mêmes conditions de rareté et de cherté de production que les métaux précieux. La Russie a fait frapper quelques monnaies de platine, mais cette monnaie a dû être abandonnée pour les échanges; car la fabrication du nouveau métal a fait en peu de temps beaucoup de progrès, et sa valeur n'a pas eu la durée et la constance de celle de l'or et de l'argent. Le platine vaut en ce moment deux ou trois fois plus que l'argent seulement, après avoir eu une valeur égale à celle de l'or [1].

275. Cette difficulté que l'on a rencontrée pour inaugurer les monnaies de platine, on la rencontrera toutes les fois que la chimie ayant fourni les moyens d'obtenir un métal beau, rare et utile, on voudra s'en servir pour remplacer l'or et l'argent. Le cuivre est employé pour les monnaies en France et dans toute l'Europe; mais son rôle, que nous expliquons plus loin, n'est pas celui de marchandise-monnaie (§ IV).

276. C'est une chose bien digne de remarque, que

[1] *Platine*, de l'espagnol *platina*, petit argent. — Ce métal a été découvert vers le milieu du XVIIIe siècle. C'est un produit très utile dans les arts : on en fait des creusets, des capsules, des appareils pour la concentration de l'acide sulfurique, des lumières de fusil; il entre aussi dans les alliages pour les miroirs de télescope. On le tire de l'Amérique méridionale et de Russie.

l'or et l'argent ne se soient jamais rencontrés avec une extrême abondance, et que les frais d'extraction, d'autre part, en aient régulièrement soutenu la valeur, contrairement à ce qui est arrivé aux autres métaux. A mesure que l'on est parvenu à tirer de la terre une grande quantité de fer ou de cuivre, les monnaies faites avec ces métaux ont eu les inconvénients attachés aux produits de trop peu de valeur, qui sont encombrants et d'un transport fort difficile, inconvénients capitaux pour un produit sans cesse destiné à changer de possesseur. On nous dit que Lycurgue voulut que la monnaie fût de fer, précisément pour qu'on ne pût pas en amasser ni en transporter aisément une grande quantité; mais, comme sa loi contrariait un des principaux usages de la monnaie, elle dut être violée. Jusqu'à présent, l'or et l'argent ne sont ni assez rares, et par conséquent assez chers, pour que la quantité d'or ou d'argent équivalant à la plupart des marchandises échappe aux sens par sa petitesse, et ils ne sont point encore assez communs pour qu'il faille en transporter une grande quantité pour représenter une grosse valeur. Ils seront peut-être un jour sujets à ces inconvénients, si l'on découvre des filons nouveaux et abondants. Alors comment fera-t-on?... Comme on pourra. On refera peut-être de la monnaie avec du platine ou avec d'autres métaux que nous connaissons encore fort peu, tels que le palladium et le titane, ou enfin avec des produits que nous ne connaissons pas encore. Toujours est-il que la solution du problème de la pierre philosophale jet-

terait une grande perturbation (probalement momentanée) dans les relations commerciales de l'Europe, et, en somme, bien que l'or et l'argent pussent être employés à une foule d'usages dont leur cherté les éloigne aujourd'hui, il est à désirer que leur production continue à être bornée, afin qu'ils rendent toujours les mêmes services. Les physiciens et les chimistes qui espèrent de si brillants résultats de leurs procédés galvaniques se font donc illusion au point de vue économique.

277. Les monnaies d'or et d'argent sont remplacées en partie chez beaucoup de nations modernes par des *monnaies de papier*. (Voyez chapitre X, § v.)

§ III. Considérations sur la valeur des monnaies. La monnaie n'est ni un signe des valeurs ni la mesure exacte des valeurs.

278. On dit généralement que les monnaies sont le *signe représentatif des valeurs*. Mais cette expression est loin d'être juste. Quand on troque un cheval contre un cabriolet, lequel des deux est-il exclusivement le signe de l'autre? Pourquoi 600 fr. seraient-ils plutôt le signe de la valeur du cabriolet ou du cheval, que l'un de ces derniers le signe des 600 fr.? Cette expression ne peut donc pas être prise d'une manière absolue. La valeur des monnaies sert fréquemment à apprécier tout autre bien et à donner une idée de sa valeur; car tout le monde est familiarisé avec la marchandise-monnaie, tout le monde est marchand de monnaie, et la valeur de la monnaie,

quoique variable, n'est pas aussi considérable que celle de la plupart des autres marchandises.

279. En disant qu'un chapeau vaut 4 kilog. de café ou 6 kilog. de sucre, nous nous faisons bien moins comprendre que si nous disions qu'un chapeau vaut 15 francs; car tout le monde a plus souvent échangé des francs contre d'autres objets que contre des livres de café ou de sucre.

280. Toutefois, la monnaie, pas plus qu'une autre marchandise, ne peut servir, en raison de sa valeur, à mesurer *exactement* la valeur d'un autre objet, car elle ne conserve pas elle-même la même valeur dans tous les temps et dans tous les lieux. Il est facile de comprendre que la découverte de nouvelles mines ou de nouveaux procédés d'extraction peuvent faire varier la valeur de la monnaie actuelle. Il y a plus : depuis quarante ans, on n'a trouvé aucune mine importante, et cependant 1,000 fr. d'il y a quarante ans ne sont pas la même chose que 1,000 fr. d'aujourd'hui. Les communications sont assez bien établies entre Londres et Paris, et cependant une pièce d'or de Londres, arrivée à Paris, dans la poche d'un voyageur, vaut un peu plus dans cette seconde ville. Une famille pauvre à Paris avec 1,000 écus, et qui va les dépenser dans une petite ville de province, peut acheter plus d'objets et s'y trouver plus à son aise.

281. Mais on a donné à la marchandise-monnaie encore plus de priviléges qu'elle n'en a réellement, et on lui a attribué un caractère de fixité absolue. Partant de ce principe complètement faux, les gouverne-

nements ont souvent pu changer la valeur sans changer le nom, et faire ainsi de la *fausse monnaie*.

282. S'il existait un type invariable des valeurs, nous rapporterions à ce type les valeurs dont il est fait mention dans tous les temps et dans tous les lieux ; mais, jusqu'à présent, il faut renoncer à cet avantage et se borner à voir dans les évaluations monétaires des évaluations qui se rapprochent plus de la vérité que des évaluations exprimées avec d'autres objets, mais en définitive des évaluations purement relatives.

283. Beaucoup de personnes faisant consister la richesse publique exclusivement dans la quantité d'or ou d'argent qu'un État possède, prétendent encore qu'un gouvernement doit constamment attirer ces bienheureux métaux au sein du pays national : ces personnes poursuivent une chimère. Supposons que la France ait besoin de 2 milliards pour le service des échanges qu'elle est appelée à faire ; si, par un coup de baguette, il était possible de jeter 2 milliards de plus dans la circulation, qu'arriverait-il? La France, n'ayant toujours à offrir contre la monnaie que la même quantité de marchandises, la seule différence qu'il y aurait consisterait à donner dix francs au lieu de cinq. L'expérience a encore démontré ce fait, et toutes les fois qu'on a augmenté la quantité des instruments monétaires, leur valeur a baissé en proportion, et elle a augmenté à mesure qu'on a diminué ce nombre [1].

[1] Voyez au chapitre XII ce qui est dit sur la théorie des échanges.

Ajoutons que, lorsque, par une raison ou par l'autre, les métaux précieux baissent de prix, les mines en fournissent moins, et finissent même par n'en plus fournir quand les filons ne paient plus ce que coûtent les journées d'ouvriers, la nourriture des chevaux, le mercure et le combustible employés à l'affinage, etc.

284. On a aussi paru craindre que les bouleversements politiques des républiques de l'Amérique du sud n'anéantissent tôt ou tard l'approvisionnement des métaux précieux. Sans combattre cette crainte de peu de valeur (car les États possesseurs des Cordillières, quels qu'ils soient, seront toujours vivement intéressés à cultiver leurs produits), admettons la possibilité d'une production arrêtée. Qu'arriverait-il? On consommerait moins d'or et d'argent pour les objets de luxe; d'un autre côté, la déperdition des monnaies existantes serait très lente, parce que chacun est intéressé à la conservation des métaux précieux, et parce qu'on pourrait les garder en dépôt et se servir des signes métalliques ou en papier pour les représenter. Il en résulterait seulement une augmentation de valeur dans une progression fort lente, et l'on voit qu'au fond l'or et l'argent, dont on aurait toujours pu se passer jusqu'à un certain point, sont encore dans notre société au nombre des produits dont on se passerait avec le moins d'inconvénients.

285. Nous avons parlé du cas où l'accroissement serait subit; examinons ce qui arrive tous les jours pour contre-balancer ou au moins diminuer les effets de cet accroissement. Il se détruit de l'or et de l'argent

par l'usure que subissent les ustensiles (cuillers, fourchettes, gobelets, etc.), par l'usure considérable des pièces monétaires [1], par la perte des métaux employés aux broderies, à la passementerie, etc. ; par la perte annuelle des sommes enfouies par les avares ou par les habitants des pays exposés aux invasions et aux commotions intestines ; par la perte des sommes qui sont dans les maisons qui brûlent et dans les navires qui périssent au nombre de plusieurs milliers par an ; enfin par la perte d'une petite quantité d'or ou d'argent employé aux préparations chimiques et pharmaceutiques. Toutefois, il est impossible que ces différentes causes de destruction absorbent les 340 millions de francs d'or et d'argent qu'on suppose actuellement fournis par les mines [2]. Le surplus augmente la masse des monnaies et des objets en or et en argent qu'on fait dans le monde entier, et pourvoit aux be-

[1] On a évalué à 12 millions l'usure des pièces de 24 sous, de 12 sous et de 6 sous frappées de 1726 à 1794, et valant 50 millions.

Il résulte des recherches et des expériences de MM. de Colmont et Dumas que les espèces frayaient, dans le XVIIIe siècle, à raison de 0.026 par 100 grammes et par an, tandis que le frai ne paraît être aujourd'hui que de 0.016, par suite des perfectionnements introduits dans la fabrication des espèces, et peut-être aussi par suite du développement de la circulation des billets, qui réduit les espèces aux fonctions de réserve.

[2] Ce dernier chiffre résulte d'un relevé cité par Mac-Culloch, dans le *Dictionnaire du commerce*.

Les 234 millions cités (23) d'après M. de Humboldt, représentent la production au commencement de ce siècle. Cette production a subi de grandes fluctuations depuis cette époque.

soins progressifs d'une population également croissante.

286. D'après ce que nous savons, il est permis de supposer que les métaux précieux, l'argent surtout, ne sont pas prêts à nous manquer. Selon M. de Humboldt, en cent ans les produits des mines du Mexique se sont accrus dans le rapport de 25 à 110, et les mines des Cordillières étaient, d'après ce voyageur, à peine entamées. D'ailleurs, qui nous dit que les montagnes du Thibet, d'où l'on exporte de la poudre d'or et d'autres minerais, ne seront pas quelque jour aussi productives que les Cordillières? Mais il est inutile de raisonner sur un avenir si éloigné; bornons-nous à constater que la valeur des métaux précieux semble suivre une dépréciation lente, mais continue. En 1750, selon Hume, on achetait trois et quatre fois plus cher qu'à l'époque de la découverte de l'Amérique; aujourd'hui il y a lieu de croire, avec J.-B. Say, qu'on achète au moins six fois plus cher. C'est ainsi qu'il faut expliquer en partie le renchérissement des baux et la diminution de la valeur des rentes à longs termes.

§ IV. Comparaison de la valeur des métaux-monnaies. Monnaies de cuivre.

287. D'après les chiffres donnés par M. de Humboldt, il paraît qu'on extrait annuellement 45 ou 46 fois moins d'or que d'argent; d'un autre côté, le rapport de la valeur de l'or à celle de l'argent,

dans nos monnaies, n'est que comme 15 1/2 est à 1, c'est-à-dire qu'on peut s'acquitter d'une dette, avec l'un ou l'autre de ces métaux, en donnant indifféremment 15 1/2 grammes d'argent ou 1 gramme d'or. Il s'ensuit que la valeur respective de ces deux métaux ne vient pas seulement des quantités respectives qu'on obtient des exploitations, mais de leurs frais de production combinés avec les besoins des consommateurs. En effet, ces chiffres indiquent que l'or est à peu près trois fois (45/15) moins recherché que l'argent, parce que son haut prix, comparativement à celui de l'argent, le met à la portée d'une moindre quantité de consommateurs. L'argent a des qualités que l'or n'a pas : il est moins lourd et plus consistant, et cela explique comment ceux à qui leur fortune permettrait d'avoir indifféremment des meubles ou des parures de l'un ou de l'autre de ces métaux préfèrent l'argent ou le cuivre doré. L'or est en outre si ductile et si divisible qu'une très petite quantité suffit pour communiquer son éclatante couleur à une foule d'objets.

288. L'or et l'argent, en vertu de la diversité de leur nature et de la diversité de leurs usages, sont deux marchandises qui ne peuvent point avoir entre elles un rapport invariable et exact. « Lorsqu'on fait dire à nos lois que 4 pièces de 5 fr. valent autant qu'une pièce d'or de 20 fr., on leur fait dire un mensonge. » (Say.) Ainsi s'explique l'agio qu'il y a presque toujours, dans les divers pays, entre la monnaie de l'or et celle de l'argent. En réalité, chaque nation n'a qu'un des deux métaux pour mon-

Digitized by Google

naie. En France, comme un gramme d'or vaut un peu plus que 15 1/2 grammes d'argent adoptés dans le rapport légal, on paie plus volontiers en argent : c'est le contraire en Angleterre.

289. On n'a point encore expliqué le choix spontané que diverses nations ont fait, à diverses époques, d'un métal plutôt que de l'autre. Adam Smith pense simplement qu'elles ont donné la préférence « au métal qui leur a le premier servi d'instrument de commerce. » Comment se fait-il, par exemple, que, de nos jours, l'or afflue vers l'Angleterre, et que l'argent se concentre en France? Sans doute que la plus grande richesse des Anglais opulents ou de la classe moyenne, et la plus grande circulation monétaire qu'engendrent leurs affaires, ont contribué à amener ce résultat et à faire préférer celui des deux métaux qui jouit au plus haut degré des qualités que nous avons assignées à la monnaie. Le système monétaire anglais est évidemment supérieur, mais c'est une question de savoir s'il y aurait avantage à l'adopter législativement dans tous les pays civilisés; si la diversité dans les métaux-monnaies ne contribue pas à maintenir une certaine régularité dans l'approvisionnement des États; si, enfin, il y aurait assez d'or dans le monde pour subvenir aux besoins de la circulation métallique, aujourd'hui que les affaires ont pris un si grand développement [1].

[1] On peut lire sur cet intéressant sujet une brochure de M. Léon Faucher, intitulée : *Recherches sur l'or et l'argent*,

290. Après l'or et l'argent, les autres métaux-monnaies ont jusqu'à présent donné lieu à des considérations peu importantes. Nous nous sommes suffisamment expliqué sur le platine; nous n'ajouterons plus que quelques mots pour indiquer le rôle du cuivre. Les pièces de cuivre, nous l'avons dit, ne sont point une marchandise-monnaie avec une valeur intrinsèque, correspondant à la valeur des choses qu'elles achètent. Elles ne sont, à proprement parler, que des signes représentant les fractions de l'unité monétaire trop exiguës pour qu'on les fasse en argent. Or, un signe n'a pas besoin de valoir ce qu'il représente, quand on trouve toujours à l'échanger de confiance contre une même valeur d'or ou d'argent. En France, on n'est pas tenu de recevoir au delà de 5 fr. en pièces de cuivre ou de billon (cuivre et un peu d'argent). Ces pièces tout en faisant fonction de monnaie, ne sont pas des monnaies véritables, et il y aurait quelque inconvénient à ce qu'il en restât dans les mains du public plus qu'il n'en faut, et à ce que les particuliers en accumulassent dans leurs caisses [1].

divers écrits de Ricardo, celui intitulé *Treatise on the coin*, by Charles Earl of Liverpool, 1805; l'ouvrage de M. Jacob, sur les métaux précieux, 2 vol. in-8°; deux rapports faits à la chambre des communes : *The report of bullion committee*, 1810, et *Report from the committee on the Bank Charters*, 1832; enfin le rapport de MM. de Colmont et Dumas, 1841.

[1] Le cuivre n'est monnaie légale, en Angleterre, que jusqu'à concurrence d'un schelling. Un fait caractéristique des

§ V. Considérations sur la forme, la composition et les noms des monnaies.

291. Le métal en lingots pourrait, à la rigueur, servir de monnaie; il est permis de croire qu'originairement les échanges ont dû être faits avec des métaux en barres non travaillées, sans empreintes et sans coin. Pline rapporte, d'après un auteur ancien, que, jusqu'à Servius Tullius, les Romains se servirent de barres de cuivre sans empreintes; mais, sans remonter si haut, M. Horace Say nous a appris[1] « qu'il n'y a pas bien des années, dans l'intérieur du Brésil, on se servait encore, comme monnaie, du simple métal lui-même. Chacun avait alors un petit sac de cuir pour contenir la poudre d'or, et portait en même temps une petite balance pour constater le poids donné ou reçu de cette monnaie. » Il est peut-être inutile de dire que l'usage des métaux, dans cet état d'imperfection, était sujet à deux grands inconvénients, l'embarras de les peser et celui d'en faire l'essai. Il n'est pas facile de peser des métaux précieux, où une petite différence dans le poids en fait une grande dans la valeur. L'opération de l'essai, toute chimique, est encore plus impraticable pour le

mœurs de ce peuple, c'est que, depuis la réforme postale, les petits papiers d'affranchissement des lettres servent de monnaie, et remplacent le cuivre, que les marchands ne vous remettent depuis longtemps que sous une enveloppe de papier.

[1] *Journal des économistes*, mai 1843.

commun des hommes. Que de peine et de temps on a dû perdre avant d'arriver à l'empreinte des monnaies! Que d'erreurs et que d'embarras dans les transactions commerciales! L'empreinte a suffi pour garantir à l'acheteur de la monnaie la finesse et la quantité du métal précieux.

292. Toutefois, les pièces n'indiquent point expressément leur poids et leur titre. Quand on voit les mots 1 *franc* sur les pièces de ce nom, cela ne dit pas qu'elles contiennent 4 grammes et 50 centigrammes d'argent pur et 50 centigrammes de cuivre; ce n'est qu'indirectement qu'on le sait : c'est là un inconvénient qui a constamment embrouillé les idées sur la monnaie et contribué à propager ce préjugé que la valeur de la monnaie consiste dans le nom et non dans la valeur intrinsèque de la marchandise que ce nom représente. Cette imperfection est sans doute facile à faire disparaître, et bien qu'une pareille réforme de noms soit demandée depuis longtemps par les économistes [1], il se passera encore beaucoup d'années avant que l'on consente à donner à 1 franc, par exemple, le nom de 5 *grammes d'argent*, à 9/10 *de fin*. Bien mieux, si l'on n'arrête pas son esprit sérieusement sur ce point, on doit croire au premier abord que ce changement aurait une importance tout à fait secondaire.

293. On a dit que, si l'on refusait un nom aux

[1] Déjà, en 1792, Clavière avait demandé qu'on fît des pièces appelées une once d'or, une once d'argent. Il les voulait dégagées de tout alliage et ayant un poids juste.

pièces de monnaie, l'usage leur en donnait un, comme cela a déjà eu lieu pour les *florins*, à cause d'une fleur qui s'y trouvait représentée, pour les *louis*, à cause du nom des rois qui y faisaient mettre leur effigie, pour les *couronnes*, etc.; mais il est facile de voir qu'un nom imposé par l'usage est perpétuellement ramené à sa signification par les contrats et les actes publics, et que dans aucun cas il n'est possible d'oublier le poids écrit de la pièce de monnaie.

294. Nous avons vu qu'un des avantages de la monnaie était de pouvoir se subdiviser pour acheter de petits objets ou des fractions d'objets. On n'a point assigné de limites au nombre de ces coupures. On conçoit que, s'il y en a une trop grande quantité, les particuliers perdent du temps à les compter, et le fabricant est chargé d'une façon plus chère, dix pièces de 50 centimes, par exemple, nécessitant dix coups de balancier, tandis qu'une pièce de 5 francs n'en nécessite qu'un. D'un autre côté, il est nécessaire qu'il en circule un assez grand nombre, et en raison directe du nombre et de la valeur des choses que la société achète ou vend le plus communément. Mais nous ne saurions indiquer le chiffre exact de la proportion qui doit exister à cet égard [1].

295. On a reconnu qu'un peu d'alliage était nécessaire pour donner aux monnaies d'or et d'argent plus

[1] Voyez quelques passages d'un mémoire intéressant de M. L. Costaz, dans l'article ARGENT du *Dictionnaire du commerce et des marchandises*.

de durée, et aussi pour se dispenser d'un affinage complet, qui augmenterait beaucoup les frais de consommation. Cette addition de cuivre ne donne aucune valeur aux pièces, et l'on n'attache de prix qu'aux neuf dixièmes d'or ou d'argent fin : à la proportion d'alliage près, il en est de même dans toutes les parties du monde.

296. Maintenant, lorsqu'une pièce est usée, le gouvernement, qui est assez généralement seul fabricant de la monnaie, doit-il reprendre l'ancienne monnaie sur le même pied que si elle était neuve ? On se prononce pour l'affirmative, en disant que la pièce s'étant usée au service de la société tout entière, le gouvernement, représentant de cette même société, doit la reprendre, à moins qu'elle ne soit fausse ou altérée. Dans ce dernier cas, c'était naturellement au porteur à s'assurer qu'elle était bonne.

Le gouvernement se réserve le service exclusif de ce genre de manufacture, non pas tant pour avoir un profit sur cette industrie que pour offrir au public plus de garanties que n'en donneraient des manufactures particulières.

§ VI. Du numéraire.

297. Les mots *numéraire*, *espèces*, *argent comptant*, désignent les pièces de monnaies métalliques.

Il faut à un pays, pour subvenir à ses échanges, une certaine masse de numéraire ; cependant, s'il est

vrai, comme le dit Genovesi [1], que le numéraire soit l'huile qui graisse l'essieu du char du commerce, il n'en est pas moins vrai que cette huile ne doit pas dépasser une certaine proportion : or, cette proportion, qui doit être bien déterminée par la nature des choses, n'est pas économiquement formulée [2].

Elle est d'autant plus difficile à trouver, que la même quantité de numéraire s'échange plus ou moins, suivant la richesse, la consommation et les mœurs. Un million qui se renouvelle mille fois produit le même effet qu'un milliard qui ne se renouvelle qu'une fois; et il faut bien se persuader que les millions qui restent dans les coffres ne sont pas plus utiles à un État que si c'étaient des pierres [3].

L'on ne sait même pas quelle est au juste la quantité de numéraire en circulation, utilisé ou non, et tous les chiffres cités par les publicistes peuvent être révoqués en doute.

298. Les documents administratifs sur la fabrication, l'exportation et l'importation, la refonte, les pertes et l'usure des pièces, ne sont pas encore suffisamment explicites. Je serai donc fort court sur ce sujet, et je me bornerai à dire, d'après M. Moreau de Jonnès, qui fait autorité en pareille matière, et qui a

[1] *Leçons de commerce*, conclusion.

[2] Germain Garnier, *Abrégé des principes élémentaires de l'économie politique*, Paris, 1796, p. 136, disait qu'elle était généralement évaluée à un dixième de la circulation.

[3] Ce sont les propres expressions de Boisguillebert, qui comprenait déjà cette question.

traité ce point de statistique avec un grand soin, qu'il y a en France pour 2 milliards 860 millions de numéraire, dont (en poids) un tiers en or, deux tiers en argent, et 52 millions de cuivre sur la masse. Le même auteur [1] porte le numéraire de la Grande-Bretagne à 2 milliards, dont 1/15 seulement serait en argent; le cuivre entrerait à peine en ligne de compte.

On n'a, pour les autres nations, que des chiffres fort anciens et fort vagues, qui ne représentent évidemment plus la réalité. La somme de ces chiffres donnerait, pour l'Europe, 7 milliards et demi.

299. Le numéraire a cela de remarquable qu'il disparaît fantastiquement, comme la rosée par un beau soleil, quand la tranquillité publique éprouve quelques oscillations. Pendant la barbarie et les pillages du moyen âge, c'était une pratique usuelle que l'enfouissement des valeurs numéraires, et plus tard on fit longtemps entrer dans le budget des recettes la découverte des trésors. Cette pratique est encore usitée dans les pays où la propriété n'est pas suffisamment protégée, et surtout en temps de guerre. Aujourd'hui même que la France jouit de la liberté et de la paix, en pleine civilisation, on prétend (un peu vaguement, il est vrai) qu'un bon tiers du numéraire chôme inutilement entre les mains des avares et des poltrons [2].

[1] *Statistique de l'Angleterre*, 1837, 1er vol., p. 356.

[2] Voyez pour plus de détails sur le *numéraire* un article que j'ai publié dans le *Dictionnaire du commerce et des marchandises*.

Il y a en France un amour invétéré de la richesse métallique; Necker s'en plaignait, il y a plus d'un demi siècle. Nous sommes encore, à cet égard, dans les mêmes conditions : le goût des économies métalliques est universel parmi nous [1].

CHAPITRE X.

DU CAPITAL (SUITE). **Suite du capital en MONNAIES.**

Des signes représentatifs de la monnaie;

Du crédit, des banques et du papier-monnaie.

I. Des signes représentatifs de la monnaie. — II. Du commerce du change. — III. Du crédit. — IV. Des banques. — V. Du papier-monnaie ou de la monnaie de papier.

§ I. Des signes représentatifs de la monnaie.

300. Nous savons maintenant que les monnaies sont une véritable marchandise et non un signe; que les monnaies d'or et d'argent ont une valeur intrinsèque et échangeable, tandis qu'un signe n'a pas de valeur par lui-même (ou n'en a que fort peu, comme le cuivre), et tire toute sa valeur de la chose qu'il représente.

301. Les billets à ordre, les billets de banque, les

[1] *Cours d'économie politique*, par M. Michel Chevalier.

mandats, les lettres de change [1], sont des signes représentatifs de la monnaie. Ces instruments ne tirent pas, comme la monnaie, leur usage d'une valeur qui leur est propre ; on ne consent à leur en reconnaître une que parce que ce sont simplement des titres assurant à ceux qui les possèdent une richesse positive.

302. Les signes représentatifs de la monnaie rendent les mêmes services que la monnaie elle-même ; ils sont même d'un usage plus commode qu'elle ; en effet, un des usages de la monnaie, c'est d'être transmissible : et, cette qualité, on la trouve dans un papier à un plus haut degré que dans un sac d'écus.

303. Ils ont encore un avantage : ils mettent en circulation des créances dont on ne pourrait se servir que quand on les toucherait en espèces. Une lettre de change, une action, un billet, passent en plusieurs mains, absolument comme la valeur qu'ils représentent.

§ II. Du change.

304. Les effets de commerce, les billets, les mandats, les lettres de change, sont les instruments avec lesquels les banquiers paient les dettes et recouvrent les créances de leurs clients ; ils évitent ainsi, par un

[1] Tous les effets de commerce sont des signes représentatifs de la monnaie, c'est-à-dire tous les titres payables au porteur, tels que les *factures*, les *connaissements*, les *obligations* facilement transmissibles, les *actions*, les *coupons d'emprunt*, *etc.*

commerce bien entendu, le transport des espèces d'un pays à l'autre, ainsi que les frais et les risques qui accompagneraient ce transport. Ce commerce porte le nom de *change,* mot qui sert aussi à désigner le prix auquel on vend les effets de commerce, c'est-à-dire les monnaies dont ils sont les signes [1].

§ III. Du crédit.

305. Le crédit, c'est la facilité d'emprunter, facilité qui est due à la confiance qu'on inspire.

Le crédit a pour but de rendre les capitaux, fruits d'un travail antérieur, disponibles pour le travail présent, faisant ainsi concourir la richesse acquise à la création d'une richesse. Les institutions de crédit ont pour objet de rendre les propriétés de toute nature facilement échangeables, si bien que toute propriété réelle, mobilière et même immobilière, puisse

[1] Plusieurs ouvrages d'économie politique traitent longuement la question du change; mais les principes généraux de la science s'appliquant à ce commerce comme aux autres, nous ne pensons pas qu'il faille faire une semblable digression dans un ouvrage élémentaire. Il faudrait d'ailleurs entrer dans des détails techniques qui sortent évidemment de notre sujet. Rappelons seulement que les expressions de *change favorable* ou *défavorable* ne doivent pas s'appliquer aux nations, mais aux particuliers qui font le commerce du change. Pour eux seuls, et suivant qu'ils spéculent bien ou mal, le prix du change peut être favorable ou défavorable. Voyez ce qui est dit à la note complémentaire, 3e partie, à propos des importations et des exportations.

être offerte, comme un gage certain, presqu'à l'égal de la monnaie métallique.

306. « Il offre au faible une ressource précieuse, au puissant un levier pour changer l'équilibre commercial des cités et des royaumes.... il établit une association entre le riche et le pauvre, entre celui qui a reçu de ses pères ou a tiré de son travail un beau patrimoine, et celui qui débute dans la vie sans autre ressource que son intelligence, sa moralité, son application ; au pauvre il promet de travailler et d'arriver à son tour à l'aisance..... Une bonne constitution du crédit affermira l'indépendance des travailleurs.... Déjà il a exercé une influence magique sur les déserts du Nouveau-Monde.... c'est lui qui aidera l'homme à maîtriser la matière, à l'exploiter, à l'embellir pour son propre usage. »

Toutes ces propositions sont extraites d'un discours d'ouverture de M. Michel Chevalier [1], et formulent bien les avantages de ce puissant auxiliaire du travail, au sujet duquel l'imagination se passionne malgré soi ; véritable protée qui se transforme sans cesse, et brave l'analyse scientifique.

307. Le sujet est délicat, tâchons de l'aborder froidement.

Il est évident que, lorsqu'on emprunte pour faire des bénéfices en sus des intérêts qu'on servira, on fait bien, car alors on se borne à louer un instrument

[1] Ouverture du cours d'économie politique au collége de France. Décembre 1843.

dont on paie le loyer et qu'on fait travailler, absolument comme lorsqu'on loue une maison, lorsqu'on afferme une terre. C'est là un calcul très facile à faire : l'expérience démontre pourtant que l'emprunteur ne sait pas toujours s'arrêter à temps, et comme il n'y a pas de limites positives à lui indiquer, son jugement l'abandonne quelquefois, et il abuse de la facilité qu'il avait jusqu'alors rencontrée [1]. C'est ainsi que plusieurs propriétaires, par une gloriole bien mal entendue, s'obstinent à emprunter à 5 et 6 pour cent, quand ce n'est pas davantage, pour améliorer des immeubles qui ne leur donnent que 2 ou 3 pour cent; c'est ainsi que des industriels font pour une affaire plus de sacrifices qu'elle ne vaut ; c'est ainsi, enfin, que l'habitude, dans cette voie, engendre facilement l'abus, au point même que des hommes sérieux ont posé cet abus en principe et ont avancé que le crédit multipliait les capitaux.

Arrêtons-nous un instant sur ce sujet. Répétons ce que nous avons déjà dit.

308. Les effets de commerce ne sont des capitaux que parce qu'ils représentent des objets matériels, et qu'ils donnent droit à la propriété de ces objets. Les traites ou billets qui ne sont pas acquittés, mais re-

[1] On a remarqué que tous ceux qui achètent à crédit font toujours plus de dépenses. C'est une des raisons pour lesquelles les fournisseurs accordent facilement des crédits. Un fait de même ordre se passe entre joueurs qui mettent sur des fiches ; l'absence d'enjeux réels les entraîne bien plus loin que lorsqu'ils jouent avec des valeurs positives.

nouvelés à l'échéance, ne représentent aucune propriété, et sont des capitaux fictifs. Mais, dira-t-on, ces effets peuvent être escomptés? dans ce cas, c'est un prêt sans garantie, et, s'il y a valeur, elle n'existe que dans la propriété de l'escompteur.

309. Quand on achète à crédit, on emprunte au vendeur; or, s'il est vrai qu'on ne puisse prêter ou emprunter une portion de capital qu'en objets effectifs et matériels, il faut dire que le crédit ne multiplie pas les capitaux. Car si le crédit fait que l'emprunteur jouit de ce qu'il n'avait pas, il fait aussi que le prêteur en est privé. Cependant le crédit a des avantages : il donne à celui qui manque de capitaux la disposition des capitaux de celui qui ne veut pas ou qui ne peut pas les faire valoir par lui-même, et il empêche ainsi les valeurs *capitales* de demeurer oisives. Un fabricant d'étoffes travaille constamment sans attendre que ses premières étoffes soient vendues et payées, parce que le teinturier lui fait crédit, et celui-ci ne chôme pas non plus, parce que le droguiste lui fait également crédit, et ainsi de suite. Mais il y a là emploi plus fréquent des capitaux, et non pas multiplication des capitaux.

310. Ainsi, les capitaux productifs ne peuvent jamais consister en valeurs fictives et de convention, mais seulement en valeurs réelles et intrinsèques, que leurs possesseurs jugent à propos de consacrer à la production; car on ne peut acheter des services productifs qu'avec des objets matériels ayant une valeur intrinsèque; on ne peut amasser en capitaux

ou transmettre à une autre personne que des valeurs incorporées dans des objets matériels. La clientelle, il est vrai, n'est pas incorporée dans une chose matérielle; mais elle est une espèce de *valeur très réelle* et non pas seulement un *signe*, comme les effets qui peuvent représenter les capitaux.

311. Donc le crédit, si on savait, si on *pouvait* en user modérément, circonstance qui d'ailleurs lui donnerait une plus grande intensité, aurait pour but de faciliter la distribution et l'emploi des capitaux, et deviendrait l'utile auxiliaire de la liberté, c'est-à-dire de l'état vraiment naturel dans lequel doivent être tous les instruments de production pour fonctionner au plus grand avantage de tous.

A ce point de vue, les fanatiques du crédit ont rendu des services en poussant à la perfection des instruments de circulation. L'important maintenant, c'est de les ramener à la vérité qu'ils ont dépassée.

312. Mais, quoi qu'il en soit des effets du crédit, il faut citer l'opinion de J.-B. Say : il avoue qu'il est heureux pour la société que le crédit soit généralement répandu; mais il y a, selon lui, une situation bien plus favorable encore, c'est celle où personne n'a besoin de crédit, parce que la nécessité de faire des emprunts et d'obtenir du terme multiplie les occupations des travailleurs sans multiplier les produits, les force à des sacrifices qui sont une augmentation de frais de production; expose enfin les capitalistes à des pertes non méritées, et élève ainsi le prix des capitaux ou le taux de l'intérêt. On peut à

ce sujet faire deux observations : la première c'est qu'un pays où personne n'a besoin qu'on lui fasse crédit se trouve dans les meilleures conditions pour organiser les instruments de crédit; la seconde, c'est que travailler à crédit n'est pas la même chose que travailler à l'aide des instruments de crédit.

Nous dirons plus loin la différence qui existe entre le crédit public et le crédit privé ou industriel, entre les emprunts publics et les emprunts des particuliers.

313. Concentrons ce que nous venons de dire.

Le crédit suppose chez l'emprunteur un travail productif capable de payer le profit du capital et au moins l'entretien du travailleur, sans quoi ce serait une piperie. — Il suppose chez le prêteur un capital préexistant et la confiance dans l'emprunteur [1].

Or, cette confiance est ce je ne sais quoi qui fait croire le prêteur non-seulement à la moralité de l'emprunteur et à son intelligence, mais encore à son bonheur, à son étoile, et enfin, condition *sine quâ non*, à sa richesse ou au moins à sa position sociale qui est aussi un capital, c'est-à-dire, en d'autres termes, aux garanties que peut offrir l'emprunteur.

Il suppose dans les deux contractants une instruction convenable et appropriée à la nature du travail que doit aider le capital.

Hors de toutes ces conditions, il y a leurre, vol, exploitation ou félonie, et je ne sais pas jusqu'à quel

[1] M. Michel Chevalier n'a pas oublié ces conditions fondamentales.

point les ressources et les institutions actuelles de crédit ont été et sont pures d'un semblable alliage.

§ IV. Des banques.

314. Les banques font en grand ce que les banquiers font en petit. Ce sont des établissements de crédit plus ou moins constitués en monopoles, et destinés à recevoir en dépôt le numéraire et les métaux précieux des particuliers, et à prêter des capitaux aux travailleurs.

315. Pour bien comprendre le rôle des banques, on peut les classer :

En banques de dépôt et *en banques d'escompte ou de circulation.*

Les banques de *dépôt* sont celles qui reçoivent en dépôt des monnaies ou des lingots et donnent leurs billets en échange; les banques *d'escompte* reçoivent des effets de commerce et donnent aussi en échange leurs propres billets. Cependant les banques modernes, et notamment les banques de France, à Paris, et la banque d'Angleterre, à Londres, réunissent les deux systèmes.

316. *Des banques de dépôt.* Les banques de dépôt ont pris naissance dans les grandes villes commerçant avec l'étranger; elles recevaient plusieurs espèces de monnaies de titres différents. Les variations auxquelles ces monnaies donnaient lieu jetaient de la perturbation dans les affaires, et l'on imagina des dépôts où l'on reçut toutes les valeurs métalliques mobiles à

titre de lingots, et où l'on donna en échange la monnaie nationale de titre et de poids définis ou une monnaie officielle de banque, au moyen de laquelle les transactions acquirent un caractère plus régulier. On comprend bien comment cette monnaie de banque et les certificats de dépôt purent obtenir une valeur supérieure à celle de l'argent courant, et comment un agio ou différence put s'établir en faveur de la monnaie de banque.

Au moyen de ces banques, les paiements se firent avec la plus grande facilité. Un négociant ne déplaçait point les espèces qu'il avait déposées à la banque, mais il donnait une délégation sur son compte, et, par un simple transfert, la somme changeait de propriétaire. Le public s'habitua peu à peu à faire des transaction sans numéraire avec le secours des certificats sur le gage desquels on était parfaitement rassuré. Les banques percevaient un droit sur ces transferts; elles bénéficiaient aussi sur les dépôts qu'elles faisaient sur lingots et certains objets précieux.

Les banques de dépôt qui ont eu le plus d'importance sont celles d'Amsterdam, de Venise, de Gênes, de Hambourg; elles ont puissamment contribué à la fortune commerciale de ces opulentes cités [1].

317. *Des banques de circulation.* Nous avons dit que

[1] La plus ancienne est celle de *Venise*, fondée en **1171**. Elle périt en **1797** avec la république.— La *Banque de Gênes* date de **1407**. Elle a obtenu plus de célébrité que la précédente. C'était un grand mont-de-piété commercial destiné à faire des avances aux citoyens. Elle a cessé d'exister avec la

les banques d'escompte avaient habitué le commerce aux certificats qui évitaient le déplacement du numéraire. De là aux billets émis par les banques avec la faculté du remboursement immédiat il n'y avait qu'un pas, et comme l'expérience vint prouver que ce remboursement n'était demandé que dans une certaine proportion, on osa bientôt avoir plus de billets en circulations que de numéraire en caisse, surtout lorsqu'au lieu de donner ces billets en échange de lingots ou de monnaies, on se hasarda à les donner en échange de lettres de change, garanties simplement par leurs signatures.

Telle est l'origine naturelle des banques de circulation et d'escompte, inventions puissantes qui caractérisent le commerce moderne, et qui sont, suivant l'heureuse expression de Gioja, des trésors confiés aux soins d'une administration, pour servir de garantie à des billets dont le but est de faciliter les paiements [1].

318. Les banques de dépôt ne pouvaient donc opérer que sur une masse de certificats ou de billets égale au montant des valeurs déposées, tandis que les banques de circulation peuvent émettre des billets pour une valeur triple ou quadruple du montant des espèces qui composent leur fonds so-

république de Gênes. — La *Banque d'Amsterdam* fut établie en 1609, et a duré jusqu'au commencement de ce siècle. — La *Banque de Hambourg* fut fondée six ans après celle d'Amsterdam, et fonctionne encore.

[1] Gioja, liv. II, sect. II, chap. 2.

cial. Mais cette proportion, généralement admise, ne s'appuie sur aucune démonstration scientifique [1].

319. Ainsi une banque de circulation bénéficie les escomptes sur les billets et les lettres de change du commerce, comme si elle avait un capital triple et quadruple. Si elle ne prend que de bonnes signatures et du papier à courte échéance, l'on comprend tous les profits qui peuvent résulter de sa position et avec tous les services qu'elle peut rendre aux négociants n'ayant besoin d'espèces que pour payer les petites sommes, et réalisant immédiatement, avec intérêt, le papier de banque qui se trouve ainsi transformé en un capital monétaire.

Les banques de cette espèce ayant pour ainsi dire le privilége de battre monnaie, l'on comprend donc qu'il n'y en ait qu'une dans une circonscription donnée, et que ses opérations soient surveillées avec soin par l'autorité supérieure.

320. Au premier abord, on peut craindre qu'une banque qui émettrait son papier non-seulement pour la somme du numéraire qu'elle a en caisse, mais en-

[1] Dans la séance annuelle du 25 mai 1844, l'Académie des sciences morales et politiques a posé le problème suivant : Peut-on, sans nuire à la sûreté des transactions et au développement de la production, concilier, dans une certaine mesure, les deux moyens de circulation qui sont le métal monnayé et les billets ? Quelle est cette mesure ? Est-elle la même pour tous les temps et tous les pays ? La théorie, éclairée par les faits, peut-elle la déterminer ? ou faut-il l'abandonner aux tâtonnements de l'empirisme ?

core pour le double, par exemple, ce qui ferait en circulation une somme triple de ce numéraire, pourrait être obligée de suspendre ses paiements, si, dans un temps de crise ou dans un moment de panique tous les porteurs de ses billets se présentaient à ses bureaux pour demander des espèces. Mais l'expérience prouve que cette crainte, prise au sérieux, n'est qu'un danger chimérique. Supposez, en effet, que le public, ayant un besoin instantané d'écus, ou bien n'ayant plus aucune confiance dans la banque, accoure aux portes de l'établissement ; voici ce qui se passera tout naturellement. Les caissiers paieront avec plus de lenteur qu'à l'ordinaire, s'il le faut, les premiers venus au moyen du numéraire en dépôt; un tiers des billets se trouvera ainsi retiré de la circulation. Pendant ce temps, les effets de commerce, dont l'époque commune est de 40 à 45 jours et en bonnes signatures, arriveront à échéance, et, en moins de deux mois, les deux autres tiers des billets seront payés en espèces, et le dépôt reconstitué en entier: c'est tout au plus si les non-valeurs se balanceront avec les profits de l'escompte. Au reste, ces paniques ne peuvent guère éclater que dans les temps de révolution ou de calamité publique, alors que tout est ébranlé; or il n'y a pas d'exemple qu'une banque ait dû périr après un évènement semblable. Tout porte à croire même que ces crises fortifient la confiance publique et inspirent une nouvelle vigueur aux établissements de crédit.

321. Toutefois, de l'émission prudente quoique har-

die, du triple ou du quadruple en billets de la somme en dépôt, à l'émission indéfinie, il n'y a qu'un pas ; et alors la création de ces capitaux fictifs n'a qu'un temps, les billets de banque passent bientôt à l'état de papier-monnaie, la confiance s'évanouit, les demandes de numéraire s'accumulent, et de l'impossibilité du remboursement naît la faillite, qui peut jeter le commerce d'un pays dans la ruine.

322. En tête des principales banques modernes nous devons signaler la banque d'Angleterre et la banque de France.

La *banque d'Angleterre* est, en même temps qu'établissement financier, un des rouages de l'État : elle reçoit et paie la plus grande partie des sommes dues aux créanciers de l'État; elle fait circuler les billets de l'échiquier (du trésor), et avance au gouvernement le montant annuel de l'impôt et de la taxe de la rente, qui ne rentrent que plus tard. Elle a le droit d'émettre des *bancknotes*, véritables billets au porteur.

La *banque de France* escompte le papier du commerce qui lui convient, elle fait des avances sur les effets publics, les lingots et les monnaies ; elle prend en dépôt les titres , les monnaies , les bijoux, etc. ; elle est aussi, mais par circonstance, un des rouages de l'État, et elle vient au secours du trésor en escomptant ses *bons* ou billets.

Ces deux banques sont donc à la fois des banques de dépôt et des banques de circulation.

323. La question des banques et de l'organisation du crédit est une des plus étendues de l'économie po-

litique pratique; il n'entre pas dans notre plan de la traiter, et nous n'avons voulu que l'indiquer. Ceux qui voudront la connaître à fond étudieront l'histoire des banques anciennes de Gênes, de Hambourg, d'Amsterdam, de Venise, etc., l'histoire de la fameuse banque de Law [1], des deux grands établissements dont nous venons de parler, des banques d'Amérique, à propos desquelles il a été fait, dans ces dernières années, de si douloureuses expériences, et aussi des banques d'Écosse, qu'on dit assez bien organisées pour être à la fois caisses d'épargne et banques commanditaires des entrepreneurs intègres et capables. Jusqu'à présent c'est ce qu'il y a de mieux en fait d'institution de crédit.

Cette question est immense, et il reste de grandes choses à faire dans cette voie. Outre que les banques que nous avons sont susceptibles de perfectionnement; comme elles ne sont qu'industrielles et commerciales, et plutôt commerciales, il reste à trouver des institutions de crédit agricole.

§ V. Du papier-monnaie ou de la monnaie de papier.

324. Ces deux expressions de *papier-monnaie* et de *monnaie de papier* désignent jusqu'à présent une seule et même chose. L'usage a cependant quel-

[1] Dans ses écrits publiés dans le volume des *Économistes financiers* du XVIIIe siècle, publié par M. Guillaumin, et annoté par M. Eugène Daire.

que préférence pour la première, qui semble être la traduction littérale du *paper-money* des Anglais.

325. Nous avons dit, à propos de la monnaie, que l'or et l'argent conservent, à l'état de monnaie, leurs qualités essentielles de marchandise ; nous avons montré ensuite comment plusieurs autres marchandises ont pu et peuvent au besoin remplir les fonctions de monnaie. Jusqu'à présent nous ne nous étions donc occupé que des monnaies faites avec une matière ayant une certaine valeur intrinsèque. Mais l'expérience et la théorie prouvent qu'on en peut faire avec des matières qui, par elles-mêmes, n'ont aucune valeur : telles sont les monnaies de papier.

326. Au premier abord, lorsqu'on n'analyse pas profondément la nature du papier-monnaie, on est porté à le confondre avec les signes représentatifs de la monnaie, qu'on peut accepter ou refuser, c'est-à-dire avec les billets de banque, beaucoup d'effets des gouvernements, et les effets de commerce en général, tels que les billets à ordre et les lettres de change, presque toujours préférables à la monnaie elle-même, au moins pour les affaires importantes, et dans un pays où la circulation est bien entendue. Ce n'est pourtant pas la même chose. Un billet de banque de 500 fr. représente 500 fr. en pièces métalliques, échangeable toutes les fois que le porteur en manifeste le désir. Un billet à ordre, une lettre de change ou un bon quelconque de la même somme, payable à une époque fixée, et pour laquelle on a une garantie, a souvent une valeur aussi stable que celle

qu'offrent les billets de banque. Dans ce cas, la propriété d'acheter dont jouit un effet semblable n'a rien d'étonnant : c'est un signe représentatif de la monnaie, et nous savons que ces signes sont d'un grand usage dans l'économie des sociétés. Quant au papier auquel on a réservé le nom générique de papier-monnaie, son cours est *forcé*, et les gouvernements ordonnent, sous des peines plus ou moins graves, qu'on le reçoive en paiement des ventes et des créances stipulées en monnaies. Au fond, pourtant, ce sont des *obligations*, mais ces prétendues obligations n'obligent pas effectivement le pouvoir qui les émet à un remboursement immédiat au gré des porteurs, et, jusqu'à présent, elles ont contenu la promesse d'un remboursement à vue qui ne s'effectuait pas, ou d'un remboursement à terme sans garantie, ou d'un remboursement en terres d'une valeur plus équivoque (mandats territoriaux). Il est donc facile de comprendre comment l'on s'est habitué à considérer le papier-monnaie comme le dernier terme de l'altération des monnaies.

327. La monnaie de cuivre ou de billon, qui a été mise en circulation en Autriche et dans d'autres pays, a un nom fort supérieur à sa valeur intrinsèque. Un tel numéraire est un signe *forcé*, et rentre dans la catégorie du papier-monnaie. Dès lors, les papiers des banques de Suède et de Russie, dont le cours est forcé, est un papier-monnaie, bien qu'on le paie à bureau ouvert, car ce paiement s'effectue en pièces de cuivre.

328. En France, le cours du cuivre n'est forcé que dans certaines limites ; cette monnaie n'est qu'un signe représentant les fractions du franc, qui seraient impalpables si on les faisait en métaux précieux : on n'est pas tenu d'en recevoir dans un compte au delà de cinq francs tout au plus. Car, comme un franc en argent vaut bien plus qu'un franc en cuivre, les débiteurs tireraient parti de cette différence au préjudice de leurs créanciers.

329. Mais, puisqu'en parlant des qualités et des altérations de la monnaie, nous avons démontré qu'il est impossible de faire de la monnaie autrement qu'avec une marchandise ayant une certaine valeur, comment se fait-il que les gouvernements soient parvenus à faire de la monnaie avec une matière sans valeur aucune?.... Par cela seul que le cours en est forcé, le papier-monnaie, qui d'ailleurs, à l'instar des signes représentatifs, jouit au premier degré de la transmissibilité, l'une des propriétés les plus indispensables de la monnaie, acquiert une partie de cette valeur que l'utilité de servir de monnaie ajoute aux pièces métalliques elles-mêmes. En effet, les producteurs (et c'est là le résultat désastreux auquel on arrive avec un pareil système) sont forcés de renoncer à leur industrie, lorsqu'ils ne veulent point accepter une monnaie sans valeur. D'un autre côté, les créanciers ne sont pas moins tenus de la recevoir; et cette mesure peut avoir un effet très prolongé, quand il s'agit de baux à longs termes.

Le papier-monnaie sert naturellement à acquit-

ter les impôts, véritables dettes permanentes, à moins que le gouvernement ne veuille recevoir que des écus bien réels, et payer en papier-monnaie. Pendant un certain temps, et dans les commencements surtout, celui qui reçoit une monnaie de papier, qu'il ne peut faire payer à bureau ouvert, ne tient aucun compte de la promesse, mais il est sûr de la faire passer de nouveau. Or, cette propriété de servir aux achats constitue une certaine valeur fictive qui peut être, l'expérience l'a prouvé, équivalente à celle de la monnaie métallique qu'elle *remplace* sans la représenter. Les assignats de la révolution ont conservé quelque temps à peu près leur valeur, sans qu'il y ait eu des bureaux de remboursement. Il y a plus, les billets de la Banque d'Angleterre, autorisée à suspendre ses paiements en espèces, ont non-seulement conservé leur valeur plus longtemps que les assignats, mais leur valeur, après avoir baissé de 30 p. 100, s'est relevée bien avant l'époque du remboursement. Cette production d'une valeur d'ailleurs si facile à détruire, ne peut s'expliquer que par l'analyse des évènements, mais elle est réelle. Toutefois, l'expérience a bien démontré que la promesse seule, écrite sur papier, ne suffit pas pour accréditer la valeur : les billets de la banque de Law, les assignats de la révolution sont tombés à rien, et cependant on n'avait rien changé à la promesse. C'est qu'il faut que la conscience publique, excitée par le patriotisme ou par toute autre cause, soutienne cette promesse, et que l'on croie à sa réa-

lité; en un mot, que le crédit existe. Or, ce crédit s'évanouit à l'approche de la plus petite commotion; il disparaît souvent, comme l'enthousiasme, par un examen plus réfléchi, aussi fugitif que le poli d'une glace qu'un souffle ternit, aussi délicat que la réputation d'un honnête homme, qu'un rien peut compromettre.

330. On admet, d'après la nature et le rôle des monnaies, théoriquement du moins, faute de renseignements statistiques, qu'un pays a, pour subvenir à ses échanges, une masse de numéraire bien déterminée par la nature de ses affaires. D'un autre côté, l'expérience montre que toute augmentation de numéraire dans un État diminue proportionnellement la valeur de l'unité monétaire. Cet avilissement de prix s'appelle *dépréciation*. Or, nous savons que, lorsqu'il s'agit de la monnaie métallique, cette dépréciation n'est jamais bien grande; et, sitôt que les pièces monnayées valent un peu moins que les lingots, la fonte rétablit l'équilibre. Ainsi, les écus sont-ils abondants et à un prix inférieur, on les diminue pour en augmenter le prix; et, réciproquement, les lingots sont bientôt monnayés lorsque les écus manquent, ou, ce qui revient au même, lorsqu'ils sont trop chers. Quant au papier-monnaie, il est peu à craindre qu'il ait jamais une valeur trop élevée : c'est le contraire qui arrive presque toujours. Cependant l'expérience faite en Angleterre a démontré que la réduction de la monnaie de papier avait déterminé la hausse de sa valeur.

331. Un grand inconvénient est inhérent à la nature du papier-monnaie tel qu'on le comprend aujourd'hui, c'est la facilité avec laquelle l'autorité peut le multiplier. Comment résister quand on est embarrassé? Il est si facile de fabriquer des monnaies avec une presse, de l'encre et du papier! De là des dépréciations précipitées et des catastrophes effroyables.

332. Cet inconvénient est un problème de politique qu'il n'est peut-être pas impossible de résoudre par une combinaison de lois que les gouvernements ne pourraient pas enfreindre, et qu'ils sauront faire peut-être lorsque les principes seront nettement compris. Il serait d'autant plus important de le résoudre, que le papier-monnaie est bien moins dispendieux que les métaux précieux, et qu'une nation qui parviendrait à adopter un pareil instrument dans ses transactions pourrait employer les métaux précieux, soit comme ustensiles, soit autrement. Pour arriver à ce résultat, Ricardo a proposé un papier-monnaie dont la circulation serait *volontaire;* qui, néanmoins, circulerait *nécessairement*, et dont la valeur ne pourrait pas tomber au-dessous de celle de l'argent. Pour cela, il a imaginé un papier remboursable au gré du porteur, non en espèces, mais en lingots qu'on ne demanderait qu'au moment où la valeur du papier tomberait au-dessous de celle du lingot. De cette manière, on serait sûr que le gouvernement ne pourrait pas en fabriquer une quantité supérieure aux besoins de la circulation, car ce qui excèderait les besoins reviendrait se con-

vertir en lingots[1] ; mais c'est là une question qui est encore à l'état d'étude.

333. La théorie de la monnaie étant fondamentale, elle doit être exposée avec tous ses détails, même dans un ouvrage élémentaire. C'est pourquoi nous la complèterons aux notes par quelques considérations sur des questions accessoires, à propos desquelles le lecteur sera obligé de faire l'application des véritables principes. Voyez des notes complémentaires sur *l'histoire, la variation et l'altération des monnaies;* sur *le papier-monnaie et les assignats.*

CHAPITRE XI.

DE LA TERRE, troisième instrument de travail.

I. Notions de la terre.—II. Du meilleur emploi de la terre : grande et petite propriété territoriale; grande et petite culture. — III. Théorie de la rente. Théorème de Ricardo.

§ I. Notions de la terre.

334. Nous avons vu sommairement, dans le § III du chapitre III, quel est le rôle de la terre cultivable et l'analogie ainsi que la différence qu'il y a entre cet instrument et les autres instruments généraux de la production; mais nous avons encore besoin d'insister sur ce sujet, maintenant que nous avons une notion complète du travail et du capital.

[1] Voir son écrit *Proposals for currency,* 1816, traduit dans ses *OEuvres,* collection de Guillaumin.

335. On trouve quelquefois confondus, dans les appréciations économiques, le capital et la terre ; mais il ne faut pas réfléchir longtemps pour voir que la terre est un capital *sui generis*, dont il faut avoir, en beaucoup de points, une notion séparée, pour arriver à la solution de plusieurs questions fort délicates. —« Rêvez, dit M. Rossi [1], l'égalité absolue des partages ou la mise en commun de tous les fonds de terre; détruissez la propriété particulière, pour ne reconnaître qu'un seul propriétaire, l'association générale; enlèverez-vous à la terre ses propriétés économiques? en ferez-vous un instrument de production autre que la nature n'a voulu nous le donner? Son étendue sera-t-elle jamais illimitée, sa substance homogène, également productive, également facile à exploiter? »

336. Des agents naturels compris sous le nom de terre, c'est le sol qui attire plus particulièrement l'attention de l'économiste.

Le sol se trouve ordinairement à l'état de propriété individuelle; c'est là un des traits caractéristiques de toute société civilisée. Cette assertion, basée sur l'ensemble des faits historiques, nous suffit quant à présent; nous ne croyons pas devoir aborder les objections soulevées à propos du droit de propriété, et qui se sont toujours bien moins adressées au principe de l'appropriation de la terre qu'à la distribution du sol; car, au lieu d'arriver à l'appropriation indi-

[1] *Cours d'économie politique*, 7e leçon.

viduelle, les adversaires de la propriété se sont arrêtés à l'appropriation collective.

337. La terre ne livre tout le produit qu'elle peut donner qu'avec l'action des deux autres instruments de production, le travail et le capital. Ses produits spontanés sont sans importance, comparés à ceux qu'un travail habile et un capital suffisant peuvent lui arracher. Aussi n'est-ce qu'une façon de parler qui, malheureusement, a donné lieu à plus d'une erreur, que d'appeler tous les produits de l'industrie agricole des produits de la terre (Rossi).

338. Le capital s'incorpore avec la terre sous forme de nivellements, de canaux, de fossés, de clôtures, de bâtiments, de plantations, etc.; il s'y attache sous forme d'outils, d'instruments aratoires, de machines, de bétail, d'engrais, de semences, etc.

339. Le travail se combine, pour ainsi dire, avec la terre, non-seulement sous forme de travail musculaire, mais encore sous forme de travail intellectuel, d'observation et de science.

340. La terre, jusqu'à un certain point, peut être considérée comme une machine ou plutôt comme une collection de machines de forces inégales. En effet, personne n'ignore qu'il existe une grande différence entre une terre et une autre, soit à cause de sa fertilité naturelle, soit à cause de sa position climatérique, soit encore à cause de sa proximité du lieu de la vente des produits, soit enfin à cause de toute autre circonstance favorable ou défavorable. Un hectare dans le département du Nord et un hectare dans

les Alpes; une propriété isolée dans les terres et un champ dans la banlieue d'une grande ville, près du centre de consommation, sont autant de machines de forces très diverses et très inégales.

341. Ricardo, et après lui Malthus, ont fait sur cette différence des terres des études profondes, et ont pensé qu'il y avait lieu de subdiviser les biens-fonds en terres de première, de seconde, de troisième, de quatrième, etc., qualité. Ricardo est ainsi parvenu à éclaircir sa théorie de la *rente* et à donner d'utiles préceptes pour l'assiette de l'impôt.

342. Il est un caractère non moins important à étudier, c'est que le produit de la terre n'est pas, passé une certaine limite, proportionnel à la quantité de capital et de travail.

Supposons, en effet, pour établir cette proposition, une terre fertile. Cette terre, inculte, donne un; légèrement remuée, elle donnera deux; cultivée à la bêche, elle donnera dix; vingt avec la charrue, trente avec une agriculture plus savante, c'est-à-dire avec un emploi judicieux du travail et des capitaux suffisants. Mais ici, s'il est encore possible d'augmenter le produit, il n'est pas du moins permis d'espérer qu'on le doublera, qu'on le triplera avec un travail et un capital doubles ou triples. On n'en obtiendra peut-être que la moitié ou le quart; puis on retrouvera à peine les avances; puis enfin on ne couvrira plus les frais [1].

[1] Il résulte de ce qui précède que le cultivateur intelligent

C'est sur ce caractère fondamental de la terre qu'est établie la seconde proposition de Malthus.

343. Ainsi donc, s'il y a entre les autres productions et la production agricole des ressemblances, il y a aussi des dissemblances profondes que l'analyse ne doit pas négliger, et ce sera l'honneur de l'école de Quesnay d'avoir démêlé cette dissemblance et compris qu'il devait en résulter de grands effets. En effet, dans la production agricole, le sol joue le rôle principal et y développe toutes ses qualités d'agent naturel, limité, approprié, inégalement productif et pouvant seul fournir les denrées indispensables au maintien et à l'accroissement des populations.

§ II. Du meilleur emploi de la terre; grande et petite propriété; grande et petite culture.

344. Plus on avance dans les études économiques, et plus l'on voit que le concours de la terre dans la production devient une cause de phénomènes et de résultats économiques les plus compliqués et les plus graves. Nous aurions donc encore de nombreuses questions à traiter ici; mais n'oublions pas que nous étudions des éléments et que nous ne pouvons entrer dans la discussion des questions qui, n'étant point

doit avoir une bonne comptabilité agricole qui l'éclaire non-seulement sur ses avances et ses produits en général, mais encore sur les résultats de chaque qualité de terre, et sur chaque partie du capital et du travail appliqués à chaque terre.

encore suffisamment éclairées, nécessiteraient de trop longs développements.

345. Les économistes recherchant quelles sont les conditions requises pour l'emploi le plus utile de la terre, comme instrument producteur, ont été conduits à considérer la grande et la petite propriété territoriale sous le rapport de la puissance productive du sol. Il résulte de l'ensemble de leurs travaux qu'il n'y a rien d'absolu dans la notion de la grande et de la petite propriété.

Comme la puissance du travail et du capital ne se développe tout entière que lorsque ces deux instruments sont appliqués sur une grande échelle à de vastes entreprises (l'intelligence de l'entrepreneur étant toujours admise par hypothèse), on peut en conclure que les conditions exigées par l'emploi le plus productif de la propriété territoriale ne peuvent se réaliser que dans les exploitations d'une certaine étendue.

Mais, pour déterminer cette étendue, il ne peut y avoir une mesure unique. Cette mesure variant avec les pays, avec les climats, avec le caractère des habitants, et les conditions morales et économiques au sein desquelles leur industrie s'est développée, l'étendue des exploitations doit être subordonnée aux circonstances, et l'on ne peut établir à cet égard non-seulement une règle absolue, mais même une règle générale (Rossi) [1].

[1] *Cours d'économie politique*, 3e leçon. Il faut lire aussi,

346. Mais l'exploitation de la terre est indépendante de la propriété. Grande propriété et grande culture, petite propriété et petite culture ne sont pas des idées qui se traduisent nécessairement l'une par l'autre. L'Irlande, pour ne citer qu'un exemple, est un pays de grande propriété et de petite culture; et, d'autre part, la propriété pourrait appartenir à 2,000 propriétaires et être l'objet d'une grande exploitation. Ceci nous conduit à une des phases de la société, à l'association.

§ III. Théorie de la rente, théorème de Ricardo.

347. Nous avons dit que la terre était un monopole; le plus important de tous les monopoles. Nous avons montré que les terres cultivées et cultivables présentaient entre elles des différences tranchées. Entrons maintenant plus avant dans l'analyse de la production agricole, et cherchons à déterminer la véritable nature de la *rente* qui revient économiquement au propriétaire ou possesseur de ce monopole.

348. Supposons que toutes les terres de première qualité, c'est-à-dire les plus fertiles et les mieux placées, aient été mises en culture, sans que les récoltes qu'elles donnent suffisent à la population existante, que feront les cultivateurs? Ils cultiveront des terres également fertiles, mais plus éloignées, ou les terres

sur ce sujet important, J.-B. Say, Sismondi, et le Mémoire publié par M. Passy, dans le *Journal des économistes*, 1844-5.

également voisines, mais moins fertiles; ou bien ils emploieront sur les terres déjà en culture une plus forte quantité de travail et de capital; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'ils cultiveront des terres de seconde qualité; c'est-à-dire encore qu'ils produiront plus chèrement que s'ils continuaient à cultiver des terres de première qualité.

349. Il y aura donc alors sur le marché des produits (matières premières et comestibles) qui auront été obtenus les uns avec moins, les autres avec plus de frais de production. Le blé venant de la terre de première qualité aura coûté moins que le blé provenant de la terre de seconde qualité.

350. Cela étant, y a-t-il deux prix ou un seul prix? Il y aura un seul prix, si vous supposez le même marché, la même époque et la même qualité de blé; car il est constant que les prix se nivellent entre deux qualités, toutes choses égales d'ailleurs, quelle que soit la différence des frais de production.

351. Maintenant, quel est le prix qui domine? C'est celui du blé qui a été produit le plus chèrement, du blé qui provient de la terre de seconde qualité; car si le producteur qui produit le plus chèrement n'obtenait pas le remboursement des avances et un profit, il ne produirait pas. Il peut même y avoir mécompte de la part de tel ou tel cultivateur; mais il est physiquement impossible que cette erreur agisse longtemps et sur un grand nombre de producteurs.

Le possesseur de la terre de première qualité, jouissant d'un monopole, ne redoute d'ailleurs pas la concurrence; car les bonnes terres ne s'improvisent pas, et le commerce est obligé de faire des frais pour aller chercher les produits qui pourraient faire cette concurrence.

352. Le régulateur général du prix du blé est donc le prix du blé obtenu avec le plus de frais; et l'on est en droit de dire que le blé de la terre de première qualité tend à se rapprocher du blé de la terre de seconde qualité.

353. Nous avons supposé seulement deux qualités de terre. Nous aurions pu en supposer davantage, quatre, par exemple, avec du blé coûtant à produire 11, 12, 14 et 16 fr. Il résulterait de ce qui précède que le prix vers lequel toutes les qualités oscilleraient sur le marché serait celui de 16 francs, donnant ainsi au possesseur du sol, tous frais déduits, un boni de 5, 4, 2 et 0 francs.

354. Ce que nous disons du blé s'applique à toutes les denrées agricoles, et suffit pour montrer la marche de la production agricole.

Ce qui est vrai de deux terres est également vrai de deux portions de capital appliquées à la même terre.

355. Nous venons de démontrer qu'il y a une différence entre la valeur des produits d'une terre et la valeur des produits d'une autre terre. C'est cette différence entre le prix naturel et le prix courant des produits, entre les frais de production et le prix du

marché, entre les frais exigés par le produit le moins coûteux et le prix du marché réglé par les frais de production nécessaire à ceux qui ont produit le plus chèrement, qui forme la *rente* de la terre, le revenant-bon de celui qui la possède.

356. Cette rente fait partie du *fermage* payé par le fermier ou locataire; mais ce fermage peut aussi être plus fort ou moindre que la rente.

357. La rente, on le voit, est l'*effet* et le résultat du prix du marché, et n'en est nullement la *cause*. Quant au fermage, il est évident qu'il peut, jusqu'à un certain point, agir sur ce prix; car il peut, s'il est supérieur à la rente, transformer momentanément une terre de première qualité en une terre de qualité inférieure, et réciproquement; s'il est inférieur à la rente, mettre une terre de seconde qualité dans les conditions d'une terre de première qualité, à moins que, dans ce cas, le fermier ou locataire ne bénéficie la différence, ce qui est toujours le plus probable, les acheteurs de subsistances étant le plus souvent assez nombreux pour se faire concurrence. Cette manière de considérer la production agricole a été entrevue par Adam Smith; mais nous en devons la démonstration complète à Ricardo, le premier des économistes après Smith[1]. Elle a été adoptée par les principaux économistes qui ont porté leurs investigations sur cette partie de la science; et les diverses

[1] Opinion de M. Rossi, *Cours d'économie politique*, 8e leçon.

objections qui y ont été faites ne l'ont point ébranlée. Il suffit, pour en juger, de lire la fin de la 8e leçon du Cours de M. Rossi.

358. La connaissance de la vérité, sur ce point délicat de la science économique, jette un jour nouveau sur les rapports qui lient le propriétaire au fermier, les possesseurs de terre au reste de la population; enfin, elle éclaire le gouvernement sur l'assiette de l'impôt.

Elle nous servira à approfondir les notions importantes du produit brut et du produit net de la société. Elle nous démontre, dès à présent, que la rente du propriétaire n'étant que l'effet du prix du marché, ne doit pas entrer dans la somme des frais de production (91).

3e SECTION. — *Circulation de la Richesse.*

CHAPITRE XII.

Des DÉBOUCHÉS et des bornes de la production.

I. Théorie des débouchés. — II. Conséquences. — III. Des objections faites à cette doctrine. — IV. Des bornes de la production.

§ I. Théorie des débouchés, théorème de J.-B. Say.

359. Nous avons vu qu'un homme ne fait bien qu'un certain nombre d'objets, et que c'est par l'échange seul qu'il parvient à jouir de tous les produits que peuvent faire les autres, le plus souvent au moyen d'une marchandise intermédiaire, *la monnaie*, ou bien encore au moyen de signes représentatifs de cette monnaie.

D'après cela, tout travailleur doit chercher des *débouchés*, c'est-à-dire des moyens d'effectuer l'échange de ses produits, c'est-à-dire encore des consommateurs à qui ses produits peuvent convenir; car, nous l'avons vu, l'importance de la fabrication est en rapport direct avec la division du travail, et celle-ci avec l'étendue du *marché*. Ainsi, en langage économique, marché et débouché sont presque synonymes (167).

Il est donc bien important de connaître ce qu'on

fait à ce sujet, grâces surtout à Jean-Baptiste Say, qui a analysé cette partie de la science avec autant de sagacité que Smith en avait mise à démontrer les prodigieux effets de la division du travail.

360. Si les produits ne coûtaient rien, la demande qu'on en ferait serait infinie; car il est démontré (voir le Principe de population) que les hommes arrivent partout où ils peuvent obtenir les choses capables de les faire subsister. Donc, dans cette supposition des produits gratuits, les débouchés seraient immenses. Or, comme ce n'est jamais la volonté d'acquérir, mais bien le moyen qui manque à l'homme, les débouchés ne sont réduits que par la nécessité où les consommateurs sont de payer ce qu'ils veulent acquérir.

Maintenant, avec quoi paie-t-on les produits dont on a besoin? — Avec de la monnaie, répondra-t-on. — Mais, cette monnaie, avec quoi se l'est-on procurée? — Avec des produits. Donc, la monnaie n'est qu'une marchandise intermédiaire, et en définitive on *n'achète des produits qu'avec des produits.*

361. Ce principe est incontestable et désormais incontesté dans la science.

Le propriétaire, le capitaliste, le rentier, le privilégié, eux-mêmes, n'achètent des produits qu'avec des produits. Si le propriétaire foncier ne vend pas sa récolte, c'est son fermier qui la vend pour lui. Si le capitaliste ne vend pas les objets fabriqués avec ses capitaux, c'est le manufacturier qui les vend pour lui. Si un pensionnaire de l'État, qui ne produit

rien, achète, c'est avec de la monnaie qu'on lui a donnée en échange de ses services, des produits immatériels qu'il a fournis; mais cette monnaie n'en a pas moins été obtenue en échange d'un produit.

362. De ce principe résulte ce corollaire que, si c'est avec des produits qu'on achète des produits, *chaque produit trouve d'autant plus d'acheteurs que tous les autres produits se multiplient davantage.*

Les faits viennent à l'appui de cette assertion et en sont comme la preuve mathématique. On vend et on achète aujourd'hui en France dix fois plus de choses qu'il y a cinq cents ans. Or, il a été démontré au chapitre de la MONNAIE que ce fait n'est pas le résultat de la découverte du Nouveau-Monde et de la multiplication du numéraire qui s'en est suivie; admettez que, par la rareté, l'argent valût quatre fois plus, par exemple, il s'ensuivrait seulement qu'avec une pièce de 5 fr. on achèterait et on vendrait comme avec une pièce d'or de 20 francs (283).

363. Si certains faits sont la preuve du principe posé, d'autres en sont comme la contre-épreuve, de sorte que la démonstration est parfaite. En effet, c'est si bien avec des produits que l'on achète des produits, qu'une mauvaise récolte nuit à toutes les ventes. Certes, la grêle, qui détruit la fleur de la vigne, ne fait rien aux chanvres; cependant la vente des toiles souffre; or la vente des toiles souffre parce que les produits du maçon, du menuisier, etc., sont moins demandés, et que ces divers consommateurs achètent moins de vin aux consommateurs de toile.

Ce qui se passe pour les récoltes agricoles se manifeste aussi quand la production manufacturière et commerciale vient à baisser.

§ II. Conséquences.

364. Les conséquences de cette théorie, passées à l'état de vérité scientifique et réalisable, sont immenses, et viennent se lier à la grande loi de Smith, la division du travail, et aux enseignements qui en découlent pour l'industrie et le commerce des nations et aussi pour la paix et la bonne harmonie qui doit exister entre elles.

1° Plus les producteurs sont nombreux, plus les productions sont multipliées, et plus les débouchés sont faciles.

2° Chaque producteur est intéressé à la prospérité de tous les autres.

3° Les villes sont intéressées à la prospérité des campagnes; les peuples à la prospérité des autres peuples.

365. Donc, l'économie politique s'accorde avec la charité chrétienne; elle est l'auxiliaire de la morale ; elle contribuera à réaliser la paix universelle.

Ces vérités sont encore bien neuves. Voltaire [1] faisait consister le patriotisme à souhaiter du mal aux voisins; il exprimait alors les idées d'à peu près tout le monde; idées qui sont encore aujourd'hui universellement répandues; toutefois, il résulte de cette guerre faite par l'économie politique (par J.-B. Say

[1] Dict. phil., article *Patrie*.

surtout) à la guerre, que la politique éclairée n'aura plus désormais recours à cet abominable moyen que dans le cas de légitime défense, ou lorsque l'intérêt de la civilisation en fera une triste et inévitable nécessité.

§ III. Des objections faites à cette doctrine.

366. *Ire objection.* Si les produits s'achètent les uns par les autres, comment se fait-il qu'il y ait des *crises*, ou, en d'autres termes, comment arrive-t-il qu'à certaines époques tous les produits surabondent à la fois, et qu'on ne trouve à vendre quoi que ce soit?

D'abord, tous les produits ne surabondent pas à la fois; car, dans ce cas, les échanges s'opèreraient. La surabondance de quelques produits seulement frappe l'attention, parce que les détenteurs s'en plaignent. L'avilissement d'un produit suffit souvent pour qu'on dise partout : « le commerce va mal, rien ne se vend »; et cela est vrai, à cause de la relation que nous venons de signaler entre les différentes industries.

367. *IIe objection.* Pourquoi donc, dans le cas contraire, c'est-à-dire malgré un prix élevé, certains produits ne sont-ils pas créés en quantité suffisante?

Cette objection peut être faite, dit J.-B. Say, au sujet du peu de sucre que l'on produisait en 1812 et 1813, malgré son prix élevé, alors qu'on l'aurait bien vendu, et qu'il eût servi à acheter les calicots, qui étaient tombés dans un grand discrédit.

A cette époque le commerce était accompagné de tant de dangers, qu'on devait acheter en Europe, où

l'on ne savait pas encore le produire, le sucre à 10 fr. le kilogramme ; mais il se trouvait peu d'acheteurs à ce prix, par conséquent, peu de vendeurs de sucre, et par conséquent encore, moins d'acheteurs de calicot.

§ IV. Des bornes de la production.

368. La conséquence de la théorie des débouchés paraît être aussi *qu'il n'existe aucune borne à la production.*

Cependant, des discussions nombreuses se sont élevées sur ce point. Mais J.-B. Say éclairait l'énoncé du problème en définissant le *produit* non pas seulement une chose pouvant servir aux besoins des hommes, mais encore *une chose dont l'utilité vaut et se vend ce qu'elle coûte.*

D'après cette définition qui s'accorde avec le sens commun, dépenser *six francs* pour obtenir un produit valant *cinq francs*, ce n'est pas produire, c'est détruire en pure perte un franc, et l'on comprend qu'un pays ne peut pas marcher longtemps dans une pareille voie. Donc, on ne produit que lorsque l'on retrouve tous les frais de production, et pour cela il faut que la société, qui donne en échange le montant de ces frais de production, trouve dans cet acte une satisfaction suffisante. Or, jusqu'à présent le degré de cette satisfaction ne peut s'assigner positivement, et il dépend du temps et des lieux. Donc encore, s'il est vrai de dire qu'en principe la production doit tendre constamment à s'élever, il faut que chaque

producteur ne cherche à produire que ce qu'il sait bien produire et vendre convenablement.

369. En résumé donc, une production prudente est celle qui se base sur les besoins des acheteurs qui achèteront d'autant plus que les produits seront à meilleur marché.

Ce principe, J.-B. Say l'a représenté graphiquement au moyen d'une pyramide.

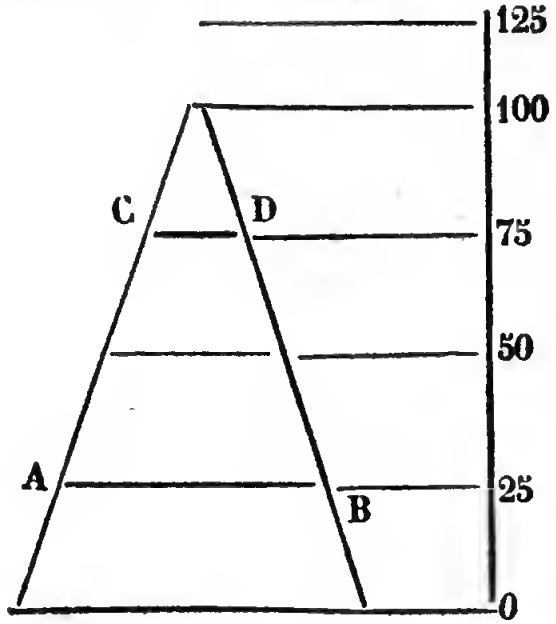

Supposons que la pyramide représente la fortune des citoyens et que l'échelle d'à côté représente les prix des produits. On voit que, lorsque les produits ne coûtent rien 0 , toutes les fortunes représentées par la base de la pyramide peuvent se les procurer ; qu'à un certain prix, 100 francs , par exemple, un très petit nombre d'individus, formant le sommet, veulent seuls les acheter, et enfin qu'à 125 francs ils ne sont plus à la portée de personne, ou, ce qui revient au même, tous renoncent à les acheter.

On peut faire représenter à la pyramide l'ensemble des choses dont une famille a besoin. Au prix de 0, cette famille pourra contenter tous ses désirs; à 100, elle n'en contentera plus qu'un très petit nombre; au-dessus de 100, elle n'en pourra plus satisfaire aucun.

Chaque section de la pyramide peut aussi représenter la portion de fortune que chaque particulier peut et veut consacrer à l'acquisition d'un produit qui s'élève à un prix déterminé.

Ces chiffres sont arbitraires; mais il est facile de les remplacer par des données réelles. La forme de la pyramide elle-même devrait être modifiée pour qu'elle pût s'adapter à toutes les sociétés; il la faudrait surbaissée pour un pays où les grandes fortunes seraient rares; il la faudrait bombée sur les côtés pour un pays où les fortunes moyennes seraient les plus nombreuses.

370. Maintenant, d'où provient la cherté des produits, qui limite leur consommation, ferme les débouchés, et nuit par conséquent à la production. Elle provient, selon J.-B. Say, de quatre causes :

1° Du manque de civilisation ;

2° Du retard de l'industrie;

3° Des mauvais règlements administratifs ;

4° De l'excès de population.

371. *Premièrement :* là où il n'y a pas de civilisation, il n'y a pas de besoins, et alors personne ne fait des sacrifices pour acheter les produits capables de les satisfaire, et qui sont toujours trop chers.

372. *Deuxièmement* : quand le travail de l'industrie est peu avancé, il est aussi plus cher, et alors ses produits ne sont pas à la portée de la masse des consommateurs. Les exemples abondent à l'appui de cette assertion. Voyez ce que nous avons dit à propos des machines, au sujet du progrès de l'imprimerie et de la fabrication des cotonnades. Voyez aussi ce qui se passe sous nos yeux dans les voies de communication : avec un bon système de voitures, le nombre des voyageurs est devenu le décuple de celui d'autrefois ; avec les rails et la vapeur, le nombre ne sera plus cent fois ni mille fois plus fort, il sera inappréciable.

373. *Troisièmement* : il sera démontré dans le chapitre suivant combien les mauvais règlements peuvent augmenter la cherté des produits et borner la production, gêner l'écoulement de toutes choses et produire des crises locales.

374. *Quatrièmement* : il est évident que, si la population est en excès, elle épuisera les denrées qui sont à un prix modéré, et elle sera ensuite obligée de s'en procurer à des prix exorbitants. Voyez à ce sujet l'influence de la demande sur le prix des choses (37). Il arrivera même qu'elle ne pourra plus s'en procurer. (*Voyez* le Principe de population.)

375. Il a été démontré qu'il n'y avait pas lieu à redouter l'excès de production. Il est bien nécessaire de fixer les idées du public sur ce point ; car son opinion exerce une grande influence sur les consommations que font les particuliers et les gouvernements. Le mal que l'on croit être un bien s'enracine et gran-

dit. J.-B. Say a rendu un immense service en combattant ces préjugés par sa belle théorie. J.-B. Say, dit M. Rossi, faisait preuve à la fois de fermeté et de sagacité en soutenant hardiment ses principes au milieu des crises commerciales les plus violentes, et lorsque le public se trouvait secondé dans ses préjugés et ses erreurs par des hommes aussi illustres que les Malthus et les Sismondi.

CHAPITRE XIII.

DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE.

I. Que le commerce doit être libre. — II. Des exceptions que comporte la liberté du commerce. — III. Application de la liberté du commerce aux pays soumis au régime prohibitif.

§ I. Que le commerce doit être libre.

376. S'il n'y avait dans le monde entier aucune barrière douanière ou politique pour l'entrée ou la sortie des marchandises, nous vivrions sous le régime absolu de la liberté du commerce, du *laissez-faire, laissez-passer* [1] appliqué à la circulation de la ri-

[1] Formule de Gournay, adoptée par l'école physiocratique. — « Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce; car la

chesse, avec d'autant plus d'intensité que les communications seraient plus sûres, plus rapides et moins coûteuses.

Qu'arriverait-il à ce degré de liberté? Il s'opèrerait une division spontanée du travail, selon les conditions particulières à chaque peuple; le capital se distribuerait selon la même loi naturelle. Chaque pays ferait donc mieux et à meilleur compte les produits de sa spécialité; la consommation, animée par l'abondance et le bon marché, exciterait la production qui réagirait à son tour sur la consommation, et il y aurait le moins possible d'efforts perdus, de vaines tentatives et de capital aventuré.

C'est là un axiôme, c'est-à-dire une vérité basée sur le bon sens, que personne ne peut contester; et qui découle naturellement des principes de la division du travail.

Dans cette hypothèse, l'humanité, perdant le moins possible de ses forces productives, le niveau de la richesse publique s'élèverait rapidement, et la facile satisfaction des besoins physiques laisserait aux travailleurs les loisirs nécessaires à la culture de l'esprit, et leur inspirerait le goût des jouissances morales.

377. A ces assertions incontestables et vraiment séduisantes, on a cependant fait des objections que nous allons examiner.

police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État, consiste dans la pleine liberté de la concurrence. » XXVe Maxime de Quesnay. C'était aussi l'opinion de Sully.

378. La plupart des objections faites au régime de liberté commerciale, quelle que soit d'ailleurs leur origine et leur forme, reviennent en dernière analyse à celle-ci :

Ire objection. La concurrence permise à Pierre sera funeste à Jean, car, dit-on, la concurrence est un privilége profitable aux uns et funeste aux autres, de sorte que ce prétendu principe de liberté et d'égalité, appliqué au commerce et à l'industrie, n'est propre qu'à amener la ruine d'un grand nombre de travailleurs.

Mais d'abord, à qui donc peut nuire la concurrence?... Ce ne peut être qu'aux *capitalistes*, aux *travailleurs*, aux *travailleurs-capitalistes*, ou bien encore aux *consommateurs*.

Occupons-nous d'abord de ces derniers, et faisons-leur, en parlant d'eux, un honneur qui ne leur arrive pas souvent. D'ailleurs l'argument que nous avons à donner, en ce qui les concerne, est fort court. Le voici : toutes les fois que le consommateur obtiendra plus de choses avec le même sacrifice, la concurrence lui sera profitable. Cette assertion suffit, car jamais adversaire de la liberté commerciale ne s'est inquiété des consommateurs en tant que consommateurs.

379. Mais on a dit : les consommateurs sont des travailleurs ; et alors qu'importe que le système leur soit favorable comme consommateurs, s'il leur est fatal comme travailleurs? A quoi bon leur offrir des denrées à bas prix, si, manquant de travail, ils sont hors d'état de les acheter.

L'objection est forte; mais on peut la détruire. Dans l'hypothèse du principe naturel de la liberté commerciale, il n'y aurait pas eu d'appât trompeur pour provoquer cet encombrement artificiel de capitaux et de population, que le système restrictif a pourtant favorisé d'une manière déplorable. Les capitaux et le travail pouvant constamment et librement passer d'un lieu à un autre, d'une industrie à une autre, se seraient toujours trouvés proportionnés aux moyens de production et aux exigences du marché. Alors les travailleurs auraient toujours eu un salaire, et un salaire qui eût été suffisant quand ils se seraient présentés comme consommateurs. Il y a donc une grande erreur à croire que la concurrence aurait fait le mal: c'est la restriction qui en est responsable. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en ce moment la concurrence jetée tout à coup au milieu de notre système artificiel serait funeste à un grand nombre de travailleurs, et c'est là ce qui condamne doublement le système établi, qui, non-seulement est mauvais par lui-même, mais qui encore rend difficile, pour ne pas dire impossible, le retour au seul système que la raison puisse avouer.

380. *Troisièmement*, la liberté du commerce nuit-elle au capitaliste? Examinons. Si le capitaliste veut s'assurer de gros profits avec un petit capital et des placements sûrs et faciles, il rêve une utopie. Par suite de la loi du progrès, il faut désormais plus d'habileté et plus d'activité pour faire valoir ses fonds dont l'intérêt tend toujours à baisser. Mais, d'un

autre côté, il faut reconnaître aussi que la quantité du capital augmente, ainsi que la facilité de le placer au taux commun.

381. Ce qui est vrai du capitaliste proprement dit est vrai de celui qui réunit la qualité de travailleur à celle de capitaliste.

382. En somme, le système exclusif a pour but d'assurer à certains producteurs, et pour un temps donné, un marché privilégié, c'est-à-dire une masse d'hommes forcés de leur acheter à un prix plus élevé (en échange de plus grands sacrifices) leur nourriture, leur habillement, leurs meubles et les autres produits capables de satisfaire leurs besoins. Quand nos pères étaient forcés de moudre au moulin du seigneur ou de cuire à son four, ils n'étaient pas plus que nous victimes d'un système anti-économique.

383. *IIe objection.* On ne peut nier, dit-on, la diversité des nations, et alors il faut faire plier le principe radical du laissez-faire aux besoins de chacune de ces nations.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette grande question politique de savoir si les États individuels existent ou n'existent pas comme moyens indispensables à l'espèce humaine non-seulement de prospérité matérielle, mais encore de perfectionnement moral, et si les nations doivent ou ne doivent pas se confondre en une seule; nous admettrons la différence des peuples, des ateliers nationaux, des divers marchés du globe, et nous allons examiner si cette diversité doit modifier la doctrine que nous venons d'exposer? Si cette mo-

dification est inévitable, quelle en est la mesure? quelles en sont les conséquences?

384. D'abord il y a des États nouveaux qui se constituent et des États qui ont des antécédents.

Supposons d'abord l'État naissant, l'hypothèse n'est pas chimérique, car on peut prendre pour exemple tous les États du nouveau continent, qui se sont formés sous nos yeux, les colonies qu'on rattache tous les jours à leur métropole, l'Algérie, par exemple, qu'on travaille à entourer d'une ceinture douanière. Pour tous ces pays, la question est résolue : avec la liberté du commerce, la production suivrait ses lois naturelles, et, comme cela a été démontré dans la théorie des débouchés, le pays, en achetant et en vendant, ne fait qu'échanger, contre des produits qu'il n'a pas, ses propres produits, c'est-à-dire les fruits de sa terre, de son travail et de ses capitaux.

385. Admettons maintenant que l'État qui nous sert d'exemple ressemble à ceux de l'Europe, et que, soi-disant, on y *protége* l'industrie, en prohibant les marchandises étrangères, ou bien en mettant sur ces marchandises des droits élevés pour les empêcher de faire concurrence aux marchandises du pays. On ne fera rien moins que protéger l'industrie nationale, le travail national, et ne plus payer de *tribut* à l'étranger.

386. Supposons, pour expliquer notre pensée, une prohibition, celle des cuirs, par exemple, et voyons ce qui se passe. D'abord, si les cuirs sont prohibés, et si les nationaux ne les font pas payer plus cher que les étrangers, vous attirez artificiellement le

capital et le travail dans la tannerie au détriment de toutes les autres industries naturelles, et vous vous préparez des complications nombreuses en faisant pour une industrie ce qui est au désavantage de toutes les autres.

Mais si, comme cela arrive toujours, vous achetez les produits nationaux plus cher que ceux que vous prohibez, vous faites payer à tous les consommateurs, à tous les travailleurs une prime pour l'entretien d'une industrie factice; et vous faites *affluer* les capitaux dans cette industrie que vous appelez nationale, et qui n'est que privilégiée. Or, comme les capitaux ne s'improvisent pas, vous les déplacez, vous ruinez les industries naturelles, l'agriculture, peut-être. Encore le mal ne se borne-t-il pas là. Les capitalistes, alléchés par le gain, se font concurrence, les bénéfices baissent au taux commun, et les travailleurs finissent par recevoir un salaire plus modique que dans les industries qui ne sont pas nationales.

387. Ainsi la prohibition est un artifice qui profite d'abord à quelques producteurs et qui ensuite ne profite plus à personne.

Les droits protecteurs, qui ne sont que des droits prohibitifs déguisés, agissent dans le même sens, suivant leur intensité. Ainsi les protecteurs fanatiques du travail national, en ne voulant pas payer de tribut aux étrangers, sont tout simplement des oppresseurs du travail national et des privilégiés dont les nationaux sont les véritables tributaires.

§ II. Des exceptions que comporte la liberté du commerce.

388. Voyons maintenant les exceptions qu'il y a lieu de faire au système de la *liberté commerciale*.

Au point de vue économique, demander si le principe de la liberté du commerce admet des exceptions, c'est demander s'il y a des circonstances où le système *restrictif* puisse augmenter la somme de la richesse nationale. Or, cela n'est jamais vrai immédiatement, car on ne peut gagner à payer cher ce qui se vend à bon marché.

Mais il peut se faire dit-on, qu'un sacrifice de quelques années puisse faire naître une industrie utile. C'était la pensée de Colbert, lorsqu'il a fondé le système restrictif qui devait avoir, selon lui, une durée limitée, mais contre lequel nous nous débattons pourtant encore.

389. Le gouvernement, voulant venir en aide à l'industrie particulière, aurait donc à choisir entre ces deux moyens : s'associer à l'entreprise et faire payer par l'impôt des profits ordinaires aux entrepreneurs, comme on l'a proposé récemment pour les chemins de fer; ou bien, sans s'associer, mettre des droits sur les denrées semblables à celles dont il veut activer la production. Dans le premier cas, il dit : vous payez 10 fr. d'impôt, vous en paierez 12 pour les essais que je veux faire; dans le second cas, il dit : ce que vous consommez pour 10 fr. vous en coûtera désormais 12. Les deux moyens diffèrent par la forme et par

les résultats administratifs; mais ils sont les mêmes au fond.

390. Ce point admis, il reste à calculer quels doivent être le taux et la durée du droit protecteur, taux et durée qui peuvent varier, surtout selon que l'industrie dont il s'agit exige plus ou moins de capital fixe, car c'est le capital fixe qu'il est le plus difficile de déplacer, et qui est, par conséquent, le plus compromis (215).

391. On a soutenu la nécessité d'une autre exception. On a pensé que le système prohibitif serait un aiguillon pour des peuples tombés en léthargie industrielle, et qu'il leur donnerait l'envie du travail par l'attrait d'un gain assuré. L'efficacité de ce moyen est très douteuse; car enfin la richesse entoure l'Espagne et l'Italie qui sont dans la catégorie que nous venons d'indiquer, et la nature leur fournit gratuitement encore plus qu'aux autres des agents d'une puissance étonnante. M. Rossi a plus de confiance dans les capitaux étrangers qu'il propose d'attirer par la liberté et la sécurité. Alors l'exemple, secondé par l'instruction et l'attrait du gain, redonnera aux populations engourdies l'énergie et la dignité du travail. Mais, dans tous les cas, que le moyen soit bon ou mauvais, ce qui n'est pas tout à fait éclairci, la protection ne pourra être que *temporaire* [1].

392. Il peut y avoir aussi des *exceptions politiques*.

[1] Un jour, les enquêtes bien faites nous serviront à résoudre catégoriquement ce problème économique.

Avant de savoir si on sera plus ou moins riche, il s'agit d'exister; or, s'il est démontré que le système restrcitif est indispensable pour la production de telle ou telle marchandise indispensable à la défense nationale, il faut faire violence, sur ce point, aux conclusions de la science économique. Les armes, les munitions, les chevaux même, sont dans ce cas, parce que nos ennemis peuvent en interdire facilement l'exportation, et parce que l'intérêt personnel ne pourrait pas nous en approvisionner suffisamment par contrebande. Fort heureusement, la plupart des pays peuvent se tenir constamment approvisionnés de ces produits sans de trop grands sacrifices.

Mais il serait ridicule de craindre, en cas de guerre, une disette de sucre, de café, de cannelle, de châles, de mousselines et de soieries. S'il nous plaît de recevoir ces denrées, l'ennemi lui-même nous les apportera; mais ne pouvons-nous pas nous en passer à la rigueur: la guerre n'a qu'un temps, fort heureusement; et ce n'est pas le moindre service que la science ait rendu au monde que de démontrer aux peuples les tristes résultats de ce grand procédé de destruction réciproque.

393. On répond ainsi à une foule de producteurs et notamment aux maîtres de forge, qui, dans la crainte d'une guerre, voudraient nous faire payer leurs produits fort cher; comme s'il fallait toujours se tenir à un régime pharmaceutique, de peur de ne pas savoir s'y mettre au moment de la maladie: MM. les maîtres de forge auraient tort de prendre le fer pour une matière indispensable aux armes de guerre.

Dans un cas désespéré, on trouve du fer partout, dans les charpentes, dans les grilles, etc. C'est une question de savoir s'il ne vaut pas mieux l'ouragan conventionnel pendant la guerre que la féodalilité du travail national pendant la paix.

394. Les mêmes raisons ont aussi été invoquées pour les céréales. Certes, il est nécessaire qu'un pays tire parti de son sol et y cultive des plantes nutritives; mais le prix naturel de ces plantes doit payer les frais de production; dans le cas contraire, il vaut mieux qu'il les demande aux voisins qui ne sauraient se coaliser tous pour l'affamer. C'est là une combinaison trop odieuse et trop difficile, qui ne se réalise pas en pratique et qu'il faut abandonner en théorie. En ce qui touche l'exportation, Quesnay a dit : « Que l'on n'empêche pas le commerce extérieur des denrées du crû; car tel est *le débit, telle est la reproduction* [1]. » Voyez à ce sujet comment l'illustre philosophe développe sa maxime. Voyez aussi les travaux de Turgot sur le commerce des grains [2].

395. Une seconde exception politique est celle qui résulte des besoins du trésor. Ici plus de contestations par personne. Il est évident que, toutes les fois que les droits de douane sont assez bas pour ne pas empêcher l'importation et la consommation des produits étrangers, et assez bien calculés pour faire

[1] Quesnay, IIe Maxime. *Collection des principaux économistes. Physiocrates*, p. 97.

[2] *OEuvres de Turgot*, édit. Guillaumin.

contre-poids à l'impôt prélevé sur les produits indigènes, la perception de ces droits est très juste; si l'on ne connaît pas toutefois une meilleur assiette de l'impôt.

§ III. Application de la liberté de commerce aux pays soumis au régime prohibitif.

396. Par cela seul que le système prohibitif a existé jusqu'à ce jour dans tous les pays, plusieurs capitalistes et plusieurs travailleurs se trouvent engagés dans des voies artificielles.

397. En principe, d'après ce qui précède, et s'il était possible de ne nuire à personne, l'on devrait proclamer immédiatement le laissez-faire et le laissez-passer : dans l'état actuel des choses, il faut une transition. Mais les efforts des économistes doivent être dirigés non-seulement contre ceux qui nient la légitimité du principe scientifique, ou contre les intéressés qui veulent ajourner sans cesse le commencement de la transition, mais encore contre ceux qui veulent cette transition trop lente et trop peu efficace.

398. Classons les intéressés. Les producteurs qui redoutent la liberté commerciale sont ou *propriétaires de terre* ou *capitalistes* ou *travailleurs*, et ces producteurs peuvent craindre ou pour les valeurs qu'ils possèdent ou pour leurs revenus.

399. Comme les propriétaires fonciers ont un monopole, la culture, par suite du système prohibitif,

se porte sur des terres inférieures, et il en résulte une hausse dans la rente des bonnes terres. C'est là ce que comprennent parfaitement les propriétaires anglais, qui veulent abriter leur loi des céréales derrière les prohibitions qu'ils annoncent comme protégeant les capitalistes et les ouvriers [1]. C'est encore ce qu'a démontré en France la loi protectrice du sucre national, qui a fait hausser les baux dans toutes les localités où l'on cultivait la betterave. Ainsi donc, par la réforme des tarifs, plusieurs propriétaires fonciers verront baisser leur rente territoriale. Rien n'est plus juste, puisqu'il ne leur est dû que l'excédant du prix de revient sur les prix courants naturels [2] (356).

400. S'il est vrai que le système prohibitif devienne pour les capitalistes l'occasion d'une hausse de profits, nous avons vu que, par suite de l'affluence des capitaux vers les industries privilégiées, cette hausse n'était pas durable, et que d'ailleurs elle n'était ni équitable, ni utile à l'économie nationale, puisqu'elle a toujours lieu au détriment des consommateurs et des travailleurs. Ainsi, en passant au système de liberté, ce ne seront pas les profits qui seront compromis, mais le capital. Or, le capital est fixe ou circulant. Ce dernier se déplacera à peu près sans perte ; quant à l'autre, il y en aura une partie de compromise,

[1] Dans cette question, les capitalistes tirent, comme on le dit proverbialement, les *marrons du feu*.

[2] La science ne peut empêcher les effets funestes de l'erreur commise par ceux qui ont acheté la terre au taux d'une rente artificiellement élevée.

et, pour apprécier l'importance de cette perte, il faudrait connaître ce capital et les chances auxquelles il serait exposé.

401. En résumé, le passage du système prohibitif ou restrictif à la liberté commerciale peut : 1° diminuer la rente de certains propriétaires ; 2° compromettre une partie du travail engagé. Ce que perdent les propriétaires fonciers sera épargné par les consommateurs. Le revenu général reste à peu près le même ; seulement la distribution en est plus conforme à la raison et à la justice. « La dépréciation d'une partie du capital fixe, dit M. Rossi[1], chose fâcheuse, sans doute, est un mal inévitable. En toutes choses nous ne pouvons pas nous engager dans les voies de l'erreur impunément. Mais si cette perte est certaine, qu'est-elle, comparée aux pertes incessamment renouvelées que le système prohitif cause à l'Etat? Qu'est-elle comparée aux profits annuels du système de liberté? La liberté fait promptement oublier, par ses bienfaits et par la vive impulsion qu'elle donne à la puissance humaine, tout ce qu'elle nous a coûté d'efforts et de sacrifices. La liberté commerciale cicatrise, plus vite peut-être que la liberté politique, les blessures qu'elle a dû porter aux imprudents qui avaient méconnu ses droits. Les valeurs perdues seront bientôt remplacées par les bénéfices d'une production plus active et moins coûteuse, et par les épargnes des consommateurs. Le capital national et

[1] IIe volume, 12e leçon, p. 323.

la demande de travail ne tarderont pas à s'accroître. »

402. L'illustre écrivain que nous venons de citer, et qu'il faut mettre au rang des plus énergiques défenseurs de la liberté commerciale, après avoir combattu la crainte de ceux qui redoutent l'émigration des capitaux, commande des ménagements dans les transitions au nom même de la science, qui doit, comme la vérité, comme l'éternelle justice, savoir attendre; d'autant plus que le système prohibitif doit périr de ses propres mains. Produire sans acheter, dit-il, c'est vouloir produire sans vendre, ce qui est impossible. Peu à peu les prohibitifs eux-mêmes voudront donner à la population qu'ils auront agglomérée et à la production qu'ils auront amoncelée, cet écoulement naturel que la science leur indique comme remède, et auquel ils auront recours quand ils auront épuisé tous les faux-fuyants qu'ils prennent encore en ce moment.

ÉLÉMENTS
DE
L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

DEUXIÈME PARTIE.

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION DE LA RICHESSE.

1re SECTION. — *De la répartition des divers revenus.*

CHAPITRE XIV.

Principe de RÉPARTITION chez les peuples civilisés.

403. Rappelons d'abord quelques matières élémentaires déjà indiquées dans la première partie de cet ouvrage.

Les sources des revenus sont les instruments généraux de la production : la *terre*, le *travail*, le *capital*.

La terre est presque toujours réunie avec le capital; il y a souvent aussi dans le travail, outre le travail proprement dit, un capital moral et intellectuel, le talent.

Les revenus provenant de ces trois instruments généraux de production portent différents noms;

Nous avons appelé :

Le revenu de la terre, RENTE et *fermage;*

Le revenu du travail, SALAIRE OU RÉTRIBUTION;

Le revenu du capital, PROFIT et *intérêt.*

Le mot fermage n'est pas synonyme de rente; le mot rétribution est plus générique que celui de salaire; le mot intérêt est moins générique que celui de profit. Nous aurons occasion de préciser de nouveau tous ces termes dans le courant des chapitres consacrés aux trois espèces de revenus.

404. Les revenus sont actuellement répartis entre tous les producteurs par la voie de l'entrepreneur, qui est l'agent directeur de la production. Un produit étant le plus souvent le résultat de plusieurs entreprises successives, l'entrepreneur qui reçoit le produit non terminé des mains d'un autre entrepreneur lui rembourse toutes les avances faites jusque-là. Une paire de chaussures passe ainsi par les mains de l'entrepreneur fermier, de l'entrepreneur boucher, de l'entrepreneur tanneur, de l'entrepreneur corroyeur et de l'entrepreneur cordonnier, et même de plusieurs entrepreneurs marchands qui se sont trouvés interposés dans les différentes phases de cette production complexe.

405. Les qualités de la monnaie sont telles, qu'on touche généralement ses revenus sous la forme de cette marchandise; mais l'on conçoit qu'il est possible de les toucher de toute autre manière.

406. La constatation de la variabilité de la valeur en général, de la valeur du franc, par exemple, suivant les temps et les lieux, nous a déjà permis de dire qu'il était impossible d'évaluer au juste le revenu d'un pays et de comparer les nations entre elles sous ce point de vue. Quand donc on dit que la France a un revenu de 8 milliards, il ne faut pas oublier que cette somme est un composé d'unités d'inégales grandeurs ; le chiffre fût-il d'ailleurs irréprochable aux yeux du statisticien le plus digne de confiance.

407. La production nécessitant des dépenses, des avances, des consommations, le producteur prélève, avant tout, sur le résultat de son industrie, ce qu'il a avancé. S'il ne retire qu'une valeur égale à celle qu'il a avancée, il a transformé de la richesse sans en créer, et il a, en général, manqué son but, car il a employé en pure perte son travail et son talent. Mais si sa production est plus normale, c'est-à-dire si, après avoir retiré de son revenu *brut* les avances de capital qu'il a faites, il trouve une différence en bénéfice, cette différence ne sera réellement suffisante que s'il peut y trouver deux choses bien distinctes : son salaire comme travailleur, et un bénéfice *net* qu'il pourra capitaliser, consommer ou employer de la manière qu'il jugera convenable. Il est bien entendu que, dans les avances qu'il doit reprendre d'abord et prélever avant tout, se trouvent : 1° le *salaire* des ouvriers, qui ne sont point ses associés, et qui n'ont point voulu ni pu attendre les évantua-

lités de l'entreprise ; 2° le *fermage* qu'il a payé au possesseur du sol ; 3° le *profit* du capital qui lui a servi à faire les avances : ce fermage et ce profit comprenant l'amortissement du capital anéanti pour améliorer la terre, ou dans l'usure des bâtiments, des machines, etc.

408. Dans la société actuelle telle que l'ont faite la succession des évènements passés, dont la tendance semble devoir être prise surtout comme la résultante du développement naturel des facultés de l'homme qui s'avance dans la civilisation, le partage des biens de ce monde se fait sous l'influence du droit de propriété. Deux parts sont faites sur la valeur du bénéfice *net* obtenu : une revenant au possesseur du sol, et une seconde au possesseur du capital, qui a fait les avances.

409. Plus on est propriétaire de terre et de capital, plus on est dit riche, et plus on a droit à un revenu supérieur à celui des autres hommes. Or, quand nous parlons de capital, nous comprenons dans ce mot générique le capital moral, embrassant lui-même le *capital intellectuel* ou le talent, et même tout autre *capital moral*, la vertu, par exemple, le courage, etc.

Tout le monde est à même de constater la vérité de cette assertion en ce qui touche la terre et le capital matériel. Insistons pour montrer que la même proportion est de plus en plus observée à propos du capital moral. Entre deux avocats, n'est-ce pas celui qui donne de meilleurs conseils ou qui gagne le plus

souvent ses procès qui peut exiger le meilleur salaire? Voilà pour le talent. Entre deux caissiers, n'est-ce pas celui qui a la conduite la plus régulière qui inspire le plus de confiance et pour lequel on fait de plus grands sacrifices? Voilà pour la vertu. Ce que nous disons de l'avocat ne peut-il donc s'appliquer aux artistes, aux savants, aux littérateurs, etc. Ce que nous disons du caissier ne s'applique-t-il pas aussi à toutes les professions où il faut de la fidélité, du dévoûment, de la droiture, de la tempérance, etc.?

Telle est la règle; les exceptions, fort nombreuses d'ailleurs, qu'on pourrait citer, seraient le plus souvent empruntées aux industries et aux professions organisées d'une manière anormale, en monopole, en dehors du droit commun et du principe de liberté.

410. Mais, pour que le capital moral soit récompensé en raison directe de son utilité et de sa valeur économique, il faut que cette valeur soit reconnue par la société ou les membres de la société qui en ont besoin. Nous disons valeur économique, parce qu'il y a tel talent qui peut avoir une haute valeur dans son genre et n'avoir pas une grande valeur en échange, uniquement parce qu'il n'a pas une grande utilité. Un grand connaisseur en tulipes, un savant en langue malgache, l'auteur d'une cathédrale gothique en plumes de coq, sont très peu salariés, parce que ce qu'ils savent produire satisfait peu les besoins de la société et ne possède qu'à un degré inférieur le premier fondement de la valeur des choses, l'utilité. Analysez bien la position des talents méconnus, et

vous verrez que là est souvent tout le secret de leur position précaire au milieu des autres hommes. Il est rare que des vérités vraiment utiles et fécondes soient nettement formulées en naissant, et que leurs auteurs sachent et puissent en faire sentir les avantages réels et positifs; de sorte que ces derniers tardent à trouver avec elles une valeur en échange convenable. Ce phénomène économique tient à la marche de toutes choses ici-bas et à la nature de l'homme; si l'homme de génie meurt pauvre et ignoré, ce n'est pas la faute du milieu social au sein duquel il se produit : c'est qu'il était venu trop tôt. Pourquoi? Dieu seul le sait. Toutefois, il est à remarquer que ces injustices du sort diminuent en proportion de la diffusion des lumières.

411. En recherchant le fondement de la valeur en échange des produits du talent, c'est-à-dire des revenus qu'ils peuvent et doivent procurer, il faut se rappeler que la valeur de ces produits, dont le premier fondement est dans leur utilité, se règle aussi par la loi de l'offre et de la demande combinée avec celle des frais de production [1].

[1] Un paysan de notre connaissance ayant apporté, chez un chirurgien, son fils qui s'était cassé la jambe, fut fort supris que, pour un travail de vingt minutes, le docteur lui demandât 50 francs, quand il ne gagnait, lui, cette somme qu'en un mois de labeurs. Le chirurgien répondit à ses observations : si je comptais bien ce qu'a coûté à mon père le talent dont je me suis servi pour ton fils, et les dépenses que je suis obligé de faire pour tenir ma maison, il est fort

Toutes choses égales d'ailleurs, c'est le talent qui a le plus coûté qui se fait rétribuer davantage ; c'est le talent le plus demandé et le moins offert qui se fait encore rétribuer davantage. Quand vous verrez un grand talent à bas prix, l'une des trois choses suivantes sera vraie : ou le possesseur de ce talent voudra en faire don aux hommes par dévoûment, par amour de la gloire, etc., ou bien les produits de ce talent seront offerts en grande quantité par des savants ou des artistes du même ordre, ou bien encore ils ne satisferont qu'à une très petite quantité de besoins[1].

412. Nous avons vu que l'utilité qui était à la portée de tout le monde n'avait pas de valeur échangeable. Dans le domaine de l'intelligence, il en est de même de l'utilité qui ne peut pas ne pas se produire. Supposez une invention si claire, si précise, si facile à comprendre, qu'il suffise de la montrer pour que tout le monde la connaisse et puisse s'en servir, sans être obligé de se la procurer par voie d'échange, il est évident que personne ne voudra faire de sacrifices pour une chose si facile à obtenir.

probable que je devrais te demander davantage; ce qui m'en empêche, c'est que, dans notre pays, la concurrence de mes confrères a fait baisser le prix de leurs soins. Mais tu es plus riche que moi ; tu as de l'argent placé, et je vis à peine avec le patrimoine de mon père. Ce chirurgien expliquait en peu de mots au paysan l'influence des lois de la variation de la valeur sur les produits de son industrie.

[1] Un chanteur vaut 100,000 francs ; s'il y avait dix chanteurs du même ordre, ils ne vaudraient peut-être pas 10,000 francs chacun.

C'est alors que la société intervient et vote des récompenses nationales. Un acte d'un grand courage qui a sauvé un pays, un acte de vertu qui l'honore et le moralise, n'ont pas de valeur en échange, bien que doués d'une immense utilité. C'est ainsi que l'air, utile au point d'être indispensable, n'est acheté par personne.

413. Les inconvénients d'une profession en augmentent le revenu. A. Smith a observé que si certaines professions, comme celles de comédien et de danseur, etc., sont plus payées que celle d'un savant, cela tient aussi à ce que ces professions n'ont pas, dans la société, la même considération. En effet, l'on voit qu'au fur et à mesure que l'opinion se modifie sur ce point, une plus grande concurrence fait baisser la valeur des artistes qui n'ont pas un talent hors ligne, un véritable monopole. C'est par la même raison que la profession d'ouvrier vidangeur, qui présente des désavantages notables, n'obtient que des salaires à peu près semblables à ceux des autres professions manuelles.

414. La certitude du revenu diminue le taux de ce revenu; l'incertitude l'augmente. Les employés qui sont sûrs de leurs rentrées se contentent d'appointements limités; tandis que les travailleurs qui sont toujours dans le doute sur le résultat de leurs opérations gagnent souvent davantage.

Mais il ne faut pas confondre cette incertitude sur le taux du revenu avec les variations extrêmes des spéculations aventurées. Quand on s'adresse au ha-

sard, on ne travaille plus, on ne spécule même pas, on joue ; et J.-B. Say fait observer avec raison qu'en définitive les professions hasardeuses ne sont pas mieux rétribuées que les autres.

415. Quand la richesse augmente, le travail est plus recherché et les *salaires haussent*. En même temps, comme ce sont les capitaux qui augmentent avec la richesse, ceux-ci se font concurrence, et les *profits baissent*. Mais il arrive pourtant des cas où les capitaux sont abondants sans réclamer la coopération des travailleurs. Cela s'est passé toutes les fois que les capitalistes sont devenus victimes des spéculations hasardées.

C'est le propre du capitaliste d'être âpre au gain et crédule ; les promesses l'amorcent facilement ; mais, une fois sorti du piége, il est pour longtemps très peureux : le capitaliste français est le type du genre[1]. Ce phénomène et ces crises se reproduiront probablement toujours ; mais ces crises n'auront une longue durée que tant que de saines idées sur la science de la richesse ne seront pas données à toutes les classes de la société, appelées à prendre part aux affaires de l'industrie, soit comme travailleurs, soit comme capitalistes, soit comme propriétaires du sol.

416. En résumé, le partage des bénéfices sociaux se fait, dans la société actuelle, sous l'influence du

[1] Cela s'est passé ainsi en France et en Angleterre, en 1828. En France, en 1836-37-38, après la fièvre des compagnies en commandite et par actions.

principe de propriété, et conformément aux lois qui règlent la variation de la valeur.

Au fur et à mesure que la civilisation marche, la société s'enrichit en choses et en sciences, c'est-à-dire que le capital s'élève, l'égalité de choses, l'égalité de talent, l'égalité de sentiments, s'introduit parmi les hommes[1]. La terre ne grandit pas, il est vrai, mais sa culture et son exploitation s'améliorent sans cesse. Enfin, le travail se perfectionne, devient plus simple et plus facile, et produit plus avec moins de sueurs. Tous ces résultats sont immanquables, si la population se modère de manière à ne pas déborder la limite des subsistances. Au moment où nous sommes arrivés, les propriétaires des terres, des capitaux et de quelques talents dominent le marché. Les hommes qui n'ont en leur possession que l'instrument du travail, plus nombreux, trop nombreux, sont forcés de subir les conditions que leur font les autres hommes.

417. Nous terminerons ce chapitre par un tableau qui rappellera synoptiquement le mécanisme de la répartition.

[1] Avec le progrès, les grandes personnalités disparaissent, toutes les petites s'élèvent : le génie seul planera toujours sur l'espèce humaine et sera mieux compris.

Répartition du bénéfice social.

INSTRUMENTS GÉNÉRAUX.	REVENUS.		SUBDIVISION DES REVENUS.
TERRE	*rien*		
	rente		
	fermage		égal à la rente, ou plus petit ou plus grand que la rente, et contenant l'amortissement du capital anéanti pour l'amélioration de la terre.
TRAVAIL	*salaire* des	ouvriers	pour le travail manuel; pour le talent; pour l'amortissement du capital anéanti pour acquérir ce talent.
		savants	pour des connaissances usuelles; pour du talent ou du génie; pour l'amortissement du capital anéanti pour acquérir ce talent.
		entrep^rs	pour une gestion ordinaire; pour du talent; pour l'amortissement du capital anéanti pour acquérir ce talent.
CAPITAL	*profit*		l'intérêt courant comprenant: les risques plus ou moins exagérés; l'amortissement du capital anéanti.

Il serait facile de montrer comment ce mode de répartition s'accorde avec les modes récemment proposés, ou comment il en diffère.

CHAPITRE XV.

DU REVENU DU TRAVAIL ou DES SALAIRES.

I. Classification des revenus du travail. — II. De la rétribution ou du salaire de l'entrepreneur. — III. De la rétribution de l'ouvrier. — De la rétribution du savant. — V. Rétribution des travailleurs organisés en monopole.

§ I. Classification des revenus du travail.

418. Nous avons appelé le revenu du travail du nom de SALAIRE, ou du nom plus générique de RÉTRIBUTION, proposé par M. Rossi. Les *gages* des domestiques, les *appointements* des employés, les *honoraires* des avocats, des médecins, des artistes, sont aussi des salaires (83).

Il y a deux parts bien distinctes dans les honoraires obtenus par certaines professions : la part afférente au travailleur, en tant que travailleur, et celle qui lui revient comme capitaliste. La *rétribution* ou le *salaire* ne doit comprendre que la première. De même, quelques écrivains confondent dans le profit le salaire du travail de l'entrepreneur proprement dit, c'est-à-dire de celui qui dirige une exploitation à l'une des trois grandes industries, avec le profit du capital qu'il emploie : il est utile d'éviter cette confusion.

Mais, comme il est impossible de séparer nettement, dans la répartition, le salaire dû au travail ordinaire de la rétribution qui revient au talent, ou capital moral d'un ouvrier adroit, d'un employé capable, d'un artiste éminent, d'un médecin habile, d'un entrepreneur intelligent, le mot de salaire ou de rétribution comprend forcément ces deux éléments de revenu.

§ II. De la rétribution ou du salaire de l'entrepreneur.

419. Nous avons vu que, pour être entrepreneur, il faut avoir à la fois un talent quelconque et des capitaux, c'est-à-dire un capital moral et un capital immatériel : ces deux conditions sont toujours difficiles à remplir (60, 63).

420. Outre les connaissances spéciales de sa profession [1], « il lui faut, dit J.-B. Say [2], du jugement, de la constance, une certaine connaissance des hommes; il doit pouvoir apprécier avec quelque exactitude l'importance de son produit, le besoin qu'on en aura, les moyens de production dont il pourra disposer. Il s'agit de mettre à l'œuvre un grand nombre d'individus; il faut acheter ou faire acheter des

[1] Sauf quelques rares exemptions, il n'y a pas, à proprement parler, d'enseignement professionnel en France. C'est le hasard qui forme les agriculteurs, les manufacturiers, les commerçants (63, note).

[2] *Cours d'économie politique* de J.-B. Say, IXe partie, chap. 8.

matières premières, réunir des ouvriers, trouver des consommateurs; il faut avoir une tête capable de calcul, capable d'estimer le prix de production, et de le comparer avec la valeur du produit terminé. Dans le cours de toutes ces opérations, il y a des obstacles à surmonter, qui demandent une certaine énergie; il y a des inquiétudes à supporter, qui demandent de la fermeté; des malheurs à réparer, pour lesquels il faut de l'esprit de ressource. Enfin, le métier de l'entrepreneur veut qu'on ait de l'invention, c'est-à-dire le talent d'imaginer tout à la fois les meilleures spéculations et les meilleurs moyens de les réaliser. »

La réunion de toutes ces qualités est moins commune que la réunion de celles nécessaires à l'homme qui exécute des ordres [1].

421. Le capital n'est pas moins difficile à réunir par l'emprunt, l'association ou le crédit. Pour avoir du crédit, il faut que l'entrepreneur possède non-seulement toutes les qualités qui peuvent seules rassurer un prêteur, ce qui exclut déjà un certain nombre d'hommes de la possibilité d'en trouver, mais il faut que ces qualités soient reconnues des gens qui ont de l'argent à placer, et cette condition

[1] Il faut aussi que l'entrepreneur soit arithméticien et comptable. Ce sont là des talents bien rares en France, et qui contribuent plus qu'on ne le croit généralement à développer dans un pays l'esprit d'ordre et le génie des affaires.

Voir l'ouvrage de M. Charles Dunoyer, *De la liberté du travail*, 2e vol., p. 47.

en exclut peut-être un plus grand nombre encore. Il est beaucoup de gens qui auraient les talents et la probité propres à en faire de bons chefs d'entreprise, mais leurs qualités demeurent ensevelies dans l'obscurité, ou du moins ne sont connues que des personnes qui se trouvent hors d'état de leur fournir des capitaux. Iront-ils vanter eux-mêmes ce qu'ils savent? protesteront-ils de leur moralité? Tous les charlatans, tous les intrigants peuvent s'exprimer de même (Say).

Un homme de mérite et de probité se recommande par ses actions; mais, pour agir, pour donner des preuves de ses intentions, de ses talents, il faudrait avoir déjà ce qu'il s'agit d'obtenir : des fonds.

422. Enfin, le métier d'entrepreneur a un troisième inconvénient : l'entrepreneur doit courir les risques de la production, que ne courent point le savant et l'ouvrier, recevant immédiatement le prix de leurs services.

423. Ces trois causes, toujours réunies, ont pour résultat l'élévation du salaire du travail et du talent des entrepreneurs, qu'il ne faut pas confondre, nous le répétons, avec les autres parties de leur revenu, avec le profit des capitaux matériels qu'ils emploient.

§ III. Du salaire ou de la rétribution des ouvriers.

424. Les entrepreneurs emploient d'autres entrepreneurs et des ouvriers.

L'ouvrier est l'homme qui exécute servilement un

ouvrage courant, tel qu'il lui est commandé par un maître, et suivant des procédés connus qui ont été l'objet d'un apprentissage. Cette désignation comprend l'ouvrier qui travaille en atelier ou en boutique chez un maître, et celui auquel on confie une certaine quantité de matières qu'il façonne chez lui.

Souvent l'ouvrier qui travaille à son domicile fournit la matière du produit, comme dans la fabrication des tissus de toile, de la mercerie, des boîtes, des éventails, etc. Ces ouvriers sont, à la rigueur, de petits entrepreneurs; mais leurs *profits* comme entrepreneurs sont si minimes, qu'on peut les confondre avec la classe ouvrière. D'ailleurs, nous l'avons déjà dit, l'ouvrier qui a du crédit pour son loyer, et un ou deux outils, devrait être également classé parmi les entrepreneurs, et ce serait vraiment abuser des mots.

425. Toutefois, on peut diviser les ouvriers en simples manouvriers et en hommes de métier. Les manouvriers sont tous ceux qui sont capables d'exécuter leur métier sans aucun apprentissage ou après un apprentissage fort court, et peu ou point coûteux; comme de piocher la terre, broyer des drogues, transporter du mortier, etc.

426. Nous ne parlons ici que des ouvriers proprement dits; mais dans chaque profession il y a le travail ordinaire, que tous savent faire, et divers degrés de travaux qui nécessitent des aptitudes et des talents divers.

Dans toute entreprise il y a des hommes qui font

un travail simple et courant, et d'autres qui sont obligés de faire appel à un ordre d'idées plus imprévues, plus complexes. Or, tout travail fixe, arrêté, défini, courant, est le fait du manouvrier, qu'il s'agisse de limer du fer, de résoudre des équations, de raboter du bois, de tenir des livres, etc.

427. D'après tout ce qui a été dit (416), il est facile de comprendre quelle est la loi des salaires. *Les salaires haussent et baissent en raison inverse de la quantité du travail offerte par les ouvriers, et en raison directe de la quantité demandée par les entrepreneurs.* Le travail rend, en effet, des services dont le prix varie pour les mêmes raisons que celui des autres services productifs, c'est-à-dire que, lorsque beaucoup d'ouvriers se présentent pour faire une petite quantité de travaux, comme en hiver, les salaires baissent; et qu'ils haussent, au contraire, dans la belle saison, vers la moisson surtout, quand les entrepreneurs ont beaucoup de travaux à faire faire.

On peut donc dire encore que le taux des salaires dépend de la quantité de capital disponible; car le capital alimente le travail, et la quantité de celui-ci règle les salaires.

428. Une mauvaise récolte, une crise, restreignent la consommation; les entrepreneurs font moins travailler; les salaires baissent; et, d'autre part, souvent les subsistances augmentent à cause de cette disette.

429. Les salaires des manouvriers ne peuvent pas

s'abaisser au-dessous de ce taux naturel qui lui est nécessaire pour vivre : sans cela il disparaît du marché jusqu'à ce que les rangs soient éclaircis et que la demande du travail fasse remonter le salaire. D'autre part, les salaires ne peuvent, dans l'état actuel des mœurs des classes pauvres, guère s'élever au delà de ce taux, parce que l'excès de population augmente l'offre du travail et ramène la baisse des salaires [1].

430. Le travail des hommes de métier est toujours un peu plus cher, et leur salaire comprend celui de manouvrier et une partie du profit affecté à leur habileté, à leur talent. Cependant, leur salaire oscille aux environs du taux qui leur est nécessaire pour élever leur famille.

431. Aux époques de détresse, l'homme de métier souffre moins que le manouvrier, car il peut faire concurrence à celui-ci, qui ne peut jamais lutter avec avantage.

432. D'après cette analyse, il est facile de conclure dans quel déplorable état se trouve la classe la plus nombreuse de la nation, celle qui cultive les champs, qui manufacture les produits, qui défend le territoire, celle, en un mot, qui forme la base de la nation, dans laquelle les autres viennent se retremper pour en sortir plus vives et plus fécondes.

Bien que cet état, par suite de l'émancipation de 89 et des grandes choses que la mécanique et la

[1] Voyez ce qui est dit sur la population, chap. IV, et aux notes.

chimie ont accomplies depuis un siècle, ne soit plus à comparer à celui des temps passés, il est évident qu'il a besoin d'être constamment amélioré. C'est donc vers ce but que doit être constamment dirigé le jeu des institutions d'un grand pays.

433. S'il est vrai de dire que *le maître et l'ouvrier ont besoin l'un de l'autre*, il est évident, et ici nous constatons avec J.-B. Say simplement un fait, que les entrepreneurs exercent une espèce de monopole naturel à l'égard des ouvriers, par cela seul que les entrepreneurs trouvent presque toujours autant d'ouvriers qu'ils veulent, et que les ouvriers n'ont pas souvent le même choix dans les maîtres.

Mais les rapports généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires n'ont pas encore été suffisamment indiqués, et l'explication de leurs oscillations respectives serait un acheminement à une association plus équitable entre tous les travailleurs.

§ IV. Du salaire ou de la rétribution du savant.

434. Il y a des savants qui trouvent des vérités nouvelles, qui font des découvertes ; on les appelle des hommes de génie, quand la vérité qu'ils aperçoivent les premiers ouvre une nouvelle voie à la marche de l'esprit humain ; il y a des savants qui font de nouvelles applications des vérités connues ; il y a enfin des savants qui vulgarisent les sciences.

Aux yeux de l'économiste, le savant est celui qui s'occupe soit des sciences physiques et mathéma-

tiques, soit des sciences morales et politiques, soit de littérature, soit de beaux-arts.

435. La propriété intellectuelle du savant n'est pas nettement définie; et la société se borne à accorder un privilége temporaire à l'auteur d'un procédé, d'un ouvrage littéraire, d'un motif de dessin, etc. Quelquefois, cependant, elle achète cette propriété par une marque d'honneur, par une place lucrative, par une récompense pécuniaire; mais le plus souvent elle laisse le savant produire son œuvre et en courir toutes les chances.

Nous constatons les faits : il n'entre pas dans notre cadre d'approfondir des questions aussi complexes.

436. Le travail du savant diffère de celui de tous les autres travailleurs en ce que chacun de ses services dure éternellement. Du moment qu'il a publié un fait, une loi, un procédé, l'acquéreur peut en faire usage autant de fois et aussi longtemps qu'il veut, sans être obligé d'avoir recours aux lumières du savant. En outre, l'idée scientifique tombe toujours plus ou moins dans le domaine public. Il en résulte que, dans notre état social, rien n'est plus rare qu'un savant qui s'enrichit uniquement par les sciences; si ce n'est, toutefois, en considération.

437. Notre état social est donc en désaccord avec les doctrines de ceux qui voudraient récompenser les travailleurs en raison directe de leurs *capacités*; mais, plus en harmonie avec la doctrine communiste, qui tend à limiter l'aristocratie du talent et à ne lui

donner qu'une haute-paie de considération, en vertu de ce principe qu'un Newton n'a pas besoin de manger plus que le premier producteur venu, et qu'il est déjà bien heureux d'exercer un si éclatant monopole.

438. Il n'est pas difficile de concevoir que l'imprimerie et la liberté des sociétés modernes, en permettant une grande concurrence dans la classe des savants, ont réduit de beaucoup leurs profits ; et l'on remarque que ces profits ne se maintiennent à un taux élevé que dans les branches utiles où, par suite de difficultés ou de toute autre cause, le nombre des savants est encore restreint.

439. Une autre raison tend à maintenir à bas prix les services du savant. L'attrait inhérent aux recherches scientifiques, l'honneur qu'on y attache, rend cette classe de travailleurs moins soumis au profit pécuniaire ; et plus d'un travailleur se trouve suffisamment récompensé par l'honneur et le plaisir qu'il a à les vulgariser. Car, de même que les profits matériels développent ce que les phrénologistes appellent l'acquisitivité, de même aussi l'accumulation des éloges et des honneurs rend le savant avide de compliments [1].

§ V. De la rétribution des travailleurs organisés en monopole ou qui ne sont pas soumis au régime de la concurrence.

440. Du plus au moins de besoin que la société

[1] L'homme vraiment intègre est donc celui qui ne fait plier sa conscience ni sous le poids des lingots ni sous le poids des flatteries.

a du travail des savants, des entrepreneurs, des ouvriers, et du plus ou moins grand nombre de ceux-ci, résulte une oscillation qui règle, par la loi de l'offre et de la demande, le salaire de tous ces industrieux. Mais il y a des professions où cette concurrence n'existe point : telles sont celles qui produisent des services pour la nation.

Dans notre état social, ces services sont plus mal payés que les services libres : tels sont ceux des matelots, des soldats, des magistrats, etc. Sauf l'abus des cumuls de quelques hauts emplois, de quelques sinécures, il serait juste, si on le pouvait, de mieux salarier ces dernières classes de travailleurs utiles.

CHAPITRE XVI.

DU REVENU DU CAPITAL ou DES PROFITS.

I. Des profits en général. — II. Du profit appelé intérêt de l'argent, et de l'usure.

§ I. Des profits en général.

441. Nous entendons dans ce chapitre, sous les noms de capital et capitaux, spécialement tout instrument artificiel de travail obtenu par l'épargne, par un travail accumulé; savoir : les machines, les outils, les monnaies, les provisions, les matières premières, les locaux, les mobiliers, etc.

442. De même que le salaire de l'ouvrier comprend la rétribution du travail et celle du talent, de même le revenu de l'entrepreneur renferme le salaire de son travail et le profit du capital qu'il emploie. C'est de ce dernier revenu, du revenu du capital proprement dit, que nous allons parler.

443. Les capitaux suivent la loi de l'offre et de la demande. Ils reçoivent un revenu plus considérable partout où ils sont nécessaires et peu abondants. Le revenu est encore en proportion des risques courus. Ainsi, la prospérité d'un pays, l'instruction générale, qui diminuent les chances de perte, ont pour but de faire baisser les profits des capitaux.

444. On a remarqué que les revenus du capital sont fort divers sur la surface d'un même pays. Cela tient à ce que les capitaux se déplacent difficilement. L'imperfection des voies de communication, l'ignorance et le défaut de confiance rendent les capitaux stationnaires dans une localité, dans une industrie. Ils se font une concurrence acharnée sur un point; sur d'autres, au contraire, ils préfèrent renoncer aux profits.

Les vices de l'organisation sociale, des mœurs intolérantes, une mauvaise politique, en diminuant la facilité et la sûreté des placements, peuvent élever le prix du service du capital : c'est ainsi que les capitaux sont plus rares et plus chers en Turquie, en Espagne, en Russie, qu'en France ou en Angleterre.

445. Une autre observation : c'est que les capitaux engagés étant plus exposés à cause du temps et des difficultés d'en retrouver la valeur, se louent à un taux plus élevé.

446. On s'est demandé si, avec un système de prospérité croissante, le loyer des capitaux finirait par tomber à rien. Mais ce qui empêchera toujours ce résultat, ce sont les consommations et les dissipations dont les propriétaires se passeront la fantaisie quand le service des capitaux ne coûtera pas grand'-chose; ce sont encore les innovations de toute espèce pour lesquelles les capitaux seront nécessaires. Les capitaux allant toujours en croissant, le motif qui porte à accumuler va nécessairement en diminuant; mais il n'y a réellement aucun degré assignable où le motif qui porte à accumuler devienne absolument nul. Quoi qu'il en soit, c'est là une question qui ne vaut guère la peine d'être agitée.

§ II. Du profit appelé intérêt de l'argent.

447. Quand on prête des capitaux, on les évalue en monnaie de compte, et le profit s'appelle *intérêt de l'argent*. Cet intérêt s'évalue à tant pour cent.

448. En prêtant de l'argent, on prête un instrument. Le profit de cet instrument est fixé par la nature des choses et par la libre discussion entre le prêteur et l'emprunteur. C'est ici 1 p. 100, là 5 ou 6, plus loin 15 ou 20; comme pour la terre, comme pour les autres capitaux, comme pour le travail, s'il

était possible d'en estimer la valeur intrinsèque en numéraire.

449. En partant de ce point de vue naturel, il est facile d'apprécier le préjugé qui représente l'intérêt exigé par un prêteur comme une extorsion uniquement basée sur les besoins de l'emprunteur.

La monnaie, dit-on, ne porte aucun fruit et l'intérêt n'est légitime qu'autant que l'emprunteur est tenu à ne pas rembourser le capital; car dans ce cas l'intérêt est un remboursement partiel des fonds. Il est vrai que les écus ne se reproduisent pas; mais ces écus n'en sont pas moins un capital : or, un capital, quel qu'il soit, rendant des services, étant utile, a une valeur avec laquelle on produit d'autres valeurs, et il est fort légitime. Celui qui loue paie la location de l'instrument qu'on lui prête.

Ce préjugé à une origine catholique. La majorité des théologiens l'ont soutenue dans des centaines de volumes; et il faut reconnaître, avec M. de Sismondi, que cette doctrine a contribué à maintenir les pays catholiques dans un état de richesse inférieur aux autres. Il est clair, comme nous l'avons dit, que l'épargne et l'accumulation des capitaux se trouvent limitées faute de stimulants, et que les capitalistes sont portés à la dissipation et au démembrement de cet instrument de travail [1].

[1] Ce préjugé favorisait aussi les dons aux gens d'églises. — Nos maximes, nos lois, nos mœurs, en sont encore fortement imprégnées.

450. Les diverses causes qui influent sur le taux des *profits* influent aussi sur le taux de l'*intérêt*. Rappelons les deux principales :

1° Le risque couru par le prêteur qui perçoit ainsi avec le prix du service du capital une prime d'assurance ;

2° La demande et l'offre des capitaux qui font osciller leur loyer, comme celui de toutes les valeurs.

451. En France, nous sommes encore redevables à la théorie de l'Église [1] d'une loi règlementaire qui défend au prêteur d'exiger plus de 5 p. 100 dans les transactions civiles et plus de 6 p. 100 dans les affaires commerciales. On flétrit sous le nom d'*usure* le prêt fait à un taux plus élevé que le taux dit légal.

452. Cette loi est absurde, parce qu'elle est, comme nous l'avons vu, contraire à la nature des choses ; parce qu'elle favorise ce qu'elle veut empêcher. Nous allons le prouver.

Beaucoup de prêteurs ne voulant point s'exposer aux peines de la loi, et ne voulant pas prêter au taux qu'elle limite, et qui est, selon eux, insuffisant, ne louent point leurs capitaux ; alors les usuriers exercent un véritable monopole et se font payer en raison du peu de concurrence qu'ils rencontrent sur le marché et des risques qu'ils courent.

453. Mais, dans cet état de choses, l'usure est en-

[1] Cette doctrine est combattue par plusieurs ecclésiastiques. La cour de Rome ne s'est jamais prononcée d'une manière explicite sur cette question.

core, il faut le dire, utile aux emprunteurs. Ne citons qu'un exemple : un commerçant comptait sur 300 fr. pour payer un billet; cette somme ne doit lui être remise que quelques jours après l'échéance de son engagement; il est évident que celui qui vient à son secours, en lui prêtant et en lui évitant les frais et la déconsidération qu'un retard entraînerait, lui rend un plus grand service que celui qui lui refuse son capital, quel que soit d'ailleurs le taux de l'intérêt réclamé par le prêteur : c'est à l'emprunteur à calculer si le sacrifice qu'on lui demande vaut plus ou moins que celui qu'il ferait sans emprunter [1].

454. Mais, dit-on, l'usurier peut connaître la position de l'emprunteur et en abuser. Cela est malheureusement vrai, et il agit alors comme un homme qui, avant d'en sauver un autre qui se noierait, lui ferait promettre une forte somme. Toute la question est de savoir si la loi empêche ce brigandage. Or, l'expérience prouve le contraire. Certains établissements du gouvernement, le Mont-de-Piété, par exemple, font l'usure; les banquiers font l'usure en prenant une commission et des bonifications en sus de l'intérêt; les notaires facilitent l'usure dans les con-

[1] Ce calcul, tout le monde ne sait pas le faire. Ainsi, la plupart des propriétaires, en France, empruntent à 5, 6, et au-dessus pour améliorer des terres qui leur produiront 4, et même 3 et 2. C'est encore une question d'instruction; et ce n'est pas la faute du capitaliste usurier, si l'entrepreneur qui loue son instrument ne sait pas se rendre compte des ressources de son industrie.

trats, et les particuliers la pratiquent entre eux. Encore une fois, le seul résultat que la loi produise, c'est d'effaroucher les capitaux, de laisser le marché à l'exploitation des plus hardis qui font l'usure d'autant plus forte qu'ils sont moins nombreux et plus susceptibles d'aller en police correctionnelle. Il y a plus, c'est qu'elle déverse un certain blâme sur toutes les nuances de prêteurs, et qu'ainsi elle exerce une funeste influence sur toutes les transactions commerciales. La liberté dans les affaires, qui amènera les bons effets de la concurrence; l'instruction des travailleurs, qui leur permettra de découvrir la fraude, sont encore les meilleurs principes que la loi puisse consacrer.

455. En somme, il n'y a d'usurier répréhensible que celui qui exploite la légèreté d'un jeune fou ou la fâcheuse position d'un producteur; et, dans ce dernier cas, que d'acheteurs qui sont usuriers, en profitant de la détresse des vendeurs.

456. Turgot légitime le métier de *prêteur à la petite semaine,* qui consiste à prêter de petites sommes pour peu de jours, et à prélever quelques sous, par exemple, sur chaque pièce de 5 francs. L'intérêt doit être élevé en pareil cas, parce que le capital est aventuré; et il est légitime, parce qu'il permet à une série de revendeurs de faire des profits importants, qui deviendraient impossibles avec la rigidité des prêteurs qui se contentent de 5 p. 100, mais qui veulent des hypothèques.

Il nous aura suffi d'indiquer les principes; mais tout négociant, tout capitaliste, tout législateur doit

approfondir ce sujet et lire les beaux mémoires de Turgot et de Bentham [1] sur cette grave question qui peut donner un échantillon des tristes résultats des règlements dans le domaine de la richesse [2].

CHAPITRE XVII.

DU REVENU DE LA TERRE.

I. De la rente des terres. — II. Du fermage. — III. Du taux de l'intérêt du capital employé à l'achat des terres.

§ I. De la rente des terres.

457. En complétant la notion de la terre (chap. XI) nous avons dû rechercher la nature de la *rente* [3],

[1] TURGOT. Voyez *Mémoire sur les prêts d'argent*, p. 106, 1er volume de ses *OEuvres*, dans la collection des principaux économistes de Guillaumin. BENTHAM. Voyez *Défense de l'usure*. Paris, 1828, in-8°. Mahler; ouvrage suivi du Mémoire de Turgot.

[2] En 1818, une enquête fut faite en Angleterre; mais le parlement maintint les vieilles lois. Une pareille réforme provoquée par M. Lherbette en 1836, à la chambre des députés, n'eut pas plus de succès.

[3] Ce mot a au moins trois sens bien distincts : dans le langage ordinaire, le mot *rente* est presque synonyme de revenu annuel et général; en finances, il désigne alternativement à la fois le revenu et la nature de l'emprunt qui procure ce revenu; enfin, en économie politique, il a aussi le sens que nous lui donnons ici.

qui a été définie la différence entre le prix naturel et le prix courant sur le marché des produits agricoles.

Si la doctrine que nous avons exposée est vraie, il en résulte que le revenu du possesseur du sol, quand rien ne contrarie la marche naturelle des choses, doit être identique avec cette rente.

458. Il faut confondre avec la terre les capitaux qui ont été *fixés* avec elle (212) sous des formes très variées de nivellements, de défoncements, de canaux, de fossés, de bâtiments, de plantations, etc.[1], qui l'ont améliorée et rendue plus productive. L'on comprend donc que le propriétaire de ces terres doit retrouver, dans le revenu qu'il reçoit, toutes les fois d'ailleurs qu'il a bien raisonné les améliorations, le profit du capital qu'il a engagé au taux courant des profits de ce genre de capitaux, plus l'amortissement de son capital; enfin, l'on conçoit qu'une fois ce capital amorti, son revenu doit se confondre avec la rente pure et simple (69).

459. La rente du propriétaire diffère essentiellement des rétributions qu'on paie à l'ouvrier pour son travail, ou à l'entrepreneur pour le profit des avances par lui faites, en ce que ces deux derniers genres de rétribution sont l'indemnité, l'un d'une peine qu'on a prise, l'autre d'une *privation* et d'un *risque* auquel

[1] Nous ne parlons ici que des bâtiments, plantations, etc., qui servent à la culture, à la production; les autres ne sont pas des capitaux (209).

on s'est soumis; au lieu que la rente est reçue par le propriétaire gratuitement et en vertu seulement d'une fiction de la loi, qui reconnaît et maintient en certains individus le droit de propriété.

460. Plus la société augmente en population et en richesse, plus les produits de la terre sont demandés, et les équivalents à offrir en échange sont nombreux; plus par conséquent la rente du propriétaire augmente en quantité et en valeur. Car de même que tout autre objet utile à l'homme est payé d'autant plus cher qu'il est plus demandé et moins offert, l'instrument-terre est d'autant plus demandé que le canton où il se trouve est plus populeux et plus productif. L'on a alors en effet le plus grand besoin des produits de la terre, et en même temps chaque individu a plus de moyens pour les acheter.

461. C'est l'étude et la fertilité des terres qui déterminent, dans le même canton, la quantité des services qu'elles peuvent rendre. Des circonstances particulières rendent certains terreins propres à des productions particulières; mais ce n'est que par accident que le revenu peut s'accroître subitement et d'une manière naturelle, par la découverte d'une source, d'une mine, par le passage inattendu d'une route, ou par tout autre emploi que le propriétaire ne manque pas de saisir.

462. La terre étant limitée, il en résulte que l'offre des terres est forcément limitée plus tôt que la demande. C'est incontestable. Toutefois, il semble que cette offre n'est point bornée, tant qu'il existe des

coins de terre incultes sur le globe : rien n'est plus vrai en théorie ; mais on sait que l'éloignement des fonds ou leur difficile accès augmentant les frais de culture, équivaut à la stérilité, et que ces fonds ne peuvent entrer en concurrence des autres. Par la même raison, la proximité d'une ville, d'une route, d'un débouché enfin, équivaut à un véritable monopole.

463. Il résulte de cette manière de considérer la plus-value qu'acquièrent certaines localités, et de la théorie de la rente, que les propriétaires n'ont rien à réclamer de la société, quand, dans d'autres circonstances, le monopole disparaît, comme cela se passe souvent sous nos yeux par suite du perfectionnement des voies de communication. On peut aussi apprécier à sa juste valeur la singulière prétention des agriculteurs, qui, sous prétexte que la liberté du commerce des grains diminuerait le produit des terres [1], s'opposent aux progrès de l'industrie commerciale.

464. Si donc des terres sont en friche, comme nous avons vu que la population croissait toujours en même temps que les besoins, c'est que les capitaux manquent pour les faire valoir, ou bien encore qu'elles sont assez ingrates pour que leur produit ne donne aucun profit, et ne paie même pas les avances faites à la culture. En somme aussi, la terre

[1] Telle est la prétention des propriétaires anglais, qui produisent à moins bon marché que ne le ferait l'Angleterre avec sa navigation et les champs de l'Ukraine. — Avec les développements de l'instruction générale, la plupart d'entre eux n'oseraient pas soutenir de semblables paradoxes.

la plus productive n'est pas seulement la plus fertile, mais aussi celle qui est à portée des consommateurs les plus nombreux et les plus riches.

§ II. Du fermage.

465. Quand le possesseur du sol n'en dirige pas lui-même l'exploitation, il en tire, en le louant, un revenu qui porte le nom de fermage.

Nous avons dit que la terre ne livre tout le produit qu'elle peut donner qu'avec l'action des deux autres instruments, le travail et le capital, qui s'y incorporent de cent manières diverses (338). L'entrepreneur doit donc trouver dans la somme des produits qu'il obtient quand il emploie la terre : 1° la *rétribution* de tous les travailleurs, son propre salaire compris, et les autres *avances* qu'il a faites; 2° le *profit* du capital qui lui a servi à faire les avances nécessaires; 3° le *fermage* qu'il s'est engagé à payer au propriétaire.

466. Or ce fermage, nous l'avons déjà dit, ne doit pas être confondu avec la rente. Ces deux variétés de revenus peuvent être identiques et différer.

Économiquement, il ne revient au propriétaire que la rente, telle que nous l'avons définie (356 et 407); mais, quand le fermier, métayer ou locataire à un titre quelconque souscrit un bail, il court la chance de bénéficier une partie de cette *rente* ou bien encore de faire bénéficier à son propriétaire une partie de son propre *profit* comme capitaliste, ou même

de sa *rétribution* comme entrepreneur et travailleur.

En fait, quand le propriétaire exige par ce bail plus que la rente, et si le fermier l'accorde, celui-ci ne tarde pas à voir qu'il doit chercher un meilleur emploi de son travail et de son capital. Toutefois, les déplacements d'industries et de capitaux sont plus difficiles dans l'agriculture que dans l'industrie manufacturière, et que dans le commerce surtout.

467. L'augmentation de la population, en excitant la concurrence des entrepreneurs (petits ou grands), et des travailleurs agricoles, tend à faire monter le loyer des terres ou le fermage au-dessus de la rente naturelle. L'analyse économique nous ramène donc toujours à ce principe fondamental que la population, en suivant les développements de l'industrie, ne saurait les dépasser sans amener fatalement les priviléges d'un petit nombre et le malheur de tous.

468. Ce qui produit encore le même effet, l'excès du fermage sur la rente, c'est l'élévation des tarifs de douane, la direction anormale d'une voie de communication, un impôt mal assis, des encouragements inintelligents ou tout autre mauvais emploi de la direction gouvernementale et administrative.

469. Les fermages peuvent encore être exceptionnellement influencés par les habitudes plus fortes que les intérêts. On voit des fermiers rester fidèles à des domaines qui ne produisent plus le fermage qu'ils paient, et des propriétaires qui ne veulent pas renchérir les baux qu'ont passés leurs ancêtres.

§ III. Du taux de l'intérêt du capital employé à l'achat des terres.

470. Il n'est pas rare de voir confondre la *rente*, non-seulement avec le *fermage*, mais encore avec l'intérêt de la somme d'achat consacrée à l'acquisition de la terre. Cette confusion est cause de plusieurs méprises.

Si le fermage s'élève, par exemple, à 6,000 francs pour une terre achetée 100,000 fr., le propriétaire qui a 6,000 francs de revenu ou de rente, comme on dit vulgairement [1], calcule fort mal s'il croit que la *rente* de sa terre est de 6 p. 100. Il peut, en effet, se faire qu'au bout du bail, les fermiers ou locataires se fassent moins concurrence et ne lui offrent pour fermage que la différence exacte entre leurs frais de production et la valeur des produits. Or cette différence peut être plus grande, mais aussi plus petite que 6,000 francs.

Supposez maintenant que le fermage de cette terre soit double de la rente, supposons que la spéculation se porte sur l'achat des terres, et qu'un homme consente, en achetant cette terre, à placer son capital à 3 p. 100; il la paiera 200,000 francs. Mais supposez encore, et cela se voit tous les jours, que les fermages, dans la localité que nous prenons pour exemple, se soient élevés par suite d'un privilége, d'un monopole, d'un

[1] Il ne faut pas confondre le sens *économique* avec le sens *usuel* que nous prenons ici (548).

tarif, par exemple, qui empêche les produits similaires étrangers d'entrer; le propriétaire aura beau dire je n'ai qu'une rente de 3 p. 100, l'économie politique sera en droit de lui répondre : vous percevez plus qu'il ne vous revient; vous vous êtes trompé si vous avez confondu le fermage avec la rente matérielle de la terre qu'on vous a vendue.

Donc le taux de l'intérêt de la somme consacrée à l'achat d'une terre, tout en se confondant avec la rente et le fermage, n'en est pas moins distinct. Acheter une terre, c'est acheter sa rente plus ou moins bien représentée par le fermage : en faisant une pareille opération, on peut, si l'on a mal apprécié la rente, ou les chances de fermage, trouver son capital placé à un taux inférieur à celui sur lequel on avait d'abord compté en prenant le fermage pour base.

Il est naturel de penser que la valeur vénale des terres est en proportion de leur rente; mais l'on a vu que cette valeur pouvait quelquefois augmenter plus rapidement que la rente ou le fermage. On entend dire souvent que telles terres rapportent moins qu'au commencement de ce siècle; cela ne veut pas toujours dire que la terre a perdu de sa fécondité, et que la rente a baissé; mais cela signifie le plus souvent que la valeur vénale des terres a plus augmenté que la valeur intrinsèque. Cette augmentation correspond à une plus grande demande de temps, par suite d'une tendance particulière et momentanée des capitaux timides qui, n'osant se lancer dans les chan-

ces de l'industrie et du commerce, prennent leur retraite dans la terre. Les capitalistes français, grands ou petits, sont, en général, très pressés de retirer leurs fonds de l'industrie qui les a enrichis; et c'est peut-être là une des causes de notre infériorité. Les capitaux qui séjournent dans la même entreprise, dans la même maison, ont, outre leur valeur virtuelle et absolue, une intelligence et une habitude des affaires qui les rend plus profitables.

471. La terre, nous le savons maintenant, est un instrument *sui generis* qui diffère essentiellement des capitaux; mais cette dissemblance n'empêche pas ceux qui la possèdent d'avoir une grande analogie avec les autres capitalistes.

Écoutons un grand propriétaire qui a été un des plus profonds penseurs de notre époque :

« On ne peut assez s'étonner, dit Destutt de Tracy[1], que tous les hommes, et particulièrement les agronomes, ne parlent des grands propriétaires de terres qu'avec un amour et un respect vraiment superstitieux; qu'ils les regardent comme les colonnes de l'État, l'âme de la société, les pères nourriciers de l'agriculture, tandis que, le plus souvent, ils prodiguent l'horreur et le mépris aux prêteurs d'argent, qui font exactement le même service qu'eux. Un gros bénéficier qui vient de louer sa ferme exorbitamment cher se croit un homme très habile, et, qui plus est,

[1] *Éléments d'idéologie*, tome 4 (Traité d'économie politique), page 200.

très utile ; il n'a pas le moindre doute sur sa scrupuleuse probité, et il ne s'aperçoit pas qu'il fait exactement comme l'usurier le plus âpre, qu'il condamne sans hésitation et sans pitié. Peut-être même son fermier, qu'il ruine, ne voit pas cette parfaite similitude, tant les hommes sont dupes des mots. »

Ces considérations suffisent pour montrer la profondeur de la découverte de Ricardo et l'importance qu'il y aurait à répandre l'enseignement des vérités économiques. On désarmerait, par cela seul, l'erreur qui se pose en théorie légitime, avec d'autant plus d'inconvénients qu'elle est souvent de la meilleure foi du monde.

CHAPITRE XVIII.

DU REVENU GÉNÉRAL, PRODUIT BRUT et PRODUIT NET.

I. Ce que sont le produit brut et le produit net. — II. Le produit net n'est identique ni avec la rente, ni avec l'excès des subsistances qui ne servent pas aux classes agricoles, ni avec le fermage, ni avec le taux de l'intérêt du capital représentant le prix courant des terres. — III. Une production intelligente doit viser à obtenir un produit net. Erreur des philanthropes à cet égard.

§ I. Ce que sont le produit brut et le produit net.

472. Considérons d'abord la production agricole. La plupart des produits agricoles ne sont

obtenus qu'au moyen de consommations ou d'avances. Le producteur cherche donc, avant tout, à prélever, sur le résultat de la production totale, ce qu'il a dépensé, avancé ou consommé pour l'obtenir ; et, lorsqu'il ne retire que des valeurs égales aux valeurs consommées, il y a transformation de richesses, mais il n'y a pas accroissement. Ce qui reste du produit, les avances avec les revenus ordinaires (de la terre, du travail et du capital) étant remboursés, c'est ce qu'on doit appeler le *produit net* de la terre. Le *produit brut* est le produit total, l'ensemble de toutes les choses utiles que l'exploitation procure, produit net compris.

473. De cette définition on peut tirer les deux propositions suivantes, qui semblent évidentes par elles-mêmes :

1° Le produit net peut être nul ; et alors il n'y a ni *rente* pour le propriétaire, ni accroissement *provenant de la terre*, dans la richesse nationale ;

2° Le produit brut, lorsqu'il ne contient pas de produit net, peut même ne pas suffire au remboursement des avances avec leurs profits ; il y a alors non-seulement perte pour l'entrepreneur, mais encore pour la société entière.

474. Ce qui est vrai de la terre est également vrai de toutes les forces productives ; elles peuvent toutes donner un produit net. Seulement, l'industrie agricole peut donner un produit net territorial, et un produit net industriel, résultats du travail et du capital qu'on y applique ; tandis que les autres industries

ne peuvent donner qu'un seul produit net, le produit net industriel.

475. Cette judicieuse observation, faite par M. Rossi[1], nous permet d'apprécier en partie la portée du théorème fondamental des physiocrates, que l'on n'a point encore bien compris.

L'erreur des physiocrates était d'imaginer qu'il n'y a de produit net que celui de la terre, et que les hommes voués à toute autre industrie que l'industrie agricole ne font que reproduire ce qu'ils ont consommé, sans obtenir un produit net. Or, les physiocrates se trompaient, parce qu'ils avaient une notion incomplète du fermage. La rente était pour eux la *cause* et non *l'effet* du prix des denrées ; et elle entrait comme élément forcé, constitutif, du prix montant des produits du sol ; et ils en concluaient logiquement que là où il n'y a pas rente territoriale, loin d'y avoir profit, il y a perte ; le produit ne pouvant pas même obtenir, sur le marché, le prix nécessaire, le prix égal aux frais de production.

§ II. Le produit net n'est identique ni avec la rente, ni avec les subsistances qui ne servent pas aux travailleurs agricoles, ni avec le fermage.

476. Il ne faut pas confondre le produit net et la rente du propriétaire. Ces deux résultats de la production agricole tendent à se confondre, comme le prix naturel et le prix courant, dans toutes les indus-

[1] Ire leçon du *Cours d'économie politique*.

tries; mais ils ne sont pas identiques. La rente peut être nulle ou à peu près, en même temps que le produit net peut être assez important; car la rente est le boni qui revient au propriétaire, par cela seul qu'il est propriétaire. Or, supposez un pays neuf, fertile, occupé par une population qui ne se fait pas concurrence, et qui est munie de l'intelligence et du capital suffisants; supposez en outre que les terres abondent et sont à la disposition des cultivateurs, la rente du propriétaire sera nulle, personne n'ayant intérêt à payer un droit domanial à celui qui possède ce qu'on trouve si facilement; et cependant le produit net de l'industrie agricole sera considérable dans ce pays. Tous ces phénomènes économiques ont été observés dans les États-Unis d'Amérique; on peut les retrouver dans d'autres localités, et l'on se tromperait en qualifiant ces pays de pauvres, par cela seul que les propriétaires n'y trouveraient pas de rente. On se trompe, en Angleterre, quand on prend la grande rente des propriétaires pour autre chose que l'effet d'un monopole tyrannique de la part des propriétaires terriens. On se trompait naguères, en France, quand on prenait pour un signe de prospérité l'élévation des baux dans le nord, par suite de la culture de la betterave, qui avait amené entre les fermiers une grande concurrence, c'est-à-dire excès de la demande des terres sur l'offre, c'est-à-dire, en dernière analyse, une très forte rente.

477. Il ne faut pas confondre non plus le produit

net avec l'excédant des subsistances qui restent après la nourriture de la classe agricole.

Il peut se faire que les cultivateurs vendent un excédant du blé, et que ce blé ne produise pas assez pour compenser les frais de culture. Dans ce cas, plus fréquent qu'on ne pense, il n'y a évidemment pas de produit net.

478. Ces différentes erreurs ont été partagées par les physiocrates et plusieurs disciples d'Adam Smith. M. Rossi attaque à ce sujet J.-B. Say lui-même, et réfute sa formule « que, pour une nation, son produit net est précisément la même chose que son produit brut ou total » : formule illogique qui nécessiterait la vérité de cette proposition, que la nation produit sans avances, sans sacrifices, sans consommations ; c'est-à-dire que l'axiôme *ex nihilo nihil fit* ne serait plus vrai. Mais un esprit aussi lucide que celui de J.-B. Say a-t-il pu se tromper aussi fortement ? Ainsi le pense le savant auteur que nous suivons en ce moment : il n'est pas donné au même homme de tout voir ; J.-B. Say a souvent mieux vu que Smith ; d'autres verront mieux que Malthus, Rossi et Mac Culloch, etc. La même chose se passe dans toutes les sciences ; et, à tout prendre, l'économie politique est encore celle de toutes les sciences morales dans laquelle les vrais savants[1] se contredisent le moins. J.-B. Say, en appliquant

[1] Ceux qui lisent, qui étudient les auteurs avant de songer eux-mêmes à découvrir des lois et à proclamer la vérité.

l'expression vicieuse de *services* productifs à tous les instruments de la production (terre, travail, capital), s'est laissé entraîner à prendre pour un revenu tout ce que les producteurs reçoivent, et à penser que le produit brut de chacun d'eux est une fraction du produit net du pays (Rossi) [1].

§ III. Une production intelligente doit viser à obtenir un produit net. Erreur des philanthropes à cet égard.

479. A propos du produit brut et du produit net, il s'est élevé une querelle entre les économistes et les philanthropes, qui ont, en général, le tort de se croire capables, par cela seul qu'ils se proclament philanthropes.

Les économistes, au point de vue économique, ont soutenu que c'est le *produit net* qu'il faut rechercher. Cette proposition est évidente; le produit net seul, territorial ou industriel, accroît la richesse sociale, richesse indispensable pour que l'aisance pénètre peu à peu, toutes choses égales d'ailleurs, dans toutes les couches de la population qui ne méconnaît pas le principe que nous avons établi.

480. Quand on voit dans un pays les hommes

[1] A l'exemple de J.-B. Say, nous avons quelquefois employé cette expression figurée de *services*, qui nous a parue utile à la démonstration; mais, averti par M. Rossi, nous espérons avoir évité les équivoques et les erreurs. « Le langage figuré, dit ailleurs M. Rossi, 1re leçon, n'est pas inutile à la science, lorsqu'elle sait l'employer avec mesure et discernement. »

s'acharner sur un sol ingrat, ou solliciter une terre fertile par des procédés trop coûteux, c'est que ce pays est sorti des voies naturelles de l'économie, c'est que la population n'y est plus en harmonie avec le capital et le travail disponible, et ne cessera de verser dans le tonneau des Danaïdes qu'en rentrant dans la voie naturelle. Mais si, pour rentrer dans cette voie, il faut altérer la proportion qui existe entre le travail et le capital; s'il faut remplacer les hommes par des machines; s'il faut faire des prairies et expulser des laboureurs, est-ce l'économie politique qui est cause de ces tristes résultats? Elle est venue dire le mal, c'était son devoir; elle peut aider à rendre une transition moins brusque, ç'a quelquefois été sa douce mission. Mais le philanthrope, qui nie la cause du mal, qui conseille la propagation irréfléchie de l'espèce humaine, afin que les possesseurs du monopole des terres voient monter les rentes, en présence de cette nuée de mangeurs de pommes de terre et de maïs, le philanthrope est alors, M. Rossi l'a dit [1], ou un *simple* ou un habile.

481. C'est avec le produit net, qu'il y ait avec lui rente ou non, que les cultivateurs achètent aux autres hommes les produits de l'industrie, du commerce, des sciences et des arts. Moins il y a d'hommes employés à la culture pour produire les subsistances nécessaires à la population, et plus l'industrie

[1] *Essai sur le principe de population* de Malthus dans la collection Guillaumin, Introduction, p. xliij.

agricole est en progrès. L'inventeur de la charrue fut un des plus grands bienfaiteurs de l'espèce humaine.

2e SECTION. — *De la consommation des Richesses.*

CHAPITRE XIX.

ANALYSE DE LA CONSOMMATION.

I. Notions générales sur la consommation. — II. Des consommations privées. — III. De la prodigalité et de la dissipation des capitaux. — IV. Du luxe. — V. Des consommations publiques.

§ I. Notions générales sur la consommation.

482. Nous avons eu souvent besoin déjà d'employer le terme de consommation; et nous avons dû en expliquer le sens en développant les fonctions du capital (198 et 199). Nous n'aurons donc que peu de mots à ajouter pour préciser la nature de la consommation.

Nous faisons une consommation quand nous détruisons de la valeur, de la richesse. En général, tout produit est consommé, c'est-à-dire qu'on jouit de son utilité; ainsi se trouve compensée la peine qu'on s'est donnée pour le produire.

La lenteur ou la rapidité avec laquelle s'opèrent les consommations ne change pas leur nature; ainsi le bijou qui dure des siècles, et le fruit ou le pro-

duit immatériel qui dure une heure, perdent leur valeur de la même manière.

On doit comprendre dans les consommations l'exportation des produits; car cette opération les met dans le cas des matières premières, que l'on emploie pour la confection d'autres produits. Réciproquement, si l'on évaluait les productions d'un pays, il faudrait y comprendre ses importations.

483. Quand on effectue une consommation, on peut en être dédommagé de deux manières : soit par le bien-être qui résulte d'un besoin satisfait, soit par une production de richesse égale ou supérieure à la valeur consommée. Nous appelons besoin toute volonté de l'homme qui a assez d'intensité pour le décider à sacrifier une portion quelconque de valeur; ce besoin peut donc varier entre celui qui est provoqué par le désir le plus futile, et celui qui est provoqué par la nécessité la plus impérieuse; tous ces besoins varient suivant les temps, les lieux, les mœurs, les caractères et les circonstances. Le bon sens seul, éclairé par une saine morale, peut les classer et leur assigner le degré d'importance qui leur convient (2-25).

484. On a appelé consommation *improductive* toute consommation d'un produit destiné à satisfaire les besoins ou les plaisirs de l'homme. Ce mot n'est pas heureux. On conçoit bien que le citoyen inutile, que l'oisif détruise improductivement tout ce qu'il consomme; mais il est difficile de qualifier de cette manière la consommation du travailleur, sa nourri-

ture, ses vêtements, son entretien physique et moral. Il faut donc attacher à ce mot une signification mobile qui désigne divers degrés d'improductivité, suivant l'importance industrielle et sociale de la consommation que l'on veut caractériser.

Par consommation *reproductive*, les économistes entendent les avances qui sont faites dans la production, et qui sont représentées à la fin de l'opération par une valeur égale, ou mieux, supérieure à la richesse consommée.

485. De même que la production (92), la consommation peut être considérée comme un échange dans lequel on *donne* des richesses acquises ou des services d'instruments (terre, travail ou capital) pour *recevoir* des satisfactions ou de nouvelles richesses, selon que la consommation est dite stérile ou reproductive.

486. Il est utile de faire une distinction entre la dépense et la consommation, qui sont synonymes dans le langage usuel. Dépenser, c'est acheter avec des espèces ce que l'on se propose de consommer : ainsi dépense n'est pas toujours synonyme de consommation et même de consommation stérile.

487. Il est facile de constater une réaction de la consommation sur la production et de la production sur la consommation. Mais il y a sur l'appréciation de ce phénomène des doctrines bien distinctes : l'une qui prétend que plus on consomme, plus on produit, de sorte qu'il faut constamment chercher des consommateurs; or les partisans de cette doctrine entendent par consommateurs des riches capables de

multiplier leurs dépenses. Cette théorie est, selon J.-B. Say, vicieuse, aristocratique, et, par contre, inadmissible. En effet, ceux qui consomment sans avoir préalablement produit consomment les valeurs créées par d'autres, et de là dérive une fausse distribution de la richesse et la sanction de l'état d'oisif.

488. Jean-Baptiste Say, parlant de ce principe que les consommations sont limitées par les revenus, conclut à la multiplication des revenus, au développement de la production qui réagit ensuite sur la consommation [1].

489. Ici se présente un préjugé très répandu. On dit : la consommation augmentant la production, il faut consommer le plus possible, et on se trouve conduit à ne pas regretter le bris de certains objets, la détérioration de certains autres, parce que, dit-on, on est forcé d'en racheter et « *cela fait aller le commerce.* »

Comme une consommation se fait toujours à l'exclusion d'une autre, un pareil dégât fait prospérer une industrie au détriment d'une autre souvent plus naturelle, surtout quand il s'agit d'objets de luxe; et puis n'est-il pas évident qu'il ne faut avoir recours à la consommation stérile que lorsqu'elle est indispensable, ou lorsque la satisfaction qu'on en retire peut contrebalancer cette improductivité.

490. Il est évident qu'il faut placer au premier rang des consommations les plus favorables les consomma-

[1] *Cours complet* de J.-B. Say, 7e partie, chapitre IV.

tions reproductives, parce qu'elles portent en elles le germe de leur rénovation : telle est la consommation de tout ce qui s'emploie dans l'industrie.

Parmi les consommations improductives, celles qu'il faut chercher à obtenir sont celles des classes les plus nombreuses. Celles des peuples pauvres, qui manquent maintenant d'une foule d'objets, pourraient un jour alimenter une production incessante, si peu à peu elles parvenaient à s'émanciper et à jouir de l'aisance dont jouit aujourd'hui la classe bourgeoise dans toute l'Europe aisée.

§ II. Des consommations privées.

491. On a posé en principe que les consommations les plus favorables aux consommateurs sont celles qui satisfont à des besoins réels et celles qui s'opèrent lentement.

Mais le meilleur conseil, en pareille matière, est celui que donne un jugement sain, qui sait apprécier la nature des choses et prescrire dans quelles bornes il faut user de la richesse et profiter des circonstances.

Par besoins réels, il faut entendre ceux de première nécessité et ceux qu'exige raisonnablement la société dans laquelle on vit. Qui décide si un besoin est réel ou factice? C'est le bon sens qui parle par la bouche de Franklin dans le *bon sens du bonhomme Richard* : ceux qui achètent le superflu finissent par vendre le nécessaire. Mais, pour bien distinguer ce qui est superflu de ce qui est nécessaire dans la

position sociale où l'on se trouve, il n'est d'autre moyen que celui d'une bonne éducation, tant privée que publique.

Quand la consommation porte sur des objets durables, on en jouit plus longtemps, on peut les revendre ; les excès y sont moins dangereux et les réformes plus faciles. Rien n'est plus fugitif que les services des domestiques, rien n'est plus difficile à diminuer, car la vanité s'en mêle. Nous ne parlons que des consommations dites improductives.

492. Le second principe que nous avons rappelé admet des exceptions. Une maison en pierres de taille, une argenterie trop massive, sont des dépenses mal entendues. Une maison légère coûte moitié moins : avec ce qu'elle ne fait pas dépenser, on peut alimenter une branche d'industrie dont les profits progressent d'année en année, sans compter que la maison rend autant de services et produit autant que si elle était plus solidement construite. Mais partons d'une maison qui pourrait coûter 100 mille francs, et que l'on construit avec moitié moins, et suivons les 50 mille francs qui ne sont pas dépensés dans la progression avec leurs intérêts composés : au bout de quinze ans, ils formeront un capital de 100 mille francs ; au bout de trente ans, un autre de 200 mille ; au bout de quarante-cinq ans, un troisième de 400 mille. A cette époque, il est vrai, la maison ne vaudra plus rien, mais on aura économisé de quoi la refaire.

On peut faire la même observation pour l'argen-

terie, en ce qui touche la valeur et le profit du capital engagé : en sachant limiter cette dépense mobilière, on peut la renouveler de temps en temps, et jouir d'un capital qu'elle eût absordé [1].

493. Ce que nous disons ici des habitations et de l'argenterie s'applique à plusieurs autres consommations. Or, ce n'est pas là une question secondaire : combien de manufactures qui ne peuvent marcher pour avoir construit un palais là où un hangar eût suffi ! combien de commerçants qui voient leurs profits absorbés par le luxe des devantures ! Par un calcul exact, par un jugement sain, il faut savoir résister à l'entraînement et ne consommer que ce qui est indispensable. Sans cela, vous haussez les frais de production, vous limitez les débouchés et la consommation de vos produits, c'est-à-dire que votre industrie languit et peut mourir.

494. Il faudrait, pour épuiser ce sujet, parcourir toutes les industries ; c'est un travail qui n'a pas été fait, et qui ne se fera que peu à peu et par suite de l'expérience et de l'instruction des travailleurs. Mais les observations devront être nombreuses avant de pouvoir formuler en peu de mots des principes et des lois. Voilà pourquoi les ouvrages d'économie politique sont vagues sur ces divers points.

495. Nous ne ferons plus qu'une distinction à propos

[1] Par le nouveau procédé de dorage et d'argentage électrique, il est facile d'appliquer ce principe économique. La vanité la plus chatouilleuse semble être désormais à l'abri des moindres piqûres.

des objets qui s'usent vite, et dans lesquels on consomme, outre la matière, le travail et les services productifs; c'est qu'il faut rechercher les plus beaux produits, sauf à les payer plus cher. C'est la meilleure économie; mais elle est malheureusement à la portée de fort peu de monde.

496. L'économie politique peut être d'un bon conseil dans la famille et s'harmonier avec les sages données de l'ordre bien entendu, de l'économie domestique. Elle signale les inconvénients des gros approvisionnements, surtout dans les localités où, par suite de la division du travail, il est facile de se procurer les objets nécessaires : les grosses provisions sont une manie de province, née à une époque où le commerce était imparfait, et qui s'est conservée par vanité. Elle conseille la suppression de nombreuses garde-robes qui sont du même ordre que l'argenterie massive et les maisons trop durables, elle conseille les achats au comptant, car acheter à crédit c'est emprunter au marchand, et emprunter pour consommer improductivement n'est pas une action normale.

§ III. De la prodigalité et de la dissipation des capitaux.

497. Ici se présente la question de la prodigalité.

L'avarice est un instinct machinal dont le seul but est, non d'accumuler pour faciliter au travail les moyens de reproduction, mais d'entasser. L'économie, fille de la sagesse et d'une raison éclairée, sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire (491).

Elle compare ses besoins futurs avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis et l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis, et l'humanité n'existe pas pour lui.

La prodigalité est l'excès opposé de l'avarice; l'une dessèche les ressources de la richesse, l'autre ne sait pas y puiser. Si la prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales, elle est plus fatale à la societé : car, toutes les fois qu'un capital se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui perd un revenu prive en même temps un homme laborieux de son salaire. Le capital improductif que l'avare laisse en mourant rentre dans la circulation pour favoriser la production; mais le capital du dissipateur ressemble à celui de l'avare qui a si bien caché son trésor qu'on ne peut plus le découvrir. Pourquoi donc tant glorifier les prodigues de leurs dissipations? Il n'y a aucun mérite à détruire: c'est, dit J.-B. Say, tout juste ce que savent faire les bêtes.

« Un homme économe, dit Adam Smith, est comme le fondateur d'un atelier public; il établit en quelque sorte un fonds pour l'entretien perpétuel d'un certain nombre de salariés industrieux..... Le prodigue, au contraire, distribue à la fainéantise, qui ne les rétablit pas, des fonds que la frugalité de ses pères avait consacrés à l'entretien de l'industrie, et entre les mains de laquelle ils renaissaient sans cesse. Il voue à un usage profane les deniers d'une fondation pieuse..... Tout prodigue est un ennemi

public qui diminue les profits du travail intelligent, et tout homme économe doit être regardé comme un bienfaiteur de la société. » La société, le public, doivent même préférer, dans leur intérêt, l'avare qui, avec un soin sordide, amasse écus sur écus, au dissipateur qui les répand avec profusion. La valeur de celui-ci ne sera plus dépensée de nouveau, tandis que le trésor de l'avare tombera nécessairement tôt ou tard en des mains qui pourront le faire valoir, s'il n'est toutefois par trop bien enfoui.

498. Si la prodigalité est le contraire de l'avarice, la *dissipation*, qui détruit les capitaux, est l'acte opposé à *l'épargne* qui les grossit. On dissipe un capital, quand on consacre sans jugement, à la satisfaction de ses plaisirs ou de ses besoins, des valeurs auparavant employées à faire des avances aux opérations productives. Supposons, pour apprécier le rôle du dissipateur, deux valeurs capitales de 100,000 francs chacune; l'une, sous forme *d'usine*, appartenant au dissipateur, et l'autre, sous forme de café et de sucre, à un négociant quelconque. L'usine est vendue par le dissipateur et achetée par le négociant. Pour cela, ce dernier retirera ses fonds du commerce, ne rachètera plus de denrées des îles; 100,000 francs seront retirés de l'industrie commerciale, et cette valeur, remise au dissipateur pour prix de son usine, sera transformée par lui en objets consommables et détruits sans retour. Ainsi, de deux capitaux il n'en reste plus qu'un, et la valeur de l'autre a été détruite, bien qu'elle fût en une substance non susceptible de

consommation directe. J.-B. Say dit qu'elle a été détruite, parce qu'un capital éparpillé n'est plus un capital.

499. Tous les capitaux ne sont pas dissipés par l'amour du faste et des plaisirs sensuels ; il y en a qui sont dissipés par l'impéritie des entrepreneurs, se livrant à des opérations qui ne rétablissent qu'en partie des valeurs capitales, et tout aussi bien perdues que si elles étaient consommées par un homme du monde. On peut aussi dissiper de la même manière les produits immatériels d'un instituteur, d'un avocat, d'un médecin, d'un prêtre, etc., c'est-à-dire les consommer d'une manière non reproductive.

Les imprudents, les inhabiles qui évaluent mal les frais de production, la valeur des produits de leur industrie, sont aussi des dissipateurs. Enfin, pour apprécier les funestes effets de la dissipation, il suffit de remarquer qu'une valeur épargnée devient une valeur capitale dont la consommation se renouvelle sans cesse ; tandis qu'une valeur dissipée ne se consomme qu'une fois.

§ IV. Du luxe.

500. Ces idées et les principes que nous avons posés à propos de la formation des capitaux permettent de résoudre la fameuse question du luxe, qui a donné naissance à tant de volumes. En effet, dès qu'on sait que les valeurs *accumulées* sont aussi bien et mieux *dépensées* que les valeurs *dissipées*, quel avantage peut-

on trouver pour la classe laborieuse dans les dissipations des riches? Le luxe fait travailler certaines classes d'ouvriers; l'épargne en fait travailler un plus grand nombre d'autres. Le capital que l'on refuse de donner à ses fantaisies et à ses plaisirs peut servir à alimenter des industries utiles. Il n'y a d'autre différence, sinon que l'on multiplie le nombre des travailleurs qui s'occupent de la reproduction, ou bien de créer des objets raisonnables, au lieu de ceux qui travaillent à des futilités. Les défenseurs du luxe peuvent-ils dire en quoi l'industrie du monteur de diamants doit exciter plus vivement notre sollicitude que l'industrie de ceux qui élèvent des moutons, qui laminent de la tôle, qui cuisent de la brique, qui fabriquent des outils, des aliments, des vêtements, pour d'autres producteurs? Tout l'avantage n'est-il pas du côté de cette consommation, productive par excellence, et ne vaut-il pas mieux habiller trois ouvriers, comme dit J.-B. Say, que de faire avec la même somme le galon d'un laquais.

501. Cependant, il y a dans tout un juste milieu raisonnable, et nous nous hâtons de dire qu'il ne faut pas proscrire toutes les superfluités. On ne doit se priver de ce qui fait plaisir, quand d'ailleurs cela ne nuit ni à la santé ni à la prospérité publique, que lorsque cette satisfaction n'équivaut pas à une autre, ou bien encore empêche un emploi plus utile, une dépense mieux entendue. C'est encore le jugement du consommateur qui est l'arbitre souverain dans ces matières; mais la science, en dissipant les préjugés, en

découvrant la nature des choses, contribue à donner à l'esprit de l'homme plus de force et plus de liberté pour appliquer ce jugement.

502. Il faut toutefois bien s'entendre sur le mot luxe. Sa signification se déplace et varie suivant les lieux, les temps et les mœurs, et surtout avec les progrès de la production. Ç'a été du luxe que de se transporter rapidement d'une ville à l'autre sur une voiture suspendue : c'est aujourd'hui une nécessité. Telle autre dépense eût été naguère fastueuse et désordonnée, qui est maintenant à la portée d'un ménage pauvre, mais laborieux.

503. Les progrès de la civilisation font naître des besoins que les travailleurs doivent absolument satisfaire, et qui influent sur les revenus. Ces besoins peuvent être, à tort ou à raison, tels que, s'ils ne sont pas satisfaits, le travailleur change de profession. Cette augmentation de salaires et de profits en amène une dans les prix de production, et ceux-ci réagissent sur le prix des produits. Le mal ne commence qu'au moment où le prix courant, excédant l'utilité des objets, la demande diminue, la production baisse avec la consommation et le pays est moins prospère (369).

504. Tel est l'effet de la passion du luxe, des fortes dépenses et des impôts. Les modes, les mœurs agissent de même, par leurs excès : la richesse du pays a autant à redouter de l'immobilité absolue que des folies changeantes de la fashion.

Ici se trouve, sous notre plume, l'influence des mœurs de cour. Au point de vue économique, qui dit

cour dit faste et oisiveté, et par conséquent beaucoup trop de revenus dépensés improductivement; et quels revenus que ceux qui sont puisés, la plupart du temps sans compensation, dans le revenu des contribuables!

505. Il y a eu et il y a des lois dites *somptuaires*, qui ont été faites pour proscrire ou limiter certaines consommations, en partant d'un point de vue religieux, moral ou politique. Économiquement parlant, ces lois étaient des erreurs. Le législateur n'est d'ailleurs pas plus capable de diriger la consommation que la production, et l'expérience prouve que ces lois sont tombées en désuétude ou ont été éludées, comme cela arrive à toutes les lois inutiles et nuisibles [1]. Un gouvernement qui croit en savoir sur ce point plus que les particuliers est insensé; c'est Smith qui l'a dit. L'illustre maître a ajouté : « Les rois et les ministres sont les plus grands dépensiers de la terre. Qu'ils règlent leur prodigalité, avant de s'inquiéter de celle des autres. Si l'État n'est pas ruiné par leurs extravagances, il ne le sera jamais par celles de leurs sujets [2]. » Ajoutons que l'exception prouve la règle.

506. Mais, l'impôt une fois admis, personne ne peut nier qu'il vaut mieux qu'il porte sur des consom-

[1] On a longtemps cru que la loi pouvait *tout* ordonner; mais il faut que ce qu'elle ordonne soit naturel, sinon on la viole: la peine de mort n'a pas pu empêcher en Espagne la sortie du numéraire.

[2] *Richesse des nations*, livre II, chap. III.

mations à l'usage des plus riches et sur des objets d'une utilité secondaire, en ayant soin de le modérer de manière à ce qu'il n'augmente pas tellement les frais de production que la consommation soit abandonnée et que l'impôt ne retombe sur les produits les plus utiles, à l'usage des plus pauvres (369).

507. Enfin, de même que certaines lois empêchent ou limitent telle ou telle consommation, d'autres lois forcent à des consommations d'une nature spéciale : c'est ainsi, par exemple, que notre législation obscure et embrouillée oblige les citoyens à payer chèrement les services fort hypothétiques des hommes de loi.

§ V. Des consommations publiques.

508. Les consommations publiques sont analogues aux consommations privées. Elles sont reproductives ou improductives; l'art du gouvernant consiste à les distinguer, à en apprécier l'importance conformément aux besoins de la société.

C'est un sujet qui ne rentre pas dans notre cadre. Nous n'indiquerons ici que les principales dépenses : ce sont celles relatives à la confection des lois, à l'administration civile, à l'administration de la justice, à la défense de l'État, à la marine militaire, aux voies de communication, à l'instruction publique, aux académies ou aux essais dans les sciences ou dans les arts, aux récompenses nationales, etc. [1].

[1] Tous ces sujets, ainsi que les questions relatives aux

409. Ce qu'on entend par les amusements du peuple est une consommation du même ordre. Il est bon d'exciter la gaîté, la joie et surtout les beaux sentiments des citoyens, par des fêtes et des monuments; mais le bon goût, la probité et la grandeur doivent s'allier, sans trop exclure l'utilité. C'est encore là une question de jugement.

510. Il devient désormais important de bien déterminer ce qui doit être de dépense publique, et d'assigner, une fois cette détermination faite, les limites de cette dépense.

La première partie de ce problème n'est pas économiquement résolue dans tout ce qui concerne les établissements publics, les voies de communication, l'instruction publique, et les essais dans les arts.

La seconde doit constamment être l'objet des méditations de l'homme d'État: tous les jours, pour ainsi dire, il se présente une phase nouvelle à observer.

511. Ceci conduit aux devoirs de l'État envers les individus. L'État doit évidemment le libre usage du travail, l'instruction qui peut en développer la puissance, et la libre circulation du capital, d'où découle la nécessité des voies de communications publiques. Mais l'État doit-il du travail, doit-il des secours à ceux qui en manquent? Il ne devrait du travail que si c'était chose facile et possible que d'en donner à ceux qui en

consommations privées, ont été sommairement traités dans la cinquième partie du *Cours complet* de J.-B. Say, le second volume de la *philosophie de l'Économie politique* de M. Dutens, Paris, Aillaud, 1835, 2 vol. in-8°.

demandent ; il ne devrait des secours que s'il pouvait puiser progressivement dans une source abondante et pure. Dans les circonstances ordinaires, l'État le mieux organisé est celui qui s'occupe de donner protection, liberté et égalité à tous.

Cela n'empêche pas les hommes pris séparément d'être humains, serviables et d'appliquer entre eux la doctrine évangélique de la fraternité.

CHAPITRE XX.

DE L'IMPOT.

I. Définition de la science des finances.—II. Des effets et de la nature de l'impôt. — Impôt proportionnel et impôt progressif. — III. De l'assiette de l'impôt.—Impôt direct et indirect.—Fermes et régies. — Impôt unique.

§ I. Définition de la science des finances.

512. La science des finances est encore peu avancée, et cependant elle est une des principales branches de l'économie politique. Lorsqu'on la connaîtra suffisamment, elle enseignera les moyens de pourvoir aux véritables besoins de l'État pas ses véritables ressources.

Jusqu'à présent, la plupart des gouvernements ont trouvé plus commode de mettre les ressources à la discrétion des besoins, et plus d'une fois ils ont coupé

l'arbre pour cueillir les fruits. Ce n'est pas que la science consiste toujours à régler les besoins sur les ressources ordinaires. Cette manière d'agir, qui n'exige d'ailleurs que des connaissances d'un ordre plus secondaire, peut compromettre le service de l'État. La science des finances bien entendue doit dominer à la fois les besoins et les ressources. Mais, en ce moment, cette branche de l'économie des nations se confond avec *l'art du financier*, ayant avant tout pour but l'extraction la plus abondante des revenus des citoyens, et faisant un emploi souvent plus routinier que raisonné de ces mêmes revenus, dont le trésor public est le réservoir commun.

513. Le trésor public ne peut être alimenté que par les impôts et les emprunts, et ceux-ci ne peuvent avoir d'autre origine que les revenus des trois instruments généreux de la production : la Terre, le Travail et le Capital.

La guerre, il est vrai, peut remplir un trésor par la rapine ; mais la rapine elle-même puise dans les fonds productifs des vaincus.

514. Ce sujet est le plus scabreux de tous ceux que peut aborder un publiciste : c'est par des questions de finances qu'ont commencé les émancipations successives des communes et des classes moyennes ; c'est au sujet des impôts que les États-Unis se sont séparés de leur métropole ; c'est le délabrement des finances qui a précipité l'avènement de la révolution française, ère nouvelle des sociétés présentes et futures.

§ II. Des effets et de la nature de l'impôt. — Impôt proportionnel et impôt progressif.

515. L'impôt est la partie du revenu des particuliers consacrée à satisfaire les besoins du corps social ou de l'État. On lui a successivement donné le nom de contribution, de taxe, de droit, de subside, de don gratuit, etc.; il est imposé par le souverain, prince ou peuple.

Puisque l'impôt ne peut être prélevé que sur le revenu des citoyens, il n'est vraiment légitime que toutes les fois que l'État lui procure, en échange de ce sacrifice, un avantage équivalent.

Si 100 francs suffisent pour faire jouir chaque famille de la sécurité et des autres avantages du gouvernement, il y a spoliation si l'impôt monte à 120 fr. L'expérience a prouvé que ce genre de pillage peut être aussi bien pratiqué par une chambre représentative que par un autocrate.

Cette manière de voir condamne la doctrine de ceux qui pensent que l'impôt est le meilleur des placements, et qu'on ne saurait trop multiplier les contributions pour mettre le gouvernement à même de faire jouir les citoyens de plus d'avantages possible.

516. L'impôt sert la production, en ce sens qu'il assure la sécurité, et qu'il permet la construction et l'entretien de quelques instruments de travail comme les routes, etc. Mais on a abusé de la nature des choses, quand on a dit qu'il n'entraînait aucune perte

pour la société, qui retrouvait en détail ce qu'elle avait donné en bloc; et qu'on a érigé en théorie les gros traitements « qui font aller le commerce. » Voltaire était l'interprète de cette erreur lorsqu'il disait : « le roi d'Angleterre a un million sterling à dépenser par an... Ce million revient tout entier au peuple par la consommation. [1] » Il n'y a qu'une chose à répondre pour rétablir la vérité ; c'est que si le roi d'Angleterre reçoit gratuitement des valeurs, il ne les redonne pas, mais il les échange, ce qui est bien différent, contre d'autres valeurs; ressemblant en cela, a dit Robert Hamilton, *économiquement* s'entend, à celui qui prendrait les écus d'un marchand, et s'en servirait ensuite pour lui acheter ses marchandises.

517. La véritable source des impôts, nous le répétons, est dans les revenus dont la nature est de renaître sans cesse : revenus de la terre, revenus du capital, revenus du travail ou de l'industrie. Quand la taxe est imposée sur les fonds productifs, sur les instruments de production, l'industrie se ralentit et l'on voit, comme le dit Genovesi, se gâter et se corrompre la source même des finances. Mais un impôt sur les capitaux et la terre ne paraît pas illégitime dans certaines circonstances, dans le cas de succession, par exemple, au moment où l'héritier n'avait pas compris le bien taxé dans ses ressources, dans ses instruments de travail. Cette opinion de plusieurs

[1] Article *Économie*, dans le *Dictionnaire philosophique*.

économistes est néanmoins vivement combattue par Florez Estrada [1].

518. Il y a deux manières de prélever l'impôt : progressivement et proportionnellement. L'*impôt proportionnel* est celui qui est exigé en raison directe de chaque revenu. Si, au taux de 10 p. 100, un revenu de 1,000 francs paie 100 francs, et un revenu de 100,000 francs paie 10,000 francs ; et qu'il reste au propriétaire du premier 900 francs et 90,000 francs au propriétaire du second, c'est l'impôt proportionnel, l'impôt généralement en vigueur.

519. L'*impôt progressif* serait celui qui ne prendrait rien ou presque rien à l'homme qui vit avec peine, et qui prélèverait de plus en plus, en *proportion progressive*, sur le revenu du riche, de manière à atteindre le mieux possible son superflu croissant. On demanderait, par exemple, 0 à un revenu de 100 francs, 1 p. 100 à un revenu de 200 fr., 2 pour 100 à un revenu de 300 francs, 3 p. 100 à un revenu de 400 francs, et ainsi de suite progressivement. On a objecté, il est vrai, que la progression, en se développant, finirait par absorber le revenu ; mais rien n'empêchera jamais de s'arrêter au terme de 50 ou de 75 p. 100, ou à tout autre plus convenable.

520. Il y a dans tout impôt qui n'est pas progressif une cause radicale d'inégalité qui choque les notions que nous avons des lois de la justice distribu-

[1] *Cours éclectique d'économie politique*, traduit de l'espagnol par M. Galibert, 3 vol. in-8°. Paris.

tive. Il n'est équitable aux yeux de personne qu'un malheureux paysan paie, pour la subvention de l'Opéra, dont il ignore l'existence, ou pour embellir la promenade qu'il ne parcourt qu'en passant, autant que le citadin qui peut se prélasser à la clarté du lustre ou bien à l'ombre du feuillage. En principe, la légitimité de l'impôt progressif ne saurait être combattue. Toute la question est dans les moyens d'application, car il est facile de voir que l'impôt proportionnel demande la plupart du temps l'indispensable au pauvre, et ménage le superflu du riche, quand l'État, la société et le gouvernement ont cent fois l'occasion de protéger davantage ceux qui possèdent plus que ceux qui possèdent moins.

521. Mais insistons encore pour montrer les causes d'inégalité qui se trouvent dans l'impôt proportionnel. Soit une contribution d'un dixième sur les revenus de la terre, et des terres de différentes qualités, produisant : la première 8 francs de blé, la seconde 6 francs, la troisième 5 francs ; l'impôt demandera un huitième du revenu à la terre la plus féconde, un sixième à celle qui l'est un peu moins, enfin un cinquième à celle qui l'est encore moins. L'impôt ne sera-t-il pas établi en sens inverse de ce qu'il devrait être ?

522. Au lieu de terre, on peut supposer les autres instruments de production et comparer des capitaux de même valeur ou des quantités de travail de même ordre, appliquées à des branches d'industrie d'une productivité différente : la conclusion sera la même.

Il y a injustice à demander une capitation égale de 10 francs à l'ouvrier qui gagne 1,000 francs et à l'artiste ou au médecin qui se fait 60 mille livres de rente.

La variabilité de la valeur en général et de la valeur numéraire qui complique les recherches de l'économie politique entache encore la répartition proportionnelle des impôts d'une assez grande inégalité. Quand la législature a établi une taxe de 10 fr., par exemple, cette taxe ne pèse pas de la même façon sur tous les contribuables, 10 fr. ayant une valeur différente, suivant les localités où on les prélève. Il y a à cet égard deux observations à faire : la première, c'est qu'il est à peu près impossible de combiner une progression d'impôt capable de contrebalancer l'inégalité provenant de la variabilité de la valeur ; la seconde, que, par suite de l'amélioration des voies de communication, on verra diminuer l'amplitude des oscillations de la valeur des choses au sein d'un même empire, d'une même contrée.

523. Les réformes doivent donc tendre à établir une proportionnalité progressionnelle, si je puis dire, bien plus juste, bien plus équitable que la prétendue égalité de l'impôt, qui n'est autre chose qu'une monstrueuse inégalité.

524. Il faut observer qu'il y a des impôts qui, pour n'être pas portés dans les budgets, n'en pèsent pas moins sur les peuples ; en France, la vénalité des charges grève la consommation publique d'un impôt de 60 millions qui est perçu par les officiers publics

comme intérêt et comme amortissement du prix des charges[1].

525. Une autre observation à faire, c'est qu'il y a des impôts qui ne rapportent rien au fisc[2] : tels sont les droits d'entrée élevés qui détruisent la circulation des produits. Le système continental réduisit la consommation du sucre de 25 millions de kilos à 7, et le fisc toucha en moins les droits sur 18 millions de kilogr. C'est un exemple d'impôt équivalant à une prohibition ; mais la prohibition elle-même équivaut à un impôt. En effet, quand on prohibe l'entrée d'un produit pour protéger la production d'un produit similaire, la plus-value de ce dernier est un impôt payé en faveur de celui qui le fabrique par tous ceux qui le consomment.

526. On reconnaît que l'impôt doit s'arrêter quand il renchérit les objets au point d'en arrêter la consommation. Malheureusement, cet effet n'est ni instantané ni bien apparent, de sorte que l'impôt absorbe peu à peu les épargnes, attaque les capitaux et fait décliner les nations, à moins que les progrès de l'industrie ne contre-balancent l'effet des contributions (369).

527. C'est déjà une vérité ancienne en économie politique que l'impôt le plus modéré et le mieux assis

[1] Voir, dans *les Financiers du dix-huitième siècle*, collection de Guillaumin, une note de M. E. Daire, page 81.

[2] On désigne ainsi le trésor public et ses agents, que l'on réunit en un être idéal.

produit plus que celui dont l'assiette est vicieuse et le taux élevé.

Il ne faut donc pas chercher à établir l'impôt le plus fort, de peur de toucher à cette limite délicate et funeste. Quand les lois s'y prennent ainsi, elles sont d'autant plus mal faites que la statistique a cent fois prouvé et prouve tous les jours que l'impôt comprime la consommation en raison progressivement directe de l'élévation de son taux; et que tout abaissement, en laissant prendre plus d'essor à la consommation, augmente la source des produits taxés, au point que la réunion d'une infinité de petits droits fait une somme double, triple, quadruple, etc., de celle qui provenait des droits élevés (369). Plus d'une fois, des financiers habiles ont employé ce procédé de dégrèvement pour augmenter les recettes du trésor public. Nous n'en voulons pour preuve que les résultats d'Huskisson, il y a vingt ans, et ceux qu'obtient Sir Robert Peel sous nos yeux.

528. Donc, l'impôt est une privation nécessaire, qu'il faut chercher à diminuer le plus possible, jusqu'à concurrence des besoins de la société. Une dernière considération fortifie cette opinion : c'est que l'impôt exagéré tend à l'immoralité; car il punit l'industrie de ses progrès, il provoque la contrebande et la fraude, ou au moins le mensonge dans les déclarations.

529. En pénétrant plus avant dans l'étude de chaque branche de l'impôt, l'on parviendra à chasser un triple préjugé qui occasionne de grands ravages dans

l'économie des nations; en mettant les financiers dans l'impossibilité de soutenir des doctrines de pillage et de proclamer l'impôt comme le meilleur des placements; en persuadant au public que la bourse de l'État n'est pas inépuisable, puisqu'elle ne se remplit qu'en vidant celle de tout le monde; enfin, en montrant qu'à la condition de le voir bien employé, l'impôt est une dette sacrée qui contribue au maintien de la sécurité, de l'ordre, de la nationalité et de la liberté.

530. Espérons qu'on arrivera à bien connaître les besoins réels du corps social et la manière d'y trouver des ressources sans l'épuiser. Alors, et seulement alors nous rappellerons volontiers aux hommes d'État la maxime de Quesnay : « Ne pas épargner sur les dépenses publiques nécessaires, et que le gouvernement soit moins occupé du soin d'épargner que des opérations nécessaires pour la prospérité du royaume; car de très grandes dépenses peuvent cesser d'être excessives par l'augmentation des richesses. Mais il ne faut pas confondre les abus avec les simples dépenses; car les abus pourraient engloutir toutes les richesses de la nation et du souverain[1]. »

Jusqu'à présent, on a bien souvent invoqué cette formule; mais que de fois on a confondu les abus avec les dépenses utiles, et ce de la meilleure foi du monde.

[1] XXVIIIe maxime de Quesnay, page 103. PHYSIOCRATES, *dans la Collect. des principaux économ.*

§ III. De l'assiette de l'impôt. — Impôt direct et indirect. — Fermes et régies. — Impôt unique.

531. Il n'entre pas dans notre cadre de donner la nomenclature de tous les impôts, ni la manière dont ils sont assis. Ces renseignements techniques trouveraient mieux leur placé dans un traité spécial et détaillé des finances ; ici nous devons nous borner aux généralités.

Les physiocrates voulaient faire retomber les impôts sur les propriétés du sol, la terre fournissant *seule*, à leurs yeux, une valeur nouvelle et excédante sur les frais de production, c'est-à-dire un produit net (474).

La notion plus certaine que nous avons maintenant de la nature et du rôle de la terre dans la production de la rente doit conduire à des conclusions moins absolues. La rente du propriétaire semble toujours devoir être éminemment imposable, et la difficulté ne plus résider que dans les moyens de l'atteindre sans réagir sur le fermage ou le prix des denrées.

532. Toutefois, Ricardo, qui a fait de profondes études sur l'impôt, pense que les taxes, quelles qu'elles soient, sont toujours payées par le consommateur, le producteur les faisant toujours entrer dans ses frais de production (91), et appliquant ses capitaux et son industrie à d'autres branches, lorqu'il ne peut les y comprendre.

J.-B. Say, en avouant que Ricardo peut bien avoir raison au point de vue abstrait, avance qu'en fait

les capitaux n'en rendent pas moins des profits divers très imposables; selon lui, le producteur ne parviendrait pas toujours à faire payer par le consommateur l'impôt, dont une partie resterait à sa charge.

L'économiste français ajoute : « Ce sujet n'admet point d'opinion absolue. Il n'est probablement aucune espèce de contribution qui ne retombe sur plusieurs classes de citoyens. » Il faudrait donc (toujours d'après J.-B. Say), que les bases de l'impôt fussent assez multipliées pour que les producteurs qui ne sont pas atteints par un impôt pussent l'être par un autre. Mais ces conclusions sont encore vagues.

533. On connaît deux manières générales d'asseoir l'impôt : le système direct et le système indirect.

534. Par les *impositions directes*, on demande *directement* au contribuable une partie de son revenu, en proportion de certaines indications palpables, telles que ses propriétés foncières, son logement, ses meubles, le nombre de ses portes et fenêtres.

535. Par les *impositions indirectes*, on le taxe soi-disant *indirectement*, en raison de la marchandise qu'il achète pour son travail ou sa consommation particulière, ou qu'il fait transporter d'un lieu dans un autre de l'étranger dans son pays (système des douanes), ou de la campagne dans les villes (système des octrois) [1].

[1] On disait, sous l'empire : ***Droits réunis***. Ces mots étaient devenus odieux : la langue officielle y substitua un synonyme, après la rentrée des Bourbons.

536. Mais, en parcourant le budget français, il est facile de voir que ces expressions de directes et d'indirectes n'ont pas un sens bien satisfaisant; qu'on ne les conserve en définitive que pour caractériser un groupe de revenus ayant entre eux une certaine analogie, et qu'il ne faut y attacher qu'une signification toute financière [1]. Elles étaient plus légitimes avec la théorie des physiocrates, qui pensaient que toutes les contributions, de quelque manière qu'elles soient imposées, retombent sur la propriété territoriale; qui donnaient le nom de directes à toutes celles qui atteignaient directement le produit net, et celui d'indirectes à toutes les autres.

537. La plus usitée des contributions directes est la contribution foncière sur les immeubles. On pourrait croire au premier abord qu'il est facile de l'établir. C'est cependant tout le contraire.

La valeur d'un hectare de terre ou de tout autre immeuble est essentiellement variable et fugitive, ainsi que la valeur de la monnaie qui sert aux évaluations [2].

[1] L'administration comprend, sous le nom de contributions directes: 1° la contribution foncière; 2° la contribution personnelle et mobilière; 3° la contribution des portes et fenêtres; 4° la contribution des patentes. Elle entend par contributions indirectes : les droits sur les boissons, le sel des salines, le sucre indigène, la vente du tabac et de la poudre.

[2] Il est assez démontré aujourd'hui que le cadastre est dispendieux et à peu près inutile.

538. Parmi les propriétés, il y en a une, celle des rentes, qui n'est point encore soumise à l'impôt. Il semble très légitime de la faire rentrer dans le droit commun.

539. Toute contribution a des inconvénients. On a nié ceux des impositions indirectes en disant que les contribuables les acquittaient avec le prix des marchandises, sans s'apercevoir du sacrifice [1]. Cela est exact; mais le sacrifice n'en est pas moins fait, et, tôt ou tard, les contribuables en portent la peine, car la taxe grossit, et les frais de production limitent la consommation, et provoquent, en définitive, des souffrances. L'impôt indirect prive le pauvre de sel, de son véritable sucre [2], de cette manne dont Dieu a gratifié le genre humain [3]; il oblige les sept huitièmes des Français à se priver de vin et à le remplacer par des liquides débilitants, etc., etc.

540. Il y a peu de charges plus mal réparties que l'impôt indirect. Citons un seul exemple : trente francs sur un tonneau de vin de trois cents francs ne sont que 10 p. 100; ils sont au contraire un droit de 100 p. 100 sur le vin du pauvre.

541. Enfin, les contributions indirectes sont sujettes à beaucoup de frais de recouvrement. Il y a

[1] Boggia, qui écrivait *sur l'impôt* en 1723, dit que, par l'impôt de consommation, les contribuables sont pour ainsi dire attrapés, *gabati*. Telle serait l'étymologie de *gabelles*.

[2] Béranger, dans la chanson de *Jacques*.

[3] Vauban, dans *la Dîme royale*. Voy. la *Collection des principaux économistes*, I.

en Fance plus de vingt mille douaniers et tout autant de préposés aux octrois. C'est encore une armée à la charge du public [1].

542. Les impôts se perçoivent par régies et par fermiers.

Les régies sont des corps d'administrateurs levant les impôts aux frais et au compte de l'État qui commande : tels sont les corps des percepteurs [2], des douaniers [3], des employés des octrois [4]. C'est le système actuel en France.

Les fermes sont des entreprises particulières qui donnent à l'État une somme fixe et perçoivent l'impôt, conformément aux lois, mais de manière à y gagner. C'est le système ancien. La rapacité des fermiers est passée en proverbe, et la haine qu'ils inspirèrent fut un des griefs de la révolution contre l'ancien ordre de choses. En général, les questions d'impôt touchent toutes plus ou moins à l'insurrection : c'est donc là un sujet qui doit constamment préoccuper les gouvernants.

[1] De grands progrès ont été faits sur ce point. Avant Sully, les frais de perception s'élevaient à cinq cents pour cent, et maintenant l'Angleterre ne dépense que cinq pour cent. En France, les recettes coûtaient encore quarante et un pour cent sous l'empire. Aujourd'hui, les frais de perception sont encore évalués à 12 p. 100 en moyenne.

[2] Agents de l'administration des contributions directes.

[3] Agents de la douane, administration des contributions indirectes à la frontière.

[4] Agents de contributions indirectes aux barrières des villes.

543. Depuis Vauban [1], on a souvent encore démontré les avantages d'une contribution unique qui éviterait tant de discussions, tant d'actes arbitraires, tant de dilapidations, tant de frais. La question a passé à l'état d'axiôme; mais il reste à trouver les moyens d'établir une contribution unique qui soit en rapport avec le revenu de chaque particulier, en évitant de la part du pouvoir une inquisition odieuse et inefficace, ou en obtenant du contribuable une déclaration franche et loyale! L'assiette normale de l'impôt ne pourra être tentée que lorsque les intéressés ne pourront plus nier la légitimité des analyses économiques qui indiquent sur quels points l'impôt doit frapper, et lorsque les relevés statistiques auront atteint une perfection que nous soupçonnons à peine. Nous sommes donc bien loin de l'utopie de Vauban. Pour le moment, les financiers les plus habiles tiennent, faute de mieux, pour meilleurs les impôts qui sont établis depuis longtemps et que les contribuables ont l'habitude de payer : pour eux les meilleurs sont encore les impôts indirects que les mêmes contribuables (*gabati*, attrapés) paient sans s'en douter: tel est le décime de guerre, qui se demande et s'obtient depuis trente ans de paix.

544. Comme remarque générale à propos de ce chapitre, nous dirons que l'impôt et les nombreuses

[1] *Projet d'une dîme royale*, contenu dans *les Économistes financiers ;* 1 vol. de la collection des principaux économistes.

questions qui se rattachent à cette partie de la consommation des richesses n'ont point encore assez été approfondis par les économistes, ou, mieux, que les doctrines des économistes qui s'en sont occupés n'ont pas encore été suffisamment débattues [1].

545. Dans l'état d'ignorance générale où l'on est encore de ces matières, il nous est permis de rappeler les propositions suivantes :

L'impôt ne doit jamais être contraire à la morale publique.

Il doit être payé au moment où le contribuable est le plus en état de le payer.

Il n'est pas permis, comme disait Necker, d'établir un impôt ou de faire un emprunt avant d'avoir épuisé les ressources que peuvent produire l'ordre et l'économie.

[1] Voyez, avec les livres d'Adam Smith et de J.-B. Say, les *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, de Ricardo, dans ses œuvres, XIIIe vol. de la collection de Guillaumin, le *Cours éclectique d'économie politique*, par Florez Estrada, IVe partie, chapitre V ; et un bon *Exposé* de M. Jùvigny, du meilleur système d'emprunts et d'amortissement, in-8°, 1833.

CHAPITRE XXI.

DES EMPRUNTS ET DU CRÉDIT PUBLIC.

I. De la nature du système des emprunts publics. — II. Du crédit public. — III. Comparaison entre l'impôt et l'emprunt. — IV. Sur la nécessité des emprunts publics. — V. De quelques opinions sur l'emprunt. — VI. Résumé.

§ I. De la nature du système actuel des emprunts publics.

546. Les États dépensent généralement la totalité des contributions qu'ils lèvent. Aussi, lorsqu'une guerre vient à être déclarée, ou que les services publics nécessitent une dépense inaccoutumée, les gouvernements sont obligés d'avoir recours à des ressources extraordinaires. Anciennement, comme le font encore les despotes de l'Orient ou de l'Afrique, les chefs des nations amassaient un trésor en temps de paix. Henri IV est mort laissant un trésor accumulé par les soins de Sully; Napoléon lui-même avait un trésor aux Tuileries. Ce système a tous les inconvénients de la thésaurisation, il prive la production de nombreux capitaux.

Aujourd'hui, les gouvernements civilisés sont plus sûrs de trouver dans les contributions annuelles des peuples les moyens de pourvoir aux dépenses ordinaires et régulières. Toutefois, il faut le dire, c'est

encore chose rare que la balance exacte des recettes et des dépenses dans le budget des diverses nations qui tiennent un rang dans le monde moderne.

547. Quand les dépenses publiques excèdent les revenus, l'État doit augmenter ses revenus, ou diminuer ses dépenses, ou vendre une partie de son domaine, ou emprunter. Les particuliers raisonnables emploient l'un ou l'autre des deux premiers procédés; les États n'emploient que les deux autres, et surtout le dernier; car l'aliénation du domaine public n'est pas une ressource constante ni suffisante.

548. Le système des emprunts a subi d'assez grandes variations[1]. Aujourd'hui, la plupart des gouvernements ont abandonné les emprunts à fonds

[1] En France, on suit le système des emprunts publics jusqu'au quatorzième siècle. On trouve dans un règlement que fit Sully en 1604, pour mettre de l'ordre dans les dépenses, que l'on payait encore des rentes créées en 1375 par Charles V. François Ier créa des rentes à 8 1/2 pour cent pour faire la guerre d'Italie. Sully n'emprunta pas; mais, après lui, Richelieu rouvrit le gouffre successivement agrandi par ses successeurs. Ce n'est cependant qu'avec la Révolution française que le crédit public, ou autrement dit la facilité d'emprunter pour les États, a pris un grand développement, bien que la dette anglaise fût déjà d'un milliard un siècle auparavant, et de 3 milliards en 1775. On peut évaluer à 30 milliards les sommes qui ont été prêtées depuis aux gouvernements, et l'on peut dire que si la lutte a fini par ne plus être favorable à la France, c'est que son chef commit, entre autres fautes, celle de repousser les bateaux à vapeur, et n'eut pas assez de crédit pour faire face, comme l'Angleterre, aux dépenses de l'Europe coalisée et en armes.

perdus, en rentes viagères et en tontines, parce qu'ils ne peuvent pas choisir avec le soin convenable les têtes sur lesquelles ils empruntent, et ils ont généralement adopté les emprunts par souscription, pratiqués par les Anglais dès le milieu du dernier siècle, et vulgarisés par le fameux Pitt.

549. Dans ce système, les gouvernements émettent des titres ou rentes portant la mention d'un capital fixe et d'un intérêt fixe aussi. C'est 100 fr. pour le capital, et 5, 4 ou 3 fr., par exemple, pour l'intérêt.

Mais, tandis qu'ils mentionnent le capital de 100 fr., comme s'ils l'avaient reçu, ils n'ont touché en réalité qu'une somme beaucoup moindre, quelquefois 55, 64, 75, etc., comme on l'a vu lors des premiers emprunts de la France sous la restauration. Ceux qui ont acquis ces titres, les souscripteurs de l'emprunt, se les revendent entre eux ou les revendent à d'autres, à des prix différents, suivant que la confiance s'est accrue ou a diminué, en vertu de toutes les oscillations de l'offre et de la demande; et tandis que le capital varie ainsi en apparence, c'est l'intérêt qui varie en réalité. En effet, quoique le titre porte invariablement 100 fr. de capital et 5 fr. d'intérêt; néanmoins, si le capital réel, compté en échange du titre, est 50 fr., l'intérêt réel est à 10 0/0; si le capital est 75 fr., l'intérêt réel est à 6 et 2/3 0/0, s'il est à 125, l'intérêt est à 4 0/0.

Ce sont, en général, les riches banquiers qui font le grand commerce de ces titres ou fonds publics. Ils les achètent ou les souscrivent en gros, et les re-

vendent en détail; cette vente se fait à la Bourse, véritable halle des financiers, par l'entremise de courtiers spéciaux appelés agents de change.

550. Outre ce système de dette, le trésor public en contracte d'une autre espèce, en émettant des billets à terme, que des prêteurs lui escomptent et qu'on appelle des bons du trésor. Cette dette porte le nom de *dette flottante*, par opposition à l'autre, qu'on a appelée consolidée, pour rassurer les prêteurs après une première banqueroute. La dette flottante permet au trésor de se servir du montant des impôts qui ne sont pas encore perçus. C'est une partie délicate de la science des finances.

§ II. Du crédit public.

551. Nous avons vu que les capitaux n'appartiennent pas toujours à ceux qui les emploient; qu'ils sont prêtés, par leurs propriétaires, à ceux qui les font valoir, et nous avons appelé le phénomène économique du prêt du nom de *crédit* (305).

Le crédit public n'est autre chose que la confiance que des prêteurs ont que l'État acquittera ses engagements; de sorte qu'en général ce crédit est d'autant plus grand que la tranquillité publique est plus grande. C'est seulement alors que les prêteurs louent aussi leurs capitaux à des conditions modérées. Dans le cas contraire, ils demandent, avec l'intérêt, une prime d'assurance.

En général, les gouvernements ne sont pas des

débiteurs ordinaires; d'une part, il ont bien assez de puissance pour faire banqueroute, ou tout au moins pour imposer des conditions rétroactives; d'autre part, ils ont tous les contribuables pour auxiliaires, et leur propre intérêt les porte à tenir même les engagements de ceux qu'ils viennent de renverser; de sorte qu'à tout prendre ce sont encore les meilleurs débiteurs, quand ils sont puissants. Un gouvernement faible n'a pas de crédit [1].

552. Les rentes attirent en outre les acheteurs, parce qu'elles sont exemptes d'impôts, et qu'elles sont d'une transmission aussi facile que les effets du commerce et le papier-monnaie, surtout lorsqu'elles sont au porteur.

553. Le crédit public est-il utile? Faire une pareille question, c'est demander s'il est utile qu'une nation, quand elle le croit indispensable ou avanta-

[1] Vers la fin du Directoire, avec 19 francs, le gouvernement se procurait avec peine un créancier pour 100 francs donnant droit à 5 francs de rente; avec Bonaparte, les fonds montèrent vite à 80 francs; et s'ils ne dépassèrent pas ce taux, c'est que les créanciers craignaient la chance que ce grand homme avait de mourir ou d'être renversé. En 1817, la France emprunta à 55, c'est-à-dire que le gouvernement ne toucha que 55 francs pour chaque dette de 100 francs qu'il contracta, et pour laquelle il reconnut devoir 5 francs de rente. Ce même emprunt était monté à 64 francs dans la même année, à 67 en 1818, à 85,55 en 1821, à 89,65 en 1823, etc. Cette manière d'évaluer l'emprunt n'est donc qu'un stratagème pour cacher le taux des prêts usuraires, aux termes de la loi encore en vigueur.

geux, puisse emprunter à de bonnes conditions. La réponse ne saurait être douteuse.

Mais qui peut être le juge de la nécessité ou de la convenance qu'il y a à user du crédit? Sans doute un gouvernement éclairé, honnête et véritable représentant des contribuables. Or, en thèse générale, un gouvernement n'est tel que lorsque les citoyens sont eux-mêmes éclairés et capables de comprendre les limites de leurs droits et de leurs devoirs.

554. En admettant, par hypothèse, que les gouvernements qui ont recours à ce grand levier du crédit soient suffisamment honnêtes, éclairés et prudents, on doit reconnaître que l'institution des emprunts porte les caractères d'un grand progrès dans le mécanisme social.

Mais, plus ce nouveau procédé est puissant, plus il est délicat à manier, plus les inconvénients qu'il produit sont effrayants. Qu'il nous suffise de rappeler les désastres pour ainsi dire journaliers que cause l'*agiotage*. Telle semble être la loi du progrès, que de grands inconvénients accompagnent toujours d'immenses avantages. Ainsi la puissante locomotive traîne-t-elle avec elle des dangers formidables.

§ III. Comparaison entre l'impôt et l'emprunt.

555. L'emprunt n'est en dernière analyse qu'une variété particulière d'impôt. Car c'est par les contributions annuelles que les gouvernements prennent les fonds nécessaires pour payer aux prêteurs ou aux

rentiers l'intérêt convenu. Mais cette manière de lever l'impôt se distingue de toutes les autres par deux qualités qui lui sont propres, et qui constituent un grand avantage et un grand inconvénient.

556. L'avantage est qu'une nation peut se procurer pour ainsi dire instantanément un capital considérable, en le demandant, comme disait Jacques Laffitte [1], là où il est, c'est-à-dire aux riches, ce qui ne serait pas toujours possible par le procédé de l'impôt, qui s'adresse, dans l'état actuel de l'assiette, plus souvent aux pauvres qu'aux riches.

L'inconvénient est que si le sacrifice des contribuables, des citoyens, n'est pas instantané, il devient infiniment prolongé, et porte sur des générations qui n'ont pas été consultées pour la dépense. Cet inconvénient serait amoindri si le capital emprunté était toujours consommé d'une manière reproductive. Mais, lorsqu'il est dissipé en folles expéditions, en salaires

[1] Jacques Laffitte est un des hommes qui ont le mieux entendu et le mieux expliqué les questions de finances; mais il lui eût fallu plus d'études économiques. Ses discours aux Chambres sont utiles à lire. Voir aussi deux brochures qu'il a publiées : l'une en 1824, sous le titre de *Réflexions sur la réduction de la rente et sur l'état du crédit*, in-8°, Bossange; l'autre en 1828, sous le titre : *Opinion sur le projet relatif à l'emprunt de 80 millions*, chez le même.

Citons encore les articles extraits du *Globe*, et publiés en 1831 par l'école saint-simonienne, sous le titre : *Économie politique*. Ce travail est généralement attribué à M. Prosper Enfantin.

de fainéants, que d'embarras et de tempêtes ne lègue-t-on pas aux sociétés futures [1]?

557. Constatons donc bien que, par les emprunts, l'État consomme le revenu par anticipation; que le contribuable escompte sa propre contribution, afin de donner au gouvernement les moyens de dépenser dès à présent une contribution future, et qu'en outre l'intérêt et les autres frais de l'emprunt élèvent dans l'avenir les frais de production. Or, comme un prix élevé équivaut à une diminution de fonds productifs ou de revenus, il s'ensuit que les emprunts appauvrissent d'avance un pays par les dépenses que les gouvernements font aux frais des contribuables futurs, et par le renchérissement de tous les objets de consommation.

Constatons encore que l'emprunt crée une dette, dont l'intérêt doit être produit par le revenu d'un capital équivalent, et qui est pour ainsi dire paralysé pour la production sociale. Cette observation réduit, on le voit, à sa véritable valeur, l'avantage du crédit qui fait trouver plus facilement un capital plus disponible. Les citoyens ne sont ni plus ni moins chargés, mais ils sont mieux *gabati* (539).

558. Nous venons de laisser (531) la responsabilité du choix entre l'impôt et l'emprunt au gouvernement. Si celui-ci s'adressait aux économistes, que lui répondraient-ils?

[1] Les prodigalités de Louis XIV et de ses successeurs ont bien leur part de responsabilité dans les catastrophes de la révolution.

459. Si la voie des emprunts est la plus facile, quelquefois même la seule possible, c'est aussi la plus délicate à suivre, et celle que l'expérience a montrée la plus funeste. De sorte que le premier conseil à donner aux financiers est qu'ils ne sauraient avoir trop de réserve dans les dépenses qui nécessitent des emprunts, trop de souci dans leur emploi et les moyens de les rembourser. « Surmontons, a dit Ricardo [1], les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentent, et soyons libérés de toutes dépenses anciennes. » L'opinion de cet économiste est fondamentale en pareille matière. Lorsqu'il condamne les emprunts et leurs conséquences, lorsqu'il signale les abus de l'agiotage, il faut se rappeler qu'il était devenu, par son talent, riche capitaliste, et qu'il a souvent pris part lui-même à la souscription des emprunts de l'Angleterre.

560. Cette opinion, outre qu'elle est, on le voit, abritée derrière des noms considérables, comme ceux de Ricardo, J.-B. Say, etc., peut se défendre par le sens commun et l'expérience. Le sens commun ne dit-il pas que l'état normal des finances d'un peuple, comme d'une grande société, comme d'une maison de commerce, d'une famille, veut que les dettes ne soient contractées qu'avec la plus grande circonspection; et qu'une fois contractées, elles soient payées

[1] *Encyclopédie britannique*, article *Funding system*, cité par J.-B. Say. Ricardo pensait qu'avec un bon système d'hypothèques les plus forts contribuables se procureraient facilement le surcroît d'impôts.

par des sacrifices immédiats et des économies. Penser que les nations ont des moyens financiers ou autres de se libérer, différents de ceux des simples particuliers, c'est croire au mouvement perpétuel, c'est être sous l'influence d'une aberration [1].

561. M. Mac Culloch, cité par J.-B. Say [2], a fait dans la *Revue d'Édimbourg* un relevé des contributions anglaises depuis la première guerre de 1793 jusque après la dernière de 1816. Il a trouvé en 24 ans un excès des dépenses sur les recettes de 114 millions sterling, soit 4 1/2 millions par an [3]. En commençant, les dépenses étaient de 28 millions; en finissant, elles étaient de 101 millions. Plus tard, en 1827, onze ans après la paix, elles étaient encore de 54 millions, et aujourd'hui (en 1845), elles sont de 30 millions. N'est-il pas naturel, dit Say, de supposer que les contribuables qui ont pu supporter des charges croissant d'année en année, jusqu'à excéder une dépense annuelle de 101 millions, pouvaient supporter, dès 1793, une dépense de 28 millions, plus 4 millions et demi, c'est-à-dire 33 millions sterling ou huit à neuf cent millions de francs.

Ainsi, il est bien évident que le peuple anglais paie, après la paix, bien plus qu'il n'eût payé pendant la guerre, sans compter que, s'il n'eût pas travaillé à crédit, il y aurait mis plus d'économie, plus de prudence, et

[1] Voyez ce qui est dit sur le remboursement de la dette aux notes complémentaires.

[2] *Cours d'économie politique*, VIIIe partie, ch. XVI.

[3] 112,500,000 francs.

que sa politique n'aurait pas ensanglanté toute l'Europe.

§ IV. Sur la nécessité des emprunts publics.

562. On a dit que les emprunts étaient comme l'artillerie, et qu'un peuple ne pouvait s'en passer quand les autres y avaient recours. En admettant la comparaison, on voudra bien avouer que la meilleure condition pour contracter des emprunts est de ne rien devoir ; car l'horreur des dettes prouve qu'on les paie quand on en fait.

Si donc il faut emprunter pour lutter, le meilleur moyen de réussir, d'obtenir du crédit, c'est de ne pas en user avant le moment fatal. Il est parfaitement inutile de se faire la main : les capitalistes ne sont pas comme les officiers, dont il faut toujours maintenir le cadre organisé. Ce serait d'ailleurs peine perdue ; lorsque la crise est énergique, les capitaux des prêteurs de profession passent à l'ennemi, si celui-ci lui offre plus de chances de succès; et la patrie ne peut les retenir que par l'appât des profits et à force de sacrifices.

563. C'est l'expérience qui a montré qu'on ne doit pas toujours compter sur le dévoûment des prêteurs à la plus juste des causes. Ce qu'il leur faut, ce sont des garanties. En 1776, l'Angleterre trouvait des capitaux pour soutenir les injustes monopoles qu'elle voulait imposer aux États-Unis, et ceux-ci n'en trouvaient point pour assurer leur indépendance. La

France n'en trouva pas pour lutter avec l'Europe, elle en eut pour payer ses vainqueurs.

564. Jacques Laffitte a dit [1] : que si le gouvernement anglais est parvenu à emprunter 20 milliards en un demi-siècle, c'est qu'il n'a pas fait une guerre qui ne fût éminemment nationale, et qui ne contribuât à procurer à son peuple ou plus de commerce ou plus de puissance.

Cette expérience prouve seulement que, lorsqu'un gouvernement pense comme les grands capitalistes, ceux-ci sont naturellement portés à lui venir en aide; mais elle ne prouve nullement que la cause défendue par l'Angleterre fût la plus juste. On a beaucoup vanté le patriotisme des prêteurs, qui n'étaient pas tous Anglais, dans cette mémorable lutte qui s'est terminée à Waterloo; s'il y en a eu qui ont obéi à cette noble impulsion, un bien plus grand nombre a avancé ses capitaux à la Grande-Bretagne plutôt qu'à la France, uniquement parce que l'état de la Grande-Bretagne leur a inspiré plus de confiance que celui de la France, et qu'ils ont entrevu plus de profits avec l'une qu'avec l'autre.

565. Vers la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, c'est principalement pour subvenir aux dépenses de la guerre que les gouvernements se sont livrés à l'emprunt. Jusqu'à ce jour, l'expérience a encore prouvé qu'une fois le danger passé, l'emprunt subsiste; qu'on ne le rembourse pas; que le

[1] *Réflexions sur la réduction de la rente*, page 24.

passif des nations va grossissant comme la boule de neige; et que l'on perd l'espoir de trouver un soleil assez ardent pour fondre les masses qu'ont accumulées les discordes européennes. En ce moment, la France et l'Angleterre, pour ne parler que d'elles, ont un chancre qui les dévore. L'intérêt de la dette surcharge l'impôt; l'impôt grossit les frais de production, et ceux-ci élèvent le prix des produits que le consommateur ne peut atteindre.

Il en est aussi des nations comme des particuliers: avec l'habitude et la facilité d'emprunter [1], le premier prétexte venu excite leur colère et leur vanité; ce travers gagne les peuples, et les dépenses les plus folles sont votées sans beaucoup de réflexions. On est d'abord imprudent, puis obstiné; les intérêts privés s'en mêlent; ceux qui vivent aux dépens du budget intriguent ou votent, et le mal passe à l'état chronique, empirant d'année en année. Chaque homme qui passe au pouvoir se dit: après moi le déluge; ou bien encore, s'il a voulu s'opposer au torrent, et qu'il n'ait pas réussi, il croit avoir assez fait, comme Pilate, en s'en lavant les mains.

566. Ainsi, dans le passé, on a emprunté pour consommer d'une manière improductive. Ce résultat bien constaté, la conséquence semble déjà avoir été que la guerre est devenue plus difficile, les prêteurs

[1] De 1689 à 1813, l'Angleterre a eu 63 années de paix et 61 de guerre. Elle a emprunté 225 millions par an, et remboursé 14 millions. (Dufresne Saint-Léon, *Études du crédit public*, page 115.)

et les contribuables n'ayant plus voulu tenter aussi facilement les chances de la lutte.

567. Il s'agit maintenant de savoir si le progrès des emprunts publics, qui a eu de si tristes conséquences dans les temps de guerre, véritables temps de maladie, peut et doit en avoir de meilleurs, si les peuples se maintiennent à l'état de santé, c'est-à-dire à l'état de paix.

En temps de paix, un état ne peut emprunter que pour féconder son territoire ou améliorer ses institutions. Or, dans ce nouvel usage des emprunts, il est facile d'obtenir une consommation plus souvent reproductive.

Mais quelles sont les améliorations que l'état doit se charger de faire ; quelle en est la limite ?

Comment remédier à ce grand inconvénient de déviation, qui porte les fonds votés pour les meilleurs motifs sur un emploi déplorable ?

Ces grandes questions sont à l'étude et ne sont pas résolues : leur solution dépend en partie des mœurs publiques, devant à leur tour réagir sur la marche des administrations. L'enseignement public de tout ce qui tient aux phénomènes de la richesse publique et privée, on le voit, apparaît encore ici comme un puissant moyen de progrès. En attendant, les évènements marchent, les emprunts sont votés, des travaux sont entrepris ; et l'on procède partout d'une manière empirique ; Dieu veuille que la nouvelle expérience ne soit pas aussi négativement instructive que celle que les peuples viennent d'achever.

Digitized by Google

§ V. De quelques opinions sur l'emprunt.

568. Pour pénétrer plus avant dans la notion de l'emprunt, suivons pas à pas J.-B. Say dans la réfutation des principales erreurs qui ont été émises à ce sujet.

569. Voltaire croyait [1] « qu'un État qui ne doit qu'à lui-même ne s'appauvrit pas, et que ses dettes mêmes sont un nouvel encouragement pour l'industrie. » Que de gens pensent comme Voltaire.

Ceci est la suite de la théorie des gros traitements (494) et de celle de l'impôt, qui serait le meilleur de tous les placements. Tout ce que nous avons dit contre l'exagération de l'impôt trouve ici une nouvelle application. L'État n'emprunte que pour consommer. Or, si la consommation est improductive, comment le pays n'est-il pas appauvri d'autant; si elle est reproductive et suffisamment reproductive pour permettre un remboursement, la dette cesse, et ce n'est pas le cas dont parle Voltaire, puisqu'il pense qu'il suffit que la nation se doive à elle-même pour qu'il n'y ait pas perte. Quand les contribuables paient par an aux créanciers de l'État 300 millions, comme en France, et 750 millions, comme en Angleterre, j'y vois un déplacement de revenus pour un capital aux trois quarts anéanti; j'y vois une rente payée à ceux

[1] *Observations sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts*, tome XXIX, édition de Kehl.

qui ont prêté ce capital; j'y vois enfin que les profits d'un autre capital appartenant aux contribuables font les frais de cette rente; de sorte qu'il y a appauvrissement social pour le capital perdu et appauvrissement individuel pour les profits annuels qui paient la rente. La France et l'Angleterre me semblent donc beaucoup plus appauvries que si elles n'avaient pas à payer annuellement l'une 300 millions et l'autre 750 millions d'intérêts. Quant à l'encouragement à l'industrie, sauf le cas des travaux et des améliorations bien entendus, faits par l'État, au moyen du capital emprunté, c'est une question de savoir si les citoyens ne l'eussent pas mieux compris. Mais, pour le moment, nous pouvons assurer que les contribuables sauraient aussi bien employer les 300 et 750 millions que les rentiers de France et d'Angleterre. De sorte qu'il ne nous paraît guère possible d'admettre que les *créanciers français*, par cela seul qu'ils sont Français, encouragent l'industrie en recevant 300 millions des contribuables de la même nation. A ce compte, l'industrie préfèrerait ne pas être encouragée du tout.

570. Condorcet, en combattant Voltaire[1], prétend que l'emprunt aurait des effets pires, si les fonds en étaient fournis par l'étranger.

Le dommage vient de ce qu'on consomme un capital. Les intérêts payés à un étranger proviennent des revenus d'un capital productif. S'il est préférable,

[1] *Observations sur le commerce, le luxe, les monnaies*, etc.

au point de vue patriotique, que les nationaux prêtent à leur gouvernement, c'est parce que cela prouve qu'ils peuvent prêter.

571. M. Dufresne Saint-Léon [1] a dit que les gouvernements rendaient « toujours à la circulation les fonds qu'ils en retirent par l'emprunt, puisqu'ils n'empruntent que pour payer. »

Nous avons vu comment le gouvernement rend le montant des impôts (516). Le gouvernement remet dans la circulation la monnaie qu'il en a retirée, mais il ne la rend pas. Les achats ne sont pas des restitutions.

572. Les emprunts, dit-on, favorisent les économies des particuliers, en leur offrant un moyen facile, toujours ouvert, de placer leurs épargnes, en attendant l'occasion de les mettre dans quelque entreprise plus productive.

S'ils provoquent les épargnes, ce qui est douteux, ce sont celles de ceux qui peuvent en faire d'assez grandes, et les placer tout autrement. Mais d'ailleurs cela prouverait qu'ils sont encore funestes à la chose publique en retirant les capitaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Et alors ne provoquent-ils pas plutôt la dissipation des capitaux, qui se seraient appliqués à des consommations lentes, à des dépenses durables, à des améliorations de toute espèce et à des placements dont le revenu serait l'utilité ou l'agrément des familles.

[1] *Études du crédit public*, page 91.

Mais est-il bien vrai que les emprunts servent d'entrepôt aux épargnes, est-il bien vrai que le prêteur retrouve son capital quand il en a besoin ?... Comme ce capital est dépensé, l'État ne peut le rendre, et si le prêteur vend sa créance à un autre, celui-ci engage son capital et se borne à prendre la place du premier.

573. On a dit : les effets publics favorisent la circulation. S'ils favorisent une circulation, c'est une circulation vicieuse qui n'est que le passage d'une main à l'autre. Or, il n'y a de circulation désirable que lorsque l'opération ajoute à l'objet qui circule une utilité, une valeur nouvelle. Un capital est-il consommé dans une fabrication pour reparaître sous forme de produits, voilà une circulation utile.

574. On a dit aussi : les emprunts, en fournissant aux capitalistes un emploi de leurs fonds, empêchent qu'ils ne les envoient à l'étranger.

Mais pourquoi ne prêterait-on pas à l'étranger, plutôt que de grever nos contributions. Les capitaux qui vont à l'extérieur rapportent des revenus, et l'on peut toujours les reprendre en revendant les titres.

575. « Les emprunts multiplient les rentiers, et les rentiers encouragent l'industrie. »

Il n'y a qu'une chose à répondre. Lorsque le rentier a moins à dépenser, le contribuable peut dépenser davantage.

576. Ganilh attribue aux emprunts la prospérité de l'Angleterre. Il dit que c'est une vérité de fait [1]

[1] *Science des finances*, page xxxiij.

à laquelle on ne peut rien opposer. Mais Ganilh, en montrant que l'Angleterre avait prospéré pendant qu'elle empruntait, n'a pas prouvé qu'elle ait prospéré parce qu'elle empruntait ou quoiqu'elle ait emprunté [1].

§ VI. Résumé.

577. La question des emprunts est fondamentale. Les idées qu'on s'est faites jusqu'à ce jour de ce système de consommation sont plus financières et plus politiques qu'économiques. Pour que le public en ait une notion exacte, les économistes ont encore de nombreux préjugés à combattre et plusieurs analyses délicates à faire.

Tant qu'il y aura des hommes importants dans l'État, qui ne craindront pas d'augmenter la dette publique, les gouvernements emprunteront trop et croiront bien faire. Il est si agréable de palper la monnaie des contribuables, d'en user largement, de se croire pour cela gens habiles et avoir des droits à la reconnaissance publique.

Les publicistes ne sauraient trop méditer les écrits des Vauban, des Quesnay, des Turgot, des J.-B. Say, des Ricardo, etc., etc., qui ont prêché la justice, l'économie, la modération des impôts et l'horreur des

[1] M. Michel Chevalier a réduit dans son cours au collége de France à leur juste valeur les arguments de quelques partisans outrés des emprunts.

emprunts ; vérités un peu communes, mais journellement méconnues.

578. « Que l'État évite des emprunts qui forment des rentes financières, qui le chargent de dettes dévorantes, et qui occasionnent un commerce ou trafic de finances par l'entreprise des papiers commerçables, où l'escompte augmente de plus en plus les fortunes particulières stériles. Ces fortunes séparent la finance de l'agriculture, et privent les campagnes des richesses nécessaires pour l'amélioration des biens-fonds et pour l'exploitation de la culture des terres [1]. »

« Qu'on n'espère de ressources pour les besoins extraordinaires d'un État que de la prospérité de la nation, et non du crédit des financiers ; car les fortunes pécuniaires sont des richesses clandestines qui ne connaissent ni roi ni patrie [2]. »

579. Florez Estrada [3], dans son *Cours d'économie politique éclectique*, résume ainsi les maux qu'occasionne le système des emprunts publics :

Il entraîne les gouvernements à la prodigalité ;
Il fait naître des guerres injustes ;
Il contribue à consolider le despotisme ;
Il encourage l'immoralité ;

[1] Quesnay, xxxe et dernière maxime du gouvernement. *Physiocrates*, page 104. (*Collect. des principaux économistes*, de Guillaumin.)

[2] xxixe maxime. Louis XV avait dit : Les financiers soutiennent un royaume comme la corde soutient le pendu.

[3] Traduction de M. Galibert, 3 vol. in-8°. Paris, Treuttell et Wurtz, 1833.

Il empêche que les contributions ne soient réparties avec égalité;

Il affranchit de tout impôt le revenu des classes les plus fortunées;

Il diminue le nombre des contribuables;

Il augmente le nombre des capitalistes oisifs, et diminue celui des capitalistes actifs;

Il enlève à la production cette portion du capital qui est affectée au jeu de la Bourse;

Il fait renchérir les produits nationaux, et par conséquent empêche l'exportation et la circulation de la richesse;

Il occasionne au pays un sacrifice plus grand que celui auquel il serait assujetti si le gouvernement prélevait, au moyen d'une contribution, les fonds extraordinaires qu'il reçoit de l'emprunt;

Il est cause que les gouvernements existants dévorent les ressources des gouvernements futurs;

Il est un obstacle au contribuable, pour qu'il puisse connaître l'importance de sa fortune;

Il éteint l'amour du travail et de la frugalité;

Il prive l'industrie d'un grand nombre de bras utiles;

Il entrave la comptabilité des revenus publics;

Enfin, il fait augmenter l'intérêt de l'argent, et par conséquent diminuer les profits du capital; ce qui cause à l'industrie un préjudice qui est, à mon avis, le plus grave de tous ceux qui sont énumérés.

FIN DES ÉLÉMENTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Digitized by Google

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

Nous avons reporté dans ces notes quelques considérations qui auraient pu gêner l'enchaînement des propositions fondamentales que nous avons établies.

I. Sur les définitions de la science économique.

La définition que nous avons donnée de l'économie politique (page 1) est parfaitement conforme aux doctrines d'Adam Smith et de ses disciples ; elle met la science à l'abri du reproche de ceux qui l'ont accusée d'être forcément descriptive de ce qui est ou a été, et non de ce qui devrait être, toujours conformément à la nature des choses.

Au point de vue spécial de la richesse et de la valeur, même avec le champ restreint que nous pouvons lui assigner dans l'état actuel de nos connaissances, l'économie politique est encore celle de toutes les sciences morales qui importe le plus au développement matériel du genre humain, et par contre la première et la plus utile des sciences morales pour les gouvernements, dont le principal devoir doit être *l'amélioration de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.*

Cette formule a été, dans ces derniers temps, mise en honneur par l'école saint-simonienne; elle exprime nettement la tendance pratique des doctrines sociales depuis 89; et on en retrouve souvent le sens et presque la forme dans les livres de Smith et de Malthus.

La définition et le but de la science ne sont plus en harmonie avec l'étymologie de son nom. *Économie* résume deux mots grecs : *nomos* et *oicos*, loi et maison, et signifient bien lois de la maison ; le mot *politique* est grec aussi : il descend de *polis*, ville, cité. De sorte qu'en rapprochant ces trois membres épars et en nous en reportant à l'origine de leur

signification, l'économie politique, ayant alors pour synonymes *économie publique*, *économie sociale*, serait la science des *lois* de la *maison politique*, et comprendrait tout ce qui a rapport à l'art de gouverner, à la politique [1].

L'expression d'économie politique avait déjà été employée par les Italiens. Adam-Smith l'adopta pour en restreindre le sens. « L'économie politique, dit-il, considérée comme une branche des connaissances du législateur et de l'homme d'État, se propose deux objets distincts: le premier de procurer au peuple un revenu et une subsistance abondante, ou, pour mieux dire, de le mettre en état de se procurer lui-même ce revenu ou cette substance abondante; le second objet est de fournir à l'État ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public; elle se propose d'enrichir à la fois le peuple et le souverain. » (Livre IV.)

J.-B. Say formula bien nettement la pensée de son maître et la sienne, en disant : « L'économie politique est la science qui montre comment la richesse se forme, se distribue et se consomme » (1803, 1re édit. du *traité*). Cette définition est celle qui a été le plus généralement adoptée. M. Mac Culloch a dit : « l'économie politique est généralement définie aujourd'hui : la science des lois qui réglent la production, la distribution et la consommation des choses qui possèdent une valeur échangeable, et qui sont en même temps nécessaires, utiles ou agréables à l'homme. » Cette définition ne diffère de la précédente qu'en ce que M. Mac Culloch a ajouté à la définition de la science celle de la richesse.

Sismondi et plusieurs autres économistes ont pensé et défini tantôt comme Adam Smith et J.-B. Say, tantôt comme les physiocrates, sans distinguer dans leurs ouvrages les principes économiques de ceux des autres sciences morales.

M. Rossi est revenu, avec la netteté qui le caractérise, au

[1] *Polis*, *politikos*, *politeia* répondent à nos mots : *société*, *social*, *socialisme*.

cadre de Smith, et il a fait à la science un programme bien déterminé. Il veut que l'économie politique ne s'occupe que des lois naturelles qui président à la production de la richesse et à sa distribution équitable parmi les producteurs, laissant aux autres sciences morales et politiques le développement moral du genre humain.

Il ne s'oppose pas à ce que la morale et la politique interviennent dans les questions d'économie politique; mais il ne veut pas qu'on les confonde avec elles, car il ne croit pas que le moment soit venu de réunir, par une puissante synthèse, toutes les sciences morales et politiques en une seule, et de fonder une haute science sociale, comme on pourrait former avec les sciences naturelles une science générale de la nature, une physique par excellence. « Mais, cela fût-il possible, il serait tout aussi irrationnel de confondre cette science sociale avec une science particulière, la science de la richesse, qu'il le serait de confondre la science générale de la nature avec la minéralogie. Que si les auteurs (continue M. Rossi) de quelques essais prématurés de synthèse sociale veulent emprunter à la science de la richesse son nom d'économie politique, pour l'appliquer à leurs élucubrations économico-politico-morales, nous le voulons bien. La dénomination d'économie politique n'est pas assez heureuse pour que les économistes en défendent la possession *unguibus et rostro*. Ils s'appelleront, si l'on veut, *chrysologues*, *chrématisticiens*, *divitiaires*, ou de tout autre nom plus étrange encore; mais, de cette usurpation de titre, en conclure que l'économie politique est autre chose que la science de la richesse, c'est évidemment substituer à une question sérieuse un jeu de mots, une querelle de terminologie. »

Les variations qu'a subies la fixation des limites le l'économie politique, par le fait de quelques écrivains, surtout en France et en Allemagne, est la principale cause du peu de crédit que la science rencontre dans une classe nombreuse de publicistes. Un enseignement orthodoxe et intelligent peut seul désormais faire disparaître ce mal funeste.

Pour le moment nous croyons qu'il y a lieu de rappeler les explications suivantes.

Les uns comprennent par *économie politique* non-seulement la science des richesses, mais la science de tout ce qui peut servir au bien-être matériel et moral de la société, et, dans ce cas, il leur reste à faire adopter un mot pour la *science des richesses.*

Les autres n'appliquent ce mot qu'à la production des richesses, et disent volontiers *économie sociale*, en parlant de la distribution de la richesse dans les diverses classes de la société.

Mais, qu'on dise d'une manière ou de l'autre, n'oublions pas que le mot n'a, dans sa signification, aucun rapport avec le sens des deux membres qui le composent, *économie politique* ou *sociale*, et n'y attachons pas plus d'intention qu'on n'en attache à un nom de baptême ou de famille. C'est ainsi qu'on fait pour la *physique*, qui serait, d'après son étymologie, la science générale de la nature, comme du temps d'Aristote. Cela n'est plus vrai aujourd'hui, que la physique ne fait entrer dans son domaine, fort vaste d'ailleurs, qu'un certain nombre de phénomènes naturels. On a dit aussi que la chimie, définie d'après son étymologie, serait la science des sucs : or, on sait qu'aujourd'hui, entre les mains de nos savants, elle étudie fort heureusement autre chose que des sucs et des extraits.

D'autres encore, fatigués des reproches de dureté adressés aux économistes, ont appelé, à l'instar de J.-B. Say, dans son *Cours complet*, la science des richesses, *économie sociale*, parce que, disent-ils, en s'occupant des intérêts matériels, elle aide naturellement les *intérêts moraux*. J.-B. Say croyait avoir légitimé le mot par ses considérations sur les produits immatériels et par l'étude « des rapports de l'individu avec la société. » Par des motifs analogues, M. Blanqui a quelquefois distingué une *économie politique française*, qu'il dit être plus généreuse que ce qu'il appelle l'*école anglaise ;* et M. Alban de Villeneuve a publié des principes d'*économie*

politique chrétienne, qu'il juge tout naturellement supérieurs aux autres principes.

Ces dernières dénominations, en supposant qu'il ne faille pas les rejeter complètement, ne doivent, ce nous semble, être acceptées que dans un sens très restreint; car s'il y a une science, c'est un composé de vérités qui ne sont pas plus françaises, anglaises ou chrétiennes que turques ou arabes.

On a appelé *économie sociale* ou plutôt *science sociale*[1], par opposition à l'économie politique de Smith et de J.-B. Say, l'exposé de doctrines encore vagues et indéterminées, puisant dans toutes les sciences morales et politiques et aussi dans un mystérieux inconnu pour trouver des systèmes d'organisation sociale, qui serviraient de guide à l'avenir et préserveraient les sociétés des maux physiques et moraux qu'elles ont éprouvés jusqu'à ce jour.

En disant (p. 1) que l'économie sociale ou la science sociale considère les lois qui président au développement des sociétés humaines, et recherche quels sont les moyens de les rendre heureuses et puissantes, nous croyons avoir restitué à ces mots leur sens général.

Des écrivains allemands, qui ont une tendance à agrandir le champ des observations de la science, l'ont appelée : *économie nationale, économie de l'État, économie du peuple.* D'autres ont dit : *économie universelle, économie publique, économie générale.*

Il y a d'autre part des auteurs qui ont pensé que les expressions, science de la richesse, avaient un sens encore trop peu restreint, et ils n'ont vu dans l'économie politique que la *science de la valeur* ou bien celle de l'*échange*[2].

Xénophon avait déjà donné, dit-on, le nom de *chrématique* (χρηματιστικη) à l'art de produire, et celui d'*économie* (οικονομικη) à l'art d'administrer les produits.

[1] Voyez son *Cours complet*, à l'Introduction.

[2] C'est le mot adopté par les *phalanstériens*, pour désigner la théorie sociétaire de Charles Fourier.

Le mot politique aurait pu effrayer sous la restauration. Le cours de J.-B. Say au Conservatoire des arts et métiers fut intitulé : *Cours d'économie industrielle*, ce qui semble vouloir dire que ce cours devait plus spécialement traiter de la production manufacturière, tout comme *économie agricole* et *économie commerciale* indiquent plus spécialement la *production agricole* et les *échanges ;* mais il est inutile d'insister pour montrer ce qu'il y a de trop restreint dans ces expressions. Par *économie rurale*, il faut entendre l'art d'administrer l'exploitation des champs, tout comme *économie domestique* signifie l'art d'administrer les affaires du ménage : ces deux arts ne doivent pas méconnaître les principes de l'économie politique; mais ce serait errer singulièrement que de les confondre avec cette science.

II. Sur le principe de propriété.

La propriété en général et la propriété territoriale surtout ont été attaquées plus d'une fois; mais jusqu'à présent on n'a présenté aucun système pour la remplacer, ce qui ne veut pas dire, comme le fait observer M. Rossi, qu'on n'ait pu attaquer avec raison la distribution du sol, telle que certaines lois ont pu la faire.

Nous ne voulons pas passer en revue toutes les opinions émises à ce sujet et tous les systèmes proposés : c'est une étude qui ne rentre pas dans notre cadre, et il nous aura suffi d'avoir fait quelques observations, qu'on semble trop souvent omettre dans les questions sociales et économiques (5-336).

Voici l'état de la discussion, résumée par deux hommes éminents :

J.-J. Rousseau, en parlant du premier qui s'avisa d'enclore un terrein, s'est écrié : « Que de crimes, de meurtres, de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre hu-

main celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : gardez-vous d'écouter cet imposteur ! vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne. »

Say lui a répondu : « Lorsque les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne, la terre ne produit que des bruyères et des forêts, ainsi qu'on le voit au pays des Esquimaux ; si vous voulez manquer de tout, vous n'avez qu'à nommer imposteur le premier qui enclora son champ ; après quoi, vous arracherez les pieux qu'il aura plantés ; et si, à la suite de ce judicieux exploit, votre pays ne produit presque rien qui puisse adoucir votre existence ni augmenter votre population, vous n'en aurez pas moins tous les vices des nations les plus civilisées: l'avidité, la perfidie, les jalousies, les haines, les meurtres, et vous mangerez vos prisonniers de guerre, après les avoir fait mourir dans les tourments, comme cela se pratique dans les pays où il n'y a ni propriétés ni industrie. » (IVe partie, chap. 2 du *cours*.)

En effet, s'il semble, au premier abord, que ce serait une économie pour le consommateur que de ne pas payer le service des fonds de terre, l'observation prouve que les produits parviennent plus facilement et moins chèrement à l'existence dans les pays où l'on paie ce service que dans ceux où il n'y a pas de propriété. Les Hurons et les Iroquois ne produisent guère que des fourrures, et avec des fatigues inouïes. Dans d'autres parties de l'Amérique, les choses se passent tout autrement ; on y vit mieux et la population s'y accumule. En 1791, l'Ohio n'avait pas 5,000 habitants ; en 1810, il en comptait 230,760 ; et, en ce moment, ce nombre est de 1,500,000. Qu'a-t-il fallu pour cela ? Presque rien (dit J.-B. Say) : que le gouvernement des États-Unis garantît aux habitants la propriété des terres qu'il leur a vendues à bon compte.

Autre exemple : En Tartarie, en Arabie, quatre ou cinq tribus, c'est-à-dire quatre ou cinq cents serviteurs ou bergers font paître des troupeaux dans le même espace où, en

France, par exemple, 50 mille cultivateurs non propriétaires retirent un revenu de leur travail.

Il est évident que si le champ n'appartenait à personne, et si le fermier ne payait aucun loyer, cette utilité serait livrée gratuitement au consommateur ; mais cette supposition ne saurait représenter un cas réel ; un cultivateur se battrait évidemment avec un autre pour labourer un champ qui n'aurait point de propriétaire, et le champ resterait en friche. Le propriétaire remplit une fonction utile et rend un service, puisqu'il concourt à ce que nous ayons du blé. Son service est commode pour lui, il faut en convenir ; mais nous ne savons pas nous en passer, et il n'y aurait point de propriétaires, que nous n'achèterions pas les produits ruraux moins cher.

En dernière analyse, avec un partage égal de terres, la partie afférente à chacun serait fort petite. Nous serions tous indigents ; et, comme dit J.-B. Say, « si c'est un malheur d'être pauvre [1], ce malheur est bien plus grand lorsqu'on est entouré de pauvres comme soi..... »

Ainsi, indépendamment des considérations morales et politiques qui peuvent légitimer la propriété, les propositions économiques suffiraient, puisque l'appropriation du sol nous semble indispensable pour la production du bien-être et de la richesse. D'ailleurs, les plus hardis novateurs ne font pas autre chose que proposer le remplacement de la propriété individuelle par la propriété collective. Ils disent : Le sol appartient à tout le monde, à l'État, qui le loue ou le fait valoir par un procédé quelconque. Ils ont bien, ce nous semble, raison en droit humain ; mais ils auront tort pratiquement, tant qu'ils n'auront pas à proposer un meilleur système économique ; car, jusqu'à présent, l'État et les communes ne tirent pas un grand parti de leurs propriétés.

Depuis Jean-Jacques, jamais personne n'avait attaqué la

[1] *Cours complet d'économie politique*, 4e partie, chap. II.

propriété avec le talent et la vigueur de M. P.-J. Proudhon[1].

De même que les calculateurs s'exercent aux grandes extractions de racines, pour trouver les divisions plus faciles, de même l'étudiant économiste pourra lire les travaux de M. Proudhon. Quand il les aura compris, qu'il les approuve ou les désapprouve, il aura toujours pu profiter de l'énergie de méthode et de langage qui caractérise cet écrivain tout à fait nouveau. Dans un premier mémoire, M. Proudhon, parlant de cette donnée que la propriété est un monopole, et que tout monopole est un vol, conclut à cet aphorisme que *la propriété c'est le vol.* M. Blanqui ayant désapprouvé le fond de ce travail dans une séance de l'Académie des sciences morales, M. Proudhon lui a montré que la plupart des philosophes, des légistes, des économistes, ont attaqué la propriété. Enfin, dans ses deux derniers ouvrages, l'auteur a commencé à formuler sa théorie égalitaire, qui n'est basée ni sur la communauté ni sur la propriété, et qu'il appelle *possession.*

Si nous avons bien compris M. Proudhon, il combat également la propriété individuelle et la *communauté :* ses affections sont pour un moyen terme, la *possession.* Or, M. Louis Reybaud[2] a opposé à M. Proudhon cet argument : ou la possession sera précaire, et elle offrira les inconvénients de la communauté ; ou elle sera sérieuse, plus ou moins emphytéotique[3] et transmissible, et alors elle ne différera pas de la propriété.

Mais que l'on parte d'un système de propriété, de possession ou de communauté, c'est-à-dire d'une propriété plus ou moins limitée, modifiée, individuelle ou nationale, il y aura toujours des phénomènes économiques à observer, la

[1] Cet auteur a successivement publié les ouvrages suivants : *Qu'est-ce que la propriété?—Lettre à M. Blanqui*, sur la propriété; — *Avertissement aux propriétaires.*

[2] *Études sur les réformateurs,* 2e volume.

[3] On appelle *emphytéose* une location à très long terme, presque séculaire.

terre restant toujours un instrument de production. De sorte que ceux qui croient à la possibilité d'un état social radicalement différent de celui que nous avons, et qui n'approfondissent pas les questions économiques, tombent dans une grande erreur. Ce n'est qu'avec l'économie politique et non malgré elle que l'on pourra utilement et progressivement modifier la constitution actuelle de la société, suivant les besoins de l'avenir.

Mais longtemps encore, en avouant que *la propriété est un privilége, un monopole*, on ajoutera que c'est *un monopole utile :* car, dans le passé et dans le présent, sans appropriation, il n'y a eu et il n'y a ni société régulière ni civilisation.

Le premier qui s'avisa de dire : ceci est à moi, fut le vrai fondateur de la société (J.-J. Rousseau) [1].

En resumé, l'on semble admettre, en économie politique, que la propriété ne découle pas du droit divin, du droit domanial ou de tout autre droit spéculatif, mais bien de son utilité. Ce n'est qu'un privilége toléré dans l'intérêt de tous, et dont la loi doit sans cesse chercher à faire disparaître les abus, pour arriver à une plus grande production et à une répartition plus équitable.

Quand les avantages de l'appropriation du sol sont démontrés, *à fortiori* il faut admettre la propriété du capital et du travail; car la propriété foncière est la moins respectable de toutes. « Il n'y a pas un héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne [2]. »

[1] Mais on sait que l'immortel citoyen de Genève déplorait qu'il y ait eu des gens « assez simples pour le croire. »

[2] J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique*, 4e partie, chapitre v.

Il faut lire aussi le travail de M. Jobard, de Bruxelles, dans lequel, sous le titre de *Création de la propriété intellectuelle*, l'auteur propose, entre autres choses, avec sa verve habituelle, de plus grands priviléges pour les auteurs des procédés et des inventions, dont il voudrait rendre la propriété héréditaire et trans-

Digitized by Google

III. Sur les reproches et les objections adressés au principe de population.

On a dit de la doctrine de Malthus qu'elle était aristocratique, immorale, et inhumaine.

Le premier reproche est irréfléchi. Ce n'est pas la doctrine de Malthus qui est *aristocratique*, c'est l'espèce humaine, c'est la nature. Si vous prouvez que la population ne tend pas à dépasser les subsistances, il n'y a plus de doctrine de Malthus; mais si vous ne pouvez le nier, il est évident qu'il n'y a que les gens aisés de toutes les classes qui ont le privilége d'avoir des enfants; je m'explique, des enfants heureux, sains et bien portants. Les autres, on ne saurait trop le dire, mettront au jour des créatures hâves et chétives qui trébucheront du berceau dans la tombe. Dites que cette doctrine a constaté une vérité désolante, dites que Malthus nous a annoncé une effroyable nouvelle, dites qu'il vous a fait voir la profondeur de la misère, puisque vous n'oserez plus, si vous n'êtes à l'aise, songer, sans frémir, aux joies de la paternité; sondez le mal si vous pouvez, cherchez des remèdes, mais ne calomniez pas le savant physiologiste de la société. Est-ce sa faute si son génie lui a montré un abîme et un abîme réél dans ce que vous preniez pour l'expression d'une grande prospérité ?

Et si les propositions de Malthus sont vraies, pourquoi serait-il inhumain de vous dire : soyez prudent; vous pouvez nourrir deux enfants, le troisième serait de trop, « *il n'y a pas de place pour lui au banquet de la vie*[1]. » Et, si vous

missible comme le sol. M. Jobard et M. Proudhon se tournent pour ainsi dire le dos, et suivent une direction diamétralement opposée. Toutefois, il est pénible de ne pas être de l'avis du spirituel publiciste de Bruxelles, quand il demande qu'on ne *mette plus les inventeurs à l'amende.*

[1] Expression de Malthus, trop critiquée.

Malthus écrivait dans un pays alarmé par les cris du paupérisme; ses contradicteurs, au contraire, au point de vue d'un pays

vous lamentez sur la misère de votre famille, ne prenez que pour ce qu'elle vaut cette réponse de bourru bienfaisant : Pourquoi la fites-vous si nombreuse ?

Y a-t-il plus d'humanité, je le demande, à vous exciter à la reproduction et à vous laisser, par impuissance, dans le dénûment que vous vous serez fait.

Quand Malthus a parlé de contrainte morale, il entendait l'abstinence, difficile sans doute, mais aussi rigide que peut la rêver un ministre évangélique. On peut douter qu'elle soit applicable d'une manière absolue, mais ce serait abuser des mots que de la trouver immorale [1].

où il n'y avait pas encore assez de population. Evidemment, Malthus a eu peur du torrent révolutionnaire. Et qui n'en a pas peur, parmi ceux qui pensent à la profonde misère d'une foule d'hommes auxquels les mieux intentionnés n'ont que des réformes sociales fort vagues à proposer, ou des institutions politiques dont l'effet est indirect et appréciable seulement à distance. Mais citons les paroles de Malthus, qu'on a tant blâmées, et qui se trouvent dans les premières éditions de son livre : « Un homme qui naît « dans un monde occupé, si sa famille n'a pas les moyens de le « nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme « n'a pas le moindre droit à réclamer une portion de nourriture, « et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de « la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui ; la nature lui « commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même « cet ordre à exécution. »

C'est effrayant ; mais Malthus ne l'invente ni ne le conseille ; il le constate et en avertit le père de famille et tous ceux qui coopèrent à la multiplication des hommes hors des proportions avec les subsistances. Au lieu de : *n'a pas le moindre droit de réclamer*, mettez : *n'a pas le moindre pouvoir*, et la phrase de Malthus ne sera que l'expression de notre état social.

[1] On dit que saint Paul a recommandé la contrainte morale. Jean-Baptiste Say, dans son *Cours complet d'économie politique*, adopte entièrement cette doctrine. Charles Comte, dans son éloge de Malthus, cite des ministres de l'Évangile qui l'ont prêchée.

Ainsi, les reproches adressés à la doctrine de Malthus n'ont aucune valeur scientifique ; ils n'ont jamais été proférés que par ceux qui n'avaient pas lu l'ouvrage de l'illustre économiste.

Passons aux objections. Elles sont de deux sortes, les unes participent des reproches et ne sont que des exagérations ; les autres sont plus positives : nous allons réduire les premières à leur plus simple expression, et refuter les autres.

Première objection. On ne conteste pas les deux propositions de Malthus dans la tendance de la population à déborder les limites de la subsistance ; mais on conteste les termes numériques de ses progressions et on blâme cette forme arithmétique d'appréciation.

Mais entendons-nous bien : le langage arithmétique n'est ici que pour mieux formuler la pensée, et il est évident qu'on ne peut pas donner une démonstration, à un millième près, du développement, des progressions et du rappport qui les lie. Là n'est pas la question, et la théorie de Malthus est substantiellement vraie, si l'on est d'ailleurs forcé d'admettre que la force du développement des hommes tend à dépasser celle du développement des moyens de vivre.

On a montré par le raisonnement que la population pouvait tripler en vingt-six ans ; l'exemple de l'Amérique a prouvé, par le fait, que la population pouvait doubler en vingt et un ans et quelques mois [1]. Mais qu'importe la grandeur de la période ; qu'elle soit de 25, 50, 75, 100 ou 125 ans, le principe n'en est pas moins vrai, et il faut s'occuper de la difficulté, avec cette différence toutefois qu'il vaut mieux avoir affaire à un orage lointain qu'à une tempête voisine.

De l'aveu de Godwin, qui a voulu réfuter la doctrine de Malthus, la population suédoise aurait doublé en cent ans [2].

[1] Warden, *Description des États-Unis.*

[2] Godwin a publié deux volumes intitulés : *Recherche sur la popu-*

Deuxième objection. Il y a, a-t-on dit, dans l'homme un principe aristocratique qui le porte à tout ce qui peut augmenter son bien-être, sa considération et le rang qu'il occupe dans ce monde. Or, ce principe est capable de balancer son désir de procréation. Malthus l'a trop méconnu ; ce principe rendra ses conseils inutiles, et nous fait voir suffisamment que sa doctrine est exagérée.

Distinguons. Niez-vous que les hommes naissent pour mourir rapidement dans certaines classes. On vous a prouvé le contraire; et dès lors Malthus a rendu service en nous prevenant et en donnant ses conseils. En second lieu, nous reconnaissons l'existence du principe aristocratique ; nous le constatons avec vous dans toutes les classes, chez tous les individus : ce principe est un bien, quand il n'est pas trop exagéré, car il excite l'homme à s'élever. Les uns [1] l'ont exagéré, d'autres [2] l'ont méconnu ; mais c'est un des leviers qu'emploie le dieu du progrès [3]. Cependant, il serait facile de prouver que, malgré son énergie, il n'a pu lutter seul contre le principe de population; et l'une des raisons de ce fait, c'est que la prudence appartient à l'âge mûr et aux classes instruites. Malthus a donc rendu service en constatant l'impuissance de ce principe jusqu'ici et en avertissant toutes les classes où il n'est pas bien dirigé. N'est-il pas vrai que, si les classes supérieures observent ce principe, il est méconnu dans une bonne partie des classes moyennes, et dans les classes pauvres surtout, appelées prolétaires [4] ou faiseurs d'enfants.

lation, traduits par Constancio, Paris, 1821, Aillaud. Malthus et Godwin se servent des relevés de Wargentin. Nous pourrions citer des pays où le doublement a été plus rapide, mais c'est en Suède seulement que l'on a les documents les plus suivis.

[1] Les aristocrates. — [2] les communistes. — [3] Ce principe s'accorde parfaitement avec la tendance démocratique et égalitaire des sociétés modernes.

[4] Du latin *proles*, enfants, petits. Les Romains disaient déjà *proletarius* pour *indigent* et de *basse condition*.

On entend souvent répéter cette assertion banale : si les classes pauvres ont le plus d'enfants, c'est que la Providence a voulu contre-balancer les effets de la débauche des riches [1]. Loin de moi le désir de pallier le crime de la *prostitution payante*, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il y a une singulière exagération dans la seconde partie de cette proposition. Faut-il répéter que les enfants des pauvres meurent plus vite et plus souvent que ceux des riches, et qu'ils ne comblent aucun déficit. Il y a donc erreur sur ce point. Si maintenant vous voulez savoir pourquoi le pauvre s'abandonne imprudemment à la reproduction, c'est que la misère et l'ignorance ont abruti ses facultés, qu'il est devenu égoïste, insouciant de l'avenir des siens comme du sien propre, intempérant, incapable de la moindre contrainte, et enfin, insensible quelquefois à la perte de ses petits, dont la mort le délivre, et pour lesquels il sait bien qu'un sort pareil au sien n'est pas à regretter (Rossi) [2].

Montesquieu avait déjà dit[3] : « Les gens qui n'ont absolument rien, comme les mendiants, ont beaucoup d'enfants ; car il n'en coûte rien au père pour donner son art à ses enfants, qui sont en naissant munis des instruments de cet art. »

Le principe de la conservation du bien-être n'a pas d'action sur la classe la plus nombreuse, qui obéit passivement au principe bien plus énergique du désir : donc la nécessité des doctrines de Malthus subsiste. En pareille matière, la distinction des classes est indispensable : quelques chiffres

[1] Singulier moyen que la Providence aurait pris là pour punir les uns de la faute des autres. L'explication par la Providence n'est qu'un fatalisme paresseux auquel il faut répondre : Aide-toi, le ciel t'aidera. Voir Malthus, *Essai sur la population*, l. II, c. XIII, p. 313, édition Guillaumin.

[2] Il y a de nobles et touchantes exceptions, et nous savons aussi jusqu'où peut s'élever la sublimité de l'amour maternel chez la femme du pauvre.

[3] *Esprit des lois*, liv. XXIII, chap. XI.

seront une démonstration irréfutable. En France, les hommes de 40 à 45 ans, meurent :

S'ils sont riches ou aisés, dans la proportion de 0,85 sur 100.
« pauvres et besoigneux . . . 1,87 sur 100.

C'est-à-dire qu'il meurt le double et 1/4 de pauvres !...

Dans les colonies anglaises, les nègres mouraient comme suit :

Les nègres esclaves, dans la proportion de 1 sur 5 ou 6.
Les nègres libres . . . . . 1 sur 33 ou 34.

C'est-à-dire qu'il mourait six fois plus d'esclaves !

Ces chiffres sont adoptés par M. Rossi ; voyez aussi plus haut (138), la mortalité comparative des enfants en France et à Nidjni-Novogorod.

Ces distinctions sont indispensables dans les investigations historiques au sujet des lois de Malthus. Certaines classes ont progressé, d'autres ont disparu, et les peuples actuels sont des résultantes dont il faut analyser les éléments. Si vous les prenez en bloc, vous ne voyez pas ce qui s'est passé : c'est ce que Malthus a démontré par ses belles recherches statistiques.

Troisième objection. « Le régime sous lequel les êtres naissent, vivent, se développent et s'anéantissent, doit être soumis à des calculs plus sûrs que ne le sont ceux de quelques esprits mathématiques. Le grand ordonnateur a tout prévu, et il n'a pu livrer le monde à la famine : de même qu'il procède aujourd'hui par voie d'excédant, il peut procéder par voie d'équilibre. L'eau ne coule que tant qu'elle trouve une pente..... L'économie politique doit rester neutre sur ce terrein..... Sur des questions aussi délicates, le plus sûr est de s'abstenir ; l'économiste doit s'en désintéresser comme le prêtre [1]. » C'est un de nos meilleurs écrivains, c'est M. Louis Reybaud, qui parle ainsi.

Certes, la Providence calcule mieux que les économistes ; mais pourquoi ceux-ci ne découvriraient-ils pas, comme les

[1] *Journal des Économistes*, 1 vol., 194 et suivantes.

autres savants, quelques-uns de ses calculs, pourquoi Malthus n'aurait-il pas mis le doigt sur le principe de population. Dieu n'a pas livré le monde à la famine, pas plus qu'il ne l'a livré aux crimes; mais est-ce une raison pour que l'homme n'use pas de sa liberté et de son intelligence afin de prévenir la misère et l'influence des méchants. Aide-toi, le ciel t'aidera. Comment l'économie politique peut-elle rester neutre sur la principale cause de la misère et de la concurrence. Le sujet est délicat sans doute, mais nous ne voyons pas que la prudence ait rien d'impudique [1].

Première exagération. En admettant la théorie de Malthus, la nature du mal, quelques publicistes en ont proclamé la fatalité, ainsi que l'inutilité du remède.

Mais la population en excès peut ne pas naître; car l'homme est intelligent et libre; car il peut prévoir le mal, quand il le connaît. Sans cela, il faudrait avouer qu'il serait moins bien partagé que les animaux, qui ne naissent pas là où ils ne peuvent pas vivre. C'est là l'école, si c'en est une, que l'on a toujours confondue avec celle de Malthus, et qui a tant nui dans l'esprit public à la connaissance du principe de population [2].

Autre exagération. Ce qui a le plus abusé les adversaires de Malthus, ce sont les conséquences qu'on a tirées de sa doctrine relativement aux établissements de charité, que des esprits absolus ont voulu supprimer radicalement comme stimulants de la population.

La première partie de la doctrine de Malthus, qui démontre le *principe de population*, est ici fort innocente. Elle est oui ou non l'expression d'une vérité. Si oui, reste l'application, qui se rattache à des établissements bien diffé-

[1] D'ailleurs, M. Reybaud est partisan des mariages tardifs et de la prudence.

[2] Quand vous entendrez parler du *malthusianisme*, de Marcus, ou de toute autre folie, soyez sûr que celui qui parle ne connaît pas la doctrine de Malthus. Voyez le livre IV, ch. V de l'*Essai* de Malthus, *sur le principe de population.*

rents : les tours ne sont pas des hospices, et les hospices ne sont pas des hôpitaux. Il y a des prisonniers à amender, des pauvres à secourir, des vagabonds à remettre sur la bonne voie, des enfants dont il faut éviter la naissance, des petits êtres tout faits qu'il faut faire vivre, si l'on peut, en leur rendant des mères. Ce n'est pas une affaire si facile que la solution de tous ces problèmes. La doctrine de Malthus ne vous empêche pas d'être bon ; elle vous prévient de l'inconvénient d'être niais ; elle vous apprend qu'il faut surveiller votre charité, et elle n'a jamais eu la prétention de supprimer immédiatement, totalement et absolument toutes les institutions de charité. Entre la taxe des pauvres et les lits de l'Hôtel-Dieu il y a une immense différence. Apprenons quelle doit être la véritable charité ; sachons en apprécier les résultats ; soyons grands, soyons généreux, soyons frères; Malthus ne s'y opposa jamais [1].

Ce que demande Malthus, c'est qu'on dise la vérité aux hommes; c'est qu'on ne les berce pas de chimères, en leur promettant des systèmes politiques renfermant la panacée universelle, en leur faisant entrevoir qu'une meilleure distribution seule *suffirait* pour mettre tout le monde à l'aise; en cherchant à leur persuader que, quel que soit leur nombre, la société *doit* et *peut* leur donner du travail et des *salaires suffisants :* comme si la production des subsistances pouvait se développer indéfiniment ; comme si des salaires élevés

[1] L'étude scientifique de ces questions commençant à peine, l'économie politique semble avoir pour mission d'éclairer les voies, d'analyser les procédés ; mais il y a à faire en dehors d'elles une foule de recherches statistico-morales sur les maux de l'humanité ; le tout avec discernement. Ainsi, selon nous, il n'y a pas un discernement suffisant dans la charité de cette maison de Picpus, qui organise des souscriptions pour aller en Chine sauver de la voracité des cochons les enfants dont l'excès de population nécessite, dit-on, le sacrifice, quand il y a en Europe, en France, des milliers de pauvres filles que la misère conduit aux égouts de prostitution.

pouvaient exister en même temps qu'un superflu de population. Il faut lire sur tous ces points de la doctrine de Malthus la dernière partie de son livre.

133. Illusions (*émigrations et réformes*). Il y a des personnes qui, tout en repoussant la forme arithmétique des deux progressions, ne peuvent pas nier positivement que la population n'ait une tendance bien marquée à s'élever au-dessus du niveau des subsistances ; mais elles traitent d'inhumains et d'immoraux les conseils de Malthus, parce qu'elles les confondent souvent, il faut le dire, avec la dureté des exagérations précédentes, et parce qu'elles croient avoir des procédés plus généreux pour alimenter l'excès de la population, savoir : l'émigration dans les pays inhabités et la meilleure distribution des richesses sociales.

Nous voilà aux prises avec l'école dite française, qui s'attribue modestement le monopole des sentiments généreux. Malthus a contesté le mal ; il a proposé certains remèdes ; c'est le chef de l'école anglaise. D'autres ne veulent pas se donner la peine de savoir si sa découverte est vraie ; et ils en nient l'utilité et la moralité, parce qu'ils ont le moyen de toujours faire vivre les nouveaux-venus ; c'est l'école qui s'est baptisée française. Il lui reste à prouver que les procédés d'amélioration sont bons. Passons-les en revue.

L'émigration. Le monde est grand, disent-ils ; pourquoi ne remplissez-vous pas les vides par l'émigration et les colonisations ?

D'abord, l'émigration ne serait en théorie qu'un palliatif. Supposez-la simple et facile ; supposez que la population actuelle, courant sur les ailes de la vapeur, se dirige en convois rapides sur tous les coins inhabités du monde ; supposez la parabole saint-simonienne et fouriériste réalisée, le globe embelli et l'espèce humaine se divertissant sur tous les points de notre heureuse planète, ce serait le commencement de la difficulté : de la facilité de placer la famille résulterait l'accélération du principe progressif de population, la loi américaine au moins, les obstacles n'y étant plus, aurait son

cours, et une simple formule d'arithmétique peut vous dire combien peu de fois vingt-cinq ans il faudrait à l'espèce humaine pour s'encaquer ici-bas. Le mal est plus près de notre génération qu'on ne pense; mais, d'ailleurs, fût-il à une énorme distance, la science devrait-elle le négliger ? « S'il était démontré avec la même certitude qu'on prévoit une éclypse, que d'ici à deux mille ans une énorme comète viendra se heurter contre la terre, que penseraient les savants de celui qui, vu la longueur du délai, se moquerait des principes de la science. » (Rossi.)

Non-seulement l'émigration ne serait plus possible dans quelques siècles, mais elle est aujourd'hui un moyen bien insuffisant; car il y a des pays dans lesquels il y a un excès [1] de deux ou trois millions d'hommes, et d'où l'émigration n'en retire que quelques milliers. D'après M. Warden, ancien consul des États-Unis, on n'a longtemps compté que 4,000 émigrants en Amérique, et ce à l'époque où la population indigène se doublait. Ce moyen sera toujours aussi mesquin, car, pour émigrer, en mettant de côté l'influence du climat et de la patrie, qu'on n'emporte jamais à la semelle de ses souliers, comme disait Danton [2], il faut des capitaux pour se faire un abri, pour exploiter le sol et attendre les récoltes. Or, ces capitaux, dans un pays trop peuplé, ne peuvent se former, surtout au sein des classes nombreuses; et, si l'État les fournit, comme il les prend surtout aux classes nombreuses par l'impôt, la difficulté est la même.

Maintenant écoutez la protestation éloquente de M. Rossi : « Il est, dit-il, des philanthropes qui crient aux populations : Ne faites pas attention aux conseils des économistes, fondez sans scrupule des familles, l'émigration viendra à votre secours; vous mènerez loin d'ici des jours heureux dans la

[1] Il ne s'agit pas en effet d'une grande population, mais du superflu d'une population grande ou petite. Malthus n'a évidemment pas négligé cette distinction.

[2] De deux enfants, celui-là qui n'émigre pas est privilégié.

chaumière de Baucis et Philémon. A notre tour, nous prendrons par la main les hommes imprudents, et nous les mènerons dans le port où s'embarquent les émigrants, sur ces quais couverts de pauvres, de mendiants, livrant tous le peu qu'ils possèdent pour payer leur passage, pour se faire entasser à fond de cale comme des nègres, laissant derrière eux le souvenir de l'enfance, les consolations du sol natal, n'ayant devant eux que des dangers et des souffrances, un avenir sombre et menaçant, sans autre gage de sûreté que des promesses imprudentes ou fallacieuses, les rêves d'un philanthrope ou les mensonges d'un spéculateur. Nous les mènerons sur les plages où sont jetés ces émigrants, ceux du moins qui survivent au passage; leur petit capital est consommé, et sur cette terre américaine, qu'on appelle la terre de la liberté par excellence, quoiqu'il ne soit pas même permis d'y exprimer un vœu pour l'abolition de l'esclavage, ils arrivent pauvres, inconnus, dépourvus de tout. Que deviennent-ils? On leur a dit à Heidelberg, à Glaris, qu'ils trouveraient la terre promise, de hauts salaires, et ils se trouvent en présence d'entrepreneurs qui déjà, grâce au développement de la population, n'ont plus un besoin urgent de leur travail. Il faut donc se vendre à bas prix, loin de sa patrie, de ceux dont les regards seuls seraient une consolation, au milieu d'un peuple inconnu, peut-être aussi parlant une langue qu'on n'entend pas, professant une religion différente de celle qu'on aime. Voilà ce qu'on appelle un moyen de pourvoir à l'excédant de la population; c'est sans doute un moyen de rétablir le niveau; mais en quoi diffère-t-il, si ce n'est par la lenteur du supplice et par un surcroît d'angoisses, de cet autre moyen bien plus simple, la mort chez soi? MM. les philanthropes ressemblent par trop à ceux de nos médecins qui, pour se débarrasser de leurs malades, les envoient mourir loin. »

Deux savants publicistes, M. Louis Reybaud et M. Blanqui [1],

[1] Le premier, dans l'article cité du *Journal des économistes*, en

ont dit avec raison que l'expatriation était providentielle, et que, jusqu'à ce jour, elle avait rendu d'immenses services à la civilisation et à l'industrie de tous les peuples. Mais, partant de cette idée qui leur a inspiré de belles pages, ils trouvent, à tort, selon nous, les craintes de Malthus chimériques, sa loi suffisamment combattue, et ils comptent sur l'expatriation et sur Dieu pour rétablir l'équilibre.

Personne assurément ne peut ni ne veut nier les effets civilisateurs de l'expatriation, et l'intervention de la Providence sur les choses d'ici-bas. Mais la question n'est pas tout à fait là. Il s'agit de savoir si l'expatriation est un moyen suffisant de déverser l'excès de population, si ce moyen suffit et s'il suffira; or, les considérations exposées ci-dessus et l'histoire du passé démontrent le contraire.

M. Reybaud lui-même nous fait apprécier combien peu l'émigration soulage les populations trop serrées. « Depuis le XVIe siècle, dit-il, l'Europe, dans le cours de 300 ans, envoie en Amérique 25 millions de blancs qui chassent devant eux les cuivrés éperdus. » C'est un peu plus de 80,000 émigrants par an dans toute l'Europe, et pour mettre un obstacle, assez positif d'ailleurs, à la reproduction des cuivrés [1] !

« De tous les bagages, dit Adam Smith, l'homme est celui qui se transporte le plus difficilement d'un lieu à un autre. » J.-B. Say [2] cite des Chinois que la faim avait chassés de leur pays, qui devaient y trouver la peine de mort, et qui ne voulurent pas moins y retourner. Il explique comment le pauvre aime autant son pays que le riche : « Un canton dif-

rendant compte du cours de M. Rossi; le second, dans le tome II de son *Histoire de l'économie politique*, en exposant la doctrine de Malthus.

[1] L'administration française n'a pas de documents sur le chiffre annuel des émigrations. M. Legoyt (*France statistique*) croit pouvoir l'évaluer à 5000. Est-ce plus ou moins que l'émigration ? En 1842, l'accroissement de la population par l'excès des naissances sur les décès a été de plus de 160,000 habitants !

[2] Liv. I, chap. VIII ; 4e partie, chap. V.

férent, ajoute-t-il, est, pour la classe laborieuse, un pays étranger[1].

En somme, il n'y a qu'une manière d'émigrer : celle des Huns et des Vandales, qui partaient avec armes et bagages, ravageant tout sur leur chemin, exterminant les vaincus et se mettant en leur lieu et place.

Guerre. On a aussi proposé la guerre pour diminuer le nombre d'hommes et par suite la concurrence[2].

J'aimerais autant adopter l'usage chinois, de donner les enfants aux cochons. Et puis le procédé est cher : chaque soldat qui diminue la concurrence, en s'éliminant dans un ravin d'Afrique a coûté mille francs par an à la société[3].

Meilleure distribution des richesses. Nous arrivons à ceux qui croient avoir résolu le problème en disant : il y a des oisifs et des opulents qui mangent le profit des travailleurs. Distribuez mieux la richesse, et vous n'aurez pas besoin de vous occuper des billevesées de Malthus et de cette absurde école anglaise[4]. Tel est le langage de tous les socialistes qui s'attribuent aussi le monopole des sentiments généreux.

Notre première observation aura pour but de faire re-

[1] Voici l'opinion de M. Destutt de Tracy (*Traité d'économie politique*, 211) : « Loin que l'émigration soit un mal, elle n'est jamais un remède suffisant ; on a toujours trop de peine à s'y déterminer. Pour qu'elle devienne un peu considérable, il faut que les vexations soient effroyables, et même alors le vide qu'elle opère est bientôt rempli comme celui qui résulte des grandes épidémies. » Destutt de Tracy pense qu'on pourrait défendre l'émigration. Il la trouve inutile et même nuisible, à moins qu'elle ne soit celle de quelques hommes qui apportent des lumières nouvelles.

[2] C'est le procédé de beaucoup de publicistes.

[3] On économiserait encore ce que l'enfant dépense avant 16 ans ; et qu'on a estimé à 1,000 fr.

[4] Godwin et plusieurs autres traitent fort cavalièrement les recherches de Malthus. Voir les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des écrivains français.

marquer que cette nuance d'adversaires ne connaît pas au juste le livre de Malthus [1].

Secondement, il a été montré bien souvent qu'en les admettant actuellement suffisants [2], ces procédés nouveaux d'organisation ne sont que des généralités insignifiantes ou des expédients très douteux.

Troisièmement, en admettant aussi que la distribution puisse se faire demain de la manière la plus équitable, la plus paternelle, la plus chrétienne, la plus égale, elle ne ferait que reculer la difficulté de quelques années. Ce fait, par lui-même, n'amènerait point le développement progressif de la population, et nous ne tarderions pas à retomber dans la difficulté. Une meilleure distribution n'est donc qu'un palliatif, au point de vue de cette question, absolument comme l'émigration. Fourier lui-même, en promettant un produit quadruple, a annoncé que la population ne tarderait pas à dépasser les subsistances, et à se remettre dans la misère, sans les quatre moyens d'équilibre qu'il propose : la gastrosophie, la vigueur des femmes, l'exercice intégral, et, Dieu lui pardonne, les mœurs phanérogames !

Terres incultes. C'est encore un palliatif que la mise en culture des terres incultes. Nous ne voulons pas nier l'utilité des conquêtes agricoles ; mais il est évident, d'après ce qui précède, que ces améliorations de l'agriculture, fort lentes, seront toujours compromises, et au delà, par la précipitation de la population, si l'on méconnaît les conseils de la prudence. Mais le plus souvent ces tentatives sont des erreurs au point de vue de l'agronomie et de la dépense, et l'on ne tarde pas à s'apercevoir qu'on a employé du travail et de l'engrais sur

[1] Les exceptions font ressortir la règle.

[2] Voyez la première leçon de M. Michel Chevalier au collége de France. Selon lui, il faut produire beaucoup plus, afin que le bien-être émancipe les classes pauvres, qu'il appelle la *seconde moitié du tiers état.*

de mauvaises terres, tandis que ces capitaux eussent donné de plus utiles résultats sur des terres de qualité supérieure (342) [1].

Pommes de terre. L'argument des terres incultes n'est, en dernière analyse, qu'une illusion, ainsi que ce dernier argument favori d'une certaine classe de philanthropes. La pomme de terre est une bonne et excellente nourriture, quand elle est convenablement accompagnée, mais elle devient une triste chose quand elle est, comme en Irlande et dans quelques pauvres villages, l'unique soutien d'une population chétive et affamée. Mais admettez que le kilogramme de pommes de terre ou de tout autre légume équivale à un kilogramme de bonne viande ; ce tubercule tardera-t-il à manquer, si vous n'arrêtez pas le principe de population?

Nous sommes toujours en face de la même difficulté.

Conclusion. En résumé, il est prouvé :

1° Que la population *tend* à dépasser le niveau des subsistances, et qu'elle *peut* doubler en vingt-cinq ans ;

2° Que ce qui s'oppose et s'est opposé à l'accomplissement de cette loi, c'est le vice et la misère, conduisant les populations au tombeau ;

3° Qu'il faut, pour éviter ce malheur, empêcher les enfants de naître plus vite que le développement des subsistances ;

4° Que la doctrine de Malthus doit être dégagée des exagérations de ceux qui ne le connaissent pas ;

5° Que l'émigration et la réorganisation des sociétés modernes ne sont ou ne seraient que des palliatifs très insuffisants ;

6° Qu'il faut, par conséquent, avoir recours à d'autres moyens pour maintenir les populations dans des limites raisonnables.

Nous connaissons les moyens proposés par Malthus ; voyons maintenant comment M. Rossi a développé les siens.

[1] Voir *Essai sur la population*, liv. III, chap. XIV.

M. Rossi admet des moyens directs et des moyens indirects.

Les moyens directs sont :

Une bonne éducation nationale;

La cessation de tout encouragement direct, soit religieux, soit moral, soit politique;

La cessation de tout encouragement indirect, comme l'aumône officielle, la taxe des pauvres [1], la charité imprudente, etc.;

Les mariages tardifs ou prudents;

Enfin, la contrainte morale.

Les moyens indirects sont : l'établissement de la liberté du travail et du commerce avec toutes ses conséquences.

En somme, M. Rossi ne veut pas qu'on encourage la reproduction, mais seulement le travail, et qu'on éclaire et qu'on instruise les travailleurs.

Par bonne éducation, M. Rossi entend surtout une vulgarisation simple et pratique de l'économie politique et de toutes les notions dans lesquelles le travailleur apprend à voir les choses comme elles sont, et à ne pas se laisser entraîner par les rêveries et les illusions, et surtout à prévoir la misère qui le fait disparaître de ce monde avant le terme.

Nous avons dit plus haut (chap. XIII) les graves inconvénients d'une législation prohibitive, qui crée des industries factices, accumule les populations sur certains lieux d'une manière artificielle, provoque une concurrence meurtrière, entrave la production et rend le privilége inexpugnable.

M. Rossi recommande, après Malthus, les mariages tardifs. Ces deux savants appellent ainsi les mariages dans lesquels les contractants ont attendu le capital ou l'indus-

[1] Avant 1834, on donnait en Angleterre des secours assurés aux pauvres ; cette prime avait engendré d'immenses abus qu'a révélés l'enquête. Voir une note finale de l'auteur, p. 660 de la nouvelle édition de l'*Essai sur le principe de population*, tome XII, dans la Collection des principaux économistes de Guillaumin.

trie nécessaire pour entretenir une famille, et non les mariages d'où seraient exclus les jeunes hommes. Car, sans vouloir marier des enfants, l'expérience prouve que l'homme marié de bonne heure mène une vie plus régulière qui prévient les naissances illégitimes. Mais il faut que ces mariages précoces soient prudemment conduits pour éviter la misère. Il nous semble que la morale la plus sévère trouvera qu'il vaut mieux empêcher les enfants de naître que de les faire éclore au milieu des privations.

Bien que cette note soit assez longue, nous sommes loin d'avoir épuisé le sujet; nous renvoyons donc au livre de Malthus, qui a abordé toutes les faces du problème. On y trouvera l'analyse des systèmes de Condorcet et de Godwin, d'Owen, etc., dont l'appréciation conduit à celle des socialistes plus modernes. Voir aussi deux excellents travaux de M. Rossi, dont le nom est si souvent intervenu dans cette discussion : 1° cent pages qu'il a mises dans son *Cours*; 2° l'introduction qui précède la nouvelle édition de Malthus. Il faut lire également les *Recherches* de Godwin, et les *Nouvelles idées* de M. Everett, sur la population. J.-B. Say a aussi plusieurs chapitres de son *Cours complet* consacrés à ce sujet. Adam Smith ne s'est pas préoccupé de l'excès du nombre des hommes.

IV. Sur l'histoire, la variation et l'altération des monnaies.

Les historiens ont cru pouvoir avancer que le grand mouvement des espèces d'Occident en Orient, qui ne s'est jamais ralenti, a commencé à l'époque de la translation du siége de l'empire à Constantinople. Ils en attribuent la cause première à l'émigration des capitaux à la suite des grandes familles. M. Jacob a publié[1] un tableau de la décadence monétaire de Rome, depuis Auguste jusque vers la fin du ve siècle, duquel il résulte que la diminution des espèces

[1] *Recherches historiques sur la production et consommation des métaux précieux*, 2 v. in-8°, *Angl.*

s'est opérée, depuis l'ère chrétienne jusqu'à l'année 482, dans la proportion de 9 à 4 milliards de francs; selon les calculs du même auteur, de l'année 482 à la fin du IXe siècle, le numéraire tomba de 1 milliard à 825 millions. L'invasion des barbares, l'apparition des mahométans et les croisades, ont dû produire des phénomènes particuliers; mais il n'a guère été possible de les suivre dans ce dédale d'évènements.

La diminution des espèces continuait à se faire sentir, lorsque la découverte des mines d'Amérique arrêta brusquement ce mouvement décroissant. En peu d'années, et surtout après la découverte des mines du Potose en 1545, le numéraire se trouva bien plus considérable. La production moyenne des mines a été évaluée, par M. de Humboldt, comme suit:

De 1545 à 1600, à	60	millions de francs	annuellement.
1600 à 1700, à	80	*dito*	*dito*
1750 à 1800, à	180	*dito*	*dito*
1800 à 1810, à	270	*dito*	*dito*

Dans l'article *Mines* du *Dictionnaire du commerce et des marchandises*[1], M. Jules Burat donne les renseignements suivants :

« La valeur de la production de l'or et de l'argent s'élève annuellement à la somme de 340 millions, dans laquelle l'Amérique entre pour 268 millions, c'est-à-dire pour les 11/14 de la totalité. L'argent figure pour 971 mille kilogr. valant 213 millions, et l'or pour 37 mille kilogr. valant 127 millions. Voici comment se répartit la production en argent et en or :

Production de l'argent.

Amérique (Mexique, Pérou, Buénos-Ayres).	900,000 k.
Europe (Autriche, Saxe, Hartz, Prusse, etc.).	52,000
Asie (Russie)	19,000
	971,000

[1] 2 vol. grand in-8°, chez Guillaumin, Paris, 1839.

Production de l'or.

Amérique (Mirl, Mexique, Colombie, Chili, États-Unis).	21,000 k.
Asie (Russie, Thibet, archipel indien) . .	11,000
Afrique (côtes méridionales).	4,000
Europe (Autriche, Bade, Piémont). . . .	1,000
	37,000

En somme, M. de Humboldt avançait que le produit des mines du Nouveau-Monde s'élevait à la somme de trente milliards. Aujourd'hui il dirait environ quarante milliards.

On a des raisons de croire que l'immense fécondité des mines d'Amérique a versé dans le monde douze fois autant de métaux précieux qu'il y en avait auparavant.

Il semblerait donc que les prix devraient être douze fois plus considérables; mais on estime que les choses qui semblent avoir dû le moins varier de valeur coûtent environ six fois autant seulement. L'explication de ce fait se trouve dans les développements de l'industrie, dans l'accroissement de la population, et enfin dans l'exportation des métaux précieux en Asie. En effet, le passage des Indes par le cap de Bonne-Espérance ayant ouvert une communication avec un pays où les métaux précieux étaient plus rares qu'en Europe, le commerce trouva plus avantageux de faire des envois en argent en échange des marchandises. Ce flux d'Occident en Orient semble avoir tout à fait cessé; dans ces derniers temps, on l'a même observé en sens inverse.

Une révolution contraire à celle qui suivit les premiers temps de la découverte de l'Amérique semble aussi avoir commencé par suite de la diminution naissante des métaux précieux. Quand la guerre du Pérou, en suspendant au Pérou et au Mexique les travaux des mines, réduisit la production des métaux précieux au tiers de ce qu'elle était auparavant, l'Europe y suppléa par le perfectionnement des *effets* de tous genres, qui ont pour but de remplacer ou de compléter le service de la monnaie. C'est ainsi que les

marchandises en circulation s'étant accrues de 10 p. 0/0, les échanges n'en ont pas souffert, bien que les espèces aient diminué pour se convertir en ustensiles de toute espèce.

Ainsi, l'importance du numéraire diminue, et l'or et l'argent tendent à jouer désormais un rôle secondaire, celui dont les réserves sont chargées dans les banques. Bien que les valeurs de ces métaux semblent devoir augmenter par la réduction du produit des mines et par l'accroissement des besoins commerciaux, la monnaie de papier tend à la déprécier et à prendre leur place, parce qu'elle est plus commode, et qu'elle court moins de risques dans la circulation. Ainsi encore, ce n'est pas dans l'abondance des métaux précieux qu'il faut chercher les seuls avantages que l'Europe a retirés de la découverte des mines du Nouveau-Monde, mais bien dans ces denrées qui sont aujourd'hui consommées par si grandes masses, le coton, le sucre, le café, la pomme de terre.

L'histoire des monnaies est un des sujets les plus difficiles à traiter à cause de la confusion que les peuples, les souverains et les auteurs ont faite des noms, des choses et des valeurs: aussi n'est-ce pas dans ce court exposé que nous prétendons l'éclaircir; mais il nous suffira d'avoir cité quelques faits et rappelé à la cause principale de toutes les erreurs, pour remplir notre cadre. Les gouvernements se sont longtemps persuadés qu'ils pouvaient à leur gré augmenter ou diminuer la valeur des monnaies; c'est-à-dire ordonner que, tout en perdant de leur valeur, elles pourraient être échangées contre une plus grande quantité de marchandises.

Partant de là, tantôt ils retranchaient une partie du métal précieux, tout en ordonnant que la valeur aurait cours pour la même valeur numéraire; tantôt ils décidaient que ces monnaies auraient cours à un taux plus élevé sans rien ajouter à la valeur intrinsèque. Mais qu'arriva-t-il quand Philippe Ier, roi de France, mêla un tiers d'alliage dans la livre d'argent de Charlemagne, qui était primitivement de 12 onces, et qu'il appela du même nom de livre un poids

de 8 onces d'argent seulement? C'est que, pour une livre nouvelle de monnaie, on ne trouva plus à acheter que les deux tiers de la quantité de marchandise qu'on avait auparavant pour une livre de 12 onces. Les créanciers du gouvernement et ceux des particuliers ne retirèrent plus de leurs créances ce qu'ils devaient en retirer. On a dressé des tableaux indiquant la valeur de la livre aux principales époques de dépréciation. Il suffira de dire ici qu'à l'époque de la révolution française, la livre tournois de 16 onces ou d'environ 500 grammes valait un peu moins de 1 franc, (4 1/2 grammes d'argent fin), après avoir valu 78 fr. 18 c. du temps de Charlemagne. Mais les rois étaient, à leur tour, créanciers; et quelquefois, pour recevoir davantage, et aussi pour apaiser les fureurs populaires, ils augmentaient la valeur intrinsèque, et revenaient à ce qu'on appelait la *forte monnaie.* L'on a remarqué que ces augmentations de métal fin datèrent de la même époque que l'établissement des impôts permanents. On se perd dans l'étude de ces nombreuses falsifications qui étaient devenues un art que les rois embrouillèrent de plus en plus pour se procurer d'indignes ressources; mais toujours le bon sens populaire faisait tomber la monnaie de sa valeur fictive à sa valeur réelle, et les faussaires officiels, quoiqu'armés de la puissance publique, n'avaient point le revenu sur lequel ils avaient compté. Alors les rois affaiblissaient secrètement le titre et le poids, donnant aux chefs monnayeurs l'ordre de tromper leurs ouvriers aussi bien que le public. Philippe-de-Valois, dans le mandement qu'il adressa aux officiers des monnaies en 1330, leur fit jurer le secret sur l'Évangile, afin que les marchands y fussent trompés. Faites savoir aux marchands, leur disait-il, le cours du marc d'argent *de la bonne manière,* en sorte qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y a mutation de pied. On a conservé plusieurs de ces ordonnances qui dévoilent toute la corruption de ces temps malheureux.

Ces exemples sont pris dans la France; mais l'histoire des

autres peuples, anciens ou modernes, en offre de semblables, et il faudrait un bien gros livre pour entrer dans le détail des changements qui ont brouillé les idées des nations relativement aux monnaies. Concluons, avec M. Say, qui, entre les nombreux écrivains qui ont parlé des monnaies, est celui qui a peut-être traité le sujet avec le plus de méthode et de clarté, que l'altération des monnaies, qui est une véritable banqueroute, occasionne un bouleversement dans les prix des denrées, qui a lieu de mille manières, suivant chaque circonstance particulière; ce qui dérange les spécutions les plus utiles et les mieux combinées. Elle détruit toute confiance pour prêter et emprunter. On ne prête pas volontiers là où l'on est exposé à recevoir moins qu'on n'a prêté, et l'on emprunte à regret là où l'on est exposé à rendre plus qu'on n'a reçu. Les maximums et les taxes de denrées qui marchent souvent à la suite des altérations des monnaies, portent, à leur tour, un coup funeste à la production. La morale d'un peuple ne souffre pas moins des variations monétaires : elles confondent toujours, pendant un certain temps, ses idées, relativement aux valeurs, et, dans tous les marchés, donnent l'avantage au fripon adroit sur l'honnête homme simple. Enfin, elles autorisent, par l'exemple et par le fait, le vol et la spoliation, et mettent aux prises l'intérêt personnel avec la probité et l'autorité des lois avec les mouvements de la conscience.

V. Sur l'histoire du papier-monnaie, les billets de la banque d'Angleterre et les assignats de France.

Jetons un coup d'œil historique sur le papier-monnaie employé, dans le siècle qui vient de s'écouler, en France et en Angleterre, et dont les phases diverses ont tant servi à éclaircir les principes. Au moment ou le gouvernement aristocratique de la Grande-Bretagne suscitait la guerre à la France révolutionnaire, la banque d'Angleterre demandait

la prolongation de son privilége. Ces deux pouvoirs s'entendirent, l'un accorda le monopole, et l'autre prêta le capital de ses actionnaires: Plus tard, le gouvernement exigea que la banque, dont les billets étaient remboursables, en fabriquât d'autres et les lui prêtât. En 1797, ces prêts s'élevaient à plus de 600 millions de francs[1]! La banque, en échange, possédait une reconnaissance du gouvernement, portant intérêt, mais non exigible. Il y eut bientôt un *agio* entre les billets de banque et les pièces métalliques, et en faveur de celles-ci; les demandes en remboursement augmentèrent, et le gouvernement, soutenu par le parlement, autorisa la banque à suspendre ses paiements en espèces. En même temps, les tiers-porteurs furent autorisés à payer leurs créances avec les billets de banque, qui devinrent dès ce moment un véritable papier-monnaie. Le ministre Pitt et ses successeurs multiplièrent les billets, et, à force de battre monnaie, la livre sterling-papier ne valut plus que les trois quarts de sa valeur et même moins. L'or et l'argent augmentèrent de prix, nominalement du moins; les dépenses publiques augmentèrent aussi par cette cause, indépendamment de toutes les autres; le peuple anglais eut à payer de plus fortes contributions, et les rentiers de l'État furent appauvris par cette véritable banqueroute. On aurait pu arrêter ce mal déjà fait et irréparable en fabriquant en or ou en argent une livre sterling ayant la même valeur que celle où la livre sterling en papier-monnaie était tombée, puisque la banqueroute était faite, et que les créanciers avaient été forcés d'en prendre leur parti. La nation eût été déchargée d'une partie de son énorme dette, et de plus on n'aurait pas commis l'injustice de payer aux créanciers qui avaient prêté des livres dépréciées l'intérêt de leur prêt en une monnaie plus précieuse que celle qu'ils avaient prêtée, en même temps qu'on frustrait les premiers prêteurs en leur payant en livres dépréciées l'intérêt des bonnes monnaies qu'ils

[1] *Cours complet* de J.-B. Say, IIIe partie, chap. XVI.

avaient prêtées. On adopta un autre parti : après une enquête sur les finances publiques, qui eut lieu en 1810, les deux chambres eurent la vanité, dit J.-B. Say, de décréter que le papier n'avait pas subi de dépréciation, et l'on imagina de faire monter la valeur de la livre sterling en réduisant le papier-monnaie. Cette mesure, coïncidant avec le retour de la paix et le développement du commerce et de l'industrie, fit remonter la valeur de la livre sterling en papier au niveau de la livre sterling d'or, frappée selon l'ancien tarif. Ce second mouvement de bas en haut eut les graves inconvénients signalés plus haut, et qui ont profité aux fonctionnaires, au clergé, aux pensionnaires de l'État, aux rentiers et aux classes privilégiées en général.

L'émission du papier-monnaie en France à la même époque est remarquable par la masse énorme du papier mis en circulation, et par la dépréciation complète qui en est résultée. L'idée des *assignats* remonte à 1787; mais la première émission ne date que de 1789. Cette première émission fut de 400 millions de francs; bientôt après, des émissions de 3, 4 et 800 millions se succédèrent dans la même année! Il y a eu des billets de 100, 125, 200, 250, 300, 400, 750, 1,000, 2,000 et 10,000 livres, et des coupons de 90, 80, 70, 50, 40, 25, 15, 5, 4 1/2, 3 livres, et de 50, 40, 30, 25, 15, 10 et 5 sous. Vers la fin de 1790, il y avait 1,200 millions d'assignats-monnaies en circulation. A la fin des travaux de l'assemblée législative (août 1792), il y avait 2 milliards 200 millions d'assignats, et un rapport lu à la convention faisait connaître qu'il y en avait 6 milliards en mai 1794. En somme, en ajoutant toutes les émissions, on trouva qu'à la fin de 1795 on avait fabriqué plus de 40 milliards, sans compter le papier-monnaie que les insurgés de la Vendée et de la Bretagne mirent en circulation pour payer leurs fournisseurs et leurs bandes. La dépréciation commença avec les premières émissions; elle était de 10 p. 100 vers le commencement de 1791, de 37 p. 100 vers la fin de 92, de 55 p. 100 vers la fin de 93, et de 78 p. 100 vers la fin de 94. A cette époque de

conflagration universelle, les fonctionnaires publics avaient peine à exister, les rentiers mouraient de faim, et il n'y avait guère que la partie des armées vivant sur le territoire étranger dont le sort fût tolérable. Les assignats *n'achetaient* presque plus rien; la majeure partie de la circulation se faisait sans eux. C'est alors que nos pères déboursaient 8 à 10,000 francs papier pour une paire de bottes, les cuisinières 6 à 700 francs pour une livre de beurre, et les bonnes d'enfants 20 à 30 francs pour un sucre d'orge !.....

Les premiers assignats étaient payables à vue à la caisse de l'extraordinaire; mais, en fait, ils ne furent jamais payés. On les recevait, à la vérité, en paiement des domaines nationaux vendus à l'enchère, mais le prix de ces domaines croissait en raison directe de la dépréciation, à la grande satisfaction du gouvernement, qui croyait bien vendre. Aussi, lorsque les derniers assignats ne portèrent plus qu'ils étaient payables à vue, à peine s'aperçut-on du changement, puisqu'ils n'étaient en définitive ni plus ni moins payés que les premiers.

Aux assignats succédèrent les *mandats territoriaux*, espèce de papier avec lequel on pouvait se faire délivrer, sans enchère, une certaine quantité des biens nationaux; mais soit qu'on s'y prît mal, soit que l'esprit public fût prévenu, et il avait le droit de l'être, ce papier ne trouva pas plus de crédit que le premier. La loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) portait création de 2 milliards 400 millions de ces mandats, destinées à avoir cours de monnaie dans toute la république et à rembourser les assignats au-dessus de 30 sous. Les assignats au-dessous de 30 sous furent échangés contre la monnaie de cuivre, autre monnaie de papier, au dixième de sa valeur nominale. Les mandats territoriaux sont un exemple remarquable de dépréciation. Les 2 milliards 400 millions étaient hypothéqués sur 3 milliards 785 millions de propriétés, et cependant *les promesses de mandats* qu'on fut autorisé à donner et à transmettre par endossement, en attendant les mandats, tombèrent bientôt dans un grand dis-

crédit. En juillet 1796, on n'en voulait plus dans les transactions commerciales, et le 4 février 1797 (16 pluviôse an v), lorsque les mandats cessèrent d'avoir un cours forcé, au moment où les caisses publiques les recevaient cependant encore au cours de l'époque, on vit dans certaines localités le cours de 100 livres assignats porté à 2 liards!

VI. Sur les importations et les exportations. — Sur la balance du commerce.

La balance en argent, chose futile!

. . . . . .

Quesnay, XXIVe Maxime.

La différence entre les importations et les exportations est ce qu'on appelle la ***Balance du commerce.***

Autrefois tous les auteurs qui avaient à parler de matières économiques partaient toujours de ce principe, que la balance n'est favorable à une nation que lorsque ses exportations dépassent ses importations; car ils pensaient que cet excès d'exportations était soldé pour les autres nations en espèces, et que ce surcroît d'espèces venait augmenter la masse du numéraire circulant, auquel ils croyaient une valeur absolue, invariable et qui était, selon eux, la richesse par excellence. Ils étaient donc conduits à proclamer le commerce extérieur comme la seule branche de travail vraiment utile pour une nation, et l'appauvrissement des peuples voisins comme la seule voie de s'enrichir.

Si l'économie politique, à l'aide des travaux de l'école de Quesnay et de celle d'Adam Smith, est parvenue à renverser ces erreurs, elles n'en sont pas moins encore suivies par tous les gouvernements et la plupart des publicistes qui raisonnent sur la richesse des particuliers et des nations. Tous les jours nous entendons à la tribune et dans la presse recommander au gouvernement que son devoir est de veiller à ce qu'il entre beaucoup d'argent dans le pays, et à ce qu'il en sorte peu, à ce que la nation vende beaucoup à l'étran-

ger et lui achète peu, à prendre, en un mot, les mesures convenables pour *rendre la balance favorable.*

En réfléchissant à la nature des échanges, on ne tarde pas à s'apercevoir que ce n'est que par exception, c'est-à-dire dans les cas de ruse, de dol ou d'ignorance, que l'une des parties contractantes peut se trouver lésée. En général, dans cette opération, les intérêts se balancent, les valeurs s'équilibrent. Il est donc difficile d'admettre qu'une nation, qui est la collection d'un grand nombre d'individus, cède la masse de ses produits pour des produits de valeur inférieure; de sorte que les relevés administratifs, qui indiquent les importations et les exportations d'un pays, ne devraient présenter aucune différence notable entre les exportations de cette nation pour tous les pays et les importations, au sein de cette nation, de tous les pays. Il semble même que la différence, s'il devait y en avoir une, devrait être forcément en faveur des importations; car enfin les raisons qui portent à l'échange sont que l'on a plus besoin des produits que l'on reçoit que de ceux que l'on donne; que l'on accorde, par conséquent, plus de valeur à ceux-là qu'à ceux-ci; et même, à quantités égales, les produits exportés n'ont pas encore reçu toute la façon commerciale dont ils sont susceptibles, tandis que les produits importés peuvent être considérés comme achevés sous ce rapport.

J.-B. Say [1] pensait que la somme des importations devait dépasser celle des exportations. D'un autre côté, M. Schmaltz [2] explique l'excès des exportations, trouvé dans l'état des tableaux allemands, par les marchandises qui périssent en chemin ou par le déficit qui résulte des faillittes et des autres pertes. Si donc il y a des relevés officiels qui indiquent une différence notable, provenant d'un excès d'exportation ou d'importation, tout porte à croire que ces relevés ne sont pas l'expression de ce qui se passe dans le commerce de la

[1] *Cours complet*, tome Ier, p. 540, id., Guillaumin.
[2] *Économie politique*, trad. de Th. Jouffroy, 2 vol., p. 285.

nation que l'on considère, soit que les employés de l'administration commettent des erreurs de faits ou de calculs, soit qu'ils prennent des bases d'évaluation qui ne sont pas justes, comme cela arrive notamment en Angleterre et en France [1].

Mais on peut encore jusqu'ici nous objecter que cette différence n'existe pas non plus aux yeux des partisans de la

[1] En France, on prend pour base des évaluations un tarif de prix fixés en 1826 par une commission. Depuis, la valeur du franc a varié; quant aux divers articles, s'il y en a un petit nombre dont la valeur soit restée stationnaire, il y en a un plus grand nombre dont la valeur a baissé ou haussé, même du simple au double, même dans une proportion plus considérable.

En Angleterre, le tarif qui sert à ces évaluations date de la fin du dix-septième siècle !

Il faut dire que le poids est en général indiqué dans ces documents, auxquels nous reconnaissons, d'ailleurs, sinon une valeur absolue, au moins une importance relative. Mais, pour cela, nous n'entendons parler ici que des documents récents. Car, plus d'une fois, comme le fait observer J.-B. Say, les ministres et les directeurs des douanes, pour relever leur utilité et ce qu'ils regardaient comme des succès pour leur administration, ont compris ou n'ont pas compris dans ces tableaux des branches de commerce qui n'en faisaient pas partie ou qui en faisaient partie, selon ce qu'ils voulaient prouver dans les relations avec certaines colonies ou certaines puissances étrangères. On sait que les Anglais, afin de conserver les priviléges que leur commerce obtenait du gouvernement russe, et lui persuader que ce commerce était très favorable à la Russie, prodiguaient les présents dans les bureaux et faisaient à volonté grossir les tableaux d'exportation et diminuer ceux d'importation. En lisant les ouvrages de statistique allemands, on remarque que la balance du commerce est avantageuse à tous les États chez lesquels les auteurs de ces ouvrages ont pu se procurer les registres des douanes; les auteurs en ont conclu que cette balance est défavorable à ceux chez lesquels ils n'ont pu se procurer de semblables registres. Mais chaque nouveau registre qu'ils parviennent à découvrir constate aussi un excédant des importations sur les exportations.

balance, puisqu'ils pensent que cette même différence est forcément soldée en espèces importées ou exportées. Or, c'est précisément cette croyance que nous voulons sinon détruire, au moins ramener à ce qu'elle doit être en réalité.

D'abord on ne peut nier que les pays producteurs de métaux précieux ne soient constamment forcés de les exporter et d'avoir la balance contre eux ; et, d'autre part, que les pays non producteurs de métaux précieux n'aient plus de chances pour avoir cette prétendue balance en leur faveur. Mais faisons abstraction de cette circonstance, et supposons que la masse de numéraire est invariable dans le monde entier, et voyons ce qui doit se passer entre les nations.

Nous ne nions pas non plus qu'il n'y ait une circulation constante de numéraire entre toutes les nations du globe et de proche en proche ; pas plus que nous ne contestons qu'il n'y ait une circulation en autres marchandises ; mais il s'agit de savoir si ce déplacement de numéraire est tel qu'on le dit, et si, dans ce qu'il est réellement, il a les inconvénients qu'on lui attribue.

On n'a pas fait et on ne peut guère faire le relevé des importations et des exportations de numéraire, car chaque voyageur qui passe la frontière est exportateur ou importateur ; mais la véritable notion de la monnaie nous fera apprécier, jusqu'à un certain point, quelle doit être cette proportion de numéraire importé ou exporté.

Nous avons démontré que la monnaie tirait toutes ses qualités, en tant que monnaie, de l'excellence de ses qualités, en tant que marchandise (250 à 277).

Nous avons même établi que la masse du numéraire au sein d'une nation ne devait pas dépasser une certaine proportion [1], parce qu'au-dessous, la difficulté de s'en procurer

[1] Cette proportion n'est pas connue. Nous avons donné (297) un chiffre avancé par Germain Garnier. Schmaltz admet* qu'au-

* *Économie politique*, traduit de l'allemand par M. Henry Jouffroy, revu par M. Frittot, 2 vol. in-8°. Paris, 1823. Arthus-Bertrand, p. 275, tome 1er.

et la cherté arrêteraient la marche des transactions, et qu'au-dessus le bas prix et l'avilissement de la valeur monétaire porteraient les possesseurs de numéraire à en faire un meilleur emploi, si c'était possible, ou les forceraient à subir une dépréciation dans le cas d'une abondance universelle. Les nations ne gagneraient donc à un excès du numéraire que la hausse nominale du taux des tarifs de toutes les valeurs.

Si ce que nous venons de dire est juste, il nous semble qu'il faut en conclure que, sous l'empire de la liberté, le numéraire, comme les eaux de la mer, trouve son niveau s'écoulant des pays où il est plus abondant, et moins cher dans les pays où il est plus rare et plus cher ; sortant d'un centre qui en est saturé pour retourner dans un autre où il commence à manquer. L'observation attentive des faits prouve que toutes les fois qu'une localité, par suite d'évènements politiques, de spéculations commerciales ou autres, vient à manquer de numéraire, l'or et l'argent s'y précipitent comme l'air dans le vide, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli et que tout rentre dans l'ordre accoutumé ; et cela est arrivé malgré les peines les plus terribles qui avaient été mises à la sortie du numéraire. C'est une marchandise si commode pour la contrebande, et l'excès de valeur est une prime si élevée, qu'il est facile de concevoir la circulation du numéraire en présence des tours de force de toute nature que les lois de douane font faire aux frontières. Toutes les lois sanguinaires de l'Espagne et du Portugal ont été impuissantes pour retenir dans ces pays leur or et leur argent : comme les importations continuelles du Pérou et du Brésil excédaient la demande, le prix des métaux baissait dans ces

cun peuple ne possède en argent comptant qu'une valeur égale à ce qu'il dépense dans l'intervalle d'un mois ; que le plus grand nombre des habitants ne possèdent pas, en espèces, une somme égale à ce qu'ils consomment dans une semaine, et que beaucoup d'autres n'ont pas même ce qu'ils consomment dans un seul jour.

pays, et les propriétaires de ces mêmes métaux trouvaient les moyens de les exporter pour leur redonner toute leur valeur. Pour montrer la facilité de cette exportation, malgré toutes les peines, Adam Smith cite la contrebande du thé d'Hollande en Angleterre, uniquement parce qu'il était un peu à meilleur marché que celui de la compagnie des Indes anglaises; et pourtant, dit-il, le thé, à valeur égale, a cent fois le volume de l'argent et deux mille fois celui de l'or [1]!

L'or et l'argent n'ont une partie de leur valeur, ils ne sont richesses de première qualité, si l'on peut dire, que parce qu'ils sont doués de propriétés qui les rendent propres à la circulation. Où serait donc la richesse, si toute l'habileté consistait à lutter contre cette loi naturelle, que traduit si bien un dicton populaire : « L'argent n'est rond que pour rouler. » Il va sans dire qu'ici, comme en toutes choses, le jugement intervient pour indiquer la bonne et la mauvaise circulation ; la circulation économique et la circulation du joueur, de l'imprudent et du prodigue.

Si donc les particuliers aiment mieux être payés en argent qu'en nature, c'est qu'il est évident que, dans un pays, celui-là est au nombre des riches qui possède beaucoup de monnaie, parce qu'il peut acheter les travaux et les propriétés d'autrui ; mais, outre que pour tirer parti de cette richesse, il est obligé de la transformer, de l'échanger et de devenir possesseur d'autres valeurs, il est évident que si tous les citoyens se trouvaient dans le même cas que lui, sa richesse baisserait en proportion de l'abondance générale. Encore y a-t-il ici lieu à faire plusieurs observations. Cet avantage n'est général que pour les petites sommes; dans les grandes affaires, il est individuel, et dans tous les cas il n'est que passager, tenant pour ainsi dire aux exigences de la comptabilité. On sait que les négociants spéculent sur les bénéfices probables de leur retour ; qu'ils sont toujours intruits du prix courant des marchandises dans les différentes parties du

[1] *Richesse des nations*. Edit. Guillaumin, 2 vol. in-8°.

monde, et qu'ils ne sont jamais embarrassés, celui-ci de 100 cuirs de Buenos-Ayres, celui-là de 50 tonnes de fer, etc., parce qu'ils ont consacré leur industrie à connaître le mécanisme de ces transactions dont les détails seraient étrangers à un simple particulier. Le sucre entre raffineurs, les cuirs entre négociants de cette marchandise, les laines entre laveurs, sont des valeurs tout aussi échangeables, sauf les cas d'encombrement, que les effets de commerce et les monnaies entre banquiers. Nous parlons d'encombrement, mais n'y a-t-il pas aussi des encombrements de numéraire, et n'y a-t-il pas bon nombre de capitalistes qui ne voudraient pas qu'on leur remît leur propriété sous la forme métallique qui leur redonnerait les soins du placement.

Ce n'est donc que parce qu'on ne veut pas se donner la peine d'étudier le rôle de la monnaie qu'on craint la sortie du numéraire nécessaire à la circulation. Cette étude est d'autant plus concluante que les faits observés sont d'accord avec les analyses de la théorie. Longtemps l'or et l'argent ont été des marchandises rares dans les Indes orientales; on les y a transportés. Ce courant s'est ralenti depuis que l'Inde a commencé à avoir la proportion de numéraire qui lui est nécessaire pour ses échanges. S'il arrivait un jour que ce pays en fût complètement saturé, l'Europe y ferait ses paiements d'une toute autre façon, c'est-à-dire avec d'autres marchandises.

On peut objecter qu'il y a des pays, la Turquie, par exemple, qui ont besoin de numéraire et qui n'en reçoivent pas, malgré la liberté grande qu'il y a de l'importer. Mais, pour que le numéraire émigre, il faut qu'il trouve des produits à acheter; or, la Turquie n'a rien; le génie du travail y sommeille, et nous n'avons pas dit que l'argent se précipitât dans le vide, à cause de l'horreur du vide; nous nous serions trompé tout comme les fontainiers de Florence, qui croyaient que l'eau avait horreur du vide jusqu'à trente-deux pieds. A propos de la Turquie, il y a une autre observation à faire : c'est que ce n'est pas précisément le numéraire qui lui manque, que la

sécurité qui fait naître l'industrie, qui crée la richesse, développe la consommation, et, par conséquent, la circulation qui diminue à son tour la masse du numéraire nécessaire.

En effet, les nations pauvres ont plus besoin de numéraire que les riches. Il suffit, pour être convaincu de cette vérité, de jeter les yeux sur ce qui se passe entre gens qui s'inspirent réciproquement confiance par leur fortune, c'est-à-dire entre gens qui ont du crédit. Il leur suffit souvent d'une lettre de change pour opérer plusieurs transactions. Les gens pauvres, au contraire, sont obligés de faire à chaque instant preuve de solvabilité, d'avoir, comme on dit, l'argent à la main, et ils ne s'inspirent pas assez de confiance, ils n'ont pas assez de crédit pour que les paiements s'opèrent entre eux par une simple imputation de ce que l'un doit à l'autre. Et c'est ainsi que beaucoup de pays pauvres ont plus de numéraire que l'Angleterre et les États-Unis : premièrement, parce que, dans ces deux pays, le numéraire y circule plus souvent (297) ; secondement, parce que les billets de banque et les effets du commerce, le crédit enfin, y sont d'un usage plus fréquent.

Ainsi donc, la transmission naturelle du numéraire d'un pays à l'autre ne se fait qu'en vertu de l'offre et de la demande de ce numéraire ; elle se règle sur la nature des choses; elle n'affecte jamais le caractère de *glut* ou d'encombrement, ni celui de l'extrême disette [1] ; il serait impossible de l'empêcher ; et si on parvenait à l'arrêter on n'en tirerait que de mauvais résultats, celui de priver le pays riche en espèces de tirer bon parti de cette richesse en s'approvisionnant à meilleur compte des autres produits dont il aurait besoin.

[1] S'il n'y a rien dont on se plaigne le plus que la rareté de l'argent, cela tient à ce que l'argent est toujours rare pour ceux qui ne peuvent ni l'acheter ni l'emprunter, et le nombre en est grand. L'argent est rare aussi partout où la circulation est en léthargie.

Nous venons d'établir que, prises en masse, les exportations et les importations s'équilibrent, et que, si les monnaies entrent dans cet équilibre pour une part quelconque, c'est encore à l'avantage de la nation que l'on considère, soit qu'elle importe, soit qu'elle exporte une certaine quantité de numéraire; attendu qu'elle n'en a pas assez pour ses besoins dans le premier cas, et qu'elle en a trop dans le second.

Examinons maintenant ce qui peut se passer d'une nation à l'autre. Trois cas peuvent se présenter : ou les exportations de la première chez la seconde dépassent les importations de la seconde chez la première, ou c'est le contraire, ou il y a équilibre parfait. Dans aucun cas la balance n'est défavorable.

Mettons-nous au point de vue de la première nation : dans le premier cas, nous sommes d'accord avec les partisans de la balance; dans le second cas, le danger qu'ils signalent n'existe pas encore; enfin prenons, pour apprécier le troisième cas, les chiffres des affaires du Brésil avec la France.

On remarquera que nous choisissons le cas le plus défavorable, celui d'un pays producteur de métaux, qui doit toujours forcément les exporter pour en tirer parti. L'examen des faits nous prouvera néanmoins que, si les métaux précieux sortent du Brésil, ce n'est pas pour solder la balance.

La France aurait en 1842, d'après le tableau de nos exportations et de nos importations, expédié au Brésil pour 15 millions; et le Brésil nous en aurait envoyé pour 6 millions. Au dire des partisans de la balance du commerce, nous aurions donc reçu du Brésil un solde de 9 millions en espèces. Cette manière de voir est complètement fausse. Plus haut (page 338), en évaluant la production de l'or et de l'argent dans l'Amérique entière, nous avons vu que le Brésil ne donnait pas d'argent et que les mines réunies du Brésil, du Mexique, de la Colombie, du Chili et des États-Unis, ne produisaient annuellement pas plus de

21,000 k. d'or, soit environ 72 millions de francs, ce qui donnerait à penser que le Brésil nous envoie à peu près tout l'or qu'il produit; et qu'il lui en reste fort peu pour payer d'autres soldes de balance. Or, il faut faire ici deux observations importantes : la première, que les 72 millions dont nous parlons peuvent bien représenter la valeur de l'or produit, mais qu'il faut en déduire les frais de production, qui sont très considérables ; la seconde, c'est qu'en ouvrant les tableaux de la douane, nous trouvons que le Brésil ne figure dans les importations en France que pour moins de 100 kilogrammes (moins de 300,000 fr.)[1] en or brut, c'est-à-dire en barres, en lingots, en poudre, en bijoux cassés, etc. Il est vrai que le Brésil pourrait prendre sur sa propre provision de numéraire de quoi solder la balance ; mais alors il faudrait admettre que le Brésil est abondamment pourvu de numéraire, ce qui n'est pas ; il faudrait, d'autre part, que les négociants qui sont en rapport avec le Brésil reçussent des espèces en retour, ce qui n'est pas non plus. Or, voici comment se passent les choses :

Un fabricant de Lyon expédie des soieries à Rio-de-Janeiro, et devient le créancier de son correspondant dans cette ville; d'autre part, un négociant du Havre qui a besoin de recevoir du café pour alimenter son commerce avec Paris s'adresse à un autre correspondant qui lui expédie le café, dont il devient le débiteur, et qui fait sur lui une traite payable au Havre. Qui peut acheter cette traite et en payer le montant à l'acheteur de café ? Le commissionnaire qui a vendu les soieries, et qui pourra ainsi faire passer au fabricant de Lyon un titre qui sera négocié sur cette place, et remboursera les produits du Lyonnais. Il n'y a, comme on le voit dans cette opération, aucun transport de monnaie ; la lettre de change a servi à satisfaire les quatre intéressés dans cette affaire, et en dernière analyse le Brésil a payé avec des cafés de son territoire les marchandises qui lui ont été expédiées d'Europe.

[1] Il en faudrait, pour les 9 millions de balance, 2 à 3,000 kilog.

On multiplierait ces exemples à l'infini, et c'est ainsi que l'on peut voir constamment des traites tirées de l'Amérique sur l'Europe, sans jamais, ou très rarement du moins, voir des traites fournies sur les négociants américains [1].

D'après cet exemple, il est facile de comprendre que le Brésil peut aussi solder les marchandises qu'il fait venir de Paris avec celles qu'il expédie à Londres ou ailleurs. Il suffit pour cela que les négociants du Brésil tirent sur leurs correspondants de Londres et envoient leurs traites à ceux de Paris, qui les suivront en remboursement; ce qui d'ailleurs n'exclut pas l'envoi des métaux précieux sur un point quelconque, celui où ils se vendent le mieux; mais alors ce commerce, que nous avons réduit à sa juste importance, ne se fait pas fatalement et pour ainsi dire par force, comme le supposent les théoriciens de la balance, mais bien en vertu des règles générales de l'échange.

Ainsi, la France ayant expédié, en 1842, 15 millions de marchandises pour le Brésil, en a reçu 6 millions de marchandises, numéraire compris, et 9 millions en valeur commerciale sur différentes places d'Europe; et il n'est pas permis de dire que la balance a été favorable à la France ou défavorable au Brésil. Le commerce a été favorable aux deux pays jusqu'à la concurrence des profits que les négociants ont trouvés dans ce mouvement d'affaires de 30 millions, dont 15 allant de France au Brésil et 15 millions du Brésil à la France.

Il nous semble que toutes les preuves morales sont acquises à cette démonstration. On en aurait la preuve physique avec des chiffres exacts d'exportations et d'importations du Brésil pour tous les pays du monde, et qui correspondraient avec ceux de ces mêmes pays, ce qu'il sera longtemps difficile d'obtenir. Nous pouvons donc nous résumer en disant :

1° Les partisans de la balance du commerce et des idées

[1] Voy. *Histoire des relations entre la France et le Brésil*, par M. Horace Say. In-8°, Paris, 1839. Guillaumin, p. 102.

qui s'y rattachent n'ont pas une notion exacte des opérations du commerce et surtout de la monnaie;

2° Les tableaux des exportations et des importations ne sont pas dressés avec assez d'exactitude pour qu'on puisse baser sur eux une appréciation bien concluante des différences ou soldes des balances soi-disant favorables et défavorables;

3° En admettant ces différences, ce n'est que par exception qu'elles sont soldées en espèces;

4° Fussent-elles soldées en espèces, il n'y aurait en général ni avantage ni inconvénient pour une nation à recevoir ou à payer ces différences de cette manière;

5° Après l'analyse de la production, qui assigne au commerce sa véritable place, après la doctrine des débouchés, il est inutile d'insister sur la dernière proposition des théoriciens du système mercantile, et l'on peut avancer contre eux qu'il n'y a nullement besoin de dépouiller les voisins pour s'enrichir à côté d'eux.

VII. Sur les douanes [1].

Les *droits de douanes* sont les taxes établies à l'entrée ou à la sortie des marchandises, à la frontière des provinces ou des États. La création de ce genre de taxes remonte à une haute antiquité; les Grecs et les Romains avaient des lignes de douanes.

Les douanes doivent être considérées sous un double point de vue : comme moyen de revenu pour l'État et comme instrument de protection de certaines industries.

Il y a donc deux parties dans le surplus que paient les

[1] La *douane* est l'administration chargée de percevoir les droits de douanes; c'est aussi le lieu où s'acquittent ces droits. Le *douanier* est l'employé qui est préposé à la visite de ces marchandises, ou celui qui reçoit ces droits, ou qui surveille la frontière pour empêcher les voituriers de passer sans payer les droits. A l'entrée des villes, l'institution prend le nom d'*octroi*.

consommateurs, et qui est perçu par les douaniers : 1° la partie qui revient au fisc[1] ; 2° la partie qui revient à l'industrie protégée.

Il est fort difficile d'établir la limite où finit l'impôt et où commence la protection. Mais l'on voit d'une manière générale que l'existence des douanes touche à la grande question de l'assiette de l'impôt, et qu'elle est d'autre part un des moyens de règlementation engendrés par la balance du commerce ; en d'autres termes, que la question des douanes est à la fois financière et commerciale, et qu'elle touche, pour ainsi dire, à tous les intérêts de la nation.

Les douaniers ont mission de *prohiber* l'entrée ou la sortie de certains produits. Les droits élevés, en élevant le prix des choses au-dessus des limites que le consommateur peut atteindre (369), agissent dans le même sens que la prohibition. Les droits *protecteurs* sont presque tous dans le même cas.

D'autres droits protecteurs sont imposés au consommateur au moyen des *primes* ou *drawbacks* des Anglais, par lesquelles la douane rembourse à certains exportateurs le droit qu'ils ont payé en entrant, ou leur accorde un encouragement pur et simple pour importer ou exporter tel ou tel produit.

Les *entrepôts* sont des lieux où les marchandises peuvent rester déposées jusqu'à ce qu'on les exporte ou qu'on acquitte les droits.

Les ports affranchis de toute servitude douanière sont des *ports francs*.

Économiquement, les douanes, comme tous les impôts, font renchérir un grand nombre de denrées, et appauvrissent la nation.

[1] Fisc signifie, en général, trésor du souverain, du latin *fiscus*, panier de jonc dans lequel on recueillait l'impôt.

VIII. Sur les traités de commerce et les colonies.

Un traité de commerce est un contrat stipulé entre deux nations, qui s'accordent réciproquement des conditions de douanes, de navigation et de commerce, qu'elles refusent aux autres nations; c'est une exception temporaire aux restrictions qu'elles ont coutume d'imposer à leurs relations mutuelles.

Ces traités ont toujours eu pour but principal de faire pencher la balance du commerce et de faire affluer le numéraire chez celle des nations qui se croyait la plus habile ou la plus heureuse. Aujourd'hui ils tendent à protéger certaines industries que l'on croit être la légitime expression du *travail national.*

A la suite d'une étude attentive des divers traités de commerce[1], M. Théodore Fix est arrivé à conclure que l'influence des traités de commerce est, dans la situation actuelle du commerce et du négoce, à peu près insaisissable, si elle n'est pas négative, et que la réciprocité que l'on croit ainsi créer entre deux nations par les transactions commerciales manque en général son but.

Les résultats de deux traités de commerce interviennent souvent dans les appréciations économiques; ce sont ceux de 1786 entre la France et l'Angleterre, et de 1703, entre le Portugal et l'Angleterre.

On a dit de celui de 1786 qu'il avait ruiné la France. M. Fix a trouvé qu'il était difficile de préciser en quoi il a été ruineux pour ce dernier pays, et que le triomphe attribué au cabinet anglais était une pure fiction.

En ce qui concerne celui de 1703, dit de Methuen, du nom du négociateur anglais, et qui avait pour but de faire admettre exclusivement les vins du Portugal en Angleterre,

[1] *Journal des économistes,* nov. 1843 et fév. 1844.

et les produits manufacturés de la Grande-Bretagne en Portugal, l'intelligente analyse de M. Th. Fix montre que, si ce traité a causé un dommage réel au Portugal, il est fort douteux qu'il ait profité à l'Angleterre.

« Nous savons bien qu'il est assez d'usage d'attribuer la fortune commerciale de l'Angleterre à ses traités de commerce, à son acte de navigation, à son système de douanes, et à quelques autres institutions permanentes ou passagères. Il nous semble qu'il faudrait plutôt attribuer sa prépondérance commerciale et industrielle à la liberté publique qui s'est établie de bonne heure en Angleterre, à l'activité et à l'intelligence de ses habitants, aux richesses minérales et végétales que renferme le pays, à sa position maritime et à l'esprit aventureux et ferme qui est le propre des navigateurs et des émigrants britanniques [1]. »

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Angleterre n'a jamais été difficile sur le choix des moyens de sa politique commerciale; et que ses traités de commerce ont été les causes ou les effets d'une foule de fourberies, de violences et d'exactions, dont l'histoire peut faire apprécier au juste les désastres causés par la théorie de la balance du commerce [2].

Les colonies modernes sont également presque toutes filles de la balance du commerce; c'est-à-dire que le système colonial, tel qu'on l'entend aujourd'hui, n'est en réalité qu'une application du régime prohibitif, une nouvelle dérogation au principe de la liberté commerciale.

La question coloniale est une question complexe : le moraliste peut la traiter comme une question de justice et de civilisation; l'économiste doit l'envisager sous le rapport de la richesse; enfin, elle se présente à l'homme d'État sous le point de vue politique.

[1] Théod. Fix : *Études sur les traités de commerce.* Journal des économistes, nov. 1843, p. 353.

[2] Voy. aussi, sur les *Traités de commerce*, Adam Smith : *Richesse des nations.*

Le droit et la morale ne peuvent se concilier avec un système fondé sur ce principe que la métropole exploite la colonie à son profit, que les colons venus de la métropole s'enrichiront aux dépens des indigènes ; enfin, tout le monde sait que, dans un grand nombre de colonies, la production coloniale s'opère par le plus déplorable des moyens, l'esclavage.

Au point de vue économique, il est facile de reconnaître aujourd'hui que les métropoles s'abusent sur leurs propres intérêts, soit qu'elles imposent aux colonies des priviléges trop onéreux, soit qu'elles cherchent à atténuer les conséquences désastreuses de ces priviléges, en se soumettant elles-mêmes à un monopole colonial.

Dire aux Français : « Vous ne consommerez que du sucre de nos colonies », — c'est leur dire : « Vous paierez le sucre plus cher que si vous pouviez consommer du sucre du Brésil ou des Indes. » Indépendamment des droits de douanes, on lève ainsi, par le monopole, un impôt sur chaque kilogramme de sucre, au profit du producteur colonial[1].

IX. Sur le commerce du change.

Le pair du change une fois fixé ne peut varier, à moins que le gouvernement ne retranche une partie de la matière précieuse des monnaies, en continuant à leur donner cours pour la même *valeur numéraire;* ou bien encore, à moins qu'il ne décide que ces monnaies auront un taux plus élevé, sans rien ajouter à leur valeur intrinsèque.

Le prix du change est au contraire soumis à des oscillations journalières dépendant des causes qui font varier toutes les valeurs : d'abord l'offre et la demande des lettres ou de

[1] Toutes ces propositions sont extraites de trois leçons de M. Rossi. Smith et J.-B. Say ont aussi traité ce sujet. *V.* encore un article de M. Mac Culloch, dans le *Dictionnaire du commerce* de Guillaumin.

l'argent, puis la qualité des lettres, c'est-à-dire la solvabilité des signatures, la durée des échéances, le taux de l'argent, les risques du transport, etc.

Quand les variations du change sont nominales, elles n'ont aucune influence sur le commerce; mais, quand la prime gagnée par une lettre de change tient à la rareté des lettres, le change devient un stimulant à l'exportation des marchandises créant des débiteurs sur lesquels on tire des traites qui gagent à la négociation. Une lettre qui perd à la vente est au contraire une prime à l'importation qui crée des créanciers à l'étranger que l'on paie, en achetant des remises. C'est ainsi que le change tend à se niveler et a retourner au pair. Cette tendance du prix du change à se balancer est encore activée par le commerce des banquiers, qui peuvent baser des spéculations sur la différence des changes, achetant où le change est avantageux et vendant sur les places où il l'est en sens inverse, en achetant des lingots où ils sont à bas prix et les transportant où ils sont plus chers. Cette branche de commerce, qui a enrichi plusieures maisons de Francfort et d'autres villes *cambistes*, a perdu de son importance avec les progrès de voies de communication; elle en perdra encore par les chemins de fer.

X. Sur le remboursement de la dette publique et la caisse d'amortissement.

Qui paie ses dettes s'enrichit; c'est presque trivial, mais c'est vrai.

Quand l'État paie des centaines de millions d'intérêt, les contribuables ont des centaines de millions de moins à dépenser pour leurs affaires. C'est encore très vrai.

Donc il faut qu'un pays paie ses dettes quand il a eu le malheur d'en contracter.

Tout cela est incontestable.

Mais comment payer sa dette? Premièrement, comme le dit

Ricardo, en vendant ses propriétés. Or, Florez Estrada ne craint pas d'avancer qu'il n'est point de pays qui, payant religieusement sa dette, ne puisse la racheter en un seul paiement, quelque considérable qu'elle soit; car comment servirait-il les intérêts, s'il n'avait pas un capital qui produit la somme suffisante pour payer ces intérêts, les contributions ordinaires et tout ce qui est nécessaire à la subsistance de ses habitants?

Un autre procédé consiste à consacrer tous les ans une partie du revenu à former un nouveau capital, jusqu'à ce qu'il puisse rembourser celui qu'on a emprunté et consommé.

Pour cela, on institue une caisse d'amortissement pour amortir l'emprunt par des rachats successifs, au moyen d'une dotation annuelle prélevée sur l'impôt. Voici comment cela se passe. Si l'État emprunte 100 millions à 5 p. 100, il demande tous les ans 5 millions à l'impôt pour servir la rente, plus 1 million, par exemple, ou toute autre somme pour amortir. Il donne ce million à une caisse particulière qui l'emploie à racheter, à l'occasion la plus favorable, une pareille somme d'emprunt. La caisse se met au lieu et place des créanciers de l'État, et elle encaisse les intérêts des sommes qu'elle a rachetées à ce même rachat. La caisse d'amortissement recueille donc les intérêts des intérêts, et il est calculé qu'au bout de trente-six ans elle a un capital égal à 100 millions. Si la remise annuelle est moindre, la capitalisation dure plus longtemps; cinquante ans, avec une remise de 462,400 fr.

Ces calculs sont incontestables. Ce qui n'empêche pas que ce genre de caisses de ne servir à rien.

On peut parvenir au même résultat sans caisse spéciale. Le trésor peut annuler tous les ans une somme convenue de rentes, et l'an d'après il n'en paiera pas l'intérêt, et ainsi de suite d'années en années; il est évident qu'il fonctionnera par annuités, et que tous les ans la dette diminuera, non-seulement de la somme annuelle rachetée, mais des intérêts des intérêts des annuités précédentes. Il n'est pas né-

cessaire alors, dit J.-B. Say, dont le bon sens ne s'est pas laissé surprendre par les miracles de cette institution que la caisse *Trésor* paie à une autre caisse, *Amortissement*, un excédent qu'il peut employer lui-même. « Il vaut mieux cesser de payer chaque année une portion d'intérêt que de les accumuler pour les supprimer tous à la fois. » C'est pour avoir méconnu une idée si simple que la question d'amortissement s'est compliquée. On a pensé que le montant de l'amortissement serait plus en sûreté sous la protection d'une administration spéciale. L'expérience prouve que cette théorie n'a jamais été qu'une utopie en France et en Angleterre.

A quoi sert donc la caisse d'amortissement ?

A faire croire au public qu'on rembourse les emprunts[1]. Les gros prêteurs ne sont pas dupes; mais la fantasmagorie de la caisse d'amortissement aide leur action sur la masse des prêteurs;

A rendre par conséquent la négociation des emprunts plus aisée, et à faciliter le maniement de sommes énormes et à en faire payer les intérêts de bonne grâce par le public.

Ainsi donc l'amortissement qui n'est pas fait au fur et à mesure de l'emprunt est ou devient une illusion économique.

[1] Au dire de M. Dufresne-Saint-Léon, la caisse de remboursement, créée en 1765, ne remboursa rien. Un beau jour, un dépôt fut versé au trésor, et l'on donna mille écus par an aux deux conseillers chargés de surveiller le dépôt pour qu'ils se tinssent tranquilles. C'est M. Dufresne-Saint-Léon qui, en sa qualité de garde du trésor royal, payait les mille écus aux complaisants conseillers. — Le dépôt de la caisse d'amortissement a été violé en 1813 et en 1825 sous M. de Villèle, pour le milliard des émigrés, etc.

C'est au docteur Price et à Pitt que l'on doit l'engoûment public pour ces établissements.

FIN DES NOTES COMPLÉMENTAIRES.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE. V

PREMIÈRE PARTIE. — PRODUCTION DE LA RICHESSE.

1re SECTION. — NOTIONS ÉLÉMENTAIRES ET ANALYSE DE LA PRODUCTION.

CHAP. Ier. — PREMIÈRES NOTIONS.

§ I. Définition de l'économie politique et de la richesse. . . . Page 1
§ II. Notions élémentaires sur l'utilité et la valeur. 3
§ III. Notions élémentaires sur les échanges et la monnaie 5

CHAP. II. — DE LA VALEUR.

§ I. Propriétés de la valeur. 9
§ II. De la mesure de la valeur. 12
§ III. De la valeur des choses en monnaie ou du prix courant.—Comment ce prix est réglé par l'offre et la demande.—Comment ce prix est réglé pour les frais de production 15
§ IV. Du prix originaire. 21

CHAP. III. — ANALYSE DE LA PRODUCTION.

§ I. De ce qu'il faut entendre par la production des richesses . . . 23
§ II. De quoi se composent les travaux de l'industrie. 27
§ III. Des instruments généraux de l'industrie : la terre, le travail, le capital. 29
§ IV. Comment ces trois instruments fonctionnent pour produire . 34
§ V. Comment on apprécie les frais de production et les progrès en industrie 38
§ VI. S'il y a un travail improductif.—Analogie des produits immatériels avec les autres. 43
§ VII. Classification des industries. 47

2e SECTION.— DU RÔLE DES TROIS INSTRUMENTS DE PRODUCTION : LE TRAVAIL, LA TERRE, LE CAPITAL.

CHAP. IV. — DU TRAVAIL PREMIER INSTRUMENT DE PRODUCTION. — DU PRINCIPE DE POPULATION.

§ I. De la notion du travail. 54
§ II. De la doctrine de Malthus 56
§ III. Du principe de population 63

CHAP. V. — DU TRAVAIL (suite). — DE LA DIVISION DU TRAVAIL.

§ I. Ce qu'est la division du travail et sa puissance. 66

Digitized by Google

§ II. Utilité de la division du travail dans les différentes professions. 73
§ III. De la division du travail entre les nations. 76
§ IV. Origine de la division du travail; limites qu'elle rencontre. . 77
§ V. Des inconvénients reprochés à la division du travail 82

CHAP. VI. — DU TRAVAIL (suite). — DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL.

§ I. Position de la question. 88
§ II. Exemple des corporations.—Inconvénients de ce système. . . 90
§ III. De la division officielle des professions et de l'apprentissage; bases d'une organisation officielle du travail. 93
§ IV. Des exceptions que le système de liberté comporte dans la production 96

CHAP. VII. — DU CAPITAL, TROISIÈME INSTRUMENT DE PRODUCTION.

§ I. De la nature du capital. 99
§ II. Des différentes espèces de capitaux. 107
§ III. Comment se forment les capitaux. 112
§ IV. De la possibilité d'évaluer le capital national 115

CHAP. VIII. — DU CAPITAL (suite). — EFFET DES MACHINES ET DES INVENTIONS SUR LA PRODUCTION.

§ I. Rôle et avantages des machines 118
§ II. Les machines n'ont qu'un inconvénient 121
§ III. L'introduction des machines est toujours inévitable 124
§ IV. Des circonstances qui contre-balancent l'inconvénient des machines. 126
§ V. Des machines de l'industrie voiturière.—Des chemins de fer. . 130

CHAP. IX. — DU CAPITAL (suite). — DU CAPITAL EN MONNAIES.

§ I. Rôle et qualités de la monnaie. 133
§ II. Qualités des métaux précieux 138
§ III. Considérations sur la valeur des monnaies. — La monnaie n'est ni un signe des valeurs ni la mesure exacte des valeurs. 142
§ IV. Comparaison de la valeur des métaux-monnaies. — Monnaie de cuivre 147
§ V. Considérations sur la forme, la composition et le nom des monnaies 151
§ VI. Du numéraire 154

CHAP. X. — DU CAPITAL (suite). — SUITE DU CAPITAL EN MONNAIES.—DES SIGNES REPRÉSENTATIFS DE LA MONNAIE; DU CRÉDIT, DES BANQUES ET DU PAPIER-MONNAIE.

§ I. Des signes représentatifs de la monnaie 157
§ II. Du commerce du change. 158
§ III. Du crédit 159
§ IV. Des banques 165
§ V. Du papier-monnaie ou de la monnaie de papier. 171

CHAP. XI. — DE LA TERRE, TROISIÈME INSTRUMENT DE PRODUCTION.

§ I. Notion de la terre 178
§ II. Du meilleur emploi de la terre; grande et petite propriété territoriale; grande et petite culture 182

§ III. Théorie de la rente.—Théorème de Ricardo. 184

3e SECTION. — CIRCULATION DE LA RICHESSE.

CHAP. XII. DES DÉBOUCHÉS ET DES BORNES DE LA PRODUCTION.

§ I. Théorie des débouchés. 189
§ II. Conséquences 192
§ III. Objections faites à cette doctrine 193
§ IV. Des bornes de la production. 194

CHAP. XIII. — DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE.

§ I. Que le commerce doit être libre. 198
§ II. Des exceptions que comporte la liberté du commerce 205
§ III. Application de la liberté du commerce aux pays soumis au régime prohibitif 209

DEUXIÈME PARTIE. — DISTRIBUTION ET CONSOMMATION DE LA RICHESSE.

1re SECTION. — DE LA RÉPARTITION DES DIVERS REVENUS.

CHAP. XIV. — DU PRINCIPE DE RÉPARTITION CHEZ LES PEUPLES CIVILISÉS 213

CHAP. XV. — DU REVENU DU TRAVAIL OU DES SALAIRES.

§ I. Classification des revenus du travail. 224
§ II. De la rétribution ou du salaire de l'entrepreneur 225
§ III. Des salaires ou de la rétribution de l'ouvrier. 227
§ IV. De la rétribution du savant 231
§ V. De la rétribution des travailleurs organisés en monopole ou qui ne sont pas soumis au régime de la concurrence. 233

CHAP. XVI. — DES REVENUS DU CAPITAL OU DES PROFITS.

§ I. Des profits en général 234
§ II. Du profit appelé intérêt de l'argent et de l'usure 236

CHAP. XVII. — DU REVENU DE LA TERRE.

§ I. De la rente des terres 241
§ II. Du fermage 245
§ III. Du taux de l'intérêt du capital employé à l'achat de la terre. . 247

CHAP. XVIII. — DU REVENU GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ. — PRODUIT BRUT ET PRODUIT NET.

§ I. Ce que sont le produit brut et le produit net. 250
§ II. Le produit net n'est identique ni avec la rente, ni avec l'excès des subsistances qui ne servent pas aux classes agricoles, ni avec le fermage, ni avec le taux de l'intérêt du capital représentant le prix des terres. 252
§ III. Une production intelligente doit viser à obtenir un produit net. Erreur des philanthropes à cet égard 255

2e SECTION. — DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

CHAP. XIX. — ANALYSE DE LA CONSOMMATION.

§ I. Notions générales sur la consommation. 257

§ II. Des consommations privées 261
§ III. De la prodigalité et de la dissipation des capitaux. 264
§ IV. Du luxe 267
§ V. Des consommations publiques 271

CHAP. XX. — DE L'IMPÔT.

§ I. Définition de la science des finances 273
§ II. Des effets et de la nature de l'impôt. — Impôt proportionnel et impôt progressif. 275
§ III. De l'assiette de l'impôt. — Impôt direct et indirect. — Fermes et régies. — Impôt unique 283

CHAP. XXI. — DES EMPRUNTS ET DU CRÉDIT PUBLIC.

§ I. De la nature et du système actuel des emprunts publics . . . 290
§ II. Du crédit public. 293
§ III. Comparaison entre l'impôt et l'emprunt. 295
§ IV. Sur la nécessité des emprunts publics. 300
§ V. De quelques opinions sur l'emprunt. 304
§ VI. Résumé. 308

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

I. Sur les définitions de la science économique 311
II. Sur le principe de propriété. 316
III. Sur les reproches et les objections adressés au principe de population 321
IV. Sur l'histoire, la variation et l'altération des monnaies 337
V. Sur l'histoire du papier-monnaie, les billets de la banque d'Angleterre, et les assignats de France 342
VI. Sur les importations et les exportations. — Sur la balance du commerce 346
VII. Sur les douanes 357
VIII. Sur les traités de commerce et les colonies. 359
IX. Sur le commerce du change 361
X. Sur le remboursement de la dette publique et la caisse d'amortissement. 362

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

22322

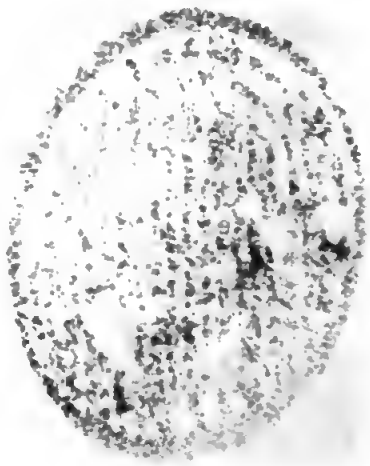

Digitized by Google
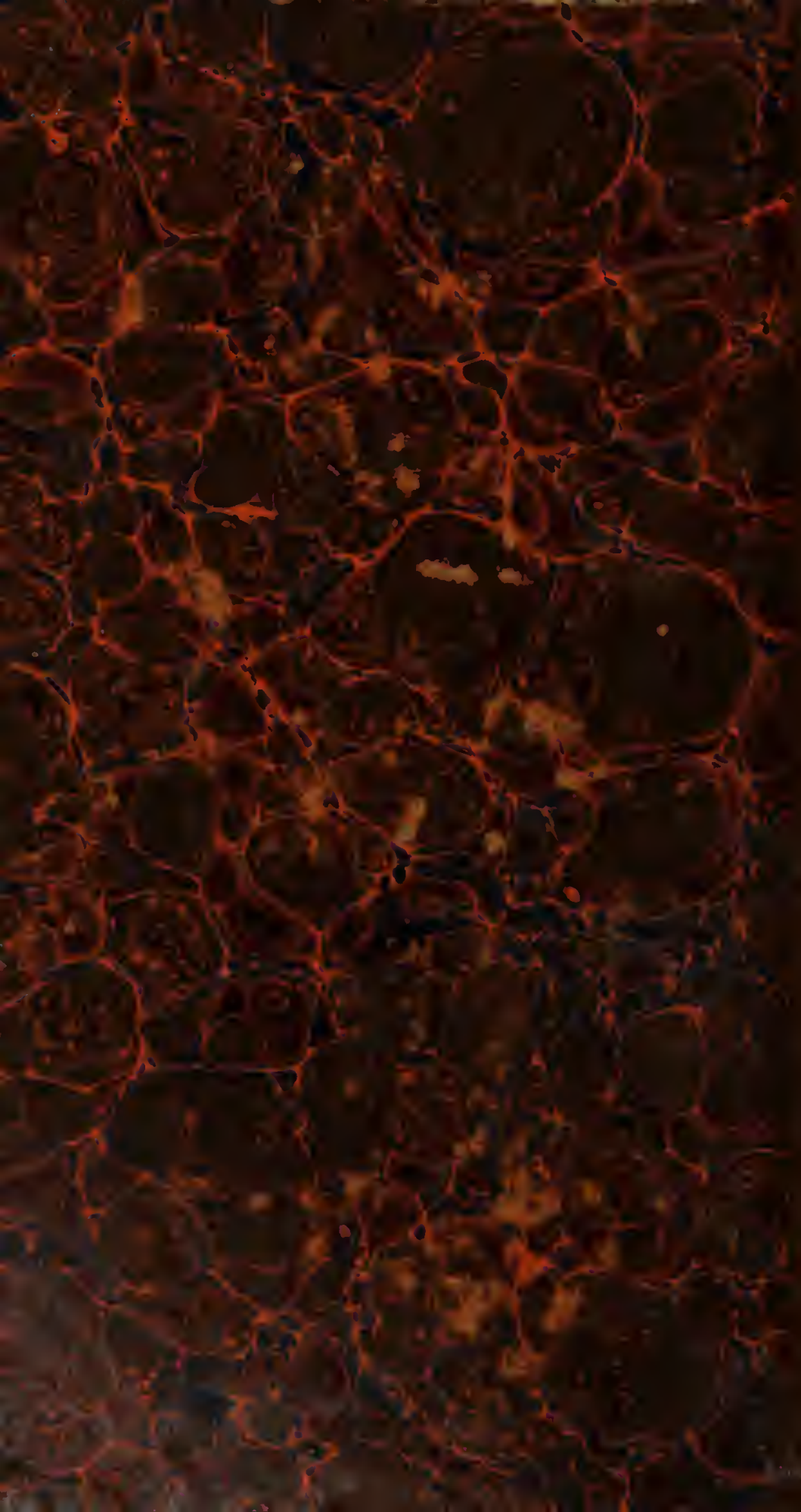
Digitized by Google